Environment CANADA Environnement
0041500F VOL 1986 SUI
EXC # 001
S 964.C2 F4514
CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE SUR
LA FAUNE. COMPTE RENDU DE LA... CU
OOFF

Cinquantième
Conférence fédérale-provinciale
sur la faune

COMPTE RENDU
1986

Ottawa (Ontario)
du 17 au 20 juin

87-02936/

DATE, LIEU ET THÈME DES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR LA FAUNE

1922-1954	Ottawa (Ontario)
1955	Montréal (Québec)
1956	Vancouver (Colombie-Britannique)
1957	Ottawa (Ontario)
1958	St-Jean (Terre-Neuve)
1959	Ottawa (Ontario)
1960	Regina (Saskatchewan)
1961	Ottawa (Ontario)
1962	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
1963	Ottawa (Ontario)
1964	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
1965	Winnipeg (Manitoba)
1966	Québec (Québec)
1967	Ottawa (Ontario)
1968	Whitehorse (Yukon)
1969	Edmonton (Alberta)
1970	Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
1971	Toronto (Ontario)
1972	Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
1973	Ottawa (Ontario)
1974	Victoria (Colombie-Britannique) - L'homme et la faune
1975	St-Jean (Terre-Neuve) - Les valeurs fauniques
1976	Fredericton (Nouveau-Brunswick) - Les initiatives fédérales-provinciales an matière de gestion faunique
1977	Winnipeg (Manitoba) - La protection juridique de la faune au Canada
1978	Québec (Québec) - Utilisation de la faune
1979	Regina (Saskatchewan) - Pleins feux sur l'habitat
1980	Ottawa (Ontario) - Une politique nationale de la faune
1981	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) - Une politique nationale de la faune - 2^{e} étape
1982	Whitehorse (Yukon) - La faune dans le Nord canadien
1983	Edmonton (Alberta) - La gestion de la faune aujourd'hui et demain
1984	Timmins (Ontario) - La gestion de la faune en équipe
1985	Halifax (Nouvelle-Écosse) - Communiquer au sujet de la faune
1986	Ottawa (Ontario) - Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune
1987	Tuktoyatuk (Territoires du Nord-Ouest)
1988	Victoria (Colombie-Britannique)
1989	St-Jean (Terre-Neuve)
1990	Winnipeg (Manitoba)
1991	Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

Compte rendu de la
Cinquantième
Conférence fédérale-provinciale sur la faune
Ottawa (Ontario)
17-20 juin
1986

Publication autorisée par
le ministre de l'Environnement

Service canadien de la faune

Ministère des Approvisionnements et Services, Canada 1986
N° de catalogue CW69-3/50F
ISBN 0-662-94068-7
ISSN 0069-0007

Imprimerie : RUNGE PRESS LTÉE
N° de contrat : KN 107-6-2414

Édition française : SOCIÉTÉ ARDENN INC.
N° de contrat : KN 107-6-4043

TABLE DES MATIÈRES

5 Résumé de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune

12 Discours d'ouverture -- G.M. Gurbin

Rapports de mise à jour

16 Mesures prises à la suite des recommandations de la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune -- D.K. Pollock
23 Service canadien de la faune -- H.A. Clarke
26 US Fish and Wildlife Service -- F. Dunkle
36 Atelier sur la foresterie et la faune -- M. Mogford
39 Colloque sur la faune -- D. Munro
42 Semaine de la conservation de la faune -- K.A. Brynaert
45 Résumé de la discussion sur la Semaine de la conservation de la faune
48 La Convention de Ramsar (1) : Évolution générale -- D. Navid
52 La Convention de Ramsar (2) : Canada -- D.S. Morrison
54 La Convention de Ramsar (3) : Résumé des commentaires -- M. Smart
56 La Convention de Ramsar (4) : Résumé de la discussion
59 La "Stratégie mondiale de la conservation" -- H.K. Eidsvik

Discours-thème

64 Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune
71 Résumé de la discussion -- S. Bata

Groupe de discussion sur la CITES

74 (1) Présentation des membres du groupe de discussion -- B. des Clers
75 (2) Le point de vue de la CITES -- E. Lapointe
76 (3) Perspectives juridiques internationales -- R.M. Parsons
80 (4) Le point de vue d'un organisme non gouvernemental -- K.A. Brynaert
83 (5) La perspective des autochtones -- R. Pedersen
87 (6) Point de vue de l'utilisateur-écologiste -- B.K. MacKay
95 (7) Résumé de la discussion sur la CITES
103 (8) Commentaires et conclusions du président -- B. des Clers

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques

107 (1) Présentation du groupe de discussion -- R. Andrews
108 (2) Une perspective fédérale -- J. Patterson
110 (3) La perspective d'un organisme non gouvernemental -- A.J. Macaulay
113 (4) Une perspective agricole -- H.O. Sparrow
117 (5) Une perspective américaine -- H.K. Nelson
122 (6) Le point de vue d'autochtones -- D. Porter
125 (7) Résumé des commentaires -- C. Maxwell
127 (8) Résumé de la discussion

L'image du Canada sur la scène internationale

130 (1) Introduction -- D. Neave
131 (2) L'image internationale du Canada en matière de conservation de la faune -- D. Munro
134 (3) Résumé des commentaires -- J. Berryman

Rapport de mise à jour

135 Stratégie de communication de l'Institut de la fourrure du Canada -- K. Smith
139 Résumé de la discussion

Ateliers

1. L'exportation de notre technologie et de notre aide financière
142 Remarques du président -- R.W. Roberts
148 Résumé du rapport -- R.J. Herring

2. Différentes perceptions des programmes du Canada
150 Résumé du rapport -- J. Inder

3. Des ententes internationales plus efficaces
153 Résumé du rapport -- J. Lord

4. Identification de nouvelles possibilités à l'échelle internationale
155 Remarques du président -- H.K. Eidsvik
159 Résumé du rapport -- J. Walker

161 Résumé de la discussion

Résumé de la conférence

163 Impressions sur le déroulement de la Conférence -- P.O'Malley

Rapports

169 Rapports annuels sur les points saillants des programmes
172 Situation des oiseaux aquatiques -- SCF
177 Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC) -- J.A. Keith
178 Résumé de la discussion
180 Comité administratif de recherche et de gestion de l'ours blanc -- I. Stirling et K. Lloyd

182 Recommandations de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune

190 Remarques sur la Conférence -- L. Mason

191 Participants à la 50e Conférence

RÉSUMÉ DE LA 50e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

1. Ouverture de la Conférence

H.A. (Tony) Clarke, directeur général, Service canadien de la faune, Environnement Canada, préside la Conférence. Il souhaite, à ses anciens et nouveaux amis, la bienvenue à Ottawa et à la 50e Conférence. Il présente ensuite M. Gurbin, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

M. Gurbin souhaite la bienvenue à tous les délégués au nom de l'honorable Tom McMillan, qui ne peut assister à la Conférence en raison d'engagements antérieurs. Dans son discours d'ouverture, M. Gurbin déclare que ce 50e anniversaire de la Conférence offre une excellente occasion de se tourner vers la scène internationale. Il souligne que le dernier mois a vraiment été pour le Canada une période de réflexion sur la conservation en général, puisque plusieurs conférences se sont tenues à Ottawa. Il signale également qu'il a le grand plaisir d'annoncer officiellement que 1987 sera une année spéciale pour la faune au Canada, ayant été déclarée Année nationale de la faune. Le présent compte rendu reproduit l'allocution de M. Gurbin.

2. Nomination du Comité des recommandations

Le Comité des recommandations de 1986 se composera de J. Anthony Keith, Service canadien de la faune (Président), Stephen Haxell, Fédération canadienne de la faune (Secrétaire), Dennis Sherratt, Saskatchewan, Doug Hagan, Ontario, et Jean Cinq-Mars, Service canadien de la faune.

3. Délégués au Comité consultatif national sur les oiseaux aquatiques

Steven Curtis, directeur intérimaire, Direction des oiseaux migrateurs, Service canadien de la faune, annonce que les délégués provinciaux de cette année à la réunion du Comité consultatif national sur les oiseaux aquatiques seront Bob Andrews (Alberta) et Don Simkin (Ontario). Cette assemblée annuelle se tiendra aux États-Unis et permettra de déterminer les saisons et la réglementation touchant les oiseaux aquatiques.

4. Rapport sur les mesures prises à la suite des recommandations de la Conférence de 1985

Doug Pollock décrit les mesures prises à la suite des recommandations de la Conférence de l'an dernier. Son rapport figure dans le présent compte rendu.

5. Mise à jour du Service canadien de la faune (SCF)

Voici certains des points saillants soulignés par son directeur général H.A. Clarke. Il est indubitable, selon lui, que le point saillant de la dernière année a été la signature du "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques". Il signale l'élaboration et la mise en oeuvre du plan canadien de rétablissement de la Grue blanche d'Amérique. Il souligne également que le SCF a

toujours été et demeure un participant important à la planification, à l'organisation et au financement du Congrès international d'ornithologie. Le récent colloque sur la faune et le Programme de l'Amérique latine figurent parmi les autres sujets qu'il a abordés. Le rapport de M. Clarke, qui est inclus dans le présent compte rendu, fait état d'autres points saillants.

6. Mise à jour de l'US Fish and Wildlife Service (USFWS)

Harvey Nelson, directeur régional, US Fish and Wildlife Service, rend compte des activités de son organisme. Il mentionne que, depuis la tenue de la dernière Conférence fédérale-provinciale sur la faune, l'USFWS et le CFS ont participé conjointement à un certain nombre d'activités importantes concernant la conservation de nombreuses espèces fauniques et de leurs habitats. Il souligne que le Canada a, de toute évidence, assumé un rôle de chef de file en matière de conservation à l'échelle internationale au cours de la dernière année et continuera à l'assumer en 1987, étant donné les importantes rencontres internationales qu'il vient d'accueillir ou qu'il accueillera l'an prochain. Il poursuit en parlant de plusieurs projets conjoints canado-américains et entretient les délégués de divers programmes américains. Son rapport complet est inclus dans le présent compte rendu.

7. Mise à jour concernant le Colloque sur la foresterie et la faune

Mary Mogford, sous-ministre, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, met les participants au courant des dernières activités de planification du Colloque sur la foresterie et la faune. Elle explique que le Colloque a dû une nouvelle fois être repoussé à une date ultérieure parce que le processus de planification du projet d'aménagement forestier de l'Ontario fera l'objet d'audiences publiques, en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales, qui débuteront à la fin de 1986 ou au début de 1987. Elle prévoit maintenant que le Colloque se tiendra à la fin de 1987 ou au début de 1988. Le rapport de mise à jour de Mary Mogford est inclus dans le présent compte rendu.

8. Rapport sur le Colloque sur la faune

David Munro, président, Naivasha Consultants, rend compte du Colloque sur la faune qui s'est tenu à Ottawa, en mai, et auquel il a participé en qualité de modérateur. Il présente la liste suivante des objectifs du Colloque : proposer et étudier de nouvelles méthodes de gestion, de nouvelles sources de financement et de nouvelles ententes qui pourraient aider à améliorer l'efficacité des activités de conservation. Son rapport est inclus dans le présent compte rendu.

9. Discussion sur la Semaine de la conservation de la faune

Ken Brynaert, vice-président administratif, Fédération canadienne de la faune, dirige la discussion portant sur la Semaine de la conservation de la faune. Il se dit déçu et préoccupé par le manque de participation à cet événement. Il estime que l'on manque une occasion en or de tirer parti de cette rencontre pour communiquer l'information au sujet de la faune. Le rapport de M. Brynaert est inclus dans le présent compte rendu.

10. Thème de la Conférence de 1987

Il reviendra au Comité de la programmation de choisir le thème de la Conférence de 1987. Il sera demandé aux délégués de formuler des suggestions concernant le thème, les conférenciers et l'ordre du jour.

11. Composition du Comité de la programmation pour la Conférence de 1987

Le ministère des Ressources renouvelables du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sera l'hôte de la Conférence de l'an prochain. Elle sera présidée par Kevin Lloyd (T.N.-O.) et Douglas Pollock (SCF) fera fonction de secrétaire. Le Comité sera également formé de Ken Brynaert (Fédération canadienne de la faune), Stewart Morrison (Canards Illimités Canada), David Neave (Habitat faunique Canada), Nellie Cournoyea (T.N.-O.), Paul Gray (T.N.-O.), Jim Walker (Colombie-Britannique), Dave Pike (Terre-Neuve), Don Simkin (Ontario) et Gordon Kerr (SCF). D'autres organismes non gouvernementaux locaux des T.N.-O. seront appelés à participer à l'élaboration du programme général pour lui donner une couleur nordique.

12. Conférence de 1987

Kevin Lloyd, Directeur, Division de la gestion de la faune (T.N.-O), invite tous les participants à la 50e Conférence à assister à la 51e qui se tiendra à Tuktoyaktuk (T.N.-O.). Il espère que tous prendront plaisir à visiter l'Arctique au printemps. Il ajoute que les familles des délégués qui désireraient les accompagner seront hébergées sans problèmes. Il souligne que d'intéressantes visites sur le terrain seront associées à la Conférence et que sa planification va bon train. Il précise que si des difficultés logistiques imprévues survenaient à Tuktoyaktuk, la Conférence se tiendrait à Yellowknife.

13. Convention de Ramsar

Daniel Nadid, chef, Relations internationales, UICN, Suisse, et D. Stewart Morrison, vice-président administratif, Canards Illimités Canada, rendent compte des activités récentes de la Convention de Ramsar et des plans de la Conférence qui se tiendra à Regina en 1987. Michael Smart, directeur adjoint (Conservation), BIRS, Angleterre, présente également ses commentaires sur la Convention de Ramsar. Les trois exposés sont inclus dans le présent compte rendu.

14. Stratégie mondiale de la conservation

Harold Eidsvik, conseiller principal en politiques, Parcs Canada, et président de la Commission sur les parcs nationaux et les zones protégées de l'UICN, rend compte de la Conférence sur la "Stratégie mondiale de la conservation" qui s'est tenue à Ottawa, au début de juin 1986. Son rapport est inclus dans le présent compte rendu.

15. Discours-thème

Geneviève Sainte-Marie, sous-ministre, Environnement Canada, présente le conférencier principal, Madame Sonja Bata.

Mme Bata parle de la situation dans divers pays en développement. Elle souligne que la clé du problème à tous les niveaux est l'éducation et ajoute que nous devons tenter d'aider les autres pays grâce à des programmes éducatifs accélérés. Elle affirme que le Canada pourrait et devrait jouer un rôle important dans ce domaine. Elle nous suggère de donner l'exemple et d'aider d'autres peuples, d'autres pays à faire la même chose à leur façon. Elle affirme que c'est ce que le reste du monde attend de nous. Son discours est inclus dans le présent compte rendu.

16. Groupe de discussion sur la CITES

James Bourque, sous-ministre, Ressources renouvelables, T.N.-O., préside la séance. Il présente le président et le sujet de la discussion.

Bertrand des Clers, directeur, Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier, France. préside ce groupe de discussion. Le groupe se compose d'Eugène Lapointe, secrétaire général, Secrétariat de la CITES, Suisse, de Richard M. Parsons, avocat, Washington Counsel, Safari Club International, États-Unis, de Kenneth Brynaert, vice-président administratif, Fédération canadienne de la faune, de l'hon. Red Pedersen, ministre, Ressources renouvelables, T.N.-O., et de Barry Kent MacKay, représentant, International Wildlife Coalition. Les rapports des participants et un résumé de la discussion qui a suivi sont inclus dans le présent compte rendu.

17. Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques"

Le président de la séance, James Bourque, souhaite la bienvenue aux délégués et présente le président.

Bob Andrews, directeur de la faune, Alberta, préside le groupe de discussion. Les membres du groupe sont James H. Patterson, directeur, "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques", Service canadien de la faune, A.J. (Sandy) Macauley, biologiste en chef, Canards Illimités Canada, l'honorable Herbert O. Sparrow, président adjoint, Comité permanent du Sénat sur l'agriculture, les pêches et la foresterie, Harvey K. Nelson, directeur régional, US Fish and Wildlife Service, et l'honorable David Porter, ministre, Ressources renouvelables, Yukon. Un résumé de la discussion et les exposés des participants sont inclus dans le présent compte rendu.

18. L'image du Canada sur la scène internationale

David Neave, directeur administratif, Habitat faunique Canada, préside la séance et présente M. David Munro, président, Naivasha Consultants.

M. Munro estime que le Canada projette plusieurs images, selon le point de vue et les intérêts des personnes concernées. Il souligne que l'image n'est pas toujours un reflet de la réalité. Il reprend les propos de Mme Bata qui a déclaré que la conservation ne sera possible dans le monde entier que lorsque quelque chose sera fait pour soulager la pauvreté, pour réduire le déséquilibre quant au bien-être et à la sécurité entre les nantis et les déshérités de ce monde. M. Munro estime que c'est le seul et le plus important message que nous puissions transmettre à l'heure actuelle à un groupe au Canada ou ailleurs dans le monde. Le rapport de M. Munro est inclus dans le présent compte rendu.

19. Stratégie de communications de l'Institut de la fourrure du Canada

Kirk Smith, président, Information publique, Institut de la fourrure du Canada, est présenté par David Neave.

M. Smith parle de questions environnementales, du message touchant la conservation, des réactions face aux préoccupations du public, de l'adoption d'une nouvelle attitude face à la conservation et de questions connexes. Il traite rapidement de la recherche sur le piégeage, de la formation des trappeurs et des communications. Il affirme qu'ensemble ils pourront garantir un futur prospère à l'industrie de la fourrure pour les générations à venir. Il estime également qu'ensemble ils pourrons s'assurer que l'éthique de la conservation restera l'un des principes fondamentaux de notre société. Son rapport intégral est inclus dans le présent compte rendu.

20. Ateliers

La question des ateliers était la suivante : "Comment optimiser nos efforts en matière de conservation mondiale de la faune?" David Neave présente les présidents des ateliers. Vous trouverez ci-après une liste des ateliers, des sujets traités, des présidents et des rapporteurs :

Atelier 1

"Par l'exportation de notre technologie et de notre aide financière?"

Président	Rapporteur
Ralph Roberts Chef - Secteur forêt ACDI Ottawa (Ont.)	Richard J. Herring Sous-ministre adjoint Service canadien des forêts Agriculture Canada Hull (Qué.)

Atelier 2

"Par les différentes perceptions des ressources fauniques et des programmes de gestion du Canada?"

Président	Rapporteur
Richard Goulden Directeur Direction de la faune du Manitoba Winnipeg (Man.)	Jim Walker Sous-ministre adjoint Parcs, loisirs et faune Ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse de Terre-Neuve Saint-Jean (T.-N.)

Atelier 3

"Par des ententes internationales contemporaines plus efficaces?"

Président	Rapporteur
Julyan Reid Directeur général Direction générale des affaires intergouvernementales Groupe de planification du Ministère Environnement Canada Hull (Qué.)	Judy Lord Directrice des publications Nature Canada Fédération canadienne de la nature Ottawa (Ont.)

Atelier 4

"Par l'identification de nouvelles possibilités à l'échelle internationale?"

Président	Rapporteur
Harold Eidsvik Conseiller principal en politiques Parcs Canada Hull (Qué.)	Jim Walker Directeur Direction de la faune de la C.-B. Victoria (C.-B.)

Les rapports des rapporteurs sont inclus dans le présent compte rendu. MM. Roberts (Atelier 1) et Eidsvik (Atelier 4) ont également déposé des commentaires qui figurent dans le présent compte rendu.

21. Résumé de la conférence

Peter O'Malley, président, O'Malley Communications, Ottawa, donne un sommaire des discours, des exposés des groupes de discussion et des résultats des ateliers. Son résumé est inclus dans le présent compte rendu.

22. Rapports sur les points saillants des programmes

Neuf provinces et un territoire ont déposé un rapport. La Nouvelle-Écosse et le Yukon sont les seuls à ne pas en avoir présenté. Huit organismes non gouvernementaux ont également soumis des rapports. On peut obtenir des copies de ces rapports en s'adressant aux différents ministères ou organismes intéressés. Leurs

adresses figurent dans la section du présent compte rendu intitulée "Rapports sur les points saillants des programmes".

23. Rapport du Comité des recommandations

Le président de cette année, J.A. (Tony) Keith, dirige la période de discussion et le vote sur les recommandations; les délégués ayant le droit de vote (un vote par province/territoire et un vote pour le Service canadien de la faune) approuvent 24 recommandations.

24. Participants

Cette année, 152 participants se sont inscrits à la Conférence.

25. Dates des prochaines Conférences

Les dates suivantes ont été confirmées pour les prochaines Conférences :

1987 (du 16 au 19 juin) (51e) - Tuktoyaktuk, Territoires du Nord-Ouest
1988 (du 14 au 17 juin) (52e) - Victoria, Colombie-Britannique
1989 (du 20 au 23 juin) (53e) - Saint-Jean, Terre-Neuve
1990 (du 19 au 22 juin) (54e) - Winnipeg, Manitoba
1991 (du 18 au 21 juin) (55e) - Fredericton, Nouveau-Brunswick

DISCOURS D'OUVERTURE

G.M. Gurbin, député
Secrétaire parlementaire du
ministre de l'Environnement

Au nom de l'honorable Tom McMillan, ministre de l'Environnement, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants des dix provinces, des deux territoires et du gouvernement fédéral à la plus ancienne conférence fédérale-provinciale au Canada, la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Je voudrais tout particulièrement souligner la présence des ministres responsables de la faune : l'honorable Red Pedersen, ministre des Ressources renouvelables du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et l'honorable Dave Porter, ministre des Ressources renouvelables du gouvernement du Yukon. Nous sommes heureux que vous ayez pu vous joindre à nous. J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux visiteurs représentant le gouvernement des États-Unis et aux représentants des organismes non gouvernementaux de conservation de l'Europe, des États-Unis et du Canada.

Cette Conférence célèbre son 50^{e} anniversaire, événement dont nous, Canadiens, pouvons être fiers à juste titre. Je crois que ces "Noces d'or" sont pour nous l'occasion rêvée de nous tourner vers la scène internationale dont nous sommes tous des éléments. Le thème de cette année -- "Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune" -- est très approprié car, tout en nous préoccupant principalement de nos programmes nationaux, nous ne devons jamais oublier la place que nous occupons dans le monde, ni les ramifications internationales de nos programmes nationaux.

L'ordre du jour vous permettra de traiter de nombreux sujets qui vous donneront l'occasion de mieux comprendre la conservation à l'échelle internationale et même, peut-être, d'améliorer notre image sur la scène internationale. La Convention de Ramsar (Convention sur la conservation des terres humides ayant une importance internationale), née d'une entente signée en 1971, en est un exemple. Depuis 1971, il appert de plus en plus que les Nord-américains doivent s'intéresser à ce qui se passe dans les Antilles, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi que dans les régions de l'Europe de l'Ouest et de l'Asie de l'Est fréquentées par les oiseaux d'Amérique du Nord, et s'en préoccuper.

Il ne suffit pas de conserver les terres humides du Canada si celles des autres pays, habitées par les oiseaux du Canada pendant plus de la moitié de l'année, sont détruites ou endommagées par des utilisations concurrentielles des terres au point de ne pouvoir accueillir les oiseaux migrateurs de l'Amérique du Nord. C'est par "altruisme intéressé" que le Canada a signé la Convention de Ramsar et a ajouté la région faunique nationale du Cap Tourmente à la liste des terres humides ayant une importance internationale. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le Canada a allongé sa liste qui porte à 17 le nombre de terres humides désignées.

L'actualité au Canada

Le dernier mois nous a vraiment permis, à nous Canadiens, de réfléchir à la conservation à l'échelle mondiale. Pendant la dernière semaine de mai, un événement d'importance pour le mouvement écologique mondial s'est produit ici, à Ottawa, à savoir la visite de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, la Commission Brundtland. Cet organisme international examine de quelle façon les pays du globe gèrent leurs ressources environnementales, y compris la faune.

De toute évidence, la faune mondiale et son habitat sont menacés par l'extrême pauvreté de nombreux pays de la planète -- mais cette affirmation ne nous fait pas perdre de vue la menace qui ne cesse de grandir dans les régions plus développées et économiquement plus avantagées, même si le phénomène est plus marqué dans les régions pauvres. Les dures réalités de la survie de l'homme sont telles que la faune et les écosystèmes naturels revêtent obligatoirement une importance secondaire. Néanmoins, la faune et l'agriculture sont toutes deux fonction d'un environnement sain et, en fin de compte, les solutions nécessaires à la survie des populations humaines ressemblent étrangement à celles qui s'appliquent à la faune. En fait, il serait juste de parler de la dégradation d'un habitat sain pour l'homme et la faune.

Vous remarquerez aussi que la "Stratégie mondiale de la conservation" figure à l'ordre du jour de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Ce sujet est particulièrement à-propos car, outre la visite de la Commission Brundtland, Ottawa a été l'hôte de la Conférence sur la Stratégie mondiale de la conservation pendant la première semaine de juin. Certains d'entre vous ont assisté à cette conférence et savent que la "Stratégie mondiale de la conservation" demande à toutes les nations d'adopter des méthodes et des politiques de conservation en harmonie avec les efforts déployés à l'échelle internationale en vue d'améliorer l'environnement de l'homme partout dans le monde et de protéger la biosphère qui assure la pérennité de toute vie sur la terre. C'est demander beaucoup mais, au Canada, nous estimons que nous faisons de notre mieux pour mettre en pratique les principes de la Stratégie mondiale de la conservation.

Au Canada, le gouvernement fédéral, les dix provinces et les deux territoires (et souvent divers ministères de ces gouvernements) se partagent la responsabilité de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. Une étroite collaboration et le partage des connaissances nous ont permis d'accomplir beaucoup de choses et sont la clé de notre progression dans cette voie. La présente Conférence annuelle sur la faune est une excellente tribune de collaboration fédérale-provinciale. Toutefois, nous sommes contraints de redoubler d'efforts et de détermination, tant au Canada que sur la scène internationale, afin de garantir une gestion efficace de nos ressources, y compris de la faune.

Gestion des oiseaux aquatiques

Le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" sera l'un des sujets de la présente Conférence. Ce plan démontre clairement l'aptitude du Canada et des États-Unis à travailler en collaboration sur des questions de gestion des ressources internationales. Son élaboration est probablement l'événement le plus important de l'histoire de la gestion des oiseaux aquatiques depuis la signature de la Convention concernant les oiseaux migrateurs en 1916.

Ce plan apporte essentiellement une stratégie de lutte contre le déclin marqué des populations des principales espèces de canards dans les Prairies et ailleurs en Amérique du Nord. Les spécialistes canadiens et américains de la sauvagine reconnaissent que la principale cause du déclin de ces populations est la disparition de leur habitat, même si bien d'autres facteurs ont pu intervenir.

De nouvelles ententes seront signées avec les agriculteurs et les propriétaires fonciers privés afin de redonner aux terres leur vocation d'habitat faunique (pour les oiseaux aquatiques) et de terres agricoles rentables. La conservation des sols et des eaux en est la clé.

M. McMillan a eu le plaisir, le 14 mai, de contresigner le plan avec Donald Hodel, ministre américain de l'Intérieur. Les deux pays doivent donc maintenant prendre les mesures qui s'imposent pour mettre le plan en oeuvre. Les activités déployées en ce sens et les résultats obtenus jusqu'ici figurent parmi les principaux faits saillants des travaux réalisés par Environnement Canada au cours des huit ou neuf derniers mois.

Ce plan n'est nullement une initiative exclusivement fédérale et les provinces, les territoires et les groupes de clients ont participé et collaboré à toutes ses étapes. Je crois savoir que la première réunion du Conseil consultatif canadien sur les oiseaux aquatiques s'est tenue ici même, à Ottawa. L'élan est donc donné à cette initiative d'une grande portée.

L'Année de la faune

L'année 1987 sera importante pour la conservation de la faune au Canada. En effet, le ministre et ses collègues des provinces ont le plaisir d'annoncer que 1987 sera déclarée l'Année de la conservation de la faune au Canada pour souligner l'importance de la conservation de la faune au Canada.

Au gouvernement du Canada, nous sommes très heureux que des organismes non gouvernementaux dédiés à la faune aient suggéré de célébrer pendant toute cette année la conservation de la faune. Ils se sont toujours montrés des chefs de file enthousiastes et ont l'appui total de M. McMillan et de ses collègues provinciaux. Certains événements sont ainsi prévus pour faire connaître les réalisations de divers groupes du secteur privé et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Dans le cadre de l'Année de la faune de 1987, nous aurons l'honneur d'accueillir deux rencontres internationales :

1) Les signataires de la Convention sur les terres humides ayant une importance internationale (Convention de Ramsar) tiendront leur troisième réunion à Regina du 27 mai au 5 juin, et

2) Les signataires de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) se rencontreront à Ottawa du 12 au 24 juillet.

Nous poserons également un jalon important dans notre histoire nationale : 1987 marquera le centenaire de la création du Refuge d'oiseaux migrateurs du Lac de la Dernière Montagne (Saskatchewan), le plus vieux refuge de l'hémisphère occidental.

L'année 1987 sera donc une des années cruciales pour la conservation de la faune depuis la Confédération et de nombreux événements se dérouleront partout au pays en son honneur. J'espère que vous y prendrez tous part.

Félicitations à votre Comité de la programmation et nos meilleurs voeux à tous les participants à notre 50e Conférence fédérale-provinciale. Je sais que votre emploi du temps est très chargé et j'espère que vos entretiens seront très fructueux et que vous apprécierez également les activités connexes prévues à votre intention par le Comité de la programmation.

Rapport de mise à jour

MESURES PRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA 49e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

D.K. Pollock
Secrétaire, Conférence fédérale-provinciale sur la faune

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, en particulier à l'honorable Kenneth Streatch, à Donald Eldridge, à Merrill Prime, ainsi qu'aux autres membres du ministère des Terres et Forêts, pour l'excellente organisation de cet événement et pour leur hospitalité à l'égard des délégués à la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été envoyées à l'honorable Kenneth Streatch et à Donald Eldridge et Merrill Prime. Recommandation exécutée.

Recommandation 2 (Remerciements pour la réception)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Environnement Canada et au Service canadien de la faune pour la réception offerte la veille de la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Une note de remerciements a été envoyée au directeur général du Service canadien de la faune. Recommandation exécutée.

Recommandation 3 (Remerciements pour le petit déjeuner)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités Canada pour le petit déjeuner offert le 27 juin aux délégués à la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Une lettre de remerciements a été adressée à Stew Morrison de Canards Illimités (Canada). Recommandation exécutée.

Recommandation 4 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux participants des organismes non gouvernementaux pour leur contribution au succès de la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été envoyées à tous les délégués des organismes non gouvernementaux qui ont participé à la Conférence. Recommandation exécutée.

Recommandation 5 (Absence regrettée de la Colombie-Britannique)

Que l'assemblée exprime ses regrets au gouvernement de la Colombie-Britannique relativement à l'absence de représentants du ministère de l'Environnement de cette province.

Mesure

Une lettre exprimant nos préoccupations au sujet de la non-participation de la Colombie-Britannique à la Conférence et l'espoir qu'elle sera représentée à celle de 1986 a été envoyée au ministre de l'Environnement. Recommandation exécutée.

Recommandation 6 (Remerciements à J.D. Roseborough, A. Murray et H. Haswell)

Attendu que Doug Roseborough, Al Murray et Hugh Haswell ont, pendant leurs remarquables carrières, participé activement à la gestion de la faune et aux travaux de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune,

en conséquence, les participants à la 49^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandent au Secrétaire de leur transmettre leurs remerciements pour leurs services et leurs meilleurs voeux pour leur retraite.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été envoyées à MM. Haswell, Murray et Roseborough pour les services qu'ils ont rendus à la faune, avec nos meilleurs souhaits pour leur retraite. Recommandation exécutée.

Recommandation 7 (Thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1986)

Attendu qu'il est nécessaire d'établir un lien entre la Semaine de la conservation de la faune et des espèces fauniques bien précises, et

attendu qu'un thème et un message bien choisis pour cet événement pourraient sensibiliser le public, en particulier les enfants des écoles, à la situation et à l'importance de la faune au Canada,

en conséquence, il est recommandé que le thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1986 porte sur les espèces menacées d'extinction au Canada.

Mesure

Une lettre recommandant que le thème de la Semaine de la conservation de la faune porte sur le problème des espèces fauniques menacées d'extinction a été envoyée à Ken Brynaert. Le choix du titre exact du thème a été laissé à la Fédération canadienne de la faune. Le thème suivant a été choisi pour 1986 : "Donnons-nous la main pour sauver la faune". Recommandation exécutée.

Recommandation 8 (Thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1987)

Attendu que 1987 sera le centenaire du refuge de faune du lac de la Dernière Montagne en Saskatchewan, et

attendu que cet événement attirera l'attention sur le passé, le présent et l'avenir des efforts de conservation au Canada, et

attendu que le succès des futurs efforts en ce domaine dépendra de l'enthousiasme, du soutien et de la coopération du gouvernement et du public,

en conséquence, il est recommandé de choisir un thème le plus représentatif possible de l'histoire et de l'avenir de la conservation de la faune au Canada pour la Semaine de la conservation de la faune de 1987.

Mesure

Une lettre invitant à choisir un thème représentant le passé et l'avenir de la conservation au Canada pour la Semaine de la conservation de la faune de 1987 a été envoyée à Ken Brynaert. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 9 (Poursuite des programmes touchant la faune)

Attendu que les activités du gouvernement du Canada touchant la faune sont régies par des lois du Parlement, la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs de 1917 et la Loi sur la faune du Canada de 1973, et

attendu que ces activités permettent au gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités nationales et internationales dans ce domaine, et

attendu que l'appui dont ces activités jouissent auprès du public a été amplement démontré récemment,

en conséquence, il est recommandé que le gouvernement du Canada continue à mettre en oeuvre, en consultation avec les gouvernements des provinces et des territoires et les organismes non gouvernementaux concernés, un solide programme pour le bénéfice de la faune et de ses usagers au Canada.

Mesure

Le président de la Conférence a envoyé une lettre au ministre fédéral de l'Environnement pour lui demander d'étudier cette recommandation. Recommandation exécutée.

Recommandation 10 (Préparatifs pour la Conférence de la CITES de 1987)

Attendu que le Canada sera l'hôte de la prochaine réunion des Parties à la CITES en 1987, et

attendu que c'est dès maintenant que les préparatifs concernant cette réunion doivent commencer,

en conséquence, il est recommandé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux nationaux établissent d'étroites relations de travail afin que les positions et préoccupations du Canada soient négociées bien avant la tenue de la prochaine réunion, que les rôles et responsabilités des membres de la délégation soient clairement définis, que l'administration et les programmes scientifiques de la CITES au Canada reçoivent tout l'appui nécessaire pendant les deux années qui séparent chacune des réunions des Parties et que les réactions et les mesures à prendre pour la résolution des préoccupations canadiennes découlant de la réunion de 1985 soient finalisées aussitôt que possible.

Mesure

Des lettres demandant des suggestions pour l'organisation de la Conférence et des nominations au comité directeur ont été envoyées à tous les secteurs de compétence en août et en décembre. En mai, le Ministre fédéral a fait parvenir un télex à tous les ministres responsables de la Faune pour leur indiquer que les personnes suivantes constitueront le "noyau" de la délégation canadienne à la réunion de 1987 de la CITES :

J.B. Heppes, Administrateur de la CITES, SCF;
T.C. Dauphiné, Autorité scientifique de la CITES, SCF;
D. Brackett (gouvernement des Territoires du Nord-Ouest),
représentant provincial et territorial;
M. Shoesmith (gouvernement du Manitoba),
représentant provincial et territorial; et
Un représentant du ministère des Affaires extérieures (à nommer).

Il a été demandé aux divers secteurs de compétence de fournir d'ici au 30 mai une liste des "questions" qui devront être discutées par le Canada. Il leur a également été demandé de fournir des suggestions pour les rôles de chef de la délégation canadienne et de président de la réunion de la CITES de 1987. Nous avons déjà reçu quelques réponses. Le Ministre fédéral attend encore les réponses d'autres secteurs de compétence. Quand toutes les réponses nous seront parvenues, une décision sera prise au sujet de ces deux postes et des recommandations seront présentées au ministre d'État aux Affaires extérieures.

Tous les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux responsables de la faune ont été invités à participer à la réunion du 15 juillet 1986 du Comité d'organisation des événements spéciaux. Les autres ministères et ONG suivants y participeront également : Pêches et Océans Canada, Affaires extérieures, la Fédération canadienne de la faune, la Fédération canadienne de la nature, l'Ottawa Field Naturalists' Club, l'Ottawa Duck Club, Diomedia Consultants et Adventure Consultants. Le maire Jim Durrell et des représentants du Centre des congrès d'Ottawa et de l'Office du tourisme et des congrès de la capitale du Canada y ont aussi été invités. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 11 (CITES - Adoption de nouvelles procédures)

Attendu que les procédures utilisées à la réunion de Buenos Aires des Parties à la CITES ont suscité un énorme mécontentement, et

attendu que ces procédures semblent avoir entravé les efforts de la délégation canadienne,

en conséquence, il est recommandé que les délégués à la présente Conférence incitent le Secrétariat de la CITES à faire adopter des procédures qui tiennent compte des informations techniques fournies lorsque des additions ou des modifications aux listes des espèces visées par la CITES sont envisagées.

Mesure

Une lettre visant à l'informer de cette recommandation a été envoyée au Secrétaire général de la CITES. Il a répondu que cette recommandation devrait être traitée par l'organe canadien de gestion de la CITES. Les autorités canadiennes à la CITES travaillent maintenant avec le Secrétariat et le Comité permanent de la CITES pour faire changer les règles de procédure. Les propositions émanant du Comité permanent ont été transmises aux autorités de la CITES lors de leur réunion de novembre dernier à Hull (Québec). Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 12 (Dissolution du CCGO)

Attendu qu'un certain nombre de comités régionaux ou portant sur des espèces précises ont été établis au Canada pour la gestion des ongulés, et

attendu que ces comités de spécialistes atteignent largement les objectifs fixés pour le Comité canadien de gestion des ongulés,

en conséquence, il est recommandé de procéder à la dissolution de ce Comité et de remercier, pour leur contribution, ceux qui participent ou ont participé à ses travaux.

Mesure

Des lettres ont été envoyées à tous les secteurs de compétence pour leur demander de remercier, pour leur bon travail, les membres de leur personnel participant ou ayant participé aux travaux de ce comité. Recommandation exécutée.

Recommandation 13 (Date des futures conférences)

Attendu que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune a traditionnellement lieu pendant la dernière semaine de juin, et

attendu qu'elle tombe généralement en même temps que le jour de la Saint-Jean-Baptiste, congé statutaire non seulement pour le Parlement du Canada mais aussi pour les résidents du Québec,

en conséquence, il est recommandé d'éviter, à l'avenir, que la Conférence tombe en même temps que ce congé.

Mesure

Le Comité de la programmation a pris note de cette recommandation. Recommandation exécutée.

Recommandation 14 (Stratégie mondiale de la conservation)

Étant donné l'importance de la Stratégie mondiale de la conservation pour la gestion de la faune dans le contexte de l'utilisation des terres et de la planification des aménagements, et

étant donné la conviction que le processus de formulation de stratégies de conservation donnerait l'occasion aux organismes et groupes d'intérêt oeuvrant dans le domaine de la gestion des ressources d'entamer des consultations fructueuses et aux divers secteurs intéressés d'établir des relations de travail durables et plus constructives, et

étant donné qu'une Conférence internationale sur la conservation et le développement, mettant en application la Stratégie mondiale de la conservation, aura lieu à Ottawa du 31 mai au 5 juin 1986, et qu'il est souhaitable que les divers secteurs de compétence canadiens aient des progrès importants à montrer à cet égard,

en conséquence, il est recommandé que les organismes de gestion de la faune participent à la formulation de stratégies de conservation dans les secteurs de compétence où ce processus est déjà engagé et qu'ils encouragent et appuient sa mise en route dans les autres secteurs.

Mesure

Des lettres ont été envoyées à tous les secteurs de compétence leur demandant de prendre des mesures visant à mettre cette recommandation en oeuvre dans leurs services. Recommandation exécutée.

Recommandation 15 (Communiquer au sujet de la faune)

Attendu que les communications sur la faune et sa gestion ont fait l'objet de discussions approfondies pendant la 49e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, et

attendu que l'étude de cas et d'événements passés et les connaissances des experts en communications ont révélé que des communications adéquates sont indispensables à la continuation de la gestion de la faune, et

attendu que les répercussions des problèmes fauniques sujets à controverse débordent souvent des cadres des secteurs de compétence concernés,

en conséquence, il est recommandé d'encourager tous les gouvernements à améliorer leurs efforts dans le domaine des communications et à élaborer, mettre en oeuvre et échanger au besoin des plans de communication dans le cadre de leurs programmes de gestion de la faune.

Mesure

Des lettres ont été envoyées à tous les secteurs de compétence leur demandant de prendre des mesures visant à mettre cette recommandation en oeuvre dans leurs services. Recommandation exécutée.

Recommandation 16 (CITES - Création d'un fonds)

Attendu que la réunion de la Conférence des Parties à la CITES aura lieu au Canada en 1987, et

attendu qu'il est important de disposer de fonds suffisants pour la réalisation des activités qui permettront de défendre et d'appuyer les positions du Canada aux yeux des délégations internationales,

en conséquence, il est recommandé que chaque organisme responsable de la gestion de la faune au Canada, ainsi que les organismes non gouvernementaux intéressés, envisagent, au cours des deux prochains exercices financiers, de contribuer à un fonds qui sera établi par le Service canadien de la faune pour appuyer de telles activités.

Mesure

Des lettres ont été envoyées à tous les secteurs de compétence leur demandant d'étudier cette recommandation et d'y répondre d'ici le 13 septembre 1985. Nous n'avons pas eu de réponse de tous les secteurs de compétence. Un fonds a été créé mais aucune donation n'y a encore été effectuée. Recommandation en voie d'exécution.

Rapport de mise à jour

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (SCF)

H.A. Clarke
Directeur général

Je crois, sans l'ombre d'un doute, que le fait saillant de l'année qui vient de s'écouler est la signature du "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques". Je ne vous en parlerai plus guère car vous en avez déjà beaucoup entendu parler -- M. Gurbin l'a mentionné dans son allocution -- mais je dois vous dire que, jusqu'à la toute fin, il n'était pas certain que M. McMillan et le Secrétaire de l'Intérieur, M. Hodel, signent ce document à Washington, le 14 mai. Mais cela s'est produit et nous avons maintenant un schéma directeur, un énoncé d'intention qui, espérons-nous, orientera nos actions à cet égard pendant les 15 prochaines années et même après. Je crois que nous pouvons dire que cette réalisation marque un jalon pour l'année 1985-1986.

Les populations de Grues blanches d'Amérique ne cessent d'augmenter. En avril, l'an dernier, nous avons signé un "Mémoire d'entente" avec les États-Unis pour nous assurer que nos efforts mutuels fassent l'objet d'une coopération et d'une coordination à l'échelle internationale. Un "Plan de rétablissement de la Grue blanche d'Amérique" a été préparé et est actuellement mis en oeuvre; les oiseaux semblent être l'un des sujets préférés de la presse au printemps. Je suis heureux de vous informer que ce programme se déroule très bien.

Graham Cooch et le SCF ont été parmi les principaux artisans de la planification, de l'organisation et du financement du 29e Congrès ornithologique international, qui s'est tenu à Ottawa en juin.

Le Programme de l'Amérique latine se poursuit et il a été proposé de créer des refuges pour les oiseaux de rivage le long des aires de repos et d'hivernage du Canada, des États-Unis et de l'Amérique latine. Dans le cadre de ce programme, un certain nombre de projets ont été financés en 1985 le long des côtes du Pérou, de l'Équateur, de la Colombie et du Brésil. Nous espérons terminer prochainement "l'Atlas des oiseaux de rivage de l'Amérique du Sud". Les études menées à bien portent notamment sur la vulnérabilité des oiseaux migrateurs à la perte d'habitats d'hivernage et l'ampleur de l'utilisation des pesticides en Amérique latine. C'est un bon programme qui semble très bien se dérouler.

Timbre sur la conservation

En 1985, le premier "timbre sur la conservation de l'habitat faunique" du Canada a été lancé; il reproduit une oeuvre originale de Robert Bateman. Ce timbre de 4 $ devra être apposé sur chaque permis de chasse aux oiseaux migrateurs vendu au Canada. Le produit de la vente de ces timbres sera "envoyé" à Habitat faunique Canada qui s'est lancé dans la remise en état et la protection des habitats partout au Canada, entreprise fort louable. On m'a informé que les ventes des reproductions de la peinture originale de 1985 et des timbres ont remporté un succès sans précédent. Les personnes qui désirent de plus amples renseignements à ce sujet devront contacter David Neave d'Habitat faunique Canada.

À propos, l'oeuvre retenue pour le timbre de 1986, réalisée par J. Fenwick Landsdowne et intitulée "Morillons à dos blanc au printemps", a été dévoilée à Toronto, en mars dernier.

Comme vous avez dû l'apprendre, la prochaine Conférence de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction) se tiendra ici, à Ottawa, l'an prochain. Le Canada essaie d'être fin prêt pour cette réunion. Toutes les personnes auxquelles j'ai parlé m'ont donné l'impression que la Conférence de Buenos Aires avait été quelque chose à voir et nous espérons que la Conférence de 1987 pourra se dérouler sans anicroche. Je veux que vous sachiez que nous nous sommes déjà mis au travail à cette fin.

Pour les fervents de statistiques, 4 183 permis d'exportation d'espèces menacées d'extinction ont été approuvés ou émis par les autorités fédérales, provinciales et territoriales l'an dernier, principalement pour des espèces figurant à l'Annexe II de la CITES.

En matière de piégeage non cruel, Environnement Canada a versé 500 000 $ à l'Institut de la fourrure du Canada dans le cadre d'un programme de 1,5 million $ d'une durée de 4 ans, qui a débuté en 1983-1984 et est spécialement axé sur la recherche et le développement de méthodes non cruelles de piégeage. Nous sommes heureux de vous informer que le tout semble se dérouler très bien. La construction d'un centre de recherche et d'expérimentation sur les pièges non cruels, à Végreville en Alberta, a été terminée à l'automne 1985 et ce centre est désormais opérationnel.

Les décideurs, peu importe leur niveau hiérarchique, estiment à leur juste valeur les renseignements socio-économiques. Au SCF, nous avons réussi, en 1981, à mettre sur pied un projet qui a permis de publier au moins quatre rapports et un cinquième, si j'ai bien compris, devrait l'être bientôt. Je suis certain que la plupart d'entre vous ont vu le rapport socio-économique sur "La valeur de la faune pour les Canadiens", qui a été publié à l'époque du colloque en mai dernier. Si quelqu'un pense que ce n'est qu'un simple plaidoyer, je le référerai à Statistique Canada qui confirmera que la méthodologie d'enquête utilisée était irréprochable. Les résultats ont effectivement démontré que les dépenses engagées par les participants aux activités parafauniques au Canada injectent 8,8 milliards $ par année dans l'économie canadienne, créent 185 000 emplois et engendrent des recettes fiscales de près de 2 milliards $.

Nouveau fonds destiné à la recherche

Le Fonds pour la toxicologie faunique, qui est administré par le Fonds mondial pour la nature, a vu le jour l'an dernier. Cet organisme a récemment fait paraître son premier rapport annuel. Il est très fier des résultats obtenus, tout comme nous, leurs partenaires dans cette entreprise. Je crois que la recherche sur les produits toxiques pour la faune commence à s'implanter et à se diversifier au sein de la communauté scientifique du pays. Le SCF et un ou deux organismes du secteur privé ne sont pas les seuls artisans de ces recherches. Les universités y participent maintenant en assez grand nombre et, au 30 avril 1986, 42 projets de recherche nous avaient été soumis, 24 avaient été approuvés et de nombreux autres sont à l'étude.

Le Colloque sur la faune a été , pour bon nombre d'entre nous, un "fléau" pendant les 18 derniers mois, en ce sens qu'il a été annulé et repris à plusieurs reprises. Nous ne savions pas trop au juste ce qui arriverait, mais je crois, après coup, que ce fut une réunion "d'experts" généralement réussie, qui a permis aux ministres, aux dirigeants des ONG et aux citoyens intéressés de se réunir et de mettre de l'avant de nouvelles approches de la gestion de la faune et d'autres moyens de financement à cet égard. David Munro vous rendra compte un peu plus tard de l'issue de ce colloque, mais je crois que ce fut un événement important. Nous espérons que certaines des idées qui y ont été formulées pourront être concrétisées et mises de l'avant, dans l'intérêt de la faune du Canada.

Dans un futur plus ou moins éloigné, nous espérons réviser le Protocole de la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Nous espérons également être en mesure de commencer à rédiger la version provisoire des amendements jugés nécessaires à la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et à la Loi sur la faune du Canada, sinon cet été, du moins à l'automne. Nous espérons pouvoir vous annoncer également, à une date ultérieure, que nous avons commencé à rédiger une nouvelle Loi sur l'importation, l'exportation et le transport interprovincial des espèces fauniques qui, si j'ai bien compris, est dans les coulisses depuis une dizaine d'années, sinon plus, mais qui est finalement sur le point de se concrétiser.

Nous continuons à nous pencher assidûment sur les questions fauniques liées aux revendications territoriales des autochtones. Ainsi, au début de juin, un événement important s'est produit : en effet, les parties intéressées se sont entendues sur les principes d'une entente de gestion conjointe de la faune entre le SCF et la Fédération Tungavik du Nunavut dans les Territoires du Nord-Ouest.

La nécessité d'avoir de nouveaux partenaires

À mon avis, le Service canadien de la faune, avec ses 300 années-personnes et son budget d'environ 23 millions $, ne pourra pas continuer de s'efforcer de gérer de si nombreuses questions partout au pays et de s'efforcer de satisfaire tout le monde et de donner de bons résultats. La stratégie de l'avenir devra s'articuler autour d'une collaboration accrue avec des partenaires qui s'intéressent et participent à la gestion de la faune.

Nous le faisons déjà, dans une certaine mesure, mais le SCF devra avoir de plus en plus recours à ce mode de fonctionnement dans les années à venir. Nous devrons nous rapprocher davantage de ceux qui s'intéressent à la gestion de la faune et nous devrons déléguer le plus possible de responsabilités à des organismes locaux, à des groupes, aux provinces et à des ONG, sans toutefois atténuer la responsabilité de notre Ministre pour ces programmes devant le Parlement. Je veux seulement que vous sachiez que nous allons continuer de rechercher de nouvelles associations, d'en forger de toutes formes, de toutes tailles et de tous modèles, et que nous sommes prêts à étudier toutes les propositions.

Rapport de mise à jour

US FISH AND WILDLIFE SERVICE

Frank Dunkle
Directeur
(Discours prononcé par H.K. Nelson)

Comme vous l'avez presque tous appris, l'US Fish and Wildlife Service compte maintenant un nouveau directeur, Frank Dunkle, qui a été nommé le 8 mai dernier. Gestionnaire hautement qualifié des ressources halieutiques et fauniques, ancien directeur du Montana Game and Fish Department, sénateur d'un État, il fait partie depuis quelque temps du personnel régional du Secrétariat de l'Intérieur et, depuis quatre ans, du bureau régional de Denver (Colorado) de l'US Fish and Wildlife Service.

Efforts de conservation

Depuis la tenue de la dernière Conférence fédérale-provinciale sur la faune, l'US Fish and Wildlife Service (USFWS) et le Service canadien de la faune (SCF) ont participé conjointement à un certain nombre d'activités importantes ayant pour objectif la conservation de nombreuses espèces fauniques et de leurs habitats.

En effet, au cours de la dernière année, le Canada a joué un rôle de premier plan en matière de conservation à l'échelle internationale. En 1986, il sera l'hôte de la réunion portant sur la "Stratégie mondiale de la conservation" de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, du Congrès international d'ornithologie et des réunions du Conseil international pour la préservation des oiseaux. En 1987, il recevra la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar et à la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES).

Le Canada a aimablement offert aux États-Unis de partager les avantages que peut procurer à notre hémisphère le succès d'une réunion de la Convention de Ramsar. La Conférence de 1987 des Parties à la Convention de Ramsar donnera au Canada et aux États-Unis une occasion exceptionnelle de collaborer à la protection des habitats humides d'Amérique latine. Les aires d'hivernage d'espèces avifauniques importantes ont besoin d'urgence d'être mieux protégées et gérées.

Dans ce domaine, je remarque que la séance finale de cette réunion examinera la question de l'optimalisation des efforts mondiaux de conservation de la faune. Les États-Unis se sont récemment penchés sur cette question, particulièrement pour l'hémisphère occidental. Nous avons découvert que plus de la moitié de nos oiseaux migrateurs dépendaient, dans une certaine mesure, des habitats de l'Amérique latine. Ces mêmes habitats sont perturbés ou entièrement détruits à une vitesse alarmante, ce qui provoque une diminution des populations fauniques.

L'US Fish and Wildlife Service envisage de mettre sur pied, en Amérique latine, un programme global de formation et d'éducation destiné à former des compétences régionales capables d'aider à résoudre ces problèmes écologiques. Il comporterait des programmes universitaires de deuxième cycle sur la gestion de la faune et des terres sauvages, semblables à ceux récemment mis sur pied au Costa Rica, en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature. On y trouve un refuge modèle où

des cours pratiques de formation peuvent être donnés. Il faut reconnaître que c'est un effort à long terme, mais que cette entreprise semble être celle qui a les plus grandes chances d'optimiser les ressources que nous consacrerons à cette forme d'aide dans les années à venir.

Ceci dit, j'aimerais maintenant vous présenter les points saillants des principales activités de notre Service, dont bon nombre ont été effectuées en collaboration avec le SCF et certaines provinces au cours de la dernière année.

"Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques"

Vous en avez déjà beaucoup entendu sur le sujet et nous l'aborderons plus tard de façon plus détaillée. La signature de ce plan, le 14 mai 1986, a couronné les efforts conjoints de nos deux pays visant à fixer des objectifs pour les populations d'oiseaux aquatiques, à établir leurs besoins en matière d'habitats et à déterminer les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs. De façon générale, le plan est un vaste cadre politique qui décrit l'ampleur des exigences en matière de gestion des oiseaux aquatiques migrateurs au Canada et aux États-Unis.

La participation pleine et entière du Mexique est également l'une des clés du succès de la gestion des oiseaux aquatiques de l'Amérique du Nord et les deux pays ont convenu de l'encourager activement. Des plans établis aux niveaux des gouvernements nationaux, des provinces, des territoires, des États et des voies migratoires, en fonction des objectifs déterminés, permettront de le mettre en oeuvre.

À cette fin, un comité du Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques sera créé pour surveiller l'application du plan et le mettre à jour, coordonner les activités courantes et examiner les nouvelles propositions et les entreprises conjointes. Il se composera de représentants des organismes chargés de la faune aux niveaux fédéral, provincial, territorial et des États. Nous espérons que ce comité de 12 personnes pourra commencer à siéger bientôt.

Activités relatives à la gestion des oiseaux aquatiques et à la recherche

Comme la plupart d'entre vous, nos ressources financières et humaines continuent d'être soumises à des restrictions. La Loi de 1985 sur les réductions budgétaires (Gramm/Rudman/Hollings Budget Reduction Act) figure encore parmi les principales questions d'actualité au sein de la bureaucratie fédérale. Il se produit aussi, toutefois, des événements positifs.

Le budget de l'année financière 1987, présenté dernièrement par le Président au Congrès des États-Unis, demandait que des mesures soient immédiatement prises pour remédier au problème du déclin récent des populations d'oiseaux aquatiques aux États-Unis. Les plans actuels prévoient une augmentation de 2 millions $ du budget du Service pour l'année financière 1987, pour les activités relatives à la production d'oiseaux aquatiques et à la gestion de l'habitat. Ces fonds seront principalement consacrés à l'amélioration de l'habitat des oiseaux aquatiques sur des terres appartenant au Service et sur des terres privées dans la région de dépressions karstiques des prairies des États du centre-nord.

On accordera une importance accrue aux efforts de recherche. Des fonds supplémentaires de 3 millions $ ont été demandés afin de mettre au point des méthodes

destinées à remédier à la tendance à la baisse des populations d'oiseaux aquatiques aux États-Unis. Nous nous efforcerons notamment de mieux déterminer l'incidence de la mortalité non causée par la chasse, d'élaborer de meilleures méthodes pour évaluer les populations d'oiseaux aquatiques et d'accroître notre capacité d'élaboration de modèles de populations et d'analyse des données.

Gestion des populations d'oiseaux aquatiques

Une analyse des données de la période du règlement de stabilisation de la chasse sera terminée cette année en collaboration avec le SCF et d'autres collaborateurs. Nous espérons être en mesure de distribuer un rapport sur les résultats d'ici la fin de décembre 1986. Les résultats des études sur le règlement de stabilisation de la chasse et d'autres données seront incorporés à un nouvel "Énoncé des incidences environnementales" portant sur le programme de gestion des oiseaux migrateurs aux États-Unis, qui sera soumis à un examen public d'ici juin 1987. Ce document définira notre philosophie sur la gestion des prises, y compris toute modification qui sera apportée à la lumière des nouveaux renseignements fournis.

Une séance portant sur le programme du règlement de stabilisation de la chasse est également prévue à l'ordre du jour de la Conférence nord-américaine sur la faune et les ressources naturelles, qui se tiendra dans la ville de Québec en mars 1987 et sera présidée conjointement par le SCF et l'USFWS.

Gestion du Canard noir

Cette espèce continue de poser des problèmes de gestion aux deux pays. Les résultats des relevés effectués à l'hiver 1986, le long des voies migratoires du Mississipi et de l'Atlantique, montrent une augmentation modérée des populations de Canards noirs par rapport aux niveaux de 1985. La voie migratoire du Mississipi enregistre actuellement une augmentation de 11 % par rapport à la moyenne de 1976-1985, contrairement à celle de l'Atlantique où une baisse de 5 % a été constatée.

Notre actuel programme de réduction des prises ne se terminera pas avant 1988 et fera l'objet d'un rapport en 1989, et nous avons l'intention, dès que nous disposerons des données sur la dernière saison, d'examiner de très près la situation des populations et les niveaux de prises. La prochaine étape importante touchant le Canard noir consistera à tenter de mettre en oeuvre l'entreprise conjointe envisagée avec le Canada dans le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques".

Évaluation du taux de réussite de la reproduction du Canard mallard dans les Prairies canadiennes

Depuis quelques années, les niveaux des populations de Canards mallards ne cessent de diminuer. Nous ne disposions pas de renseignements précis sur la réussite de la reproduction de ce canard dans les Prairies canadiennes. En 1982-1985, des recherches ont été effectuées dans 17 régions d'étude des Prairies canadiennes. L'étude a été réalisée par des chercheurs du Northern Prairie Wildlife Research Center, en collaboration avec les organismes provinciaux responsables de la faune, le SCF et notre Office of Migratory Bird Management. Elle faisait également partie d'un programme global plus vaste destiné à comprendre la

dynamique des populations de Canards mallards pendant la période d'application du règlement de stabilisation.

Dans les régions étudiées, le taux de réussite variait de 1 à 36 %. Certains avaient déjà laissé entendre qu'un taux de réussite de 15 % était nécessaire pour maintenir à un niveau stable les populations de Canards mallards; or, de nombreuses régions étudiées n'atteignaient même pas ce pourcentage. La plus forte productivité se retrouve dans de larges bandes de prairies à graminées dont beaucoup sont possédées et gérées par des organismes gouvernementaux locaux, provinciaux ou fédéraux. Cette étude conjointe souligne à nouveau la nécessité de préserver et de gérer les habitats de nidification des terres humides et des hauts-plateaux, tant aux États-Unis que dans les Prairies canadiennes.

Gestion de la Bernache du Canada

La gestion de la Bernache du Canada et les recherches portant sur elle nous posent toujours un certain nombre de problèmes qui concernent surtout leur répartition automnale et hivernale et la réglementation des prises pour les populations de la vallée du Mississipi, de l'est des Prairies et de la vallée de la Tennessee. L'utilisation de colliers à codage individuel permet d'étudier la Bernache du Canada empruntant les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississipi afin de mieux connaître ses itinéraires de migration, sa répartition, ses prises et son taux de survie. Bon nombre d'entre vous participent à ces études conjointes.

L'USFWS, le SCF, l'Atlantic Flyway Council, le Mississipi Flyway Council et la Mavik Corporation (représentant les autochtones de la partie du territoire canadien servant de lieux de reproduction à la bernache) participent à certaines études sur la population de l'Atlantique. Au cours des trois dernières années, plus de 20 000 bernaches ont été capturées, baguées et marquées dans la seule voie migratoire de l'Atlantique et plus de 60 000 observations de ces oiseaux marqués ont été signalées dans les États et les provinces de l'est de l'Amérique du Nord.

Nous espérons que ces travaux jetteront une lumière nouvelle sur la dynamique de cette population, sur sa répartition saisonnière et sur les prises de ces populations de Bernaches du Canada.

Ingestion de doses de plomb par la Bernache du Canada

La population (de l'est des Prairies) de Bernaches du Canada qui se reproduisent au Manitoba, migrent par l'ouest du Minnesota et hivernent au Missouri, est parfois exposée à l'absorption de plomb par ingestion. Un projet conjoint entre l'USFWS, le SCF et des organismes provinciaux et d'État faisant partie du Conseil de la voie migratoire du Mississipi est en cours afin de localiser les sites d'exposition au plomb et de gérer plus efficacement cette ressource.

Des bernaches seront capturées et baguées, des échantillons de sang seront prélevés sur leurs lieux de reproduction de Cap Churchill (Manitoba), pendant leur migration d'automne dans l'ouest du Minnesota, et une autre fois dans leurs quartiers d'hiver du refuge faunique national de Swan Lake au Missouri. Les teneurs en plomb des couvées de ces bernaches seront analysées pour déterminer les variations des taux d'exposition au plomb, à la fois dans le temps et dans l'espace. Les résultats serviront à améliorer la gestion locale de ces bernaches et donc à réduire leur exposition aux doses de plomb et leur taux de mortalité.

Grue blanche d'Amérique

Un autre exemple remarquable d'administration internationale est la longue collaboration entre les États-Unis et le Canada en vue de la conservation de la Grue blanche d'Amérique. Le "Protocole d'entente" signé par l'ancien directeur général Tétrault et l'ancien directeur Robert Jantzen, en avril 1985, a précisé davantage nos activités conjointes de gestion. Chaque pays a nommé un agent supérieur pour coordonner les activités quotidiennes de mise en oeuvre de la gestion. Nous révisons actuellement notre plan de rétablissement. Je crois savoir que le SCF élabore actuellement un plan d'action pour le Canada.

L'hiver dernier, 97 Grues blanches d'Amérique sont arrivées au refuge faunique national d'Aransas, sur la côte du Texas. La volée se composait notamment de 16 jeunes de moins d'un an, le record du siècle. La population nord-américaine totale a atteint 165 oiseaux, soit 11 fois le nombre le plus bas enregistré en 1941. Les 19 oeufs féconds du parc national de Wood Buffalo ont été transférés aux États-Unis à la fin mai, soit 15 au projet de Grays Lake en Idaho et 4 au Centre de recherches sur la faune Patuxent à Laurel (Maryland), où une volée est gardée en captivité.

Un projet conjoint effectué de 1981 à 1984 a consisté à suivre par radio-émetteur la migration des Grues blanches d'Amérique de leurs aires d'hivernage du Texas à leurs lieux de reproduction du parc national de Wood Buffalo dans les Territoires du Nord-Ouest. Les biologistes du SCF et de l'USWFS préparent des rapports sur divers aspects de ces études.

"Opération faucon"

Depuis de nombreuses années, l'USFWS collabore étroitement avec les bureaux d'application des règlements de toutes les provinces et du SCF. Une importante enquête sur la faune se distingue des autres initiatives de collaboration des deux pays en vue d'éliminer le commerce illégal de la faune. "L'opération faucon" a été lancée aux États-Unis en 1981, à titre d'enquête secrète visant à réduire la capture, la vente et le transfert illégaux de rapaces. L'enquête canadienne, réalisée à partir de l'Ontario, a commencé peu après son pendant américain. À l'automne 1982, il est apparu que les deux enquêtes visaient non seulement les mêmes espèces de rapaces, mais également les mêmes coupables. Depuis la fin de 1982, l'enquête a vraiment été une entreprise conjointe.

Le 29 juin 1984, dans le cadre d'une opération étroitement coordonnée d'application des règlements, plus de 300 agents d'application de la loi de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Yukon, de 14 États et de l'USFWS ont délivré plus de 70 mandats de perquisition au nom de suspects impliqués dans la commercialisation illégale de rapaces.

Les coupables découverts grâce à l'Opération faucon ont été poursuivis en justice. Aux États-Unis seulement, 69 personnes ont été mises en accusation, sept d'entre elles étant considérées comme des fugitifs étrangers. Les sentences imposées jusqu'ici incluent plus de 325 000 $ d'amendes, trois années de prison ferme et plus de 73 années de liberté surveillée. Cette enquête se poursuit de façon permanente et d'autres accusations devraient être portées au Canada et aux États-Unis.

Pluies acides

Dans un esprit de collaboration durable, l'USFWS et le SCF se sont rencontrés en décembre 1985 pour discuter des répercussions des pluies acides sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats. Les préoccupations causées par le déclin des populations d'oiseaux aquatiques sous l'effet des retombées acides ont entraîné la mise sur pied de nombreux projets de recherche sur le terrain dans nos deux pays. Cette réunion a permis d'assurer la coordination permanente des projets de recherche et de procéder à un examen scientifique des différents projets. Les participants à cette réunion ont également discuté de l'incidence des retombées acides sur les amphibiens et de la recherche sur l'accumulation de métaux et la toxicité pour les oiseaux et les animaux à fourrure.

Un sommaire des résultats des recherches de 1985 révèle que :

a) la répartition des espèces de poissons et leur nombre sont modifiés par l'acidité dans les lacs du Maine;

b) le poisson des lacs acidifiés est soumis à un stress sublétal, comme l'indique la diminution de la résistance mécanique de ses os et l'augmentation du nombre de cellules du mucus de la fente brachiale;

c) des eaux acidifiées peuvent modifier la croissance des canetons et leur comportement alimentaire; et

d) les amphibiens présentent des différences de tolérance à de faibles teneurs en ions hydrogène dans l'environnement, certaines espèces étant éliminées dans les étangs les plus acides.

Pendant l'année financière 1985, l'USFWS a également entrepris un programme quinquennal d'étude des méthodes de réduction des précipitations acides. Il a pour buts de trouver des mécanismes pour faciliter la regénération des ressources aquatiques déjà perturbées par l'acidification et d'assurer la protection des écosystèmes vulnérables qui pourraient en être victimes à l'avenir. Le programme porte principalement sur des projets de recherche conjoints entre les États du Massachussetts, de la Virginie occidentale, du Tennessee, du Minnesota et de New York. La collecte de données de base a débuté récemment. On procédera au chaulage des lacs et des cours d'eau étudiés pour tenter d'en réduire l'acidification et leurs modifications physiques, chimiques et biologiques seront surveillées.

Projet de dérivation de la Garrison (Dakota du Nord)

Le 12 mai 1986, le Président signait la Garrison Diversion Unit Reformulation Act de 1986. La Loi promulgue la plupart des recommandations de la Commission Garrison et représente un compromis entre des intérêts divergents favorables à la conservation de l'environnement ou à sa mise en valeur. L'envergure du projet a également été encore réduite. Les incidences sur les ressources halieutiques et fauniques, y compris sur les refuges fauniques nationaux et les aires de reproduction des oiseaux aquatiques, seront entièrement neutralisées. Il est particulièrement intéressant de souligner que le plan reformulé du projet élimine toute incidence sur les ressources canadiennes. Aucun écoulement restitué ne se déversera au Canada. Les eaux municipales et industrielles d'alimentation des villes de Fargo et de Grand Forks (Dakota du Nord) seront traitées afin d'éliminer tout

problème éventuel qu'elles pourraient causer au biote. Le nouveau plan satisfait donc maintenant aux exigences du Traité sur les eaux limitrophes de 1909.

Domaines de préoccupation de la Commission mixte internationale à l'égard de l'environnement

La Commission mixte internationale (CMI) a défini 42 domaines de préoccupation dans lesquels des contaminants ou la pollution ont entraîné la dégradation des eaux des ports, des estuaires ou des canaux reliant les Grands lacs. Des biologistes de l'USFWS siègent à un comité international, parrainé par la Commission des pêcheries des Grands lacs, pour soumettre des lignes directrices à la CMI en matière de protection des pêcheries. Tous les organismes participants fournissent des données sur les populations de poissons et les niveaux de contaminants dans les régions en cause.

Contaminants dans les refuges

En mai 1986, l'USFWS publiait un rapport final intitulé "Preliminary survey of contaminant issues of concern on national wildlife refuges" (Étude préliminaire des préoccupations relatives aux contaminants dans les refuges fauniques nationaux). Le rapport établit que neuf des 434 refuges fauniques nationaux du pays ont des problèmes de contaminants bien documentés et que 76 autres pourraient avoir d'éventuels problèmes de contamination nécessitant des études plus approfondies.

Incidences des contaminants sur les oiseaux aquatiques des Grands lacs

Nous disposons des résultats de la première année de recherches sur les incidences des contaminants industriels sur les oiseaux des Grands lacs nichant en colonies. Des évaluations des résidus de contaminants présents dans les oeufs de 21 colonies de Sternes communes, nichant dans des régions industrielles et municipales des cinq Grands lacs, révèlent des teneurs élevées en contaminants industriels.

Notre bureau régional de Green Bay (Wisconsin) a rassemblé de la documentation sur la diminution de la capacité reproductive de la Sterne de Forster, causée par de très faibles niveaux de dioxines, de furans et de BPC. Il a également signalé des difformités flagrantes chez les cormorans.

Ours grizzli

L'USFWS continue de collaborer étroitement avec les États et les organismes privés de conservation pour aider au rétablissement des populations menacées d'ours grizzlis des 48 États situés au sud du Canada. Nous avons concentré nos efforts dans six régions du Montana, du Wyoming et de l'Idaho : Yellowstone, la ligne de partage des eaux continentales du Nord, Cabinet-Yaak, Selway-Bitterroot, Northern Cascades et les Selkirk. Le Congrès a chargé le Service de préparer quatre études qui sont maintenant toutes terminées ou presque. Le Service publiera un plan de rétablissement officiel à l'été 1987.

Exploitation des hydrocarbures de la mer de Beaufort

L'USFWS poursuivra sa collaboration avec le SCF dans le domaine des recherches et des activités de protection et de gestion des ressources, parallèlement à l'exploitation des hydrocarbures dans la mer de Beaufort. Ainsi, cet été, les deux organismes participeront à une démonstration de nettoyage d'un déversement d'hydrocarbures dans la partie canadienne de la mer de Beaufort.

Études conjointes sur l'ours blanc dans la mer de Beaufort

L'USFWS, le SCF, le Service de la faune des Territoires du Nord-Ouest et le ministère des Ressources naturelles du Yukon poursuivent toujours des études conjointes sur l'ours blanc des deux côtés de la frontière Canada-Alaska. Le pistage radio-électrique et les captures effectuées confirment que les États-Unis et le Canada se partagent la population d'ours blancs qui habitent la mer de Beaufort.

Bien qu'il n'existe aucune entente officielle, les secteurs de compétence intéressés ont respecté la lettre de l'Accord international sur la conservation de l'ours blanc qui prévoit que les populations communes soient gérées en consultation. Nous espérons que cet esprit de collaboration continuera de régner dans les années à venir à mesure que les activités humaines continueront de perturber l'ours blanc dans cette région si riche en ressources.

Caribou des bois

Le troupeau de caribous des bois du sud de la chaîne Selkirk a été porté de toute urgence sur la liste des espèces menacées en 1983 et son ajout a été déclaré "définitif" en 1984. Avant qu'il ne soit inscrit sur la liste, un certain nombre d'organismes avaient cependant reconnu la nécessité de gérer le troupeau pour en assurer la survie. C'est pourquoi le Service des forêts de la Colombie-Britannique, la Direction des ressources halieutiques et fauniques de la C.-B., l'U.S. Forest Service, l'USFWS, l'Idaho Department of Fish and Game, le Washington Department of Game et l'Université de l'Idaho ont créé le Comité technique international du caribou des bois. Ce Comité a élaboré un plan de gestion conjoint qui énonçait les diverses mesures à prendre pour assurer la survie et le rétablissement du caribou, plan qui est actuellement mis en application. Le plan donne notamment priorité à des études de la dynamique de la population de cette espèce et de son habitat, ainsi que de ses besoins alimentaires, et à des études qui finiront par permettre d'accroître le nombre de bêtes du troupeau et à créer un autre troupeau de caribous. Ceux d'entre vous qui viennent de cette partie du pays connaissent bien ce sujet.

Écologie du troupeau de caribous de la chaîne Selkirk

Depuis 1984, la section d'étude des écosystèmes du Service à Fort Collins (Colorado) effectue des recherches sur l'écologie du caribou menacé de la chaîne Selkirk, dans le nord de l'Idaho et dans le sud de la Colombie-Britannique, dans le cadre d'un projet conjoint avec la Direction du gibier de la Colombie-Britannique, l'Idaho Department of Fish and Game, l'U.S. Forest Service et notre Bureau des espèces menacées. La section effectue principalement des recherches sur les exigences en matière d'habitat au début de l'hiver et sur la génétique du

caribou. Pendant l'hiver 1986-1987, d'autres organismes transporteront des caribous de la Colombie-Britannique en Idaho pour augmenter le nombre de bêtes du troupeau et réduire les possibilités de consanguinité.

Troupeau de caribous des monts Porcupine

Le troupeau de caribous des monts Porcupine migre du nord-est de l'Alaska vers le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest au Canada. Cette espèce a fait l'objet de recherches destinées à mieux comprendre l'utilisation des parcours et à déterminer les coûts énergétiques à long terme de la migration. L'USFWS et le SCF ont tous deux apporté un soutien logistique et une aide financière.

Des recherches conjointes effectuées par la Direction de la chasse du Yukon, le SCF, l'Alaska Department of Fish and Game et l'USFWS ont permis de mettre au point un système de pistage radio-électrique par satellite du troupeau de caribous des monts Porcupine. Le système fournit chaque jour des données sur l'emplacement des bêtes, leurs activités, leurs déplacements et leur survie. Ces renseignements, combinés à des données de télédétection sur la météorologie, le couvert végétal, le relief et l'habitat, sont soumis à des analyses en vue de définir les facteurs limitants de la population, les besoins en habitats, les tracés critiques des déplacements et les corridors de migration. Les résultats des recherches servent déjà à orienter les politiques de gestion des terres et du caribou dans le cadre des activités d'exploitation des hydrocarbures et de l'Accord international sur le troupeau de caribous des monts Porcupine.

Toutes les parties approchent désormais du stade où elles pourront commencer à négocier un régime international de gestion de cette ressource commune. Des rencontres techniques entre les fonctionnaires des administrations fédérales, des provinces et des États ont permis d'établir une terminologie de base relative aux questions que nos décideurs peuvent envisager d'inclure dans un accord. Les États-Unis sont tout près d'adopter une position de gestion conjointe. Nous espérons que les négociations officielles commenceront cet été.

Pluvier siffleur

Le 11 janvier, le Pluvier siffleur était ajouté à la liste des espèces menacées des grandes plaines du Nord, de la côte atlantique des États-Unis et du Canada et dans ses aires d'hivernage des Caraïbes et du Mexique. Il a été porté sur la liste des espèces menacées d'extinction du bassin hydrographique des Grands lacs, aux États-Unis, et de l'Ontario. Nous sommes persuadés que cette espèce offre des possibilités remarquables de programmes conjoints de conservation entre les deux pays. Les efforts destinés au rétablissement du Pluvier siffleur porteraient principalement sur la protection et la remise en état des habitats actuels de migration et de nidification.

Rétablissement de l'Aigle à tête blanche

Le projet conjoint canado-américain sur l'Aigle à tête blanche a démarré en 1983. Cette année-là, 22 oisillons de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de la Saskatchewan ont été transportés au New Jersey, au Massachussetts et en Pennsylvanie dans le cadre d'une initiative de reconstitution des populations d'Aigles à tête blanche dans l'est des États-Unis. Pendant la saison de reproduction de 1985, 81

aiglons ont été expédiés du Canada dans le cadre du programme de reconstitution de notre symbole national et des efforts sont actuellement déployés pour qu'il se poursuive en 1986.

Ce programme offre véritablement des avantages mutuels au Canada et aux États-Unis et nous en sommes très fiers. Les différents États reçoivent des Aigles à tête blanche pour leurs programmes de reconstitution et fournissent en échange du personnel de soutien et des fonds aux provinces qui les leur procurent, pour les aider à effectuer leurs relevés des populations reproductrices et leurs programmes de baguage.

Nous attendons avec une grande impatience la saison de reproduction de 1988. Ce sera la première année où des aigles canadiens relocalisés atteindront l'âge de la reproduction et nous sommes très confiants que certains d'entre eux réussiront à trouver de nouveaux territoires à coloniser dans des habitats précédemment inoccupés de l'est des États-Unis.

Pêches

Comme vous le savez, l'USFWS a également un programme diversifié sur les pêches. J'ai conscience que cette Conférence porte essentiellement sur la faune et, pour sauver du temps, je demanderai à ceux qui s'intéressent à des questions particulières d'adresser leurs demandes à l'USFWS.

Rapport de mise à jour

ATELIER SUR LA FORESTERIE ET LA FAUNE

M. Mogford
Sous-ministre
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

J'ai le grand plaisir, ce matin, de vous informer des derniers développements concernant la planification de l'atelier sur la foresterie et la faune, qui assurera le suivi de la séance tenue en mai 1984 en Colombie-Britannique.

Je peux vous assurer que la planification de l'atelier va bon train.

Le Comité directeur qui a été créé se compose de Tim Millard, coordonnateur exécutif des Loisirs de plein air, Ken Armson, coordonnateur exécutif de notre Groupe sur les ressources forestières, Monte Hummel, président du Fonds mondial pour la nature (Canada), et Joe Bird, président de l'Association de l'industrie forestière de l'Ontario.

Faire participer les praticiens

Au cours de la planification de cette réunion, il nous est apparu évident que le gouvernement de l'Ontario et l'industrie forestière connaissaient et acceptaient les concepts fondamentaux de la gestion intégrée des ressources. Notre besoin le plus urgent consiste à faire participer les praticiens de l'aménagement forestier à l'évaluation des méthodes et des problèmes quotidiens et à l'identification de solutions acceptables permettant d'intégrer la gestion de nos ressources.

C'est dans la zone forestière boréale du nord de notre province que nous avons les plus grands défis à relever. C'est pourquoi nous avons décidé d'axer la conférence sur les forestiers travaillant sur le terrain, les biologistes et les techniciens oeuvrant dans ce domaine. Pour assurer le succès de cet atelier, il faudra naturellement que l'industrie forestière y soit fortement représentée.

Le nombre de participants sera limité pour faciliter le dialogue avec ces personnes qui ont tant à nous apprendre. Il y aura naturellement de la place pour des représentants de certains de nos plus importants groupes d'intérêt, ainsi que de chaque province et territoire.

Le programme que nous envisageons à l'heure actuelle comporterait des séances sur nos connaissances actuelles des besoins en habitat de certaines de nos principales espèces fauniques boréales, un examen du système de gestion de l'Ontario, des exemples d'activités réelles d'exploitation forestière et des séances permettant de formuler des recommandations sur les mesures à mettre en oeuvre ou sur les études à effectuer. Comme vous pouvez le voir, nos idées commencent à prendre forme.

Équipes de planification

Avant de vous parler davantage de l'atelier, j'aimerais vous faire part d'un événement important, étroitement lié à la gestion intégrée des ressources, qui se

produit actuellement en Ontario. L'an dernier, nous vous avions confié certaines de nos intentions et vous pourrez donc considérer ce qui suit comme une mise à jour.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a proposé un processus d'élaboration et d'examen de "La planification de la gestion et des activités d'exploitation forestière en Ontario". Des équipes de planification multidisciplinaires, composées d'employés du ministère des Richesses naturelles, seront mises sur pied au niveau local pour diriger, examiner et modifier au besoin les plans quinquennaux d'exploitation présentés par les compagnies forestières. Les équipes verront à ce que les activités de gestion des forêts prennent en compte les autres utilisations et utilisateurs de la forêt. Nous protégerons ainsi des valeurs comme la faune, le poisson et le tourisme. Le processus exige également que le public ait la possibilité d'examiner ces plans et de les commenter pendant l'étape de l'approbation.

Même si notre personnel a incorporé aux plans antérieurs de gestion des forêts de nombreuses autres préoccupations relatives aux ressources, il met actuellement la dernière main à ce projet avant de le rendre officiel. Nos activités de planification de la gestion des forêts s'orientent depuis longtemps dans cette direction, mais l'évaluation prochaine des activités d'exploitation forestière de l'Ontario sur les terres de la Couronne, prévue par notre Loi provinciale sur l'évaluation des incidences environnementales, nous y a poussés davantage.

En raison du grand intérêt porté par le public à cette question, nous, au ministère des Richesses naturelles, avons offert spontanément que notre processus de planification de la gestion des forêts projeté soit lui-même soumis à une série complète d'audiences publiques en vertu de la Loi sur l'évaluation des incidences environnementales. À l'heure actuelle, nous prévoyons que les audiences débuteront à la fin de 1986 ou au début de 1987 et se poursuivront pendant peut-être six mois. Naturellement, bon nombre des mêmes personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement, qui ont un rôle à jouer dans notre atelier sur la foresterie et la faune, participeront à ces audiences. C'est ici que les deux se rejoignent et c'est pourquoi je vous en ai parlé suffisamment en détail.

Report de l'atelier

Nous avons malheureusement dû reporter à nouveau la tenue de l'atelier en raison du calendrier de ces audiences très importantes, de la lourde charge de travail de toutes les parties se préparant aux audiences ou y participant et du fait que personne d'entre nous n'a jamais témoigné à une audience publique en vertu de la Loi sur l'évaluation des incidences environnementales; c'est donc tout nouveau pour nous. À l'heure actuelle, nous espérons qu'il pourra avoir lieu à la fin de 1987 ou au début de 1988. Nous sommes désolés d'avoir à le reporter mais, franchement, si nous voulons en assurer le succès, nous ne pouvons nous en occuper en même temps que les audiences concernant l'évaluation des incidences environnementales.

Comme vous pouvez peut-être vous en rendre compte, les Ontariens qui tiennent à ce que nos forêts soient utilisées de la façon la plus judicieuse possible vivent une période animée et excitante.

L'atelier sur la foresterie et la faune, qui aura lieu, continuera de faire avancer la cause louable visant à transposer nos bonnes intentions en méthodes concrètes pour mieux protéger et gérer l'ensemble des ressources de nos forêts. Nous vous ferons connaître la date et l'ordre du jour de l'atelier dès qu'ils auront été fixés. J'espère que certains d'entre vous pourront se joindre à nous.

Rapport de mise à jour

COLLOQUE SUR LA FAUNE

D. Munro
Naivasha Consultants

Le Colloque sur la faune s'est déroulé les 7 et 8 mai pour donner suite à une réunion des ministres responsables de la Faune, tenue à Toronto en janvier 1985. Plusieurs raisons ont donné naissance à ce projet de colloque. Tout d'abord, la diminution des fonds mis à la disposition du Service canadien de la faune avait provoqué des préoccupations; en même temps, des discussions portaient sur le concept du "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" avec les dépenses supplémentaires qu'il entraînerait. Tout le monde semblait d'avis qu'il était temps d'étudier les options concernant les mesures de conservation de la faune et les moyens de financer les activités nécessaires pour réaliser la conservation.

On pourrait dire qu'à la suite de cette réunion de 1985, le Colloque avait pour but de s'assurer que les activités de conservation de la faune étaient suffisantes au Canada pour garantir la conservation des habitats fauniques nécessaires et l'utilisation soutenue des espèces. Je le dis en ces termes pour faire le lien avec la "Stratégie mondiale de la conservation" qui est bien évidemment devenue le fondement de la plupart des activités de conservation au Canada. Pour être plus précis, le Colloque avait pour objectifs de proposer et d'étudier de nouvelles méthodes de gestion, de nouvelles sources de financement et de nouvelles ententes qui pourraient assurer la conservation de façon plus efficace.

Les participants au Colloque représentaient un large éventail du milieu de la faune : le ministre de l'Environnement McMillan, des ministres de quatre provinces et des Territoires du Nord-Ouest, des fonctionnaires de tous les territoires et provinces, deux députés, des représentants d'organismes non gouvernementaux et d'autres personnes du secteur privé, y compris des gens d'affaires.

Parmi les exposés présentés pendant le Colloque, certains se sont avérés très encourageants. Le député Barry Turner a fait part de sa proposition d'adapter au contexte canadien l'idée d'une taxe d'accise sur le matériel et les fournitures de plein air. Peter Pearce, professeur de foresterie et d'économie forestière à l'université de la Colombie-Britannique, qui possède une vaste expérience en gestion des ressources, a prononcé un discours-thème très intéressant. Il a présidé une Commission royale d'enquête sur la foresterie en Colombie-Britannique, a étudié les pêcheries dans cette province et a effectué dernièrement une enquête sur la politique fédérale des eaux. David Perry de l'Association canadienne d'études fiscales a donné son point de vue sur les répercussions pratiques des taxes supplémentaires que l'on pourrait imposer pour appuyer la conservation. Ces exposés, ainsi que beaucoup d'autres très utiles, ont fourni une bonne base de départ pour la discussion qui s'est à son tour révélée très intéressante et encourageante.

Gestion et planification

Je pense que le Colloque a donné lieu à des conclusions importantes, en particulier qu'il faudrait maintenir les programmes de gestion actuels et les appuyer

avec les sources de financement disponibles présentement en raison des valeurs économiques et récréatives de la faune. Autrement dit, il ne faudrait pas utiliser de nouvelles sources de financement pour les programmes actuellement en cours; il faut maintenir le statu quo et partir de cette base.

Les participants se sont rappelés qu'il y a près de cinq ans des lignes directrices pour une politique de la faune avaient été élaborées, discutées par toutes les parties concernées et acceptées par les ministres. Étant donné que 1987 marquera le cinquième anniversaire de l'émission de ces lignes directrices, il serait grand temps de les examiner et de décider si oui ou non elles ont servi le public.

Lancée par le discours-thème de Peter Pearce, la discussion a porté sur la recherche de possibilités de gérer la faune pour obtenir un rendement économique direct, en pensant qu'il pourrait être plus facile de parvenir à déterminer une valeur marchande pour la faune. Nous savons tous que l'une des difficultés de la gestion de la faune réside dans l'attribution à cette dernière de valeurs comparables à celles d'intérêts concurrents avec lesquels nous devons traiter. Des participants ont suggéré que, dans certaines collectivités autochtones, on trouverait de bonnes possibilités de contribuer à une meilleure compréhension de la valeur marchande grâce à des expériences d'utilisation commerciale, et quelqu'un a fait remarquer que cela commençait à se dérouler ainsi.

Le Colloque a permis de tirer une autre conclusion générale à l'effet que la planification et la gestion intégrées de l'utilisation des terres et de toutes les autres ressources constituaient une nécessité fondamentale pour bien gérer la faune. D'après les paroles de Mary Mogford à propos de la gestion des ressources en Ontario, il est intéressant de faire remarquer que l'on fait des progrès importants au niveau de la planification et de la gestion intégrées de l'utilisation des terres forestières. Une évaluation environnementale des répercussions de certaines méthodes de gestion des forêts sera exigée et c'est là un pas pratique très important dans cette direction. Je crois savoir que le Nouveau-Brunswick connaît des tendances de gestion semblables, si bien que l'on fait des progrès dans ce domaine.

La discussion des besoins supplémentaires précis en matière de conservation et de gestion de la faune s'est concentrée sur trois sujets :

1) un programme amélioré pour le maintien et la gestion des habitats fauniques, incluant en particulier le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" qui constitue un concept très avancé et nécessiterait d'importantes ressources supplémentaires;

2) on a reconnu la nécessité d'accélérer la recherche portant sur la gestion de la faune dans certaines régions et de créer des sections coopératives de recherche sur les pêcheries et la faune, comme celles qui existent aux États-Unis depuis au moins trois ou quatre décennies; et

3) il faudrait accorder un appui supplémentaire en vue d'améliorer les efforts déployés pour éduquer et informer le public en conservant et en élargissant un réseau de centres d'interprétation écologiques. Les activités qui précèdent nécessitent des fonds supplémentaires.

Recherche de nouvelles sources de financement

La recherche de nouvelles sources possibles de financement a évidemment attiré beaucoup d'intérêt. La proposition qui a retenu le plus l'attention concernait une taxe d'accise sur le matériel et les fournitures de plein air. Parmi les autres sources possibles de recettes supplémentaires, citons une augmentation des droits payés par les utilisateurs, la possibilité d'effectuer des retenues fiscales à la source d'impôt sur le revenu, les actions et les obligations émises dans le domaine de la conservation, etc. De l'avis des participants, toutes ces possibilités méritent une étude plus approfondie.

Enfin, la discussion a porté très largement sur les possibilités d'exercer une collaboration plus productive entre les gouvernements, entre les gouvernements et l'industrie et entre les gouvernements et les organismes non gouvernementaux. De l'avis général, l'élargissement de la portée de programmes partagés comme ceux mentionnés précédemment par Tony Clarke serait très profitable et il faudrait étudier toutes les possibilités avec plus de soin.

Je suis convaincu que le Colloque a été couronné de succès; la discussion et l'ambiance étaient bonnes, mais je ne pense pas qu'il soit possible de rendre un jugement définitif sur une réunion de la sorte juste après son achèvement. Il faut surseoir au jugement en attendant de décider des mesures de suivi et jusqu'à ce qu'il soit possible de constater si l'on peut retracer d'importantes mesures nouvelles à la suite d'une telle réunion. Nous ne pourrons pas le faire avant un bon moment mais je pense qu'il est important de définir assez tôt le suivi.

À propos des mesures de suivi, les participants au Colloque ont conclu qu'il faudrait nommer un groupe de travail pour reprendre les conclusions du Colloque, les étudier de façon plus approfondie et présenter des recommandations indépendantes aux ministres. Je crois savoir que des discussions sont en cours et devraient aboutir à la nomination d'un tel groupe de travail dans un avenir rapproché.

Rapport de mise à jour

SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

K.A. Brynaert
Vice-président exécutif
Fédération canadienne de la faune

Il y a vingt-trois ans, la Fédération canadienne de la faune était chargée d'entreprendre, au nom de la Conférence, une action concertée. Notre tâche consistait à produire du matériel scolaire, selon une formule de récupération des coûts, qui serait distribué par tous les organismes responsables de la faune. Notre objectif consistait à fournir chaque année aux éducateurs une pochette éducative qui servirait à souligner cette Semaine. Je crois qu'il est juste d'affirmer que cette initiative a été prise parce que tous les organismes participant à cette réunion ont reconnu, en premier lieu, la valeur de promouvoir l'éducation en matière de faune dans les écoles et, en deuxième lieu, les avantages mutuels à tirer de l'impression et de la distribution de documents en grande quantité.

Il est intéressant de noter que 150 000 à 200 000 pochettes ont été distribuées chaque année pendant la majeure partie de la première décennie de notre participation. Depuis quelques années, nous avons toutefois constaté une diminution alarmante. Cette année, nous avons atteint le plus faible total avec 68 000 pochettes. Même si l'absence d'un programme francophone explique en partie ce faible chiffre (le Québec a élaboré son propre matériel pour la Semaine de la faune), nous devons nous demander ce qui a causé cette diminution. C'est la question que je vous pose aujourd'hui.

Une cible facile

Il est possible d'affirmer que les politiques de restrictions financières se sont répercutées sur la capacité des ministères responsables de la faune à coordonner adéquatement un programme pour la Semaine de la faune au sein de leurs secteurs de compétence respectifs. Le programme est donc une cible facile des mesures d'économie parce qu'il est souvent perçu à tort comme une activité "extérieure" à la normale. Ou bien, comme un organisme l'a déclaré il y a quelques années, le succès du programme est autodestructeur. La demande de matériel sur les ressources fauniques est créée à mesure qu'un plus grand nombre d'éducateurs prennent connaissance du programme, et c'est pourquoi un ministère doit mettre ses pochettes à la disposition d'un nombre croissant d'intervenants du milieu de l'enseignement. Ces deux arguments ne sont pas acceptables.

À l'exception de quelques rares initiatives vraiment remarquables prises pour atteindre les objectifs éducatifs pendant la Semaine, nous, en tant que groupe, avons à mon avis progressivement négligé d'en tirer avantage. Si notre objectif est de faire impression durant la Semaine de la faune, nous devons alors être tous prêts à nous engager et à nous impliquer davantage.

La Semaine de la conservation de la faune nous offre une occasion unique de faire connaître nos préoccupations et d'encourager les éducateurs à diffuser massivement notre message, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements d'enseignement officiels. C'est par l'intermédiaire de ces éducateurs que nous pouvons rejoindre les étudiants et les sensibiliser aux ressources fauniques et à

leurs problèmes, à un coût relativement minime pour les organismes. La plupart d'entre eux, au lieu de tirer pleinement avantage chaque année de cette occasion remarquable de communiquer, ont mis fin aux échanges.

Nous devrions tenter de trouver des moyens pour augmenter et non pas réduire la diffusion. Notre priorité devrait nettement viser à rejoindre le plus grand nombre d'éducateurs possible, non pas un ou deux dans certaines écoles et certaines classes, comme c'est souvent le cas. Il est primordial de commercialiser énergiquement et longtemps à l'avance notre programme de la Semaine de la faune pour y préparer les éducateurs, afin de susciter leur intérêt, d'encourager leur participation et d'en tirer plus d'avantages.

La FCF est très préoccupée par le statut chancelant du programme de la Semaine de la faune. Outre le désintéressement grandissant pour sa mise en application efficace, l'appui inégal des organismes responsables de la faune ajoute à nos soucis.

Cette année, deux provinces, une fois encore, n'ont pas participé : la Saskatchewan et le Québec. La Saskatchewan a invoqué des problèmes financiers. D'autre part, la province de Québec a entrepris d'élaborer un programme indépendant axé sur différents sujets et qui, l'année dernière, s'est déroulé à des dates différentes. Elle a procédé ainsi malgré nos demandes visant à travailler en étroite collaboration pour respecter les exigences linguistiques. Ce manque d'intérêt en vue de participer à un programme conjoint, sous l'égide de la Conférence, a créé une situation telle que la FCF n'a pu produire une pochette rentable en français cette année. Certains secteurs de compétence n'étaient tout simplement pas disposés à en partager le coût. L'absence d'une pochette identique en français et en anglais a empêché le Nouveau-Brunswick de participer. Par conséquent, l'ensemble du programme en a souffert et a été, à juste titre, la cible de critiques des communautés francophones. La production de pochettes dans les deux langues officielles est indispensable au succès global de ce programme. Il est primordial que nous tentions de trouver des solutions tous ensemble.

Notre conseil d'administration a adopté à l'unanimité, lors de notre assemblée annuelle de la semaine dernière, une résolution établissant qu'à partir de maintenant, tout le matériel sur la Semaine de la conservation de la faune serait produit dans les deux langues officielles, que nous en vendions un ou 100 000 exemplaires. Nous espérons obtenir l'appui inconditionnel de tous les secteurs de compétence pour assurer la diffusion à grande échelle des documents en français.

Niveau de participation

Bien que j'ai exprimé un certain nombre de ces préoccupations et de ces craintes à plusieurs reprises au cours des dernières années, je crois honnêtement que le temps est maintenant venu de demander à chaque secteur de compétence d'examiner de près son propre niveau de participation et de chercher des moyens d'améliorer son rendement.

La FCF a déjà pris un bon départ. À la suite de notre évaluation de la pochette, nous avons apporté des modifications radicales à la présentation et au style. Notre objectif visait, bien entendu, à produire des documents plus attrayants et beaucoup plus utiles aux éducateurs. Les efforts déployés cette année ont été largement couronnés de succès. Nous avons effectué une enquête auprès des enseignants et plus de 90 % des répondants ont fait l'éloge de notre programme; 86 %

d'entre eux ont utilisé la pochette avant ou pendant la Semaine et 95 % ont déclaré qu'ils utiliseraient la pochette ultérieurement. Le document "Donnons-nous la main pour sauver la faune" a incontestablement été l'un des meilleurs que nous ayons produits jusqu'ici.

Outre ces activités, nous examinons également d'autres domaines où nous pourrions jouer un rôle de premier plan. Notre objectif consiste à attirer une plus grande attention sur le programme à l'échelle nationale, tant à court qu'à long terme. Notre désir de favoriser l'adoption de mesures positives et d'obtenir l'appui de tous repose sur notre engagement profond visant à nous assurer que le programme de la Semaine de la conservation de la faune restera viable. Dans le cadre de nos préparatifs pour la célébration du centenaire l'an prochain, nous encourageons tous les secteurs de compétence à saisir cette occasion pour multiplier leurs efforts.

La pochette de l'an prochain portera sur "La conservation de la faune au Canada". Nous avons l'intention de demander à notre présidente d'honneur, le Gouverneur général, de transmettre un message spécial pour commémorer l'événement. Nous vous demanderons également de collaborer avec nous pour lancer un programme conjoint de festivités partout au Canada, semblable aux efforts remarquables dont nous avons été témoins dans certains secteurs de compétence cette année. Nous espérons que l'élan qui sera donné servira à maximiser la participation et à créer de nouveaux précédents qui pourront nous servir d'exemples dans les années à venir.

J'aimerais également aborder brièvement les projets pour 1988. Nous vous soumettons deux sujets. L'un consiste à élaborer une pochette consacrée entièrement aux espèces menacées d'extinction. Même si les activités de l'année passée étaient déjà partiellement axées sur ce thème, les éducateurs se sont dit très intéressés à recevoir du matériel scolaire sur ce sujet. Nous tenons ces renseignements de l'enquête dont je vous ai parlé plus tôt. L'autre consisterait à élaborer un document sur la pollution toxique et ses incidences sur les ressources fauniques. La contamination du sol, de l'eau et de l'air par des produits toxiques devient rapidement, sans contredit, une question très grave et très importante. Nous avons déjà été inondés de demandes de documentation sur ce sujet et c'est pourquoi nous sommes convaincus qu'un tel document sera bientôt nécessaire aux enseignants.

Avant de terminer, j'aimerais vous mentionner deux choses. En 1985, la Conférence s'est penchée sur la proposition relative à la communication au sujet de la faune, et je peux me rappeler certains des propos de personnes comme Michael Halleran et bien d'autres, qui nous ont réellement mis au défi de mieux communiquer. J'aimerais vous faire valoir que, à mon avis, la Semaine de la conservation de la faune est une occasion en or. C'est un exemple de programme coopératif entre les organismes non gouvernementaux et les secteurs de compétence fédéraux et provinciaux. Il est, à mon avis, bien triste que nous n'obtenions pas plus d'appui pour ce programme.

Gagnants du concours

Pour terminer, j'aimerais vous annoncer le nom des gagnants du concours de la Semaine de la conservation de la faune. La grande gagnante est Angela Maureen McKinnis, 13 ans, 8^{e} année, d'Inuvik (Territoires du Nord-Ouest).

Des mentions honorables ont également été décernées à Derick Mercer de Gander (Terre-Neuve), Karen Keith de Kinkora (Île-du-Prince-Édouard), Lisa McCarthy de Woodville (Terre-Neuve), Shamus Armstrong de Frobisher Bay (Territoires du Nord-Ouest), Jason Nolan de Rivers (Manitoba), Adam Aylworth (Territoires du Nord-Ouest), Jeffrey Barnes (Terre-Neuve), Sarah Kamananiuk de Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), Kerry McGrath (Territoires du Nord-Ouest), Koto Futur de Harbour (Nouvelle-Écosse), Tony Walker d'Onaway (Alberta), Shane Kellman d' Edmonton (Alberta) et Garry Leckie d' Orangeville (Ontario).

Pensez à ces gagnants et à leur provenance et vous y verrez certainement la preuve, à mon avis, que des personnes n'ont pas ménagé leurs efforts pendant la Semaine de la faune. Pour renforcer davantage cette conviction, je vous suggère de regarder certaines des affiches gagnantes et certains des projets scolaires que nous vous avons montrés pendant l'exposition des affiches parce que je crois qu'elles en disent beaucoup sur l'efficacité potentielle de notre programme de la Semaine de la conservation de la faune.

Résumé de la discussion

H.A. Clarke (Service canadien de la faune) est d'avis que la Semaine de la conservation de la faune (SCF) représente une excellente occasion de susciter l'intérêt des jeunes et de les orienter. Il précise que le sujet sera explore davantage pour 1987.

Un membre de l'assistance (non identifié) est très favorablement impressionné par les commentaires sur la Semaine de la conservation de la faune et déclare qu'il est au nombre des éducateurs qui n'ont pas fait l'effort maximal dans ce secteur. À son avis, il a été difficile de distinguer la Semaine de l'environnement de la Semaine de la conservation de la faune car elles étaient très rapprochées l'une de l'autre. Il faudrait donc peut-être en souligner la différence, particulièrement dans l'intérêt du public.

Selon H.A. Clarke, la Semaine de la conservation de la faune a été instituée par le Parlement au cours des années 40. Il croit cependant que la Semaine de l'environnement est plus récente. Il est évident que la Semaine de la conservation de la faune vise les questions fauniques et la Semaine de l'environnement des questions environnementales plus générales. Il y a évidemment un certain recoupement. Cette situation a créé quelques légères difficultés d'orientation dans son propre ministère (Environnement Canada). Les gestionnaires de la faune, ainsi que les personnes concernées par cette question, pourraient utiliser à meilleur escient l'intérêt suscité par la Semaine de la conservation de la faune. M. Clarke n'est pas préoccupé outre mesure par ce double événement. Il s'est intéressé à la Semaine de la conservation de la faune et s'est trouvé en Alberta à cette occasion, le Musée de l'Alberta ayant réalisé un travail énorme à cette occasion. Penny West, l'adjointe administrative de Gordon Kerr, s'est vantée d'avoir réussi à mettre en ondes le SCF tous les matins de la Semaine de conservation de la faune pour seulement 150 $. Elle a même présenté un jour les prévisions météorologiques. C'est une somme qui a été bien utilisée. Le musée a cependant réalisé un

travail énorme avec une trentaine d'expositions qui ont attiré des milliers de visiteurs. Peut-être s'agit-il d'un exemple pour d'autres institutions publiques.

F. Drolet (Direction de la conservation de la faune du Québec) désire commenter brièvement les propos de M. Brynaert sur la Semaine de la conservation de la faune. Premièrement, M. Brynaert a précisé que le Nouveau-Brunswick avait manqué de matériel éducatif en langue française, ce qui pouvait poser un problème pour une partie de la population. Il informe le Nouveau-Brunswick, et les autres provinces qui pourraient être intéressées à ce sujet, que le Québec se fera un plaisir de mettre à leur disposition le matériel pédagogique qu'il a produit pour la Semaine de la conservation de la faune. C'est un matériel varié qui s'adresse à tous les niveaux d'enseignement primaire et secondaire, et même collégial pour une partie. Il croit que cela pourrait intéresser quelques-unes des provinces.

Il désire également faire remarquer qu'à l'occasion de sa Semaine de la conservation de la faune, le Québec n'a pas seulement publié du matériel en langue française mais également en langue anglaise et même, l'année précédente, en langue espagnole à l'intention du public, à l'occasion des fêtes internationales de la voile qui se sont tenues à Québec. Il est donc évident que le Québec est très ouvert à ce sujet et que ses publications ne sont pas exclusivement en langue française.

H.A. Clarke remercie M. Drolet de son offre d'aide et déclare que Ken Brynaert et les provinces en profiteront certainement.

D. Munro (Naivasha Consultants) désire formuler un commentaire, en son propre nom, sur la question de la Semaine de conservation de la faune et, en général, sur l'éducation et l'information. Il ignore le nombre de réunions et de conférences auxquelles il a assisté au cours de sa vie, mais rares sont celles où on n'a pas conclu que les difficultés à résoudre pour gérer l'environnement de façon efficace et réaliser la conservation étaient en grande partie causées par un manque de volonté politique ou par un échec en essayant de convaincre le public de l'importance des concepts adoptés. La situation se résume à une seule et même chose, à savoir un manque de compréhension et de conviction qui s'est répété souvent, et ils le savent tous aussi bien que lui. Et cependant, d'une façon ou d'une autre, ils n'ont pas réussi à organiser les types de programmes, à concevoir les types d'activités nécessaires pour convaincre les gens de prendre des mesures efficaces. Il est certain que tous ont suivi le même cheminement que lui sur cette question. Ils savent tous que c'est correct, mais ils n'ont pas réussi à le réaliser et se sont empêtrés dans les difficultés techniques du travail. Ils n'ont pas réussi à faire ce qu'il fallait pour convaincre les gens.

Il poursuit en déclarant que ses commentaires visent à produire un peu plus d'intérêt pour la question qu'il ne semble y en avoir. Ses auditeurs lui semblent quelque peu amorphes face au problème à résoudre. Il désire appuyer Ken Brynaert qui propose de regarder attentivement les affiches. On s'apercevra alors qu'elles sont intéressantes. Elles reflètent la compréhension des enfants ayant eu la chance d'avoir un enseignant qui leur a bien exposé ce programme, qui a réussi à les informer quelque peu et à susciter leur intérêt. Les projets scolaires montrent de façon surprenante dans quelle mesure les enfants ont tiré profit de la question. Ce projet est important et c'est la seule façon de réaliser son objectif. Il conclut en demandant un plus grand enthousiasme à ce sujet.

H.A. Clarke le remercie pour ses commentaires stimulants. Il déclare que c'est en réalité très simple : il s'agit d'une entreprise. S'il s'agissait du secteur privé, ils s'empresseraient très activement d'accroître la clientèle. Comment une entreprise peut-elle exister sans clientèle? Il souligne qu'un groupe cible très important est oublié mais suppose que cela reflète dans une certaine mesure le fait qu'ils travaillent dans le secteur gouvernemental. Il est impossible de demeurer en affaires sans se créer une clientèle.

Mise à jour sur la Convention de Ramsar (1)

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA CONVENTION DE RAMSAR

Résumé

D. Navid
Chef, Relations internationales, UICN

Les affaires de la Convention de Ramsar, officiellement appelée Convention sur les terres humides d'importance internationale, notamment comme habitat des oiseaux aquatiques, devraient aller bon train. Elle fut le premier traité moderne global sur la conservation de la nature; elle demeure le seul dédié à la conservation de certains types d'écosystèmes et des espèces qui en dépendent et elle repose sur la promotion de la coopération internationale en matière de conservation de la nature, plutôt que sur la confrontation qui a ultérieurement caractérisé certaines ententes internationales en matière de conservation.

Malheureusement, la Convention de Ramsar a également présenté des lacunes intrinsèques importantes qui l'ont empêché d'atteindre pleinement son potentiel. Certains critiques estiment que la Convention devrait comporter des dispositions plus strictes et, par conséquent, des exigences plus sévères en matière de conservation. À mon avis, l'absence de structures administratives est toutefois un problème plus important qui touche la Convention. En effet, en 1980, la "Stratégie mondiale de la conservation" évaluait la Convention en ces termes : "L'expérience a démontré qu'une convention internationale doit avoir un secrétariat (permanent, stable) et un mécanisme de financement pour être efficace, choses que la Convention relative aux terres humides n'a pas". De plus, lors de son adoption, la Convention n'a prévu aucune procédure d'amendement, ce qui a annihilé les efforts destinés à combler ses lacunes. La présence d'une malheureuse clause finale sur la langue, établissant l'anglais comme seule langue officielle de communication, a été un autre problème épineux, posant ainsi une grave difficulté politique entravant la participation de certains États, notamment des pays francophones et hispanophones.

Par bonheur, les Parties à la Convention ont reconnu son utilité et prennent des mesures, bien qu'à un rythme lent, pour remédier aux difficultés administratives que je viens de décrire. Il y a certainement lieu de croire que, l'an prochain à la même époque, à l'issue de la troisième Conférence des Parties contractantes (qui se tiendra à Regina, en Saskatchewan, du 27 mai au 5 juin 1987), des modifications à la Convention auront été adoptées et feront de ces difficultés des choses du passé.

Historique

La Convention de Ramsar a été adoptée à l'issue d'une série de conférences internationales et de réunions techniques qui se sont tenues principalement sous l'égide du Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS). Elle est entrée en vigueur à la fin de 1975, lors du dépôt d'un instrument de ratification par la Grèce, septième État à devenir Partie à cette Convention. À l'heure actuelle, elle comprend 41 Parties contractantes dans le monde entier et, comme nous le verrons plus tard, un nombre important d'États devraient s'y joindre dans un avenir rapproché.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) en assume le secrétariat. Le BIRS lui apporte son aide et lui sert de conseiller scientifique. Il est regrettable qu'en raison de l'absence d'une structure administrative, il n'existe aucun mécanisme financier pour appuyer tous les travaux que nous souhaiterions voir exécuter dans le cadre de cette Convention; ni l'UICN, ni le BIRS n'ont été en mesure de fournir à la Convention des services aussi complets que nous l'aurions souhaité. L'organe directeur, à savoir la Conférence des Parties contractantes, se réunit périodiquement pour examiner les progrès réalisés en vertu du traité.

Les objectifs généraux de la Convention consistent à mettre fin à la perte des terres humides et à s'assurer leur conservation en raison de leur importance pour les processus écologiques, ainsi que pour leur richesse faunique et floristique. Pour atteindre ces objectifs, la Convention prévoit des obligations générales relatives à la conservation des terres humides sur tout le territoire des Parties contractantes et des obligations spéciales concernant les terres humides qui ont été inscrites sur la "Liste des terres humides ayant une importance internationale". En raison de ces dispositions, la Convention couvre une grande variété d'habitats, y compris des rivières, des zones côtières et même des récifs de corail.

Les trois principales obligations des Parties contractantes sont les suivantes :

1) tenir compte de la conservation des zones humides dans leur planification nationale afin d'en promouvoir une utilisation judicieuse; les Parties contractantes ont interprété cette clause "d'utilisation judicieuse" comme le maintien des caractéristiques écologiques des terres humides;

2) désigner des terres humides qui seront incluses sur la "Liste des terres humides ayant une importance internationale" tenue à jour par l'UICN; des critères de sélection, ayant surtout trait à l'importance des terres humides pour la sauvagine, ont été adoptés par les Parties contractantes lors de la Conférence de 1980 et on prévoit adopter d'autres critères lors de la Conférence de Regina pour mieux cerner d'autres valeurs des zones humides;

3) promouvoir la conservation des terres humides de leur territoire par la création de réserves naturelles; cette obligation s'applique aux zones humides, qu'elles soient ou non incluses sur la "Liste".

La Convention de Ramsar en pratique

C'est la "Liste des terres humides ayant une importance internationale" qui a attiré la plus grande attention à l'échelle internationale, parmi tous les aspects de la Convention. En pratique, les Parties contractantes sont allées bien au-delà de la désignation obligatoire d'un seul site; en juin 1986, quelque 335 sites couvrant près de 20 millions d'hectares avaient été désignés; de plus, aucun site n'avait été rayé de la liste et remplacé par un autre.

Même si la plupart des Parties contractantes ont désigné des zones humides en se basant sur leur importance pour la sauvagine, d'autres intérêts fauniques et floristiques sont pris en compte. Il est particulièrement impressionnant de voir le nombre de zones inscrites sur la Liste de la Convention de Ramsar par le Canada, ce pays y comptant 17 sites couvrant plus de 10 millions d'hectares, soit la

moitié de la superficie mondiale totale des terres humides désignées en vertu de la Convention de Ramsar.

Nous savons que les Parties contractantes trouvent leur adhésion à la Convention utile pour stimuler l'intérêt de leur pays envers la conservation des terres humides et pour aider à empêcher les perturbations des sites figurant sur la Liste. Mais, malgré les valeurs perçues par les Parties, il est apparu, il y a quelques années, que les problèmes d'administration et d'organisation inhérents à la Convention devaient être réglés pour lui permettre d'atteindre son potentiel de collaboration internationale.

Finalement, en décembre 1982, une Conférence extraordinaire des Parties contractantes, tenue à Paris, a adopté un protocole prévoyant la procédure nécessaire d'amendement et la traduction dans d'autres langues officielles de la Convention. Ce protocole entrera en vigueur cet automne. Entre-temps, les Parties contractantes se sont efforcées d'élaborer la structure administrative nécessaire. Un groupe de travail a été créé pour formuler aux Parties contractantes des recommandations sur les besoins futurs en matière de secrétariat, le texte des modifications nécessaires à apporter à la Convention, des règles fixes de procédure pour les réunions de la Conférence des Parties et la nécessité de créer un comité permanent agissant au nom des Parties entre les réunions de la Conférence.

La prochaine Conférence des Parties, qu'accueilleront généreusement le gouvernement du Canada et la province de la Saskatchewan, promet d'être la réunion la plus fréquentée, la plus ambitieuse et certainement la plus importante jusqu'à présent. Si tout se déroule comme prévu, les amendements à la Convention recommandés par le groupe de travail devraient être adoptés, notamment :

- des ententes plus structurées pour les Conférences ordinaires des Parties contractantes;

- l'attribution à la Conférence des Parties du pouvoir d'adopter des dispositions financières destinées à fournir des ressources pour l'organisation des réunions, le fonctionnement du secrétariat et à d'autres fins;

- l'attribution à la Conférence des Parties du pouvoir de créer des organes auxiliaires ou d'adopter d'autres décisions, et la création d'un secrétariat permanent et stable pour s'acquitter d'un éventail de fonctions essentielles.

Nous espérons également que la Conférence de Regina nous permettra d'avoir des discussions animées, dans le cadre de divers ateliers, sur différents aspects de la conservation des terres humides. De plus, nous accorderons une attention particulière aux besoins et aux exigences de l'hémisphère occidental, en matière de conservation des terres humides.

Adhésion

Presque tous les pays riches industrialisés du monde, tant du nord que du sud, sont maintenant Parties à la Convention. Notre représentation est excellente dans le paléarctique occidental, mais l'hémisphère occidental pose un problème, seuls le Canada, le Chili, le Surinam et l'Uruguay y ayant adhéré (le Mexique est également devenu membre depuis). Nous espérons que cette situation évoluera, la Conférence de Regina devant mettre l'accent sur la collaboration dans l'hémisphère occidental. Le fait que le procotole entrera en vigueur et nous dotera d'une

convention officielle en langue espagnole sera également un atout majeur. Fait probablement encore plus important, les États-Unis ont signé la Convention en septembre 1985 et devraient la ratifier avant la Conférence de Regina. De plus, l'UICN et le BIRS ont récemment établi des contrats avec de nombreux États qui ont fait part de leur intention d'adhérer bientôt à la Convention.

Mais voici l'une des principales questions qui se pose à nous : Pourquoi les pays en développement devraient-ils adhérer à la Convention de Ramsar? Qu'ont-ils à y gagner? Il existe bon nombre de programmes et d'initiatives portant sur la conservation à l'échelle internationale. Ces entreprises, d'une façon ou d'une autre, coûtent de l'argent; elles exigent du temps et des efforts que bon nombre de pays en développement pensent ne pas pouvoir se permettre. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, ce sont surtout les États les plus riches et les plus industrialisés du monde, où des pertes graves d'habitats ont souligné la nécessité de conserver les terres humides, qui ont jusqu'ici adhéré à la Convention. Toutefois, c'est dans les pays en développement que l'on peut encore trouver certaines des zones humides les plus importantes du monde, où il n'est pas trop tard pour les conserver et où les espèces migratrices du "Nord" hivernent. Une participation accrue des pays en développement à la Convention de Ramsar est essentielle à une collaboration internationale concrète dans ce domaine.

En fait, outre la nécessité d'aider les pays en développement à conserver leur propre patrimoine naturel comme base d'un développement durable, il se trouve que "vos" oiseaux vont quelque part ailleurs et que, s'il n'y a pas de collaboration en matière de conservation, ils pourraient ne pas revenir. La Convention de Ramsar est donc un mécanisme de collaboration entre les pays riches et les pays pauvres, entre le Nord et le Sud, à propos de l'importante question de la conservation des habitats des terres humides.

La Conférence de Groningen a permis d'adopter un "cadre de mise en oeuvre" comportant des "domaines d'intervention" précis pour des projets conjoints. L'un des domaines d'intervention prévoyait la création d'un bureau central chargé d'assurer la liaison entre les pays en développement, qui tentent d'obtenir une aide au développement pour des projets de conservation des terres humides, et les organismes d'aide du monde industrialisé. Cette idée fera l'objet d'un atelier spécial lors de la Conférence de Regina. Il y a eu des exemples de collaboration à cet égard, entre les Pays-Bas et la Mauritanie, entre la Norvège et le Mali et nous espérons qu'il y en aura entre le Royaume-Uni et l'Inde, dans des activités conjointes de conservation des terres humides en vertu de la Convention de Ramsar. Nous avons cru comprendre que des programmes conjoints entre les États-Unis et le Canada, d'une part, et plusieurs pays d'Amérique latine, d'autre part, pourraient également être mis en relief à Regina.

Pour terminer, je crois pouvoir dire que le futur est plutôt prometteur pour la Convention de Ramsar. À une époque où la confiance s'effrite à l'égard des nombreuses ententes intergouvernementales, nous pouvons réellement constater que la participation à la Convention de Ramsar et l'intérêt qu'elle suscite ne cessent de croître. La Convention de Ramsar, première convention mondiale moderne en matière de conservation de la nature, bénéficie en effet d'un appui international de plus en plus soutenu. Sous la direction du Canada, nous espérons que la prochaine Conférence des Parties adhérant à la Convention de Ramsar prendra "un nouvel élan" pour réaliser son plein potentiel visant à favoriser une collaboration mondiale en vue de garantir l'utilisation judicieuse des zones humides.

Mise à jour sur la Convention de Ramsar (2)

LA CONVENTION DE RAMSAR - CANADA

Résumé

D.S. Morrison
Vice-président exécutif
Canards Illimités Canada

La Convention de Ramsar, dont le nom officiel est "Convention sur les terres humides d'importance internationale, notamment comme habitat des oiseaux aquatiques", a été convoquée par le gouvernement iranien, au début de 1971, à Ramsar en Iran. Elle était parrainée par le Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS), ainsi que par l'OAA, l'UNESCO, le Programme biologique international, l'UICN, le CIPO, le Fonds mondial pour la nature et le Conseil international de la chasse.

L'objectif premier de la Convention était de diminuer le taux de perte des terres humides à l'échelle mondiale et d'assurer la conservation des terres humides ayant une importance internationale. Elle offre aux pays signataires de la Convention une base de coopération internationale en leur imposant des obligations générales visant à conserver les terres humides sur leur territoire, notamment celles désignées comme "terres humides ayant une importance internationale".

Échange d'information

À l'heure actuelle, une quarantaine de pays ont adhéré aux conditions de la Convention et près de 300 sites d'une superficie totale supérieure à 20 millions d'hectares ont été portés sur la "Liste des terres humides ayant une importance internationale". Chacun des sites apparaissant sur cette liste doit répondre à certaines exigences minimales afin d'être reconnu comme ayant une importance internationale. Toute modification apportée à l'état ou aux conditions environnementales d'une de ces terres humides devra être transmise à l'UICN qui fait fonction de secrétariat de la Convention.

Les Parties contractantes se réunissent périodiquement pour exposer leurs expériences nationales, examiner la condition des sites inscrits sur la liste, promouvoir des activités conjointes et recevoir les rapports des organismes internationaux sur des sujets pertinents à la Convention.

Les documents d'adhésion à la Convention, ainsi que toute documentation pertinente à la liste des sites, sont conservés à l'UNESCO. Grâce à ce système, les pays membres estiment que l'échange d'information, la priorité accordée à la conservation des terres humides par d'autres pays et "l'effet de persuasion amicale" d'une collaboration avec une communauté de pays soucieux de conservation ont joué un rôle important en favorisant l'élaboration de politiques de conservation des terres humides qui sont techniquement saines et politiquement acceptables.

Un autre rôle de la Convention, mais à caractère non officiel, a été de jumeler des pays en développement ayant besoin d'aide en matière de conservation des terres humides avec des pays capables de leur fournir une aide financière ou technique.

Le rôle du Canada dans la Convention de Ramsar

En janvier 1981, le Canada adhérait à la Convention de Ramsar en inscrivant sur la liste des terres humides la région faunique nationale du Cap Tourmente. Depuis lors, seize autres sites ont été désignés et sont en voie d'être ajoutés à la "Liste des terres humides ayant une importance internationale". Leur superficie totale de 10 millions d'hectares, comprenant trois sites situés sur des terres provinciales, constitue la plus importante étendue de terres humides faisant jusqu'ici partie de la Convention.

La Convention prendra la vedette au Canada en 1987, lors de sa réunion à Regina, en Saskatchewan, du 27 mai au 5 juin; un nombre important d'autres terres humides seront alors, espérons-nous, proposées pour la "Liste des terres humides ayant une importance internationale".

Nous pensons que les initiatives relatives à la Convention de Ramsar devraient être étroitement liées aux mesures d'identification et de conservation des terres humides canadiennes auxquelles la priorité a été accordée. Les deux entreprises en cause, la Convention de Ramsar et le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" devraient être solidaires et se renforcer mutuellement afin d'optimiser leurs incidences sur la conservation. À cette fin, il est capital que les gouvernements provinciaux et fédéral, ainsi que les organismes non gouvernementaux participants, entretiennent des communications étroites lors de la mise en oeuvre de leurs activités dans ces deux domaines.

Nous, membres de Canards Illimités, considérons la Convention de Ramsar comme un autre outil essentiel à la préservation des terres humides du Canada. Le Canada compte de nombreuses terres humides importantes où la gestion, au sens traditionnel du mot, n'est ni possible, ni souhaitable, mais qu'il faut simplement protéger des autres utilisations. C'est ainsi que celles qui sont désignées comme ayant une importance internationale particulière reçoivent une protection qui ne pourrait leur être accordée autrement. Si le public est également sensibilisé à l'importance accordée à certaines de nos terres humides sur le plan international, cette attitude se répercutera sensiblement sur la façon dont notre société considère ces composantes importantes de notre environnement.

Nous estimons que la réunion de 1987 de la Convention de Ramsar, à Regina, constituera une excellente tribune pour désigner un nombre important de nouveaux sites et pour sensibiliser davantage les Canadiens à la nécessité d'intensifier les mesures de conservation des terres humides. De plus, avec une publicité adéquate, cette réunion pourrait servir à souligner certains des efforts vigoureux en cours ou déjà déployés dans ce domaine au pays. La Convention de Ramsar n'a aucune valeur si elle n'est pas connue. Elle peut, d'autre part, être un outil précieux pour nous aider à accomplir cette tâche chez nous et ailleurs dans le monde, si nous sensibilisons le public canadien et celui des autres pays à son existence et à son importance. Le Conseil d'Habitat faunique Canada en a discuté et s'est dit d'accord pour essayer d'obtenir une bonne publicité sur la Convention de Ramsar.

J'aimerais réellement recevoir l'appui d'autres organismes non gouvernementaux et, je l'espère, de l'ensemble des provinces et du gouvernement fédéral. J'espère également que nous adopterons une recommandation lors de la présente rencontre pour prier instamment les provinces et le gouvernement fédéral de profiter de la réunion de la Convention de Ramsar à Regina, en 1987, pour désigner d'autres sites et sensibiliser davantage le public à la valeur des terres humides.

Mise à jour sur la Convention de Ramsar (3)

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES

M. Smart
Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS)

Je tiens à appuyer les déclarations des deux conférenciers précédents. Il ne fait aucun doute que le Canada a vraiment joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la Convention de Ramsar. La réunion de l'an prochain fournit une excellente occasion de publicité au Canada et peut-être aussi de montrer l'exemple à d'autres pays.

Lorsque j'ai entendu la discussion portant sur les résolutions de l'an dernier, ma première réaction a été que les délégués à la présente Conférence pourraient formuler une résolution au gouvernement canadien, aux gouvernements provinciaux et aux ONG au Canada pour leur rappeler, en quelque sorte, que nous avons assez bien réussi dans le passé mais que nous pourrions faire beaucoup mieux à l'avenir. Cette idée m'est venue parce que le BIRS a tenu l'une de ses réunions annuelles à Edmonton, au Canada, il y a quelques années. C'est à cette occasion que le Canada a, je pense, ajouté 14 nouveaux sites d'une superficie de 10 millions d'hectares à la liste de la Convention. Sur la liste de la Convention de Ramsar, le Canada est de loin le principal actionnaire.

Lors de la dernière réunion organisée en Hollande, je me rappelle que le premier geste posé par le ministre de l'Agriculture, lors de l'ouverture de la réunion, a été d'inclure sur la liste de la Convention la mer des Wadden qui figure parmi les plus grandes zones estuariennes en Europe. Ce serait un beau geste si l'on pouvait faire une annonce semblable lors de la réunion de Regina.

Un autre point mérite d'être rappelé, à savoir que lors de cette même réunion du BIRS à Edmonton, un vaste projet a été élaboré avec l'appui du Canada, des États-Unis et de Canards Illimités, et par la suite avec l'appui du FMN, en vue d'élaborer un inventaire des terres humides, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, destiné à servir de liste de repère ou de ligne directrice à l'intention des gouvernements d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale qui pourraient vouloir adhérer à la Convention. Cette publication sortira ce mois-ci en anglais et en espagnol. Je suis persuadé qu'elle aiguillonnera considérablement les pays concernés et le Canada peut à juste titre en être fier.

Enfin, on pourrait également mentionner dans cette résolution que ces sites de la Convention de Ramsar, les quelques 330 qui ont été placés sur la liste, démontrent que les pays considèrent différemment les types de terres humides qu'ils font mettre sur la liste. Certains gouvernements ont fait preuve de prudence en déclarant qu'ils n'inscriraient sur la liste que les sites ayant le statut intégral de parc national ou sur lesquels ils exercent un contrôle absolu dans leur propre pays. C'est une façon de voir les choses. D'autres se sont aventurés davantage et ont déclaré qu'ils inscriraient des sites n'ayant pas encore obtenu une pleine protection législative dans leur pays car, en leur donnant une étiquette un tant soit peu internationale, cela aiguillonnerait l'adoption d'une législation sur le plan national. Je pense c'est ce que le Canada a fait dans le cas du marais Delta et de quelques autres endroits. Des sites qui n'avaient pas encore obtenu une protection nationale ou provinciale ont été inscrits sur la liste en vertu de la Convention de Ramsar.

Cette décision a servi de locomotive pour faire passer les autres lois nationales de protection. Je pense qu'il importait de le mentionner dans une résolution. J'espère que les sites qui seront inscrits sur la liste n'auront pas forcément tous le statut de parc national ou de refuge national faunique, mais qu'il faudrait qu'il y ait quelques sites un peu en difficulté et que cela leur donnerait un bon coup de main pour obtenir ce statut. J'aurai pensé, tant à l'échelle nationale au Canada que sur la scène internationale, qu'il pourrait s'avérer utile de formuler une résolution du genre lors de la présente réunion et lui faire ensuite de la publicité dans d'autres pays pour leur rappeler leurs obligations à l'approche de la réunion de Regina.

Mise à jour sur la Convention de Ramsar (4)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) déclare qu'il lui a toujours semblé que la Convention de Ramsar, tout en accordant une protection supplémentaire à des terres humides qui étaient déjà protégées d'une façon quelconque, n'assurait pas nécessairement la protection d'un plus grand nombre de terres humides. Il craint que le temps et les efforts consacrés à dresser la liste des terres humides, qui sont déjà protégées par un gouvernement national, ne nuisent à l'autre tâche, à savoir la protection d'un plus grand nombre de terres humides.

D. Navid (UICN) lui répond qu'il n'est pas certain de pouvoir lui donner une réponse satisfaisante, mais qu'il estime que c'était l'objectif qu'avaient en tête leurs collègues hollandais, lorsqu'ils affirmaient que l'utilisation judicieuse prescrite par la Convention était clairement, quant à eux, l'objectif principal.

La Convention, poursuit-il, pourrait favoriser la prise en considération des terres humides comme un élément important à l'échelle nationale, mais il ne faudrait pas mettre tous ses oeufs dans le même panier. L'établissement de la liste est peut-être l'aspect le plus prestigieux de la Convention. Elle permet de sensibiliser les gens et les gouvernements à l'importance de certaines régions et leur accorde une protection. Si, d'autre part, ils s'en tiennent à leur importance sur le plan international, sans égard au type de critères utilisés, ils ne pourront pas inclure toutes les terres humides sur cette liste et même probablement pas un fort pourcentage de celles-ci dans de nombreux pays. Il est convaincu que ces deux aspects vont de pair.

Un atelier portant sur cette question de l'utilisation judicieuse sera l'une des composantes majeures de la Conférence de Regina. Il a été demandé à divers pays, comme le Mexique et la Tunisie, de présenter des études de cas. L'OAA fera un exposé sur les pêches et la conservation des terres humides. La gamme des exposés sera très vaste et l'on prévoit que les Parties adopteront une forme quelconque de résolution établissant comment elles comptent approfondir cette question de l'utilisation judicieuse et ce qu'elle englobera. M. Navid estime qu'il faut arriver à équilibrer ces deux aspects dans les régions importantes et espère que cette question sera examinée en profondeur lors de la Conférence de Regina.

D.S. Morrison (Canards Illimités Canada) dit partager les préoccupations de Monte Hummel à l'effet que l'on semble seulement brouiller les cartes dans bon nombre de cas, mais il dit également croire qu'il est important, à long terme, de continuer de désigner des sites. Une raison de plus pour ne pas compromettre son avenir. Mais il souhaite voir ajouter à la liste un plus grand nombre de terres humides qui sont probablement plus menacées. Il désire également souligner à nouveau le fait que nous ne tirons pas assez profit de la Convention de Ramsar comme outil de propagande sur la valeur des terres humides et que nous avons certaines des terres humides les plus importantes au monde, ici même dans notre pays.

R. Orenstein (International Wildlife Coalition) juge, en se basant sur les entretiens qu'il a eus avec des spécialistes de la conservation, des ONG et d'autres groupes, que le public connaît très peu l'existence de la Convention de Ramsar. Le Canada ayant joué un rôle prépondérant dans la Convention de Ramsar, rôle dont il peut s'enorgueillir, il estime qu'il pourrait faire beaucoup plus, parallèlement à sa tentative de sensibilisation des Canadiens à ses efforts de conservation, pour faire connaître sa dimension et sa vocation internationales.

L'une de ses plus grandes préoccupations à l'égard de la Convention de Ramsar a toujours été le nombre réduit de pays participants du Nouveau-Monde. Il aimerait connaître les mesures particulières prises par le Canada pour encourager l'adhésion de divers pays d'Amérique latine, notamment de ceux où se trouvent les couloirs de migration et les habitats migratoires de nos oiseaux. Il aimerait savoir si l'éventuelle adhésion du Canada à deux autres traités internationaux, à savoir la Convention panaméricaine et surtout la Convention de Bonn, qui portent également sur une action concertée en matière de protection de l'habitat de certaines espèces d'animaux, notamment des espèces migratrices, n'amplifie pas la portée de la Convention de Ramsar. Si une telle adhésion n'est pas possible, il pense plus particulièrement que le concept de la Convention de Bonn, en vertu de laquelle il est demandé aux Parties de signer des accords bilatéraux complémentaires en vue de protéger des espèces désignées, ne pourrait pas être, dans une certaine mesure, applicable à la Convention de Ramsar, au moins de façon générale, sinon de façon spécifique. Il veut avoir certains détails sur les démarches du Canada dans le cadre des négociations internationales relatives à la Convention de Ramsar, et savoir si M. Navid a d'autres commentaires à formuler sur les autres accords qu'il a mentionnés et qui, à son avis, pourraient avoir une certaine importance pour le Canada.

D. Navid lui répond qu'il n'a pas la compétence requise pour parler des intentions du Canada. Les occasions sont nombreuses et l'on s'efforce, en fait, que la conférence de l'an prochain puisse aider à sensibiliser le public à la Convention ou à la faire mieux connaître. Une chose dont il n'a pas parlé est la brochure qui a été préparée en anglais, en français et en espagnol. Il reste à voir s'ils pourront en imprimer un nombre suffisant pour la diffuser au Canada et ailleurs. Cette brochure, qui présente des renseignements d'ordre général sur la Convention, a été assez bien accueillie.

Il croit que les autres Conventions qui ont été mentionnées font face au même problème que celle de Ramsar. Il existe de nombreux instruments internationaux un peu partout et les pays trouvent qu'il est difficile de participer à tous ou de se permettre d'y participer. Certaines conventions se complètent assurément très bien et, à sa connaissance, certaines régions du monde tentent actuellement d'avoir recours à des ententes existantes pour atteindre les objectifs qui sont probablement communs à toutes ces conventions. Il se pourrait bien que certains des aspects et des objectifs de la Convention de Bonn puissent être concrétisés par la Convention de Ramsar. La Convention de Bonn porte surtout sur la conservation des oiseaux migrateurs et la Convention de Ramsar sur la protection de certains de leurs habitats les plus importants : le lien qui les unit est évident. Ce n'est nullement l'harmonie totale et certains pays d'autres parties du monde, notamment d'Europe, ont trouvé que leur participation aux deux conventions était souhaitable. La situation a été compliquée davantage par une autre convention, la Convention relative au patrimoine mondial qui, en fait, peut également assurer la conservation de sites qui pourraient être désignés en vertu de la Convention de

Ramsar ou qui pourraient être un habitat d'espèces migratrices en vertu de la Convention de Bonn.

Il ajoute que de nombreux gouvernements et adeptes de la conservation se demandent comment elles pouvaient coexister. Ils estiment que la Convention de Ramsar a une bonne longueur d'avance dans toute cette affaire, notamment par rapport à la Convention de Bonn, compte tenu de ses réalisations et du nombre de pays y adhérant maintenant. En raison de la nature des dispositions des deux conventions, la Convention de Ramsar pourrait servir à atteindre bon nombre des objectifs de celle de Bonn. Selon lui, l'idéal serait que les pays adhèrent à un aussi grand nombre que possible de ces traités afin de conserver adéquatement les différentes espèces.

H. Boyd (Service canadien de la faune) précise que la décision du Canada de ne pas adhérer à la Convention panaméricaine ou à celle de Bonn ne relève pas du SCF et d'Environnement Canada. Dans le cas de la Convention panaméricaine, elle s'explique par le désir de longue date du Canada de garder ses distances face à une organisation où les obligations sont contraignantes. Quant à la Convention de Bonn, le problème porte surtout sur les ressources marines, la position du Canada et celle d'un certain nombre d'autres pays étant donné que la Convention serait plus un obstacle qu'un outil. Il pense qu'il est fort peu probable que le Canada adhère à la Convention de Bonn.

Quant à savoir ce que le Canada fait pour encourager l'adhésion d'autres pays de l'hémisphère occidental à la Convention de Ramsar, il estime que le Canada ne fait pas grand chose au niveau diplomatique, ayant concentré ses efforts sur son programme d'Amérique latine pour mettre sur pied un réseau étendu de contacts et de collaborateurs. Ainsi, lors des travaux sur le "Répertoire des terres humides", dont Mike Smart a parlé, on a jugé qu'il était plus utile, dans la plupart des cas, que la décision de signer vienne d'un pays au lieu de lui être imposée. Jusqu'ici, leur approche a été très flexible. Tout porte à croire que la réunion du BIRS à Edmonton, en 1982, leur a vraiment permis de décider que le Canada pouvait participer et participerait à la conservation des terres humides dans d'autres régions de l'hémisphère occidental. Ils n'ont certainement pas l'intention de se retirer du mouvement.

Rapport de mise à jour

LA "STRATÉGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION" : SA SIGNIFICATION POUR LES GESTIONNAIRES DE LA FAUNE DU CANADA

H.K. Eidsvik
Parcs Canada et UICN

Le 50e anniversaire de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune est pour nous une occasion de célébrer et d'évaluer, de se pencher sur notre passé et d'envisager notre futur. J'ai pour mandat d'examiner la "Stratégie mondiale de la conservation" (SMC) et sa signification pour votre organisation.

Le lancement de la Stratégie mondiale de la conservation en 1980 a marqué un tournant dans l'histoire du mouvement de la conservation. Trente nations ont participé à sa création et près de 80 pays étaient représentés à la récente Conférence tenue à Ottawa en vue d'examiner les progrès accomplis. M. David Munro, secrétaire général de la Conférence, a consenti à me remplacer pour répondre aux questions qui pourraient s'y rapporter.

La SMC s'éloigne du point de vue traditionnel de la conservation de l'UICN, que l'on peut qualifier d'impératif moral ou de contrepoids au développement. José Furtado, président de la Commission de l'écologie de l'UICN, décrit l'approche traditionnelle comme étant :

> "un mouvement d'arrière-garde, destiné à préserver des paysages sauvages, des écosystèmes ou des habitats vierges et des espèces rares, menacés par les attaques impitoyables du développement. La tâche du partisan de la conservation est de rassembler autant d'influences que possible pour faire contrepoids au développement que, tout en le considérant comme un mal nécessaire, les partisans de la conservation doivent empêcher "d'aller trop loin". La conservation a, en deuxième lieu, et compte tenu de ce qui précède, une forte connotation morale. Elle englobe les notions de respect de la nature et d'obligation pour l'homme de la protéger dans l'intérêt des générations futures. Les espèces et les habitats doivent être sauvés non pas parce qu'ils offrent un potentiel d'exploitation d'une ressource, comme un remède au cancer ou la garantie d'un réseau d'irrigation efficace -- même pas "parce qu'ils sont là" -- mais parce que c'est un impératif moral de ne pas détruire ce que la nature a créé".
>
> (Furtado, 1986) (traduction)

Telle était la vision de l'UICN avant que la SMC ne fasse son apparition.

Furtado poursuit en disant :

> "La conservation telle qu'elle est maintenant comprise n'a pas entièrement délaissé les opinions occidentales traditionnelles, mais sa portée s'est beaucoup élargie et, ce faisant, a modifié sa perspective. La conservation englobe toujours la préservation et des mesures de conservation judicieuses peuvent, bien souvent, signifier une opposition énergique et active au développement. Toutefois, la conservation et le développement ne sont plus considérés comme des questions distinctes et contradictoires. La "Stratégie mondiale de la conservation" définit le développement comme "la modification de la biosphère et l'utilisation des ressources humaines, financières, vivan-

tes et inanimées pour satisfaire les besoins de l'Homme et améliorer sa qualité de vie", et la conservation comme étant "la gestion de l'utilisation par l'Homme de la biosphère afin qu'elle puisse procurer un maximum d'avantages durables à nos contemporains tout en maintenant son potentiel de satisfaction des besoins et des aspirations des générations à venir". Il apparaît donc tout de suite que la conservation et le développement sont basés sur les mêmes principes : généralement parlant, le développement repose sur la transformation des ressources naturelles pour satisfaire les besoins de l'Homme et la conservation se préoccupe de la gestion de ce processus de transformation en vue d'une durabilité à long terme". (Passages non soulignés par l'auteur).

(Furtado, 1986) (traduction)

La conservation vue sous cet angle devrait, selon moi, se rapprocher beaucoup plus des conceptions des gestionnaires de la faune que le principe traditionnel de la préservation que nous connaissons depuis tant d'années.

Par définition, "l'impératif moral" de la conservation demeure toujours, mais la Stratégie entreprend d'instaurer une approche plus scientifique à l'immense tâche de la conservation. Nous assistons donc à un réalignement des valeurs, la conservation et le développement se trouvant liés dans le cadre des trois objectifs principaux de la Stratégie :

- le maintien des processus écologiques essentiels;

- la préservation de la diversité génétique;

- l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Je suppose que ces objectifs sont tous des lieux communs pour les gestionnaires de la faune.

Méthodologie

La "Stratégie" est essentiellement une philosophie. La Conférence d'Ottawa portait sur sa mise en oeuvre -- comme quelqu'un l'a dit "Élaborer une stratégie pour la Stratégie". Ce faisant, on a accordé une grande importance à l'élaboration de méthodes comme :

- des stratégies nationales de conservation;

- des stratégie régionales ou provinciales de conservation;

- des stratégie locales de conservation; et

- des stratégies sectorielles de conservation.

Un nombre considérable de plans d'action ont été adoptés au Canada en ce sens. Ainsi, nous avons les Comités consultatifs publics du Conseil de l'environnement de l'Alberta qui élaborent une "Stratégie de la conservation en Alberta". Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Groupe de travail sur la conservation du Nord a repris la définition de la SMC pour orienter de façon générale ses interventions en matière de conservation dans le Nord. Sur la scène nationale, le gouvernement du Canada a publié un document intitulé "La Stratégie mondiale de la conservation

- Canada" qui est en fait une mise à jour de ce qui se fait à travers le pays, et nullement une stratégie nationale ou canadienne de conservation. Les travaux se poursuivent à l'échelle mondiale et l'un des principaux objectifs du programme de conservation de l'UICN, depuis 1980, a été la mise en oeuvre de la "Stratégie mondiale de la conservation" et le restera certainement encore à l'avenir.

L'une des premières utilisations de la SMC comme "outil de planification" a probablement été les politiques sur la faune élaborées par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune en 1980 et 1981. On peut ainsi voir clairement que la SMC est principalement mise en oeuvre au niveau local -- se construisant de la base au sommet -- guidée par une philosophie globale.

J'ai quelques notes de la Conférence sur la conservation et le développement de la semaine dernière, dont j'aimerais vous faire part. Elles nous donnent un autre point de vue, décevant pour bon nombre de personnes en regard de la première ébauche de la SMC. Certains éléments manquants laissent entrevoir la nécessité de concentrer nos efforts sur des lacunes évidentes de la Stratégie actuelle et sur les mesures à prendre pour les combler. De nombreuses personnes estiment que l'UICN a esquivé l'essentiel de certaines questions primordiales.

Ces questions clés comprennent "La population et les établissement humains" (que la Stratégie n'aborde absolument pas), "l'Économie d'un développement durable" (à titre de partisans de la conservation, nous n'avons pas encore réussi à atteindre les politiciens, les économistes, les membres des conseils économiques qui prennent les décisions touchant les investissements futurs) et, enfin, des sujets comme "Le développement durable et la paix". Toutes ces questions sont d'une importance vitale pour les membres de l'UICN et, assurément, une préoccupation fondamentale de tous les partisans de la conservation. Je me retrouve avec les mêmes sujets de discussion sur les régions protégées, les parcs nationaux et les terres humides; toutefois, beaucoup de gens s'intéressent aux populations et j'ai alors tendance à prendre une certaine distance et à dire "C'est trop ambitieux pour moi, je laisse aux autres le soin de s'en occuper".

Comment entretenir la vie?

Quant à la question des relations avec la faune, je suis frappé par le sens du mot faune utilisé au Zimbabwe qui englobe deux termes distincts : "la vie" et "le milieu sauvage". Ils font une distinction très marquée entre les deux termes, distinction qui devient très intéressante lorsque l'on s'arrête à des processus comme la conservation et le développement, en soulignant la nécessité de se concentrer préalablement sur la VIE avant de se pencher sur le MILIEU SAUVAGE. Dans une optique globale, il est clair que le milieu sauvage ne subsistera pas sans des habitants qui peuvent se nourrir, se vêtir et se loger convenablement. Il suffit d'examiner le cas d'Haïti où, en raison de pénuries de tous genres, l'environnement ne cesse de se dégrader. Nous l'avons vu au Sahel et dans les désastres survenus en Éthiopie. La Stratégie souligne le rôle de "la faune" comme ressource de subsistance. Si les systèmes naturels sont altérés, les créatures vivantes et la nature sauvage sont vouées à disparaître. La Conférence mentionne que nous avons fait bien peu pour intégrer les valeurs fauniques dans les moeurs de nos sociétés. Ce fut donc là l'une des grandes préoccupations de cette réunion.

La vie a toujours été tributaire de la faune depuis les débuts de l'exploration de ce pays. Le castor, le phoque et le caribou sont toujours essentiels à la vie

de nombreux Canadiens. Si un document comme la SMC avait maintenu et confirmé que la préservation et les valeurs morales traditionnelles étaient le seul fondement de la conservation, je suppose que cette Conférence aurait eu beaucoup plus de difficultés à intégrer les questions de conservation de la faune à une politique gouvernementale. Le fait que l'on puisse associer le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" et la Convention relative aux terres humides à la Stratégie mondiale de la conservation est avantageux pour les décideurs et démontre la valeur d'une structure globale à des fins de planification.

Des articles particuliers de la Stratégie portent sur les espèces ou les habitats fauniques. L'article 2.11 traite des terres humides, que mentionne également l'article 15.13 qui porte sur la Convention de Ramsar. La Conférence sur les terres humides de juillet 1987, qui se tiendra à Regina, est un bon exemple de l'organisation coopérative de la Convention et de la Stratégie au Canada, et les Canadiens ont là l'occasion de participer à la mise en oeuvre de la SMC.

Pour revenir à la Stratégie, l'article 3.11 traite des dangers qui menacent les espèces. Le travail effectué par le COSEWIC qui est, naturellement, le reflet des activités des groupes gouvernementaux et non gouvernementaux à l'oeuvre, démontre son application sur la scène canadienne. Le rôle de la CITES est, bien sûr, étroitement lié à bon nombre de ces activités, Certains d'entre vous les considèrent comme totalement négatives et d'autres comme absolument positives. Je pense que la question se résume à travailler avec les instruments dont nous disposons et à s'assurer qu'ils nous permettent de faire du bon travail. Ce sont tous des éléments de stratégies de conservation.

Comme on pouvait s'y attendre, l'article 4, qui traite de l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, comporte une vaste section sur les ressources et les habitats fauniques.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'élaborer davantage pour démontrer les relations entre la Stratégie et les questions fauniques canadiennes. Je voudrais simplement vous faire observer que notre structure constitutionnelle rend quelquefois difficile la participation et l'intégration des organismes provinciaux de gestion de la faune aux activités permanentes de surveillance de quelque chose comme la SMC. Je ne peux que vous recommander expressément de considérer ce document comme particulièrement pertinent à votre province, et non pas comme un document se rapportant uniquement au gouvernement fédéral. Du point de vue provincial, l'étendue et l'importance de vos terres et de vos eaux sont beaucoup plus considérables que dans bon nombre de pays qui sont en voie de mettre en oeuvre la Stratégie.

Depuis un demi-siècle, la Conférence fédérale-provinciale sur la faune a joué un rôle de premier plan dans la conservation de la faune. La stratégie de conservation est peut-être le moyen qui vous permettra de contribuer davantage à la conservation mondiale dans le futur. Vos politiques de 1980 et de 1981 laissent déjà entrevoir cette intention. La clé du succès consiste maintenant à poursuivre la mise en oeuvre. Les politiques relatives au Canada, aux Territoires du Nord-Ouest, à l'Alberta ou au "Plan nord-américain de gestion de la faune" deviennent toutes des lignes directrices pour d'autres nations et, en faisant du bon travail chez nous, nous contribuons également à la conservation à l'échelle mondiale.

Bibliographie

Affaires indiennes et du Nord. 1984. Groupe de travail sur la conservation du Nord. MAIN, Ottawa.

Environnement Canada. 1986. World Conservation Strategy - Canada. A report on achievements in conservation. Ottawa.

Environment Council of Alberta. 1986. An outline for the Alberta conservation strategy - Prospectus. Environment Council of Alberta, Edmonton.

Furtado J. 1986. Dans Selected papers and abstracts - "Conference on Conservation and Development : Implementing the World conservation strategy". Ottawa.

UICN et al. 1980. La stratégie mondiale de la conservation, UICN, Gland, Suisse.

UICN. 1985. Implementating the World conservation strategy, programme de conservation de l'UICN. Série de l'UICN 01/1985.

Discours-thème (1)

LE RÔLE DU CANADA DANS LA CONSERVATION MONDIALE DE LA FAUNE

S. Bata
Administratrice internationale
Fonds mondial pour la nature

Le thème que vous avez choisi pour cette Conférence, à savoir "le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune" ne saurait être plus opportun. Le monde est devenu plus interdépendant et un échange accru d'informations est nécessaire.

L'interdépendance des nations est passée au premier plan lors de la crise du pétrole. Récemment, la catastrophe de Chernobyl nous a rappelé de façon plus dramatique que nous vivons tous sur la même planète. Les forêts européennes en voie de destruction, les pluies acides en Amérique du Nord, l'accumulation de CO_2 dans l'atmosphère, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, et la pollution des mers ne sont plus seulement des risques croissants mais des problèmes qui nécessitent solutions et coopération.

Je ne suis ni une scientifique, ni une universitaire. Mon intérêt pour les questions environnementales provient de deux sources. Au début des années 70, en qualité de présidente du National Design Council, j'ai participé activement à l'établissement des coûts totaux, directs et indirects, des produits et des systèmes. À l'époque, nous avions également entrepris des travaux sur la façon dont le comportement humain était influencé par les environnements anthropiques, le bruit et la pollution visuelle, ainsi que la pollution de l'air et de l'eau. J'ai acquis la certitude que la protection de l'environnement naturel devait être une priorité.

Mon intérêt a également été suscité par le Fonds mondial pour la nature (FMN). Depuis 1971, j'ai consacré une grande partie de mon temps à des campagnes en faveur du Fonds dans différentes parties du monde, particulièrement les pays en développement. Je visite assez régulièrement les pays du Tiers-Monde pour des raisons professionnelles et j'essaie toujours de prévoir, lors de mes voyages d'affaires, une rencontre avec un chef d'état ou un ministre pour discuter de conservation en général et des programmes du FMN en particulier. J'ai participé au "Projet Tigre" en Inde, à des programmes forestiers en Indonésie, ainsi qu'au débat entourant la vigogne au Pérou.

Détérioration en Afrique

J'aimerais vous faire part aujourd'hui de certaines de mes expériences vécues en Afrique où, en qualité d'observatrice depuis 40 ans, j'ai pu constater la dégradation de l'environnement, plutôt à cause d'une mauvaise gestion humaine que de catastrophes naturelles. Lors de ma première visite en Afrique à la fin des années 40, ce continent était riche. La plupart des gens étaient analphabètes et ne portaient pas de chaussures, mais je ne me souviens pas d'avoir vu des populations affamées, bien qu'ayant traversé le continent dans tous les sens.

Au début de cette année, le Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique a publié des chiffres montrant qu'en 1985, 2,9 milliards $ US ont

été recueillis pour aider les victimes de la famine et de la sécheresse en Afrique. On croit qu'il a été possible de sauver la vie de 20 à 30 millions de personnes et d'en aider 10 millions d'autres qui ont été chassées de leur foyer. On ignore l'ampleur de la mortalité qui a frappé probablement des centaines de milliers ou même des millions de personnes. Selon le rapport, 200 millions de personnes dans 20 pays touchés par la sécheresse font face à un avenir difficile et incertain.

Que s'est-il passé au cours de ces 40 années pour provoquer de tels changements et pourquoi est-il si important de trouver des solutions à long terme aux problèmes africains?

Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer la question. Il ne faut pas sous-estimer l'importance des pays du Tiers-Monde pour le Canada et, en fait, pour le monde entier. On prévoit qu'en l'an 2000, lorsque la population mondiale comptera, selon les estimations, 6,1 milliards de personnes, 80 % des habitants de la Terre résideront dans les pays en développement où seront également situées 20 des 25 villes de plus de 10 millions de citadins. Il est important pour nous, indépendamment de l'aspect humanitaire, que ces pays deviennent prospères et stables. Économiquement, il faut traduire leurs besoins en marchés. Le Canada a besoin de marchés d'exportation et d'emplois pour sa population. Il est dans notre intérêt d'aider ces pays à devenir économiquement solides et politiquement stables.

Le Canada possède d'innombrables compétences et a bon espoir de trouver les moyens de les partager avec le reste de la planète. Les Canadiens sont très appréciés et très respectés. Cet état de choses provient non seulement du fait que nous faisons parfois du très bon travail, mais aussi que nous ne sommes pas considérés comme une puissance coloniale. En fait, le Canada a déjà été, lui-même, une colonie à une certaine époque et, de plus, il n'est pas assez grand pour agir comme une grande puissance.

Plan à long terme

Relevons donc le défi qui consiste à éviter ces types de désastres à l'avenir. Les programmes d'aide, qui tentent de sauver les populations, ne leur enseignent pas comment il faudrait agir si la situation se répète. En fait, les programmes créent parfois une certaine dépendance à l'égard d'aliments ou de commodités qui sont étrangers à ces populations.

Il faut élaborer un plan à long terme. Depuis les temps bibliques, on sait qu'en Afrique il existe des périodes de sept années de vaches maigres et de sept années de vaches grasses. Du point de vue historique, nous connaissons la tradition des migrations. Nous pouvons donc nous attendre à une répétition des événements.

Ce qui a aggravé la situation, cette fois-ci, c'est l'existence d'une détérioration fondamentale de l'équilibre entre la population, la capacité écologique et la croissance économique. Au cours des dernières années, la croissance démographique a considérablement dépassé la production alimentaire dans 36 des 41 pays du Sahel africain. La production alimentaire globale par personne a diminué de 2 % depuis 1970, dernière année au cours de laquelle l'Afrique a produit autant de nourriture qu'elle en a consommée.

L'augmentation radicale du niveau des populations humaines et animales a exercé des pressions terribles sur les écosystèmes fragiles dans un grand nombre de régions arides de l'Afrique, transformant des terres autrefois productives en déserts. Des quantités disproportionnées de terres et de ressources ont été utilisées pour accroître les cultures d'exportation, tandis que l'agriculteur paysan, qui est le producteur alimentaire de base, a été privé de l'appui et des encouragements nécessaires pour stimuler la production de nourriture.

En conséquence, même avant la sécheresse actuelle, la dépendance de l'Afrique à l'égard des importations alimentaires était en croissance rapide au point où près de 25 % de la population totale de ces pays était devenue tributaire des importations. Tyler, pour qui "le compte de la nature est à découvert", décrit la situation comme une "faillite environnementale".

Dans la région du Sahel, l'avance inéluctable des déserts, qui détruisent ce qui était autrefois des étendues de terres arables, sera difficile à arrêter. Même le forage de nouveaux points d'eau ne semble pas être une solution viable car leur utilisation excessive par l'homme et le bétail ne laisse pas au sol la chance de se régénérer.

Comment en est-on arrivé à ce point et si rapidement? L'une des causes de cette détérioration provient du fait qu'un grand nombre de nouveaux gouvernements indépendants d'Afrique n'ont pas considéré l'agriculture comme un secteur important. Ils ont cru qu'il était plus prestigieux d'employer l'argent des programmes d'aide pour des macro-projets (comme des centrales électriques, des aciéries et, malheureusement, souvent pour des réalisations comme des lignes aériennes, des palais pour les chefs d'état) et même, dans le cas du Nigeria, pour une nouvelle capitale. Les nations donatrices ont montré un très grand zèle à vendre leurs produits. Aujourd'hui, les pays qui connaissent les plus grandes difficultés sont les producteurs de pétrole, car ils ont commencé à dépenser de façon plutôt insouciante l'argent qui, croyaient-ils, continuerait à rentrer éternellement.

Population et agriculture

Que faire? En tête de liste des problèmes qu'il faut régler en Afrique se trouvent les niveaux élevés de croissance démographique. Le seul programme qui, à mon avis, semble bien fonctionner actuellement est appliqué en Thaïlande où M. Mecei ("M. Condom") a entrepris, il y a quelques années, un projet qui est devenu très populaire. Étant lui-même un Thai, il savait comment traiter les problèmes culturels liés à la limitation des naissances. Il a participé à une campagne d'information visant à libérer le public de ses inhibitions et à lui faire adopter la limitation des naissances sans effort, en organisant des spectacles en tournée, des "carnavals de condoms" et des festivals de contrôle des naissances.

En Afrique, le problème devient peu à peu une priorité. Au Kenya, on a confié au vice-premier ministre, M. Kibaki, la responsabilité de ce secteur mais, comme dans beaucoup d'autres pays, il s'agit d'un problème culturel. Dans de nombreux pays africains, les enfants sont synonymes de richesse parce qu'ils travaillent la terre et il est difficile de comprendre pourquoi une famille ne désirerait pas être riche. Au Kenya, les Kikuyus ont habituellement deux épouses et la coutume défend de demander à un homme combien il a d'enfants.

La seconde priorité doit être le soutien massif de l'agriculture paysanne. Il faut trouver des moyens d'augmenter la production alimentaire locale et d'améliorer la qualité de la vie rurale. La productivité doit être assurée de façon soutenue tout en évitant les dégradations écologiques. Cela signifie une augmentation de l'éducation et de la formation, surtout orientée vers les besoins de l'économie rurale. On doit viser l'autosuffisance.

Dans plusieurs pays, l'Inde par exemple, la "révolution verte" a tout autant réussi à petite échelle qu'à grande échelle. La population brûle encore de la bouse pour la cuisson des aliments, mais l'Inde est aujourd'hui autosuffisante en blé. Ce résultat est le fruit d'efforts concertés fournis par la recherche internationale, les représentants du gouvernement indien et les agriculteurs locaux disposés à coopérer.

J'ai appris que si, en Afrique, les problèmes agricoles sont réglés de façon adéquate, la situation pourrait changer pour le mieux dans un temps relativement court (dans certaines régions). La recherche, l'enseignement, l'amélioration des races et des cultures, la prévention du déboisement et du surpâturage sont des facteurs essentiels.

Aujourd'hui, les gouvernements africains sont conscients de leurs problèmes. Le temps est venu de conseiller et d'aider ceux qui le désirent. En priorité, il faudrait convaincre les gouvernements de l'importance d'établir des stratégies nationales de conservation. Je crois que le travail initial réalisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) est extrêmement valable, mais les progrès sont lents. Les pays en développement qui, jusqu'à présent, ont non seulement accepté la théorie d'une politique de conservation nationale, mais ont pris des mesures concrètes pour la mettre en application, sont encore rares.

Le premier pays qui, vraisemblablement, obtiendra des résultats est la Zambie, et ce en raison de l'intérêt personnel manifesté par le président Kaunda. L'automne dernier, j'ai eu la possibilité de visiter la Zambie, le Zimbabwe et le Kenya. Dans les trois pays, j'ai rencontré les chefs d'état et j'ai essayé de vendre la stratégie de la conservation. MM. Kaunda et Mugabe étaient informés et semblaient favorables au projet. Le processus pourrait être un peu plus long au Kenya. Dans tous les pays africains, aucun programme ne peut vraiment être efficace à moins que le chef d'état n'y participe personnellement. Il n'existe pas une seule démocratie véritable en Afrique. Tous les pays sont des états à un seul parti politique et, très souvent, les meilleurs fonctionnaires sont complètement paralysés s'ils ne reçoivent pas l'appui des hautes autorités.

En Afrique, il est primordial que les ministères gouvernementaux commencent à travailler ensemble, à coopérer vers un but commun, au lieu de mettre en application des projets fragmentés, sans lien commun.

Je crois que les Canadiens peuvent jouer un rôle important au niveau professionnel pour aider à structurer la stratégie. Au cours de mes conversations avec les chefs d'état, on m'a indiqué plusieurs secteurs de la stratégie qui ont une très grande importance pour l'Afrique.

Éducation

En Afrique, le bois représente 80 % du combustible utilisé pour la cuisson des aliments. En survolant la campagne à bord d'un petit avion, on constate de grands changements. De vastes zones sont devenues inutilisables. Le président Moi (Kenya) a créé un fonds présidentiel de reboisement et la plantation d'arbres bat son plein. Le problème réside maintenant dans le fait que le programme d'information visant à orienter les femmes vers d'autres méthodes de cuisson ne progresse pas très bien. À mon avis, l'éducation des femmes est un secteur qui a été très négligé. Peu de femmes ont compris pourquoi elles devraient essayer d'autres méthodes de cuisson, qu'il s'agisse de la caisse de cuisson ou de l'utilisation du bio-gaz ou de la chaleur solaire. S'il était possible de regrouper les femmes au sein d'organisations bénévoles, le projet en serait facilité. Cependant, cela ne s'est pas encore produit.

Un certain espoir est permis grâce à diverses organisations de jeunes qui enseignent maintenant la conservation, qu'il s'agisse des clubs pour la nature au Kenya ou des clubs Chongololo en Zambie.

Cela m'amène au sujet suivant, qui fait partie de la stratégie de la conservation, à savoir l'éducation du public. Il est urgent d'informer les populations locales afin qu'elles puissent comprendre ces questions. Cette entreprise doit être réalisée à deux niveaux. Il n'y a pas assez de personnes qualifiées et de professionnels dans ces pays. Il faut un plus grand nombre de programmes pour créer des écoles environnementales en Afrique et des centres de formation pour gardes-chasse. D'autre part, il faudrait accélérer des programmes d'échange permettant à de brillants stagiaires africains d'étudier à l'étranger et de rapatrier leurs connaissances.

Encore une fois, le Canada peut réaliser un travail énorme dans ce secteur particulier.

Un autre secteur, qui vous est très familier, est la gestion de la faune et des parcs. Il existe de nombreux parcs en Afrique, mais la plupart sont mal administrés et les gardes-chasse ne sont pas armés correctement. Les braconniers posent un véritable problème. Le Canada a une excellente réputation et tous les pays veulent de l'aide. Comme vous le savez probablement, des projets très intéressants sont en cours, particulièrement en Zambie et au Zimbabwe, où le braconnage constitue un problème des plus épineux. Avec la participation des villageois autour du parc, on espère résoudre certains des problèmes (Projet Mwenezi). Les villageois sont devenus copropriétaires du gibier et bénéficient de toute entreprise organisée de réforme d'animaux dans le parc. Dans ces régions, il existe un surplus d'éléphants. Les éléphants sont réformés en séparant une famille entière. Leur viande est découpée en lamelles et séchée au soleil et l'opération procure beaucoup de protéines à la population. Cependant, la mauvaise utilisation des peaux constitue encore un problème. En règle générale, elles pourrissent avant d'arriver à la tannerie à cause d'un manque de sel. Des progrès ont toutefois été réalisés dans ce secteur.

Une autre réalisation intéressante au Zimbabwe est la croissance de l'élevage du gibier. M. Mugabe m'a expliqué, assez franchement, que le bétail et le blé avaient été apportés par les colonisateurs et que, bien qu'il soit possible, dans une certaine mesure, d'améliorer les races et les espèces pour qu'elles s'adaptent aux conditions locales, son pays souhaite étudier de façon beaucoup plus

approfondie comment des espèces indigènes pourraient être produites et des plantes indigènes utilisées pour leur alimentation.

Il s'agit donc encore de tout un secteur auquel le Canada peut apporter une contribution très active.

Coopération avec l'industrie

Je crois fermement que la coopération avec l'industrie pourrait aussi être grandement améliorée, non seulement pour ramasser des fonds, mais aussi pour mettre des programmes en oeuvre.

J'ai observé en novembre dernier, à Mombasa, un exemple typique de ce genre de coopération, désigné "Projet Bamburi pour la nature sur les fermes de baobabs". L'organisation Portland possède une très importante cimenterie, aujourd'hui entourée de carrières de calcaire abandonnées, où l'on ne retrouve que du calcaire corallien et de la silice en éclats, sans la moindre trace de substances organiques, et où, en raison de la proximité de l'océan Indien, la salinité des eaux souterraines est très élevée.

Portland a recruté René Haller, un agronome suisse, pour tenter d'élaborer un programme de reboisement. Haller est un chercheur assez marginal et je crois qu'un grand nombre de ses collègues ont critiqué certains de ses travaux. Le fait est qu'il a réussi à créer des zones forestières à l'intérieur d'anciens déserts au cours d'une période relativement courte, et c'est l'une des entreprises les plus impressionnantes qu'il m'a été donné de voir. Aujourd'hui, le projet de reboisement s'étend sur environ 300 ha. Haller a commencé son reboisement en utilisant des petits plants, surtout casuarina (equisetiflora), à l'intérieur de sacs de terre cylindriques en plastique, mis en terre de façon à ce que les racines poussent verticalement et non horizontalement, pour éviter leur assèchement par la chaleur.

La remarquable capacité de croissance de l'arbre en l'absence de substances organiques et d'azote réside dans sa symbiose avec un certain nombre de micro-organismes uniques qui vivent dans ses systèmes radiculaires. Les casuarinas poussent très rapidement avec peu d'eau. Lorsque ces arbres ont commencé à perdre leurs aiguilles, Haller a introduit des mille-pattes à pattes rouges, communs dans la région, pour se nourrir des aiguilles séchées. Leurs excréments, déposés avec l'aide des bactéries de compost, ont formé les premiers grains de sol. Plus tard, des graminées, des arbustes et certaines espèces d'animaux ont été introduits pour créer un nouvel écosystème. Aujourd'hui, la zone est devenue une verte forêt où l'on a même établi un sentier de la nature, qui est très fréquenté par les résidents locaux. Une ferme d'élevage de gibier a également été créée et il existe maintenant deux troupeaux, l'un d'oryx et l'autre d'élans.

De plus, Haller a mis sur pied une pisciculture de tilapies. Il utilise des réservoirs circulaires dans ses installations pour forcer tous les poissons à nager dans le même sens. Ce procédé lui a permis de résoudre certains problèmes territoriaux et, lorsque j'ai visité la pisciculture, les poissons semblaient très sains. Le triage des poissons produit beaucoup de déchets qu'il utilise pour nourrir les crocodiles d'une ferme d'élevage voisine.

Toute la théorie de Haller fait appel au bon sens pour faire pousser une forêt sans produits chimiques. En identifiant les micro-organismes et des espèces

particulières, il élabore un écosystème dont les différentes composantes semblent interagir.

Aujourd'hui, non seulement le "Projet Bamburi de la nature" s'auto-finance, mais il est lucratif. Les travaux de Haller ont été largement publiés dans des journaux allemands et suisses. Je crois que de nombreuses industries consentiraient à organiser de tels projets et à avancer l'argent nécessaire si elles étaient convaincues qu'à un certain moment ces projets pourraient s'auto-financer.

Quelques suggestions

En conclusion, voici quelques suggestions sur la façon dont le Canada pourrait contribuer à la conservation mondiale.

1) Les programmes d'aide ne doivent pas viser surtout des macro-projets, mais plutôt mettre l'accent en priorité sur une production alimentaire durable et sur l'agriculture.

2) Tous les programmes d'aide doivent posséder un facteur d'évaluation environnementale.

3) Les programmes environnementaux et de conservation doivent être acceptés dans le cadre des programmes de développement économique d'un pays. Le Canada doit également aider à convaincre certaines des grandes institutions financières, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, d'appliquer ce principe.

4) Une recherche accrue et un meilleur transfert des connaissances sur une base régulière concernant la création d'équilibres durables dans les écosystèmes sont nécessaires, particulièrement dans les secteurs de la conservation des sols, du reboisement, de la mise en valeur des terres, ainsi que des moyens innovateurs de combattre la sécheresse et la désertification. Ce domaine comporte également une vaste gamme d'autres activités, depuis la recherche sur les espèces jusqu'à l'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques.

5) Des programmes éducatifs accélérés. L'information est un facteur clé à tous les niveaux :

   a) pour les cours de gestion dans le secteur de la gestion des parcs et de la faune, domaine où le Canada joue un rôle de chef de file;

   b) pour les professionnels des disciplines environnementales, qu'ils soient chercheurs ou gardes-chasse;

   c) pour les écoles, en vue d'enseigner les principes de conservation;

   d) pour les habitants des régions rurales, en tenant compte de leurs besoins particuliers.

Dans tous ces secteurs, le Canada peut et doit jouer un rôle de premier plan. Faisons de notre pays un exemple de ce qui peut être réalisé et aidons d'autres populations à atteindre le même objectif à leur manière. Le monde compte sur nous.

Discours-thème (2)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

R. Orenstein (International Wildlife Coalition) mentionne qu'il a récemment participé, avec la Fondation canadienne de recherche sur le droit de l'environnement, à la préparation d'une étude, dans le cadre d'un contrat avec l'ACDI, sur les méthodes d'élaboration de normes environnementales applicables à l'attribution d'une aide et à l'examen des projets d'aide. Il dit ne pas être certain de l'état actuel de cette étude dans le cadre de l'ACDI, mais espère y voir un signe d'une volonté nouvelle de penser plus sérieusement aux conséquences environnementales des projets d'aide du Canada.

Il ajoute à cela une préoccupation qu'ont manifestée un très grand nombre de participants à une conférence à laquelle il a assisté l'année dernière, à San Francisco, et qui a donné lieu à la création du Rain Forest Action Network regroupant des organismes prêts à faire tout leur possible pour aider à enrayer la destruction de la forêt ombrophile tropicale. Lors de cette conférence, certains participants ont souligné que les différentes politiques d'aide de pays comme le Canada n'étaient qu'un aspect du problème des subventions. Le financement de projets très dommageables, comme le projet de transmigration en Indonésie, par de grosses organisations multilatérales comme la Banque mondiale, est l'un des principaux problèmes. Il ne suffit pas qu'un pays comme le Canada incorpore des préoccupations environnementales à ses propres politiques d'aide, à ses propres politiques de gestion interne, s'il n'est pas prêt à appliquer les mêmes normes à titre de participant aux organismes multilatéraux dont il fait partie. C'est une autre caractéristique importante qu'il faut faire ressortir.

Il souhaite formuler un autre commentaire sur la position du Canada, ayant trait en partie aux commentaires du conférencier précédent sur la "Stratégie mondiale de la conservation" laissant entendre que les membres des groupes de pression dont, suppose-t-il, un organisme comme celui qu'il représente ferait partie, ne seraient pas heureux du changement d'orientation adopté par la Stratégie mondiale de la conservation (SMC). Il veut corriger cette impression. Le point de vue moral, les arguments moraux en faveur de la conservation de la nature, n'ont pas fléchi devant la prise de conscience qu'il faut utiliser des méthodes plus rentables, plus pragmatiques de conservation de la faune et de l'environnement dans bon nombre d'endroits et de régions. Le fait est que la Stratégie mondiale de la conservation complète ces points de vue car elle se rend compte qu'elle ne peut tout simplement pas mettre de côté des régions vierges en laissant le reste du monde continuer de tourner et en s'attendant à ce que les choses restent tel quel. La SMC n'a pas rejeté la conservation à l'état sauvage comme solution rentable, lorsqu'elle était possible, mais a simplement déterminé un ensemble de solutions nécessaires.

Il poursuit en disant que nous, au Canada, pouvons nous laisser emporter par ce qui se passe dans certains pays subsahariens comme le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe où les gens vivent dans la misère et ne peuvent pas vraiment décider du sort de leur environnement. Il est heureux qu'ils adoptent maintenant de nouvelles stratégies, comme celles décrites par Mme Bata, qui, espère-t-il, les aideront. Au Canada, ils ont beaucoup plus de latitude. N'étant pas dans la même situation économique, ils jouissent de beaucoup plus de liberté pour appliquer des normes plus générales, à plus long terme, et, en fait, des normes morales à leurs réflexions sur le sort qu'ils réservent à leur environnement. Il est per-

suadé que le commentaire du Canada sur certains de ces pays, à savoir que l'éthique de la conservation, l'éthique d'un John Muir, de gens comme lui du siècle dernier, n'est plus valable parce qu'elle ne sera pas efficace dans l'Afrique subsaharienne, n'est pas une excuse pour ceux d'entre nous qui ont la chance de vivre dans un pays où ils n'ont pas à exploiter chaque pouce de leur environnement pour vouloir dire qu'ils ont eux-mêmes les mains liées par ces mêmes normes. Ils sont à même de donner un exemple de leur capacité technologique et de gestion au reste du monde. Il croit également qu'ils pourraient donner un exemple moral au reste du globe.

S. Bata (Fonds mondial pour la nature) reconnaît que la situation du Canada est très différente de celle de l'Afrique. Ce qu'elle préconise c'est que le Canada soit un exemple brillant de la gestion de la conservation parce qu'il dispose des gens pour le faire. Il a l'espace et possède encore de vastes régions qui peuvent être protégées. Elle espère qu'il donnera au reste du monde un exemple de ce qu'un pays peut faire.

Elle ajoute, au sujet de la Banque mondiale qui finance des projets dans différents pays, y compris en Indonésie, qu'elle pourrait en nommer quelques autres qui sont vraiment nuisibles à l'environnement. Il a fallu exercer des pressions plutôt fortes pour convaincre la Banque mondiale qu'elle devrait effectuer une évaluation environnementale de ses projets et, de plus, qu'elle pourrait considérer des projets relatifs à l'environnement et à la conservation comme des projets à caractère économique. Tout le monde a entendu parler des milliards versés aux pays frappés par la famine et il serait merveilleux que des fonds de ce genre soient octroyés pour faire démarrer certains projets de conservation que le FMN a en tête. Elle estime que l'on réalise certains progrès auprès des grandes institutions financières internationales, mais qu'un petit coup de pouce du Canada serait également utile et montrerait la solidarité des Canadiens.

B. des Clers (Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier, France) souligne que Mme Bata a parlé de l'aide que l'industrie pourrait apporter à la conservation. Elle a mentionné que les projets de conservation de la faune et les projets environnementaux pourraient être rentables. Il se demande si, à titre de femme d'affaires éminente, elle pense qu'il serait possible de recruter, parmi ses amis et ses relations du monde des affaires et des milieux financiers, des personnes pour constituer un organisme quelconque ressemblant quelque peu aux organisations multilatérales qui existent de nos jours et qui agirait comme centre bancaire international d'aide. Elle a mentionné le cas particulier du Zimbabwe où les paysans ne peuvent acheter du sel et voient baisser la valeur de leurs peaux d'éléphant, qui est presque équivalente à celle des défenses. Elle a également parlé de la Zambie où se déroule un projet d'aménagement rural intégré dans la vallée du Luangwa, lequel projet est économiquement rentable mais nécessite un investissement d'un million $ qui est censé rapporter 10 millions $ au cours des trois premières années. Des organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux étudient maintenant la question et il se demande s'il n'est pas possible que le secteur privé leur vienne en aide.

S. Bata lui répond qu'il y a environ quatre semaines, elle a eu un long entretien avec le président de la Chambre de commerce internationale. Ils ont discuté de la possibilité que la Chambre de commerce puisse créer un sous-comité chargé d'examiner les questions environnementales et qui réussirait, d'une façon quelconque,

à inciter l'industrie à penser un peu plus à long terme. La prospérité universelle et la stabilité sont très importantes pour l'industrie et elles ne pourront être garanties tant qu'il y aura des problèmes environnementaux. Elle espère arriver à inciter certaines de ces institutions commerciales à leur apporter une aide. Elle a également eu des entretiens avec certaines personnes de l'OCDE, uniquement parce que son mari en faisait partie, et elle pense pouvoir également y réaliser certains progrès. Le désastre qui s'est produit en Afrique a vraiment ébranlé beaucoup de gens qui réalisent maintenant ce qui pourrait arriver à l'économie d'un pays si quelque chose allait mal dans l'environnement. Elle estime que les remarques de M. des Clers sont très valables.

H.A. Clarke (Service canadien de la faune) remercie Mme Bata d'être venue à Ottawa pour nous faire part de ses opinions. Son discours cadrait parfaitement avec le thème de la Conférence "Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune". Il est certain qu'à titre de Canadienne, d'amie de l'environnement et de la faune, elle contribue énormément à faire face aux défis de ce monde, notamment en Afrique. Elle fait certainement sa part et leur a donné de très bons indices sur la façon d'apporter une aide.

Groupe de discussion sur la CITES (1)

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU GROUPE DE DISCUSSION

B. des Clers
Directeur, Fondation internationale pour la conservation du gibier
Président du groupe de discussion

(James Bourque, sous-ministre, Ressources renouvelables, Territoires du Nord-Ouest, fait fonction de président de séance et présente le sujet de la discussion, la CITES, et M. des Clers.)

La Conférence fédérale-provinciale sur la faune célèbre son 50e anniversaire et a choisi pour thème général "Le rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune". Notre groupe de discussion a pour objectif de placer la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) dans le cadre de ce rôle joué par le Canada et toute la lumière sur le sujet sera faite par :

- un de vos concitoyens qui est Secrétaire général de ce traité international, Eugène Lapointe;

- un voisin du Sud, avocat et ancien chef de la délégation américaine à la CITES, qui a acquis une grande expérience pratique et internationale du fonctionnement de la Convention, Richard Parsons;

- et aussi quelques Canadiens éminents qui présenteront des perspectives nationales quelque peu complémentaires, telles que perçues par les ONG, les autochtones et les utilisateurs écologistes, à savoir :

  Ken Brynaert, vice-président administratif de la Fédération canadienne de la faune,

  l'honorable Red Pedersen, ministre des Ressources renouvelables, Territoires du Nord-Ouest, et

  Kent MacKay, représentant l'International Wildlife Coalition.

Si je suis ici aujourd'hui, ce qui est un grand honneur pour moi, c'est peut-être en raison des nombreux amis que je compte au Canada, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, mais peut-être aussi à titre de membre du très sélect et quelque peu secret Council of International Environmental Law. Ou alors, c'est peut-être tout simplement en raison de mon affiliation de longue date avec la CITES puisque j'étais responsable, il y a près de huit ans, de la rédaction de la résolution approuvée par les Parties à la 2e Conférence, précisant que les trophées de chasse personnels, même des espèces figurant à l'Annexe I, devaient être considérés comme des objets non commerciaux et pouvaient donc être rapportés à la maison par les chasseurs sportifs, ce dont nous parlerons un peu plus tard.

Groupe de discussion sur la CITES (2)

LE POINT DE VUE DE LA CITES

Résumé
E. Lapointe
Secrétaire général
Convention sur le commerce international des espèces
de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES)

Avec le texte de la CITES stipulant que "Reconnaissant en outre que la coopération internationale est essentielle à la protection de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages contre une surexploitation par suite du commerce international", il en résulte une situation doublement paradoxale :

1) Coopération internationale

Tout gouvernement qui adhère à une entente internationale doit se demander : "Qu'ai-je à y gagner?", tandis qu'en souscrivant à la CITES, il doit se poser la question suivante : "Quelle contribution puis-je y apporter?". La CITES, à titre de tribune internationale, a mis beaucoup de temps à en prendre conscience, mais cette réalité est maintenant de plus en plus largement acceptée. La CITES donne lieu à une coopération internationale tout à fait différente de celle des autres ententes internationales.

2) Conservation par opposition à commerce

Même si l'objectif de la CITES est d'empêcher que le commerce international ne devienne la cause de l'extinction de certaines espèces fauniques, il est apparu récemment que la seule façon de conserver certaines espèces était d'en permettre le commerce. C'est là une autre réalisation de la CITES à titre d'instrument international important capable de trouver l'équilibre adéquat entre les intérêts économiques et les exigences de la conservation.

La CITES est désormais parvenue à un stade de maturité où elle est en mesure d'atteindre ses objectifs. La prochaine réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Ottawa du 12 au 24 juillet 1987, devrait nous donner l'occasion de montrer au reste du monde ce qu'une approche rationnelle de problèmes complexes peut permettre d'accomplir.

Groupe de discussion sur la CITES (3)

PERSPECTIVES JURIDIQUES INTERNATIONALES

R.M. Parsons
Washington Council
Safari Club International

La partie la plus déplorable de mon intervention est qu'il est difficile de savoir quoi dire. Qu'y-a-t-il à dire sur les perspectives juridiques internationales et qui s'en soucie? Si vous suivez la CITES, vous remarquerez que personne n'agit comme s'il se souciait des perspectives juridiques internationales, bien que ce soit un document légal international. Mais qu'est-ce-que c'est? Si vous faites votre droit et si vous étudiez le droit international, la première question que vous aborderez est celle-ci : est-ce du droit? Qu'est-ce que le droit international? Mérite-t-il vraiment ce nom? Au bout du compte, vous aurez passé un trimestre complet à débattre de ce concept, à lire des cas de jurisprudence et à en discuter, et personne n'en arrive vraiment à une conclusion. Il est donc virtuellement impossible de parler des perspectives juridiques internationales de la CITES.

J'ai écouté attentivement les conférenciers précédents et j'aimerais que vous vous rappeliez de quelques remarques qui sont ressorties des entretiens portant sur la CITES. L'un d'eux a affirmé que la Convention de Ramsar, le traité sur les terres humides, est un important traité international sur la conservation, peut-être le plus important de tous. Je peux en convenir, mais dans une optique particulière; la Convention de Ramsar s'attaque au coeur du problème de la faune : l'habitat, la perte des habitats, la protection des habitats. La CITES ne le fait pas, elle touche le commerce. D'autre part, la Convention de Ramsar compte 41 Parties, tandis que la CITES en regroupe près de 1[illegible]. Vous vous apercevrez en notant sur une carte tous les pays membres de la CITES que la plupart des pays du globe adhèrent à la CITES - et la participation ne cesse de grandir. Pourquoi? Quelle est l'importance de l'adhésion à la CITES d'une centaine de Parties? Certains ont également affirmé que la Convention de Ramsar devrait être plus puissante. Réfléchissez-y.

Une autre question examinée est que le Canada ne signera vraisemblablement pas la Convention de Bonn sur les espèces migratrices en raison des opinions bien connues de certaines Parties sur les ressources de la mer; ne l'oubliez pas. Certains ont également dit que la "Stratégie mondiale de la conservation" constituait un nouveau départ car il ne s'agit pas d'une initiative d'arrière-garde pour la conservation des espèces; elle fait plutôt ressortir des valeurs humaines et le rôle de soutien de la faune par la faune, concept très intéressant et important dont il faut se rappeler quand on pense à la CITES. Certains nous ont également dit que des expériences qui se déroulent au Zimbabwe accordent aux villageois un rôle de protecteurs de la faune dans les parcs nationaux. Ils sont autorisés à utiliser les produits tirés des animaux de réforme et, en retour, ils participent à la lutte contre le braconnage dans les parcs. Certains nous ont également parlé de ce que je considère être un reboisement assez miraculeux des terres de la société Portland Cement sur la presqu'île de Mombasa, y compris l'élevage de gibier. L'élevage de gibier est un commerce. Il est rentable parce qu'il y a un produit à vendre. Voilà ce qu'est l'élevage du gibier. Ne l'oubliez pas.

Arriver à un compromis

Revenons maintenant au droit international. Le droit international est-il vraiment du droit et quel est son rapport avec la CITES? Eh bien, la réponse est non, pas de la façon dont vous envisagez le droit. C'est une distinction très importante. La peine ou les sanctions constituent des éléments particuliers du droit de la façon dont vous et moi le comprenons. Nous envisageons le droit comme des mesures adoptées par un Congrès ou un Parlement ou un organisme plus local habilité par ses citoyens à adopter des lois et, si vous enfreignez ces lois, vous êtes passibles de peines ou de sanctions.

Lors des premières négociations de la CITES, la conférence a duré trois semaines et a porté en grande partie sur le concept de "pouvoir de sanction". Les premières ébauches de la CITES avaient "un pouvoir de sanction" sous forme d'interdictions obligatoires de commerce. Ces interdictions étaient applicables lorsque des pays violaient les principes de la CITES. Ce "pouvoir de sanction" a été rejeté. Il a été rejeté en faveur du compromis, élément principal de la CITES.

Le recours au compromis plutôt qu'à une condamnation est une marque du droit international. C'est le fondement du droit international. Toutefois, j'estime que la CITES a été victime de certains éléments politiques de quelques sociétés qui favorisent le recours à la condamnation et aux sanctions pour forcer l'adoption de mesures. C'est l'antithèse du compromis et l'un des graves problèmes de la CITES.

Je considère le Canada comme l'un des rares véritables chefs de file de la CITES en raison de son approche rationnelle de la gestion et de l'utilisation de la faune, approche qui a recours au compromis plutôt qu'à la condamnation. Je considère que les États-Unis ont abandonné en grande partie ce rôle, de même que celui de leader à la CITES. Je pense que le fait que la Conférence de la CITES se tiendra ici en 1987 est un événement primordial et une occasion clé pour le Canada de jouer un rôle de premier plan dans le cadre d'une approche rationnelle et judicieuse de la conservation de la faune, telle qu'elle est mise en oeuvre par la CITES.

Revenons maintenant aux aspects juridiques de la CITES. À titre de traité, la CITES devait avoir cet élément dont M. Lapointe a parlé : qu'en tirons-nous? En d'autres termes, un traité est un compromis politique, tant dans son texte original que dans ses applications quotidiennes. Cela le différencie des lois auxquelles vous êtes habitués. Chaque personne, chaque pays, chaque secteur de compétence respecte assurément un processus politique lors de l'adoption d'une loi. Diverses raisons motivent l'adoption de lois. En droit international, l'approche ne se fait pas du point de vue de l'organisme qui a le pouvoir et peut prendre des sanctions, mais de celui de la négociation. Les Parties qui négocient veulent quelque chose ou en ont besoin, ou bien elles répondent à une demande quelconque émanant de quelqu'un qui désire quelque chose ou en a besoin, et elles finissent par arriver à un accord. Un accord est un terrain d'entente commun; il exige un compromis.

Le délégué de la Suisse l'a énoncé ainsi lors d'une réunion en 1981 : le mieux que peut faire la CITES, à l'égard de n'importe quel domaine, est le minimum que chaque pays est capable de faire. Ils peuvent venir à une réunion et parler à n'en plus finir de ce qu'il faudrait faire et de ce qui devrait être fait, mais la grande question est la suivante, qu'ont-ils à offrir? Que sont-ils vraiment prêts à faire? C'est le plus petit dénominateur commun de ce que l'ensemble des

pays sont prêts à faire qui sera efficace - non pas les désirs de certains ou les aptitudes d'autres - mais le plus petit dénominateur commun.

La mise en application

À cet égard, parlons de la mise en application. C'est un autre aspect du droit auquel nous sommes habitués. Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse et de vous dire que la mise en application est un aspect très important pour la communauté des utilisateurs que je représente à titre professionnel car, à moins que le monde entier n'accepte le fait que l'utilisation des espèces menacées fasse l'objet d'un contrôle raisonnable, ces espèces ne feront l'objet d'aucun commerce. La CITES a procuré un grand avantage à la communauté des utilisateurs, en leur donnant la respectabilité leur permettant de dire oui, nous faisons le commerce d'espèces visées par la CITES, mais elles sont protégées. Ce phénomène commence à être accepté.

Notre président, M. des Clers, a été l'hôte d'une conférence qui s'est tenue récemment à Manaus, au Brésil, sur la situation du jaguar. Le président du groupe de l'UICN sur les félidés a déclaré qu'il était, de nos jours, assez bien accepté que le commerce des félidés à pelage moucheté ne représente plus maintenant une grave menace pour cette espèce dans le monde, Vous pouvez toujours critiquer cette déclaration mais c'est là une perception généralement acceptée. La CITES a effectivement mis fin à un grand nombre de transactions commerciales illégales et continue d'améliorer la situation.

Néanmoins, chaque fois qu'une déclaration de ce genre est faite au sujet de la mise en application, il y a toujours des gens pour dire "oui, mais il y a ceci" ou "oui, mais il y a cela". Ils ne sont pas capables de reconnaître que nous sommes également ici confrontés à une sorte de "plus petit dénominateur commun". Ce point commun inclut notamment les mesures de mise en application dans des pays où la distribution de l'électricité 7 jours sur 7 peut presque tenir du miracle et où il est plus prioritaire de s'occuper de la famine. Souvent, on ne prend pas en compte la dure réalité d'un pays lorsqu'on s'occupe de la conservation de la faune.

Pour en revenir à la nature politique de ce traité, les pays membres de la CITES en tirent des avantages de deux ordres et il y a, à mon avis, deux raisons à cela. La première est que les nations consommatrices, les pays à économie de marché, réagissent normalement à un électorat politique. Il y a deux types d'électorats politiques dans la plupart de ces pays. Il y a ce que j'appellerais le mouvement traditionnel sportif/conservationniste, dont le niveau de compréhension de la nécessité de conserver la faune et ses habitats est très profond. Il y a également un mouvement plus récent, très politique et solidement implanté, dont l'objectif est autre que la gestion de la faune, et qui a tendance à avoir une attitude plus protectionniste envers la faune. Ce groupe, dans ses meilleurs moments, veut conserver la faune uniquement parce qu'elle est là, parce que nous partageons une planète avec beaucoup d'espèces, dont bon nombre sont vraiment impressionnantes lorsque vous venez à les connaître. Et voilà pour les pays à économie de marché.

Vous avez ensuite les pays producteurs et ils veulent obtenir diverses choses de la CITES, de ce document légal. Certains d'entre eux, ce qui est caractéristique des pays d'Amérique latine, ont exploité, pour ne pas dire surexploité, leurs espèces depuis bon nombre d'années. Ils considèrent les pays industrialisés

d'Amérique du Nord et d'Europe comme un énorme aspirateur qui engloutit les animaux de leurs jungles, et je pense qu'ils ont malheureusement tendance à blâmer ces pays industrialisés pour beaucoup de choses. Ce qu'ils veulent, en définitive, c'est une forme quelconque d'aide pour mettre fin à ce processus, parce qu'ils se rendent compte qu'il est presque impossible de contrôler les exportations tandis qu'il est plus facile de réglementer les importations. Ce n'est pas un système parfait, mais il est plus faisable.

Il existe un autre type de pays producteurs, ceux de l'Afrique et, à mon avis, le Canada, et ce sont des pays qui reconnaissent avoir une faune précieuse, qui l'a toujours été, qui sera toujours en demande et qui offre des possibilités à leur peuple. Ils sont intéressés à se servir de la CITES pour légitimer le commerce et en avoir le contrôle, parce que la CITES offre quelque chose qui n'existait pas auparavant, d'où son caractère d'instrument légal précieux. Elle invite les pays des deux catégories à collaborer pour réglementer le commerce. C'est quelque chose qui n'existait pas auparavant.

Il faut dire qu'il y a beaucoup de personnes qui mettent en doute l'utilité de la CITES. Selon moi, la CITES sera un succès si elle assure un équilibre, si elle reconnaît les divers besoins des pays et leurs différentes raisons d'adhésion à ce traité et de respect de ce document légal. Je crois que c'est un document valable qui offre beaucoup de souplesse et permet différentes solutions à divers problèmes. La CITES sera en péril tant qu'elle restera la prisonnière politique de l'un des deux camps. Je crois que c'est la perception qui est ressortie de la Conférence de Buenos Aires.

Je crois que bon nombre de pays se demandent à juste titre si la CITES en vaut vraiment la peine. Le compromis qui a mené à l'élaboration première de cet instrument légal existe-t-il toujours? Je ne sais pas, je pense que oui, mais j'estime que c'est toujours une grande question et que le Canada aura la possibilité, l'an prochain, d'assumer un rôle de premier plan et d'introduire ce concept de compromis et d'utilisation rationnelle de la faune à la CITES. C'est extrêmement nécessaire et c'est pourquoi j'attends avec impatience de voir le Canada jouer un rôle de chef de file dans l'étude de certaines des questions très difficiles qui seront soulevées lors de cette conférence.

Groupe de discussion sur la CITES (4)

LE POINT DE VUE D'UN ORGANISME NON GOUVERNEMENTAL (ONG)

K.A. Brynaert
Vice-président administratif
Fédération canadienne de la faune

On m'a demandé bien souvent d'exprimer le point de vue d'un ONG. En général, une fois mes commentaires formulés, un membre d'un ONG quelconque vient me voir pour me dire "Tu n'as absolument pas exprimé mon point de vue". Je suppose que c'est là l'un des inconvénients de demander à une seule personne de s'acquitter d'une telle tâche.

Je me retrouve toutefois aujourd'hui dans une position légèrement meilleure. À l'issue de la réunion à Buenos Aires d'un groupe que nous appelons le "Groupe de travail spécial sur la CITES", nous avons créé un groupe d'ONG qui s'est réuni à trois reprises depuis lors. Nous avons rédigé un mémoire qui a été présenté à la CITES et qui exprime très bien les préoccupations des ONG et les points qui, à notre avis, pourraient amener des changements susceptibles de renforcer la CITES et de l'aider à mieux faire son travail. J'ai donc la chance de pouvoir utiliser ce mémoire pour vous présenter vraiment la position d'un ONG à l'égard de la CITES.

Problèmes de procédure

Je commencerai en disant que nous apprécions à sa juste valeur le droit des organismes non gouvernementaux de participer aux réunions de la Conférence des Parties. Nous estimons, toutefois, que certains ONG ont abusé de ce droit en donnant aux délibérations des Parties un caractère émotionnel et partial. La conservation, la gestion et la réglementation adéquate de la faune et de la flore sont des questions fort complexes. Il est difficile d'obtenir des données scientifiques et commerciales fiables qui serviront de base à des jugements rationnels. Même les nations les plus développées ne disposent pas de renseignements précis sur les populations ou la biologie des espèces de plantes et d'animaux qui peuplent leur territoire, à l'exception des espèces gravement menacées d'extinction comme le Condor de Californie aux États-Unis.

À des fins d'efficacité, la procédure d'une réunion de la Conférence des Parties devrait favoriser des débats approfondis et rationnels sur les meilleures données existantes et devrait permettre d'examiner toutes les solutions de conservation. Voici deux exemples pertinents de problèmes de procédure, le premier se rapportant à la présence et au vote des délégués officiels des pays qui sont Parties au Traité.

Lors de la Conférence de Buenos Aires, de nombreuses personnes ont accusé certains ONG d'avoir acheté des votes en offrant de payer les frais de déplacement et d'hébergement des délégués de pays adhérant à la Convention, si ces derniers appuyaient leur position. Cette affaire est une menace si grave à l'intégrité des débats de la CITES que je ne crois pas avoir besoin d'élaborer davantage sur le sujet.

Le deuxième exemple concerne la façon dont les modifications aux Annexes sont examinées pendant les réunions de la Conférence. Il y a plusieurs années, les Parties avaient adopté une règle touchant la sélection des propositions de modifications, en vertu de laquelle tous les délégués intéressés devaient se réunir en comité, pendant la réunion, et examiner les propositions. Les auteurs des propositions avaient donc la chance de présenter leur point de vue au début de la Conférence; il restait ainsi suffisamment de temps pour examiner les faits de façon rationnelle et trouver, au besoin, un compromis. À Buenos Aires, le comité devait se contenter d'aborder des questions non controversées. Par conséquent, lorsque vint le temps d'examiner officiellement les propositions portant sur des cas controversés, nous n'avions pratiquement pas pu avoir de discussion préalable poussée. Les délégués non anglophones n'ont même pas pu prendre part aux débats sur certaines propositions controversées, faute d'interprètes.

Le comité de sélection n'ayant pas eu de discussion préalable sur les questions controversées, le temps accordé aux débats lors des séances plénières a dû être strictement limité. Si mes souvenirs sont exacts, je crois que nous avons traité de près de 90 espèces et que le président avait accordé quatre minutes à chacune d'elles -- deux minutes à l'auteur de la proposition et deux minutes aux adversaires. Nous n'avons assurément pas eu assez de temps pour discuter à fond d'un sujet aussi grave. Nous n'avons eu droit qu'à des déclarations répétitives, d'où une perte de temps. En fin de compte, certains ONG, qui avaient réussi à constituer un groupe de pression puissant, ont gagné la partie en invoquant des faits inexacts ou déformés et en faisant vibrer la corde sensible.

L'un des domaines vraiment préoccupants a été la rédaction des comptes rendus et, à titre de groupe d'ONG, nous encourageons l'amélioration des méthodes de compte rendu des réunions de la Conférence des Parties. Le compte rendu ou le procès-verbal de la réunion est la seule source qui puisse servir à interpréter les décisions des Parties. Son importance peut devenir primordiale lors de l'examen des mesures coercitives des Parties ou des règlements qu'elles prévoient adopter pour mettre ses décisions en application. Les comptes rendus d'une réunion sont rédigés à partir des notes prises par les rapporteurs qui assistent à chaque réunion de comité ou à chaque séance plénière. Ces notes sont manuscrites, écrites dans la langue maternelle du rapporteur, remaniées pour en faire des rapports de séance, traduites et copiées, souvent au cours de la nuit, pour être soumises à l'examen des Parties. Les rapports de séance sont habituellement distribués aux participants le matin suivant la séance en question. Ils sont souvent le premier point à l'ordre du jour lors de la reprise des travaux et le président demande s'il y a des changements à y apporter. Dans la négative, le compte rendu est accepté tel quel. Je crois qu'il est évident que ce n'est peut-être pas la meilleure façon de traiter les comptes rendus.

Besoin d'information

La Convention précise que les observateurs auront le droit de participer, les observateurs étant les organismes non gouvernementaux. Si l'on veut appliquer ce principe, il faut que les ONG soient parfaitement informés. Ils devraient au moins disposer de tous les renseignements sur les réunions préparatoires du Comité technique, du Comité central ou de tout autre groupe associé à la Conférence des Parties ou y agissant. Les ONG devraient recevoir cette information assez longtemps à l'avance pour être en mesure de l'examiner, d'étudier la question et de préparer leur contribution ou une intervention. Après tout, l'idée sous-jacente à la clause de l'article 11 est que les ONG, en raison de leur tra-

vail, sont bien informés et ont des choses utiles à dire lors des délibérations de la Conférence des Parties.

Un exemple de cette lacune en matière d'information est l'envoi de quelques-uns des derniers comptes rendus des séances plénières de Buenos Aires aux gouvernements mais pas aux ONG, alors que ces séances comportaient des débats et des discussions très importants sur plusieurs espèces. Ces bulletins contiennent beaucoup de renseignements sur la mise en application de décisions prises par les Parties lors des réunions de la Conférence, ainsi que des renseignements pertinents sur la prochaine réunion.

Nous recommandons que le Secrétariat fasse parvenir ces bulletins à tout ONG qui en fait la demande. Nous proposons que ce service soit payant afin que le Secrétariat puisse rentrer dans ses frais. Nous recommandons que le Secrétaire et le Comité permanent entreprennent d'examiner quels changements constructifs ils pourraient apporter aux procédures et à la structure des réunions de la Conférence des Parties.

La CITES est indubitablement la loi sur la conservation la plus importante au monde. Les points de vue sur la meilleure façon de concrétiser une telle conservation sont toutefois diamétralement opposés. Nous croyons que les besoins de l'Homme sont des éléments justifiés et nécessaires à inclure dans la formule de la conservation. Nous croyons également que les utilisateurs de la faune et de la flore leur donnent souvent assez de valeur pour justifier leur conservation.

Nous sommes pleinement conscients que certains croient que l'existence de débouchés pour diverses espèces entraînera leur perte, car l'Homme ne peut pas contrôler ses désirs et finira par surexploiter la faune et la flore. La CITES offre une occasion de compromis entre les divers points de vue grâce à son mécanisme de réglementation basé sur des évaluations rationnelles des meilleures données scientifiques et commerciales existantes. Toutes les espèces, y compris l'Homme, tireront profit des mesures que nous pourrons prendre pour nous assurer que ces données et que la réglementation appropriée sont examinées de façon exhaustive, neutre et rationnelle.

Groupe de discussion sur la CITES (5)

LA PERSPECTIVE DES AUTOCHTONES

L'honorable R. Perdersen
Ministre des Ressources renouvelables
Territoires du Nord-Ouest

Je suis certain que certains d'entre vous se demandent à quel titre un Danois aux cheveux roux vient vous parler de la perspective des autochtones. C'est naturellement notre démocratie qui le veut ainsi. J'ai été élu dans une circonscription qui se compose à 85 % d'Inuit. Ils m'ont élu librement pour les représenter à une assemblée législative qui se compose principalement d'autochtones--des Dénés, des Inuit et des Inuvialuit-- qui, à leur tour, m'ont choisi par un vote démocratique normal pour représenter notre gouvernement dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle je suis ici.

Je voudrais souligner que les Territoires du Nord-Ouest et tout le peuple autochtone au Canada sont de plus en plus préoccupés par la CITES. Ces messieurs qui siègent à la table principale sont tous des gens que j'ai rencontrés à Buenos Aires, lors de la dernière réunion de la CITES, et certaines des questions qui y ont été soulevées nous ont grandement perturbés. Une en particulier se rapportait aux allégations d'achat de votes par des ONG qui ont financé la venue de délégations de certaines nations à la réunion. Je ne me rappelle pas le nombre exact, mais 23 ou 26 nations y sont venues grâce à des fonds d'ONG. C'est ce qu'on nous a dit au dernier congrès et c'est très inquiétant. Nous savons que le Secrétariat tente de régler ce problème et nous espérons sincèrement qu'il y parviendra avant la réunion de 1987.

Nous nous inquiétons également que la CITES qui, au départ, était destinée à être une convention sur le commerce, une organisation destinée à réglementer le commerce des espèces menacées d'extinction, est en train de devenir, par le jeu d'influences politiques, une convention sur la gestion de la faune. Certains ont tenté de façon très évidente de mettre sur pied des programmes de gestion de la faune réglementés par des instances internationales dans certains pays membres de la CITES. Il semble que ce soit quelquefois motivé par un besoin politique interne particulier d'un pays qui est alors transféré à un autre.

La Convention de la CITES semble avoir des visées de plus en plus protectionnistes et certains ont même tenté de présenter des propositions qui, dans les faits, nous interdiraient complètement l'utilisation, non seulement de la faune, mais des animaux, point final.

Il reste quelque chose

Les autochtones du Nord connaissent très bien les concepts de la conservation. Ils les ont, en fait, mis en pratique depuis des siècles, des générations. La raison pour laquelle nous avons aujourd'hui une faune, dont nous pouvons même nous préoccuper, et la raison pour laquelle la plupart d'entre nous ici présents ont, en fait, des emplois qui lui sont reliés c'est que les autochtones du monde entier, en particulier pour ce qui est de mon ressort, ont, depuis bon nombre de générations, conservé les espèces fauniques de sorte qu'il nous reste vraiment quelque chose dont nous pouvons prendre soin et nous préoccuper. Il est donc

particulièrement inquiétant pour les gens que je représente, que les pays qui tentent de limiter notre utilisation judicieuse et durable de la faune semblent, dans bon nombre de cas, être ceux qui ont détruit leurs propres ressources fauniques il y a déjà quelque temps. Mon pays d'origine en fait également partie.

Depuis déjà quelques années, l'importance de l'économie reposant sur les ressources renouvelables a été quelque peu minimisée dans le Nord et, en général, dans l'ensemble du Canada, ayant été désignée comme une économie nationale ou de subsistance. Un accent beaucoup plus important a été placé sur le développement de ce qui est souvent appelé l'économie réelle, basée sur des ressources non renouvelables comme les minéraux et les hydrocarbures. Nous nous apercevons maintenant, comme nous le craignions depuis des années, que cette économie dite réelle s'effondre autour de nous, les prix mondiaux des produits exerçant leur influence prépondérante. Il en résulte un nombre incroyable de difficultés dans notre partie du monde. Entre temps, notre économie basée sur les ressources renouvelables reste stable.

Une étude effectuée récemment par mon ministère des Ressources naturelles attribue aux ressources renouvelables exploitées des Territoires du Nord-Ouest une valeur alimentaire de remplacement d'au moins 70 millions $. C'est un chiffre qui peut vous sembler dérisoire, mais rappelez-vous que nous n'avons qu'une très petite population de 50 000 personnes pour vraiment en réaliser l'importance. Cela revient à 1 400 $ par personne, pour un revenu réel moyen de 5 000 à 6 000 $ par famille, dans notre juridiction, revenu réel provenant de la nourriture tirée des ressources renouvelables. Ce montant représente un peu plus du tiers du revenu réel, du revenu familial, dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est donc une partie très importante de l'ensemble de notre économie. La valeur et le niveau de cette récolte sont soutenus; on peut s'y fier d'une année à l'autre. Nous représentons un secteur de compétence très étendu, plus du tiers du continent canadien, plus de dix fois la taille d'un pays comme la Suède, par exemple. Nous possédons les plus vastes troupeaux en liberté au monde. Notre troupeau de caribous le plus important, le troupeau de Bathurst, compte près de 400 000 têtes; c'est une source d'approvisionnement très soutenue. C'est donc pour nous définitivement une activité économique.

Nuances politiques

J'ai été très heureux d'entendre M. Lapointe dire qu'à moins d'attribuer une valeur économique aux espèces fauniques, vous n'obtenez pas beaucoup d'appui pour ce merveilleux principe de la conservation, et je pense que c'est très vrai. M. Lapointe a également mentionné qu'aucune nuance politique ne devrait prévaloir à la CITES. J'aurais tendance à être d'accord avec cette affirmation à l'intérieur de la CITES, mais je suis toutefois en désaccord avec le principe général. Je crois que nous devons réaliser qu'elle est politique, que nous le voulions ou non. Nous ne pouvons pas nous retrancher derrière l'idéalisme et dire qu'elle ne l'est pas lorsqu'elle l'est en réalité. Elle devient politique en raison des deniers publics versés à la CITES et des principes qu'elle défend.

Lors de la dernière réunion, une espèce dont nous nous préoccupions, le Gerfaut, a été portée à l'annexe I. Il m'est maintenant presque impossible, à titre de politicien, de justifier devant mes électeurs et mon assemblée législative le fait que nous consacrions des fonds à des recherches continues sur une espèce dont nous ne pouvons tirer aucun avantage économique. C'est donc, par conséquent, une question très politique. Il m'est de plus en plus difficile, et il me devien-

dra peut-être même un jour impossible, à titre de politicien, de justifier auprès de mes collègues du Cabinet et du reste de notre Assemblée législative les dépenses entraînées par l'envoi d'une délégation de six personnes de notre ministère à une conférence comme celle-ci, s'il ne semble y avoir aucun avantage pour notre territoire. C'est donc une question très politique, que nous le voulions ou non. Nous devons en prendre conscience si nous voulons progresser.

Nous devons pratiquer la conservation, sans aucun doute, mais conservation signifie récolte. Sans récolte, nous ne pratiquons absolument pas la conservation. Elle doit se faire en tenant compte des principes de durabilité. Nous ne devrions pas, par l'intermédiaire de la CITES ou d'autres organismes internationaux, imposer des contraintes économiques inutiles à des personnes qui ne le méritent pas. Quelqu'un a mentionné l'aspect de la mise en application, de la condamnation. Nous trouvons très difficile d'accepter que notre population du Nord soit forcée de vivre au seuil de la pauvreté, avec le bien-être social, en raison des principes de gestion de la faune qui nous sont imposés dans notre région. Certaines parties du globe, qui n'ont pas réussi à gérer leurs propres ressources, nous accusent du même problème.

Les boycottages des peaux de phoque organisés par des ONG, l'interdiction unilatérale des États-Unis sur les importations de produits de mammifères marins et l'interdiction des importations de l'ensemble des produits de mammifères marins de la Communauté économique européenne en sont des exemples. Malgré les preuves irrécusables que les populations de phoques du Nord se portent en réalité très bien et sont prospères, le commerce de ces espèces a été éliminé entièrement, à l'encontre de l'objectif initial de la CITES qui est de réglementer le commerce des espèces menacées d'extinction. Cette question est devenue très émotionnelle. Nous trouvons qu'il est très difficile d'accepter ce genre de choses.

De meilleures décisions

Les règles et les procédures de la CITES ont besoin d'être révisées. Je suis heureux d'entendre qu'elles font actuellement l'objet d'une telle révision. Elle est nécessaire afin de redonner à la Convention son objectif initial, qui est de réglementer le commerce international.

La Conférence des Parties a besoin de meilleurs conseils techniques. Ils devraient nous être présentés à un moment plus opportun afin de nous permettre de prendre de meilleures décisions. Les États membres ont besoin de plus de temps pour examiner les documents afin d'être en mesure de poser les questions importantes et les États inclus dans l'aire de distribution ont besoin de plus de temps pour rassembler la documentation pertinente afin d'être en mesure de répondre aux questions légitimes quand ils présentent leurs arguments ou plaident leur cause. Nous ferons valoir tous ces points lors de la préparation de la prochaine Conférence des Parties contractantes de la CITES, à Ottawa, l'an prochain. Je veux que vous sachiez que nous y serons, fortement appuyés et aidés par les organismes autochtones qui représentent bon nombre de nos résidents du Nord.

Nous ne représentons pas uniquement le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Nous estimons que la clé du succès de la gestion de la faune dans le Nord et, en fait, partout ailleurs, et la solution à bon nombre d'autres questions partout dans le monde sont ce qu'ont fait ressortir les conférenciers précédents, la coopération. La coopération signifie que toutes les parties intéressées travailleront de concert pour arriver à un consensus, trouver une solution qui,

espérons-nous, sera acceptable pour tous. Elle ne signifie certainement pas une confrontation, un ultimatum, et l'idée d'imposer sa volonté en dépit de tous.

Nous croyons faire un bon travail en collaborant avec les habitants du Nord à la gestion de la faune de notre patrie. Nous ne sommes pas certains que les partisans de la conservation, qui nous empêchent d'utiliser légitimement nos ressources, puissent se vanter d'avoir à leur crédit autant d'activités de coopération plutôt que de confrontation.

Groupe de dicussion sur la CITES (7)

POINT DE VUE DE L'UTILISATEUR-ÉCOLOGISTE

B.K. MacKay
International Wildlife Coalition

Le programme me qualifie de porte-parole des utilisateurs-écologistes exposant leur point de vue sur le rôle du Canada dans la conservation de la faune à l'échelle mondiale, notamment en rapport avec la CITES, et je ne suis même pas certain de ce que cela signifie. Nous sommes tous, à divers degrés, des consommateurs, même si cette consommation revêt un caractère écologiste. Il faut supposer au préalable que la consommation des ressources est inévitable et essentielle à la survie, dont celle de l'Homme.

Jim Bourque a dit plus tôt qu'il faudra décider ce que sont les meilleurs conseils techniques existants. Je suis entièrement d'accord avec lui et plusieurs personnes lui ont manifesté leur appui de diverses façons. Je veux que vous vous en rappeliez tous. Nous y reviendrons bientôt.

On nous a également dit que les Canadiens doivent s'opposer au protectionnisme ou qu'ils doivent faire des compromis. J'estime que dire aux Canadiens de s'opposer au protectionnisme ou de favoriser les compromis équivaut en quelque sorte à dire aux pigeons de déféquer sur les statues du parc -- c'est bien inutile -- c'est ce qu'ils feront.

La réglementation de la consommation

La concurrence interspécifique et intraspécifique est le résultat universel du processus de sélection naturelle. Notre propre espèce, grâce aux applications de la technologie, ne dépend plus des proies pour obtenir l'apport calorique dont elle a besoin pour alimenter l'acte de prédation lui-même. Dans le cadre des relations prédateur-proie, dont l'évolution a été naturelle et où la technologie n'est jamais intervenue, la situation des populations de prédateurs dépend de celle des proies et il est si rare qu'un prédateur terrasse une proie et entraîne son extinction que je n'en connais aucun exemple, sauf lorsque la population de prédateurs a colonisé une nouvelle région en ayant recours à la technologie humaine.

Pour compenser les utilisations excessives rendues possibles par la technologie, soit par prédation directe, comme la chasse, soit par épuisement indirect des populations fauniques, comme par la destruction de l'habitat, nous devons nous imposer des règles, des lois, des règlements, des traités, des traditions et des contingents pour contrôler notre utilisation consommatrice de la faune et, espérons-nous, sauver de l'extinction des espèces qui, sinon, seraient condamnées et, de façon plus pragmatique, pour préserver les ressources dont dépend notre économie.

La CITES est l'une de ces mesures de contrôle de notre consommation de la faune, notamment des espèces fauniques qui seraient ou pourraient être menacées d'extinction ou exterminées par l'exploitation commerciale dont elles font l'objet au niveau international. En fait, la CITES est le traité international de conserva-

tion de la faune le plus efficace qui soit, même si on le considère uniquement comme un traité commercial.

Les gouvernements et les ONG adhérant à la CITES représentent une vaste gamme d'attitudes philosophiques et d'intérêts envers la faune. Le temps pour explorer plus en profondeur ces considérations philosophiques faisant défaut, j'espère que vous me pardonnerez de simplifier les extrêmes de ce spectre et de les classer, aux fins de la présente discussion, comme le protectionnisme à un bout et l'exploitation à l'autre, à condition qu'aucun des termes ne soit pris dans son sens littéral et en espérant que les termes seront considérés sans connotation émotive ou préjudiciable.

Dans cette "balance" quelque peu arbitraire de préoccupations et d'intérêts, les ONG ont de plus en plus tendance à adopter ce que l'on peut appeler, à juste titre, des positions plus extrêmes que les gouvernements, et ni les premiers ni les derniers ne sont pas nécessairement toujours systématiques dans leur approche de diverses questions soulevées à la CITES.

L'image du Canada

Même si j'aime me considérer comme un observateur objectif à la CITES, j'y suis également un participant actif d'un ONG favorable au protectionnisme et cette attitude, ainsi que des consultations avec des délégués gouvernementaux et non gouvernementaux et des observateurs à la réunion de la CITES, y compris ceux avec lesquels je suis d'accord et ceux avec lesquels je ne le suis pas, m'ont permis de m'apercevoir que le Canada avait une image très négative au sein de la communauté mondiale des partisans de la conservation.

La plupart des écologistes que je connais, sinon tous, considèrent le Canada, au sein de la CITES, comme une entité probablement bien intentionnée, mais trop bureaucratique, axée sur l'exploitation, trop nationaliste, matérialiste et extrêmement politisée. Lors d'une conférence de la CITES, j'ai entendu un haut fonctionnaire frustré, dans un accès de colère peu diplomatique, décrire le Canada comme "un gosse boudeur, mesquin et égoïste entre tous". Les décisions controversées prises à la CITES doivent, en fin de compte et par définition, être des jugements de valeur et il est entendu que, à part quelques exceptions, le Canada, en cas de controverse quant à la poursuite ou à l'interruption de la protection de la CITES et à l'abolition ou au retrait de cette protection, le Canada en général dis-je ne se rangera jamais du côté des partisans du protectionnisme à moins qu'il n'y trouve un intérêt politique.

Pour toute question débattue à la CITES entre les tenants de la protection et ceux de l'exploitation, vous pouvez presque toujours supposer que le Canada appuiera les partisans de l'exploitation à moins que, comme je l'ai dit, un motif politique ne le pousse à faire autrement. Le Canada semble se préoccuper très peu des mérites scientifiques de la question. De nombreux autres pays agissent de même et il faut bien comprendre que tous agissent peut-être ainsi à un moment ou à un autre, mais que très peu d'entre eux le font aussi souvent et d'une manière aussi flagrante que le Canada.

Il faut également dire que la délégation canadienne, qui forme un groupe important et marquant, me semble dégager un air de supériorité comme si, étant donné le faible nombre d'espèces menacées d'extinction au Canada, nous avions par con-

séquent l'approche la plus réaliste et la plus fructueuse en matière de gestion de la faune.

Le fait est que la faune du Canada est profondément différente de celle de la plupart des autres pays adhérant à la CITES puisqu'elle habite un vaste pays qui est riche, avec une population relativement peu dense, et qui a connu une glaciation récente et est donc couvert de vastes régions composées d'habitats relativement homogènes. Nous n'avons tout simplement pas la richesse et la diversité d'espèces de bon nombre d'autres pays. Ainsi, le minuscule pays qu'est Cuba compte plus de 20 espèces d'oiseaux indigènes. Le Canada n'en a aucune. En effet, il n'est fréquenté que par une poignée d'espèces reproductrices indigènes, dont une est éteinte, dont une seconde est gravement menacée d'extinction et ne survit que grâce aux campagnes de protection coûteuses et massives que très peu de pays peuvent se permettre, dont une troisième est si gravement menacée d'extinction qu'elle niche dans une aire inconnue de nos contemporains et qu'elle n'a pas été observée depuis des décennies et dont une quatrième et une cinquième, l'Oie de Ross et le Pinson à face noire, tiennent apparemment le coup.

Le Canada ne compte ni reptiles ni amphibiens indigènes, et presque pas de mammifères, de poissons ou de plantes indigènes. Vous pourriez y détruire une région de la taille de Cuba ou du Danemark sans jamais y exterminer une seule espèce. En effet, vous pourriez transformer en terrain de stationnement certaines régions du Canada d'une superficie équivalente à celle de la plupart des pays adhérant à la CITES sans jamais exterminer une seule espèce d'oiseau, de mammifère, de reptile ou d'amphibien et en faisant peut-être disparaître quelques espèces de poissons ou de plantes.

L'immensité des écosystèmes canadiens, comme la toundra, la forêt boréale, les champs, les montagnes, les lacs et les rivages, tous habités par un nombre relativement réduit d'espèces généralement abondantes, a poussé les Canadiens à adopter une attitude de partisans de l'exploitation de la faune qui a entraîné le choix de stratégies appropriées de gestion de la faune, lesquelles seraient toutefois inapplicables et dangereuses dans bon nombre des pays dits du Tiers-Monde ou en développement. Nous pouvons, trop souvent, réussir à faire accepter nos méthodes dangereuses en raison de la capacité naturelle de régénération de la flore et de la faune canadiennes.

Attitudes au sein de la CITES

N'oubliez pas que, si difficile soit-il de détruire une espèce au Canada comparativement à d'autres pays, nous y parvenons de temps en temps. Le fait est qu'une attitude de supériorité à la CITES n'est absolument pas justitifée et que, malgré cela, le Canada s'y présente comme un pays qui contrôle efficacement ses propres ressources et qui s'oppose à toute influence internationale sur les modes d'exploitation de ces ressources.

Parmi les quelque 36 citoyens canadiens présents à la dernière Conférence des Parties contractantes de la CITES, à Buenos Aires, qui étaient des délégués officiels ou avaient été accrédités par Ottawa, un seul menait une rude bataille pour rester neutre; il venait du Sierra Club. J'étais le seul à m'opposer activement à la position du Canada à l'égard des propositions concernant l'inscription d'espèces canadiennes dans les Annexes. Les partisans de l'exploitation, si vous voulez les appeler ainsi -- je n'aime pas beaucoup me servir de ces titres, mais puisqu'ils ont été ainsi formulés, servons-nous en -- donc les ONG partisans de l'ex-

ploitation ont reçu l'appui d'un gouvernement canadien, pas nécessairement du fédéral -- ce peut être provincial/territorial ou autre -- permettant de mener l'une des plus fortes campagnes de pressions contre le protectionnisme à la CITES. Comme ce fut le cas il y a deux ans au Botswana, j'ai entendu des délégués ayant droit de vote parler des pressions canadiennes soi-disant diplomatiques exercées -- avant la réunion -- dans tous les cas contre et jamais pour les propositions ou les positions de protectionnistes sur des questions litigieuses.

Je vais vous raconter certaines anecdotes véridiques pour illustrer les forces qu'un partisan de la conservation doit affronter à la CITES. Dans un restaurant de Buenos Aires, quelques amis et moi-même nous sommes retrouvés assis très près de délégués de la Thaïlande. Les délégués officiels canadiens exerçaient de vives pressions sur ces derniers pour qu'ils s'opposent à une proposition de la République fédérale d'Allemagne visant à ajouter le narval à la liste de l'Annexe I de la CITES.

Croyez-le ou non, quelques-uns d'entre nous se sont poliment efforcés de ne pas écouter la conversation. Néanmoins, nous n'avons pas pu ne pas entendre ce qu'il conviendrait d'appeler une offre voilée d'aide fédérale pour la mise en valeur de fermes piscicoles en Thaïlande, comme les Thaïlandais nous l'ont plus tard confirmé. Ils ont affirmé que c'était la carotte au bout du bâton. Ce genre de choses n'est ni illégal ni unique au Canada, mais est en quelque sorte déplorable, vu les ciconstances, et ce n'est pas le genre de tractation qui améliore la réputation du Canada au sein de la CITES.

À une autre occasion, j'ai demandé à un conseiller scientifique canadien si le Canada appuierait les préoccupations des écologistes à l'égard du pseudo-larix du Chili. Le Chili tentait de trouver une échappatoire pour pouvoir continuer d'exploiter le bois de cet arbre magnifique et très menacé. La question était complexe mais, après examen, il devenait clair que la proposition chilienne compromettrait les chances de survie de cette essence. Je disposais de documents sur le sujet que j'avais hâte de montrer aux délégués habilités à voter -- c'est ce qu'on appelle exercer des pressions.

En réponse à ma question, le conseiller scientifique révéla maladroitement devant un témoin que le Canada s'opposerait vraisemblablement à la proposition chilienne, ce que nous voulions, <u>à moins que</u> le Chili déclare qu'il voterait avec le Canada contre les propositions visant à accroître la protection accordée par la CITES aux espèces canadiennes.

Il est heureux que l'autre conseiller scientifique canadien, que j'ai rencontré quelques instants plus tard, ait appuyé avec enthousiasme la position des écologistes sans aucune obligation politique. Ce n'est qu'un fait divers, mais c'est le genre d'incident auquel j'ai assisté. J'ai entendu de nombreuses allégations, mais je vous parle de choses dont j'ai eu personnellement connaissance. J'aurais espéré que tous les conseillers scientifiques du Canada auraient fait passer la science avant ces considérations politiques. Il y a assez de politique. Certains disent que la politique est inévitable; alors ne critiquez pas les ONG qui se trouvent à avoir une opinion différente de la vôtre s'ils font de la politique. Mais l'entité la plus politique était bien le Canada. Je ne pourrais pas commencer à vous énumérer tout ce que le Canada a pu offrir. En passant, le Chili a fini par retirer sa proposition.

Quelques réactions

Les autochtones du Canada ont tenté à Buenos Aires, tout comme ils l'avaient fait il y a deux ans au Botswana, d'exercer des pressions sur les pays africains en bloc. La situation se prêtait à un compromis politique. Certains pays d'Afrique souhaitaient que certaines exemptions soient adoptées et, soit dit en passant, je n'étais pas nécessairement en désaccord avec ce qu'ils voulaient ou avec un aspect quelconque de leur demande, mais ils demandaient des exemptions ou des augmentations des contingents sur les peaux de léopard qu'ils pouvaient exporter (le léopard étant inscrit à l'Annexe I), alors même qu'il leur était impossible de fournir les données scientifiques soi-disant exigées par la CITES pour justifier leur demande. Certains pays africains souhaitaient également obtenir des débouchés pour l'ivoire des défenses d'éléphant et les peaux de crocodile.

Certains délégués africains m'ont dit par la suite qu'ils étaient consternés par les pressions exercées, mais d'autres semblaient les accepter de bon gré. Bon nombre de pays africains et le Canada se sont, en effet, soutenus mutuellement et ont voté de façon identique -- ainsi va la politique. Je suis très heureux de signaler qu'il s'est produit un contre-courant à la campagne de pression exercée par le Canada et un mouvement destiné à battre en brèche l'image de surexploiteur projetée par le Canada; cette évolution s'est particulièrement fait sentir le 30 avril 1985, vers les derniers moments de la réunion de la CITES à Buenos Aires.

Le Canada venait tout juste de s'opposer (naturellement) avec succès à une proposition d'Israël en faveur de l'adoption de principe du concept d'une convention, inspirée de la CITES, visant à établir des directives et des normes internationales concernant le traitement des animaux sauvages qui deviennent l'objet d'un commerce international. Cette séance devait être présidée par un membre de la délégation de l'Inde mais, à tort ou à raison, ou peut-être, et je crois que c'est ce qui est réellement arrivé, par suite d'un simple malentendu, un membre de la délégation canadienne a occupé le fauteuil de la présidence, à la grande déconvenue des Indiens. Il a ensuite fait connaître le désir du Canada de faire une déclaration officielle à consigner dans le rapport.

La déclaration a été lue par Nellie Cournoyea qui s'est d'abord présentée comme le ministre des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest. Elle a contrarié de nombreuses personnes lorsqu'elle a déclaré : "Le peuple des Territoires du Nord-Ouest est unique au Canada et dans le monde. Notre survie comme peuple distinct est en jeu car nous dépendons totalement de l'accès continu à nos ressources fauniques qui sont notre principale source de nourriture. Nous ... pratiquions la gestion et la conservation de la faune bien avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord".

Certains peuples de régions de l'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique sont au moins aussi tributaires que les Inuit de l'accès à leurs espèces fauniques, sans toutefois bénéficier du genre d'avantages que peut consentir le Canada. Même au Botswana, même dans leur propre pays, les Bochimans du désert de Kalahari n'avaient pas d'ONG parrainés par le gouvernement pour les représenter à la CITES mais, au fait, pourquoi en auraient-ils eu? Aucune proposition de la CITES ne pourrait et ne pourra jamais rien faire pour restreindre l'accès du peuple canadien, autochtone ou non, à la faune du Canada. L'accès est uniquement une question de réglementation interne et n'a rien à voir avec la CITES.

La question de l'extinction

Le ministre poursuivit alors en disant : "L'ingérence de l'Europe dans la gestion du gibier nord-américain a entraîné l'extinction et l'exploitation d'importantes populations de gibier et d'oiseaux. Ni le Canada, ni les peuples autochtones canadiens ne toléreront plus cette ingérence".

Sa déclaration était certainement agressive, mais je me demande si elle était sensée. Il était absurde de sa part de suggérer que la décision de la CITES d'inscrire le Gerfaut ou le narval du Canada à l'Annexe I, ainsi que le phoque à capuchon et la Grue du Canada à l'Annexe II, celles-ci étant les espèces canadiennes en cause, puisse mener à leur extinction ou à celle de toute autre espèce. Si elle pensait, comme elle le disait dans sa déclaration, que la gestion de la faune était la cause de l'extinction d'espèces canadiennes, elle était donc en désaccord avec le reste de la délégation canadienne dont la foi en la gestion de la faune comme méthode de conservation durable frisait le fanatisme. C'est certainement l'absence totale de gestion, ou de réglementation ou de contingentement, qui a entraîné l'extinction du Canard du Labrador, du Grand Pingouin, du vison de mer, de la Tourte et du wapiti de l'Est.

La confusion et l'antagonisme que le Ministre semblait chercher à provoquer atteignirent un nouveau palier lorsqu'elle a déclaré : "Nous sommes indignés par les méthodes actuelles de certaines nations qui, influencées par des organismes non gouvernementaux, présentent des propositions entraînant une polarisation des nations, le recours à des approches de gestion préjudiciables à l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des espèces, ce qui devrait être notre préoccupation première. Les délégués à la CITES connaissent bien le rôle de fomentateurs de discorde des organismes non gouvernementaux".

Le porte-parole du Canada ne semblait pas avoir conscience du degré d'hypocrisie de sa déclaration aux yeux de ceux qui avaient été soumis depuis deux semaines à des pressions contre les propositions de protection -- pressions exercées par des ONG canadiens. Qu'ils aient reçu ou non des fonds du gouvernement, au moins certains de ces organismes, comme l'Inuit Circumpolar Conference, l'Assemblée des premières nations, l'Association des chasseurs de phoques du Canada, le Fur Council of Canada, l'Institut de la fourrure du Canada et l'Inuit Tapirisat du Canada, sont ou étaient perçus comme des organismes non gouvernementaux et rien ne peut nous permettre de douter raisonnablement que certains d'entre eux ont influencé directement la politique canadienne et, grâce aux ressources gouvernementales mises à leur disposition, tenté d'influencer les décisions des délégués d'autres pays ayant droit de vote. Le Ministre, à la grande honte du Canada, disait clairement qu'il ne fallait pas écouter les personnes avec lesquelles elle n'était pas d'accord.

Il est évident qu'une seule politicienne qui n'avait pas réalisé ce qu'était la CITES, ou ne s'en souciait peut-être guère, n'était pas représentative de l'ensemble de la délégation canadienne, même si elle la représentait lorsqu'elle a lu sa déclaration. Les délégués canadiens et les ONG ne partageaient pas tous l'antipathie de Mme Cournoyea à l'égard de ses opposants. Je pense que je peux compter des amis parmi les membres de CITES Canada. Je peux me rappeler bon nombre de questions sur lesquelles nous étions d'accord. Certains des ONG canadiens, dont les opinions étaient contraires aux miennes, m'ont traité avec courtoisie. J'ai eu des entretiens agréables avec des conseillers scientifiques avec lesquels il était possible de discuter de nos divergences, tout en respectant notre droit à des opinions différentes. La CITES est une entité complexe, énorme, de structure

rigide, sous-financée et quelquefois en apparence difficile à gérer, qui est néanmoins le meilleur traité international voué concrètement à la conservation, et le Canada est l'une des raisons pour lesquelles elle fonctionne, dans la mesure où elle fonctionne.

Il faut cependant dire que l'image du Canada est négative aux yeux du mouvement international de conservation. Aussi étonnantes que puissent sembler certaines des choses dites par les Canadiens dans le feu de l'action, elles ne sont pas moins absurdes que la déclaration faite dans un rapport canadien sur la CITES qui identifie le protectionnisme comme une menace pour la faune. Sans sous-estimer le potentiel de stimulation d'une conservation efficace que recèle l'exploitation commerciale d'une espèce pour les personnes appelées à mettre en oeuvre cette conservation, je mets quiconque au défi de me nommer une espèce sauvage menacée d'extinction ou exterminée parce qu'elle a reçu une trop grande protection ou parce que l'on a plaidé en faveur de son droit d'exister.

Le retrait du Canada de la CITES

Pour terminer, j'aimerais vous dire que j'ai bien conscience que certains citoyens canadiens souhaiteraient que notre pays se retire de la CITES. Depuis qu'elle existe, aucun pays n'a jamais posé un tel geste, et je pense que nous pourrions difficilement faire mieux pour montrer au reste du monde à quel point nous nous désintéressons de la conservation mondiale. Même sans boule de cristal, je peux voir deux scénarios différents à la suite d'un éventuel retrait du Canada de la CITES.

La désaffiliation du Canada l'identifierait clairement comme l'un des pays, la plupart d'entre eux n'étant pas signataires de la CITES, sans engagement ferme à l'égard des causes relatives à l'environnement et à la conservation. Lorsque le Canada aura été nettement reconnu comme un mauvais sujet, sa crédibilité sera tellement ébranlée qu'elle facilitera la tâche de ceux d'entre nous qui exercent des pressions pour tenter d'obtenir la protection de la CITES (ou de tout autre instrument) pour les espèces fauniques canadiennes. Le commerce des espèces dont les échanges commerciaux sont interdits par la CITES devra se limiter à un nombre de plus en plus restreint de pays non adhérents à la CITES. Les espèces pouvant en faire l'objet sont relativement peu nombreuses et c'est pourquoi le retrait du Canada de la CITES aurait une influence presque négligeable sur la conservation mondiale.

Il y a toutefois un deuxième scénario plus inquiétant. Aucun pays n'aime voir l'une de ses propositions rejetée à la CITES ou l'une de ses espèces inscrite dans une Annexe contre sa volonté. Les petits pays démunis peuvent, en particulier, voir dans l'exploitation de la faune la possibilité d'un gain politique national, même en justifiant le risque à long terme de l'exploitation par les gains à court terme qui pourront être réalisés. Lorsqu'un pays adhère à la CITES et se soumet à ses décisions, il montre au reste du monde qu'il croit avoir acquis la maturité et la confiance en lui nécessaires pour jouer un rôle plus important dans les affaires internationales et se soumettre à l'opinion de la majorité d'une assemblée constituante plus grande que lui, en reconnaissant la nécessité d'agir ainsi afin de mieux assurer la survie de la flore et de la faune sauvages.

Étant donné le rythme d'épuisement des ressources qui règne partout dans le monde, il serait tragique que le retrait du Canada de la CITES pousse d'autres

pays à faire de même au point de compromettre encore davantage l'efficacité déjà limitée de la CITES. Les Canadiens désireux d'obtenir le retrait du Canada de la CITES peuvent ne pas se préoccuper de cette éventualité, mais je suis un partisan de la conservation, dédiant mes efforts à l'utilisation et à la gestion judicieuses du nombre sans cesse décroissant de plantes et d'animaux sauvages du globe, ainsi qu'à la protection de toutes les espèces fauniques contre l'extinction. Je suis donc très inquiet devant la perspective de l'affaiblissement de la CITES suite à l'éventuel retrait du Canada.

On nous a toujours parlé de l'interférence des ONG en sous-entendant que les pressions politiques prenaient le pas sur les débats scientifiques objectifs, mais je vous affirme que c'est le Canada qui a eu l'approche la moins scientifique à la CITES.

Permettez-moi quelques commentaires sur les allégations de trafic d'influence. J'ai représenté l'Animal Protection Institute of Canada lors des deux dernières réunions des Parties à la CITES et l'Institut, en réponse à de graves problèmes de financement, a donné des fonds pour permettre à des pays d'assister à la réunion de la CITES à Buenos Aires, parce qu'il jugeait important qu'un nombre maximal de Parties y participe afin que la CITES puisse s'acquitter de son mandat le plus efficacement possible. Trois pays ont bénéficié de l'aide de l'Institut et je me suis fait un point d'honneur de ne parler à aucun de leurs représentants officiels. Je n'ai jamais mentionné les dons faits par l'Institut et je n'ai jamais exercé de pressions auprès de ces pays. Je n'avais aucune idée de la façon dont ils voteraient et, en fait, je ne sais pas quelle position ils ont adoptée à l'égard des questions controversées préoccupant l'Institut.

L'important était de protéger la CITES et c'est ce que nous avons tenté de faire. À ma connaissance, aucun ONG ne s'opposerait à un fonds commun. Il est certain que des ONG, qui ne sont pas en faveur de la conservation, ont également fourni des fonds pour aider des pays à assister à la réunion de la CITES. J'ai demandé à Rick Parsons, qui était censé s'être livré à un trafic d'influence, et il n'en savait rien; il n'avait entendu que des allégations. J'en ai aussi entendues au sujet du Canada. L'image du Canada est ternie et le sera davantage s'il continue de polariser les opinions au détriment de tous, surtout celui de la CITES.

Je pourrais continuer encore longtemps car j'aurais aimé revenir sur beaucoup des choses qui ont été dites, mais je pense en avoir dit assez pour stimuler la discussion, ce qui, à mon avis, est ce que vous espériez, et il serait juste que des participants me répondent.

Groupe de discussion sur la CITES (7)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION SUR LA CITES

B. des Clers (Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier) dit que ses conclusions sont très différentes de celles de M. MacKay. La délégation canadienne a fait de son mieux pour se défendre contre les attaques à Buenos Aires. C'est ainsi que bon nombre de personnes l'ont perçu et, en fait, les votes qui ont été pris reflétaient non pas uniquement les pressions exercées, mais également le bon sens. On a tenté de faire interdire, sans preuves scientifiques à l'appui, le commerce d'un certain nombre d'espèces supposément menacées d'extinction au Canada. L'une des propositions, la seule qui a été adoptée, a en fait été approuvée par manque de temps et d'intérêt de la part de la majorité des Parties, et elle concernait le Gerfaut. Il n'existe absolument aucune raison scientifique pour empêcher le Canada de faire le commerce de ses populations de Gerfauts, toutes les données scientifiques existantes démontrant son abondance dans ce pays.

E. Lapointe (Secrétariat de la CITES) affirme que, même s'il était au service des Parties à la Convention, il se devait, par loyauté, de leur dire que quelque chose clochait. La démocratie n'a pas toujours prévalu pendant la réunion. Par conséquent, il a fait prendre les engagements suivants au Secrétariat : en premier lieu, revoir entièrement la structure des réunions; en second lieu, réviser complètement les règles de procédure; en troisième lieu, créer un fonds indépendant spécial pour les délégués qui, sinon, ne peuvent participer aux réunions de la CITES; en quatrième lieu, mettre davantage l'accent sur la recherche scientifique et documentaire pour s'assurer que les Parties disposent des renseignements pertinents pour prendre des décisions adéquates.

Quant à l'organisation, il poursuit en disant que la structure révisée sera mise en place lors de la prochaine réunion de 1987, au Canada, qui comportera deux comités qui siégeront simultanément, donnant ainsi à tous la chance de discuter à fond de toutes les principales questions. En matière de procédure, certains des changements proposés concernent, en premier lieu, l'abolition du vote secret et, en deuxième lieu, une tentative d'élaboration d'un mécanisme permettant à la Conférence des Parties de retirer les propositions de certains ONG s'ils n'agissent pas dans l'intérêt de la CITES. Quant au financement, leur objectif est de permettre à une centaine de participants d'assister à la réunion au Canada en 1987, en s'assurant que chaque Partie sera représentée par au moins deux délégués et aura également toute liberté au niveau de ses politiques. Quant aux recherches, de nombreuses études sur les tortues marines, les léopards, les caïmans, les félins, etc. ont déjà été amorcées. Ils étudient également l'importance du commerce de quelque 225 espèces inscrites à l'Annexe II.

R. Orenstein (International Wildlife Coalition) souligne qu'il ne connaît aucune délégation qui, ayant reçu des subventions, est liée par une obligation et il aimerait avoir des exemples précis, s'il en existe. Quant à la question de l'émotivité des approches, les ONG qui sont intervenus d'une façon quelconque, comme en donnant un avis sur demande, ont formulé des propositions qui étaient bien mieux documentées que la plupart des autres. Au cours des dernières conférences, bon nombre des propositions concernant les Annexes, y compris certaines auxquelles il

aurait aimé que nous donnions notre appui, n'étaient pratiquement accompagnées d'aucune donnée, mais étayées par des arguments très émotionnels.

Même si certains prétendent que l'on tente de se servir de la CITES pour interrompre totalement le commerce, il ne croit pas qu'aucun organisme, même ceux qui n'aiment pas le commerce de la faune, soit d'avis que la CITES devrait être utilisée de cette façon. Il y a d'autres approches possibles. Il a aussi beaucoup entendu parler des personnes qui se disaient insatisfaites de l'attitude de la CITES à l'égard de l'importance monétaire du commerce des espèces fauniques pour les autochtones du Canada. Il ne la met pas en doute, mais conteste le fait que la CITES y ait joué un rôle. La CITES ne contrôle que le commerce international. L'interdiction du commerce du phoque en Europe n'a rien à voir avec la CITES. À vrai dire, il s'est laissé dire par divers délégués européens que, si le Canada avait été disposé à inscrire les phoques à l'Annexe II de la CITES, ce qui n'en aurait pas interrompu le commerce, il n'y aurait peut-être pas eu d'interdiction.

Il ne pense pas que le retrait du Canada de la CITES puisse avoir nécessairement une influence sur les résultats du commerce des espèces fauniques, mais estime que la situation pourrait s'aggraver. Le Gerfaut est la seule espèce qui a été ajoutée à l'Annexe I récemment et qui nuit au Canada; elle a toutefois figuré à l'Annexe I auparavant. Elle en avait été rayée en 1981, en partie après que les délégués canadiens eurent donné l'assurance qu'il n'y aurait aucun commerce illégal -- garantie qui n'a pas été respectée comme en témoigne la récente opération surprise (Opération faucon) qui a mené à des arrestations. Cette espèce n'a pas figuré à l'Annexe I pendant deux ans et il croit qu'aucun commerce n'a eu lieu réellement pendant cette période. Le prix payé par le Canada pour continuer à faire partie de la CITES est beaucoup plus bas que pour de nombreux pays du Tiers-Monde dont un plus grand nombre d'espèces sont inscrites à l'Annexe I et qui disposent de beaucoup moins d'autres ressources que le Canada pour rentabiliser leur économie. Ces pays tiennent néanmoins à la CITES et y participent.

B. des Clers lui répond qu'il ne pense pas qu'aucun membre du groupe de discussion, en disant espérer voir le Canada jouer un rôle prépondérant au sein de la CITES, ait voulu dire que le Canada jouerait un rôle de premier plan en se retirant.

R. Parsons (Safari Club International) considère que les opinions des ONG contre ce commerce, exprimées dans un article publié dans un bulletin de la Société Audubon aux États-Unis, pourraient, si elles étaient poussées à l'extrême, condamner à l'extinction certaines des espèces qu'il est absolument essentiel de conserver en raison de leur valeur. Il n'est pas non plus d'accord avec l'idée que la CITES ne sert qu'à contrôler le commerce international, laissant entendre que la CITES n'a aucun impact sur ses membres. M. Lapointe a dit que l'Annexe II compte 40 000 espèces. Pensent-ils vraiment que les délégués se sont réunis pour parler de ces 40 000 espèces? Impossible. Ils ont plutôt tenté d'établir les listes des taxons dits supérieurs. Tous les félidés du globe y sont passés, sauf le chat domestique, ainsi que les rapaces, les hiboux, etc. Un très très grand nombre d'espèces ont été ajoutées aux listes des taxons supérieurs, ce qui a énormément augmenté l'impact de la CITES.

Techniquement parlant, la CITES ne règlemente que le commerce international, mais il connaît au moins deux autres approches qui ont tenté d'élargir ce domaine d'action. Il y a quelques années, l'Australie a proposé, lors d'un atelier, que

des plans de gestion des espèces figurant à l'Annexe II soient élaborés par les Parties à la CITES. Si les États fréquentés par ces espèces ne respectaient pas ces plans de gestion, leur commerce ne serait alors pas accepté. Certains ont ainsi tenté d'étendre la sphère actuelle d'influence de la CITES à la gestion. L'autre document, présenté par le Costa Rica, proposait que les pays importateurs des espèces énumérées à l'Annexe II insistent pour recevoir les données qui corroborent les jugements scientifiques portés lors de l'émission des permis d'exportation. En cas d'inaccessibilité des données, ils doivent interdire le commerce des espèces de l'Annexe II. Cette mesure serait, à son avis, désastreuse. Les exigences de certains en matière de données ne pourront jamais être satisfaites par quiconque. Il y a donc eu des tentatives pour amplifier le rôle de réglementation du commerce de la CITES.

En troisième lieu, il dit avoir vu, tout comme d'autres personnes qui s'y trouvaient, certains utiliser la CITES comme tribune politique pour parler des sujets favoris de certains groupes -- que ce soit les baleines, les perroquets ou autre chose. La CITES a déjà malheureusement servi de temps à autre à cette fin. Il estime donc que les changements qui sont actuellement apportés à la CITES et à sa raison d'être nous empêcheront de l'utiliser à tort comme tribune politique.

E. Lapointe revient sur la question de ceux qui achètent des votes. Il commence en disant qu'il a toujours considéré la participation des ONG comme l'une des réalisations majeures de la CITES. Cet atout serait toutefois grandement compromis si un ou deux ONG venaient à faire fausse route. Il a beaucoup de preuves à l'appui des écarts de conduite de certains. Il suffit d'un ou deux intervenants, qui font plus de bruit ou qui exercent des pressions plus énergiques, pour risquer alors de compromettre toute cette belle entreprise. Il croit également qu'il ne convient pas que des délégués, soient subventionnés directement, même pas par les gouvernements. C'est ce dont ils veulent se débarrasser à tout prix; ils veulent s'assurer que quiconque assistera aux réunions de la CITES, grâce au fonds spécial administré par le Secrétariat, aura entière liberté d'exprimer ses opinions et de voter comme il l'entend.

Dans sa remarque suivante, il se dit d'accord avec M. Pedersen sur le fait que nous n'échapperons jamais, que nous le voulions ou non, à la politique, mais s'oppose à retrouver à la CITES les luttes de pouvoir auxquelles donnent lieu les tribunes internationales traditionnelles, comme les négociations d'une entente commerciale où chacun veut démontrer sa force et gagner la bataille. Le deuxième aspect de ce jeu politique qui lui déplait et qui a été souligné par M. MacKay concerne les marchandages du style suivant : "Je vous échangerai votre tigre contre notre Gerfaut" ou bien "Enlevez mon crocodile et je vous donnerai votre ours polaire". Des concessions de ce genre sont signe d'un manque de respect pour la conservation des espèces fauniques.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) n'est pas d'accord avec M. des Clers affirmant qu'il a été démontré que le Gerfaut était une espèce abondante au Canada. Ce n'est pas le cas; sa condition est incertaine, n'ayant jamais été classé officiellement dans aucune catégorie. Il n'est pas non plus d'accord avec Barry MacKay qui prétend que la CITES n'a aucunement influé sur l'exploitation des espèces fauniques, notamment par les autochtones du nord du Canada. Techniquement, c'est peut-être vrai, mais quelle est l'utilité d'avoir accès à une espèce si une convention comme la CITES en interdit le commerce?

Il veut en venir à la position du Canada au sein de la CITES, pays qui a consacré beaucoup plus de temps à discuter de la façon dont il éluderait les propositions protectionnistes qu'à savoir comment il pourrait profiter de l'occasion et donner l'image d'un participant enthousiaste. Il est indubitable qu'un certain pourcentage de la communauté internationale des partisans de la conservation estime que le Canada a une très mauvaise réputation au sein de la CITES. Il y a également un autre groupe, comme certains l'ont souligné, qui est d'avis que le Canada a bien fait de prendre une dernière fois position et qu'il a une très bonne réputation. Il encouragerait la délégation de l'an prochain à prendre en compte certaines initiatives en matière de conservation pour que le Canada ne soit pas toujours considéré comme un participant récalcitrant et sur la défensive.

B. des Clers souligne qu'il y a eu des divergences marquées entre les délégations canadienne et américaine à Buenos Aires. Cette dernière est arrivée avec des dossiers solidement documentés. Elle s'était réunie trois ou quatre fois avant la Conférence et était parvenue à adopter une sorte de position unanime. Il a eu l'impression, et ce n'est nullement une critique, que les délégués canadiens n'avaient pas eu la même chance. Il les presse de mettre sur pied un mécanisme permettant au Service canadien de la faune, aux autres organismes fédéraux concernés, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux ONG intéressés de se réunir pour discuter des diverses questions et formuler des propositions constructives. Il est très important que chacun soit informé des sujets étudiés avant d'arriver aux réunions.

E. Lapointe pense qu'ils ne devraient pas laisser les incidents qui se sont produits, et auxquels ils ont accordé une importance exagérée, les rendre négatifs à l'égard de la CITES. Cette Convention est un excellent traité international qui offre toutes sortes de possibilités, mais il faut admettre qu'elle est encore en période de croissance. Au lieu d'adopter une attitude négative à son égard, ils devraient déployer leurs efforts pour qu'elle atteigne sa maturité d'ici quelques années.

J. Berryman (Association internationale des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre) dit que son association a toujours fortement appuyé la CITES depuis ses débuts, mais a toujours été gravement préoccupée par sa mise en application et partage les préoccupations exprimées par M. Brynaert. La question de l'influence des ONG et de l'achat présumé de votes a tellement préoccupé les Américains qu'elle a été examinée par le Congrès. Il espère que les résultats de cette étude seront connus assez rapidement pour permettre de formuler des suggestions constructives lors de la réunion de la CITES qui se tiendra au Canada.

A. Frayling (Fédération internationale du commerce de la fourrure), qui a assisté aux quatre dernières Conférences de la CITES à titre de représentant d'un ONG, souligne que la structure actuelle de la Conférence fait que les questions réellement importantes, la raison motivant la présence d'un si grand nombre de personnes, ne sont abordées que pendant la dernière journée et demie ou les deux

derniers jours de la rencontre. Juste comme ils entraient dans le vif du sujet, ils se sont fait dire que chaque intervenant était limité à un maximum de deux minutes. Certains des principaux conférenciers qui connaissaient la question et savaient de quoi ils parlaient en ont été irrités. Il espère que cette situation sera examinée afin que les questions importantes puissent être débattues le matin et abordées le même jour, et non pas remises à la fin de la semaine. Il se dit également surpris que personne n'ait mentionné certaines lacunes possibles concernant la présidence et la conduite des séances plénières.

E. Lapointe répond qu'ils ont besoin de certains éléments pour se doter d'un processus adéquat de prise de décisions, dont une structure et des procédures adéquates. La structure a probablement été valable jusqu'à la réunion de 1981, à Delhi. Elle a commencé à montrer certains signes de faiblesse lors de la réunion de 1983 au Botswana et s'est avérée totalement inadéquate lors de la conférence tenue en Argentine. La Convention a tout simplement explosé. À Delhi, il y avait 245 participants, 300 au Botswana, 450 en Argentine et nous en compterons près de 650 au Canada en 1987. Au Botswana et en Argentine, certains des délégués, ainsi que des ONG, estimaient avoir été privés de l'occasion de faire connaître leurs préoccupations et leurs opinions. Certains en ont été réduits à utiliser des tactiques de lobbying qui n'étaient pas forcément appropriées.

Pour 1987, il a été proposé que la séance plénière soit assez limitée, les travaux étant accomplis par deux comités fondamentaux, appuyés par des équipes complètes d'interprètes. Ils siègeront probablement pendant sept jours et seront composés d'un représentant de chaque pays puisque le Secrétariat financera la participation de deux délégués de chaque pays. Les ONG pourront siéger aux comités qui les intéressent. L'un des groupes s'occupera des questions d'ordre technique, financier, de mise en application, etc., et un groupe scientifique étudiera les projets de modifications aux Annexes et les propositions concernant l'élevage, l'exploitation agricole, la flore, etc. Ils espèrent que cette structure leur permettra d'examiner en profondeur chacune des questions et que la séance plénière de la fin ne servira qu'à approuver sans discussion les décisions prises.

Il concède que les Parties, et même le Secrétariat, ont été à certaines reprises préoccupés par la présidence. Cette question est également étudiée dans le cadre de la révision des règles de procédure afin de s'assurer que les réunions ne seront dorénavant présidées que par des spécialistes qualifiés.

K. Lloyd (Division de la gestion de la faune des T.N.-O.) dit que le crocodile du Nil était inscrit à l'Annexe I mais que, sous certaines conditions, son commerce était permis et qu'un contingent limité lui était accordé. Il demande à M. Lapointe comment serait évaluée une proposition visant à hausser ce contingent et qui s'en chargerait?

E. Lapointe lui répond que le contingent a été établi par la Conférence des Parties et qu'elle le réévaluera en 1987. À l'heure actuelle, ils s'efforcent de trouver un financement extérieur pour recueillir un plus grand nombre de données sur le crocodile du Nil.

B. des Clers dit que la Conférence des Parties s'attend à ce que les pays exportateurs et engagés dans le commerce international d'espèces fauniques fournissent des données sur le nombre d'animaux que comptent ces populations, afin de pouvoir connaître approximativement le pourcentage de prises. Elle demande également à ces pays de présenter des chiffres et des données sur les tendances démographiques de ces populations. C'est très beau en théorie, mais il est impossible de dénombrer tous les animaux. Le Canada, tout comme les États-Unis, consacre beaucoup d'argent à des études et à la gestion de la faune, ce que ne peuvent faire parfois les pays en développement, et il faudra trouver des méthodes plus simples pour évaluer les populations et les tendances démographiques. M. Lapointe a mentionné qu'il était à la recherche de fonds de l'extérieur pour les crocodiles. En effet, les pays où se retrouve le crocodile ne disposent pas de l'infrastructure ou des fonds nécessaires pour effectuer eux-mêmes ces études.

R. Parsons, en réponse à certaines critiques sur l'attitude du Canada lors des dernières réunions de la CITES, affirme être persuadé que le Canada était sur la défensive parce que certains intervenants non informés ont attaqué des programmes dont il a tout lieu d'être fier depuis bon nombre d'années. Le Canada s'est également retrouvé dans certaines situations uniques à titre de pays producteur et consommateur. Il abrite également une population d'autochtones dont les relations avec la faune sont particulières. Le Canada a donc maintes raisons de réagir comme il le fait à certaines propositions de pays européens. L'avant-propos de la Convention établit que les peuples des différents pays sont les meilleurs protecteurs de leurs espèces fauniques. On y reconnaît, dès le départ, que malgré l'interdépendance de ce monde et l'importance universelle du problème, il faut remonter aux sources avec les pays qui abritent ces espèces fauniques. Les personnes auxquelles il a parlé ont dit avoir beaucoup de respect pour le Canada et estiment qu'il mène très souvent une rude bataille.

H.A. Clarke (Service canadien de la faune) dit qu'il attend avec impatience la réunion de la CITES de l'an prochain. Le Canada a beaucoup de choses intéressantes à dire et il pense que tout sera tenté pour s'assurer de la participation du plus grand nombre de personnes possible afin d'être prêt l'an prochain et de faire de son mieux. Il n'est pas en faveur des campagnes de publicité et de relations publiques. Le pays dispose d'une solide base de renseignements concrets qu'il devrait utiliser pour informer les nations qui assistent à la Conférence de la CITES. Il croit au travail en association et à l'obtention d'un accord général. Ils iront de l'avant avec un esprit positif l'an prochain, lors de la réunion de la CITES, et en feront un succès, peu importe ce qui s'est passé auparavant.

B. des Clers estime que cette déclaration est très encourageante pour toutes les personnes ici présentes. Il ajoute que les Conférences antérieures de la CITES ont permis de s'apercevoir que les participants, qui viendront de près d'une centaine de pays, sont des gens très curieux. Ils sont curieux de savoir ce que fait le Canada en matière de gestion de la faune ou de commerce des espèces fauniques, ou dans des domaines connexes. Tous les participants à la CITES seraient fascinés de visionner certains films et de prendre connaissance de certains autres types de renseignements. Le Canada peut être fier de ses politiques en matière de gestion de la faune. Il ne faut pas rater l'occasion de rectifier toute mauvaise impression que les gens de la CITES peuvent avoir au sujet de la

délégation canadienne. Ils pourraient disposer de faits réels et de renseignements pertinents.

R. Orenstein souligne que même si certains membres d'ONG peuvent adopter des positions allant à l'encontre de ce que le gouvernement canadien désire proposer à la CITES, ils ne s'intéressent pas aux coups encaissés par le Canada. Leur objectif est d'appuyer des propositions pour leurs mérites mêmes et de s'opposer à celles qu'ils jugent inacceptables pour d'autres raisons. Ils pourraient se retrouver en désaccord avec la position officielle canadienne mais non pas, pense-t-il, avec le Canada. Il n'a absolument aucune objection à ce que le Canada se défende. La question, comme M. Lapointe l'a souligné, porte sur la façon de le faire et les méthodes qui sont appropriées.

Une question qui n'a pas été abordée lors de leurs discussions est la tournure qu'ont pris les événements dans deux domaines après les réunions de la Conférence des Parties. Le premier concerne la mise en application. Bon nombre de pays n'ont pratiquement pris aucune mesure en ce sens; celles prises par le Canada sont meilleures que dans certains pays sans être aussi bonnes que dans d'autres. Le Canada est en mesure d'apprendre certaines choses à d'autres pays et de leur apporter une aide en matière de mise en application des décisions déjà prises, comme la formation des agents des douanes et la rédaction du guide d'identification.

Le second se rapporte à la préparation des propositions qui seront soumises aux Parties. Il est d'avis que personne ne peut s'attendre à ce que des décisions vraiment intelligentes soient prises à partir de propositions boîteuses, même si les règles sont modifiées et la période de discussion prolongée. Il faudra améliorer grandement l'aide apportée aux pays qui désirent présenter des propositions en s'assurant qu'ils disposent des meilleures données existantes et qu'ils peuvent compter sur des experts, afin que l'élaboration des propositions puisse offrir aux délégués le genre d'information dont ils ont besoin. On pourra peut-être ainsi minimiser les trucages et la politicaillerie mieux qu'en modifiant des règles de procédure qui risquent de ne pas toujours être appliquées équitablement. Il est déjà arrivé, comme M. Parsons l'a souligné, qu'on ne pouvait tout simplement pas obtenir le genre d'informations détaillées souhaitées et que la situation s'est résumée à savoir qui aurait le bénéfice du doute. Il soutient qu'il conviendrait de donner à la protection le bénéfice du doute car, en cas d'erreur, une espèce pourrait être détruite et ne jamais plus être exploitable. D'autres pourraient estimer qu'il faut, pour diverses raisons, donner priorité à l'aspect économique et il est sans doute arrivé que la décision ait été imposée, notamment en Afrique et autres endroits du genre.

E. Lapointe convient que les deux questions soulevées par M. Orenstein sont plutôt importantes. Comme le président l'a souligné, le Comité technique, composé de représentants de 52 pays et d'une trentaine d'ONG, se réunira bientôt. Certaines des questions qu'il a mentionnées y seront examinées. De plus, le premier colloque sur la mise à exécution de la CITES se tiendra pendant 10 jours, à la fin de septembre, au Royaume-Uni; il sera un suivi à celui sur la mise en application pour les pays dits exportateurs d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie. Ce colloque assurera un suivi auquel trois représentants du gouvernement du Canada seront invités. À son avis, un représentant de la GRC, un second des Douanes et un troisième s'occupant de la gestion devraient y participer.

La question des propositions est actuellement examinée de façon très énergique par un groupe de spécialistes en commerce de l'UICN. Cette démarche a pour but de s'assurer qu'ils pourront offrir une forme quelconque de service au Secrétariat qui, à son tour, l'étendra aux pays qui présentent des propositions pour s'assurer qu'ils puissent bénéficier de toute l'information nécessaire pour formuler une proposition raisonnable à la Conférence des Parties.

B. des Clers dit être d'avis que les personnes qui ont participé directement à la CITES trouvent de toute évidence que la mise à exécution ne cesse de s'améliorer. La question des défenses d'éléphant, qui sont si faciles à faire passer aux frontières des pays d'Afrique, a démontré que les mesures de contrôle adoptées à Buenos Aires ont provoqué une chute du prix de l'ivoire de contrebande telle qu'il n'est maintenant plus qu'une fraction du prix légal. Quelques cargaisons illégales ont également été saisies un peu partout dans le monde.

Il poursuit en disant que l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité technique comportera l'important commerce des espèces inscrites à l'Annexe II et le transport humanitaire des spécimens fauniques vivants, l'interprétation de l'article 14 (c.-à-d. le problème posé par les législations internes plus restrictives que les dispositions de la Convention), le commerce des plantes et l'amélioration des mesures de réglementation à cet égard, la réglementation des espèces élevées dans des ranchs et en captivité (et également les espèces similaires et les espèces dont le commerce contingenté est permis), la question du commerce d'objets en ivoire façonné à partir des défenses de l'éléphant d'Afrique et le problème du commerce de tissu de vigogne. Devraient être ensuite examinés la composition du Comité scientifique, les contrevenants à la Convention et, pour terminer, les déplacements de certains spécimens qui servent à des expositions commerciales.

E. Lapointe, pour terminer, affirme croire que si chacun consentait à faire des compromis et des sacrifices, la CITES pourrait être l'un des grands instruments internationaux de l'humanité dans le futur. Il est de plus très fier, comme Canadien, de dire que la prochaine réunion de la Conférence des Parties se tiendra ici, au Canada, qui a tant à montrer au reste du monde, sa faune, sa beauté, mais également la solidarité de son peuple. Il ajoute être prêt à rencontrer tout groupe ou toute personne pour discuter en profondeur de la Conférence.

J. Bourque (Richesses renouvelables, T.N.-O.), après avoir remercié Bertrand des Clers d'avoir présidé ce groupe de discussion, ainsi que tous les participants, déclare que la CITES est une organisation utile. Il a été consterné d'entendre les critiques dirigées à l'endroit du Canada à Buenos Aires. Le Canada et l'Amérique du Nord ont à eux deux l'un des meilleurs systèmes de gestion au monde. Seuls les États-Unis ont pris sa défense à Buenos Aires. Le Canada aura beaucoup à faire pour informer le public sur ses activités. Le Canada, conclut-il, a la volonté politique et les connaissances scientifiques pour bien faire les choses. Il espère qu'il s'en servira comme point de départ.

Groupe de discussion sur la CITES (8)

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT

B. des Clers

Je suis personnellement convaincu, et toutes les preuves sont là pour le démontrer, que la CITES constitue à l'heure actuelle l'outil juridique international le plus puissant pour la conservation de la faune. Toutefois, comme tout autre texte législatif, la CITES comporte les faiblesses inhérentes à toute loi artificielle, si bonne ou mauvaise soit-elle :

- on peut se trouver dans l'impossibilité de mettre la loi en application,

- on peut mal interpréter la loi, ou l'interpréter de façons différentes, parfois conflictuelles,

- on peut faire un mauvais usage de la loi,

- on peut abuser de la loi.

La CITES, qui est une bonne loi, ne diffère pas des autres lois à cet égard : elle n'est pas mise en application par certains pays, qui sont parfois des Parties à la Convention; elle est interprétée différemment par divers pays; et certaines personnes prétendent que l'on en fait parfois un mauvais usage et même que l'on en abuse. Une chose est certaine : la CITES demeurera et son Secrétariat fonctionne de mieux en mieux.

Mise en application

Le problème de la mise en application est évidemment délicat et surgit à tous les niveaux :

1) Certains États exportateurs de produits fauniques se sont délibérément abstenus d'adhérer à la Convention afin de pouvoir exécuter leur commerce illégal mais lucratif. Le Burundi constitue probablement le meilleur exemple : nous sommes là en présence d'un très petit pays africain qui est depuis des années l'un des principaux exportateurs mondiaux d'ivoire (plus de 30 à 40 tonnes et maintenant apparemment plus de 100 tonnes par an, soit l'équivalent des défenses portées par 5 000 éléphants) et où cependant le seul éléphant que l'on puisse y trouver se trouve dans le jardin zoologique de la capitale.

   Le Comité permanent de la CITES a intimé le Secrétariat d'utiliser la seule méthode disponible pour régler un tel problème : avertir tous les États Parties à la Convention de ne pas accepter d'ivoire provenant présumément du Burundi, puisqu'il doit forcément provenir de braconnage au Zaïre, en Tanzanie, en Zambie ou en Ouganda, pays dont les populations d'éléphants sont lourdement braconnées. Cette mesure de rétorsion peut sembler peu efficace; toutefois, il ne faut pas oublier que la CITES a maintenant été ratifiée par plus de 90 pays, dont Hong-Kong et le Japon, qui importent au total plus des trois-quarts de l'ivoire au monde. Depuis cet avis, on estime que 40 tonnes d'ivoire ont été bloquées au Burundi faute de trouver un client pour cette

marchandise notoirement illégale. Par ailleurs, le prix auquel l'ivoire était offert ne représentait qu'une fraction du prix actuel légal du marché.

2) Certains États Parties à la Convention ont effectivement fait un mauvais travail de mise en application de la loi. Un exemple a été la Bolivie, qui a été officiellement rappelée à l'ordre l'an dernier lors de la Conférence des Parties à Buenos Aires pour avoir délivré :

   - de faux permis d'exportation,

   - des certificats d'origine pour des espèces n'ayant jamais existé dans ce pays,

   - et pour d'autres infractions.

   Le gouvernement bolivien s'est vu accorder un délai pour mettre de l'ordre dans sa maison et, entre temps, on a reçu l'assurance que le plus gros commerce d'exportation et le plus illégal de toute évidence, celui de peaux de crocodile, serait réduit de moitié.

   Un autre exemple de non-mise en application par un État Partie à la Convention est celui des Émirats Arabes Unis qui ont servi, entre autres transactions, de centre de distribution de l'ivoire braconné provenant du Burundi.

3) La mise en application de la CITES n'est évidemment pas facile et, même si le Secrétariat de la CITES a organisé un certain nombre de séminaires régionaux de formation pour le personnel chargé de la mise en application, le problème de l'identification des espèces, de leurs parties et de leurs dérivés est souvent délicat. Bon nombre d'États ont limité le nombre de points d'entrée pour les produits de la faune afin de s'assurer d'y disposer d'un personnel compétent.

4) Il faut bien se rendre compte qu'il y aura toujours des escrocs dans le monde et que quelqu'un sera toujours tenté de contourner la loi puisque certains produits de la faune sont assez rares et donc coûteux (cela est vrai tant des plantes que des animaux). Il ne faut pas oublier que "L'Opération Faucon", exécutée par le personnel chargé de la mise en application aux États-Unis, sur plusieurs mois, a abouti à l'arrestation et à la condamnation de plusieurs dizaines de personnes impliquées dans le commerce illégal, surtout des Faucons pélerins.

Interprétation, mauvais usage et usage abusif

Tous les États Parties à la Convention n'interprètent pas la Convention elle-même de la même façon et j'aimerais faire part de quelques exemples.

La Conférence des Parties adopte des recommandations lors de chacune de ses réunions; certaines Parties considèrent que ces recommandations sont exécutoires et d'autres pas. Un cas typique est celui des recommandations qui légalisent les exportations de crocodiles du Nil en provenance du Zimbabwe, en particulier, et d'un autre groupe de pays africains dans le cadre d'un système de contingents : l'Organe de gestion des États-Unis n'a pas accepté cette légalisation.

La recommandation dont j'ai parlé plus tôt à propos des trophées de chasse d'espèces inscrites à l'Annexe I constitue un autre cas. Elle a été adoptée il y a sept ans par la 2e Conférence mais n'a pas été mise en oeuvre par certains pays qui insistent encore pour décider, par l'intermédiaire de leur Autorité scientifique, si le pays d'origine met en danger l'espèce ou non.

Enfin, il appert que certains pays, en s'appuyant sur l'article XIV du Traité, appliquent des mesures législatives internes plus strictes pour des raisons jugées principalement politiques. Il y a deux ans, un certain nombre de pays producteurs de faune, en particulier les pays africains, ont contesté cette attitude. En fin de compte, au lieu de déposer une recommandation officielle l'an dernier lors de la Conférence des Parties, on a convenu de confier à un sous-comité présidé par le Zimbabwe l'étude de ce problème des "mesures législatives internes plus strictes".

Les pays producteurs soupçonnent que certaines de ces "mesures législatives plus strictes" ont pu être adoptées uniquement dans le but de protéger des industries nationales ou d'apaiser l'opinion publique nationale, par exemple dans le cas de l'interdiction européenne imposée à l'importation des produits du phoque. En fait, le Traité est assez clair en la matière : l'article XIV permet aux États membres d'adopter des règlements internes plus stricts que ceux du Traité en ce qui concerne le commerce.

Toutefois, il est bien évident qu'une telle clause du Traité ne devrait pas nier l'esprit du Traité lui-même qui consiste à contrôler le commerce tout en conservant la faune. Si, par exemple, un pays adoptait des mesures législatives internes interdisant le commerce de tous les produits fauniques, cela irait certainement à l'encontre du concept même de la CITES.

À l'image de nombreux autres traités intergouvernementaux, il est évident que l'on peut faire un mauvais usage de la CITES et même en abuser.

Des "ententes" bilatérales interviennent entre les pays ayant droit de vote dans le cadre du mécanisme normal des "compromis" : un pays promet de voter en faveur des exigences de l'autre en échange d'une promesse semblable faite au premier. Cette situation introduit évidemment la politique dans la CITES, ce qui est malheureux, et il faut espérer qu'à l'avenir on abordera les questions de conservation des espèces d'un point de vue aussi scientifique que possible, la séance plénière des Parties ne servant qu'à accepter ou à refuser les propositions adoptées après examen par le Comité scientifique.

Chose évidente, la CITES améliore sans cesse son efficacité et certains États membres, en particulier ceux qui ont une expérience limitée ou nulle de la gestion de la faune, sont quelque peu induits en erreur par l'idée que l'on peut évaluer le nombre exact d'animaux et de plantes sauvages et que l'on examine de près ces populations pour faire des tendances incontestables. C'est là une notion dangereuse qui incite les Parties à exiger des chiffres encore plus précis que l'on peut obtenir au mieux d'une façon approximative et moyennant des coûts très élevés au niveau des recherches, des finances et des ressources humaines.

Que feraient les pays développés si on leur demandait combien de pissenlits ou de lapins se trouvent sur leur sol? L'absence évidente de réponse ne ferait qu'inciter la CITES à nous interdire le commerce international de ces espèces ou de leurs produits, mais nous n'en souffrerions pas tellement sur le plan économique.

Toutefois, la situation est différente dans les pays en développement pour lesquels l'exportation de produits fauniques constitue parfois une part essentielle des rentrées en devises étrangères, ainsi qu'un fournisseur d'emplois et d'autres avantages socio-économiques.

Il est donc primordial de trouver des méthodes convenables et économiques en vue d'estimer les populations d'animaux et de plantes sauvages et de suivre leurs tendances. Il n'est pas nécessaire que la gestion de la faune soit fondée sur des connaissances exactes; des chiffres approximatifs suffisent.

Notre fondation (IFCG) est d'avis que la meilleure garantie pour la conservation des habitats de la faune réside dans la valeur de la faune pour la société et qu'il faut donc encourager le commerce et la conservation des produits fauniques.

Enfin, un certain nombre d'observateurs de la CITES comme moi-même pensent vraiment, lorsqu'un État Partie à la Convention suggère d'interdire le commerce d'une espèce donnée ou de la population d'une espèce d'un autre pays (par ex. de faire passer une espèce à l'Annexe I), que c'est à l'État qui fait la proposition que devrait incomber le fardeau de la preuve et, en fin de compte, les frais financiers de la recherche justifiant une telle mesure.

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (1)

PRÉSENTATION DU GROUPE DE DISCUSSION

R. Andrews
Directeur de la faune, Alberta
Président du groupe de discussion

(James Bourque, sous-ministre, Ressources renouvelables, Territoires du Nord-Ouest, annonce le sujet de la discussion "Le plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" et présente également M. Andrews.)

Une séance passionnante nous attend. Le Plan nord-américain a été qualifié d'événement en matière de conservation des oiseaux aquatiques depuis la signature de la Convention. Je crois qu'il nous offre un défi réel, une occasion de démontrer ce qu'est la coopération internationale, ce que représente une action concertée sur le plan international. Le défi sera clairement le nôtre. Nous espérons tous pouvoir vous dire ici, dans un an, que nous l'avons relevé.

(M. Andrews a ensuite présenté les membres du groupe de discussion et dirigé les débats qui suivent.)

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (2)

UNE PERSPECTIVE FÉDÉRALE

J. Patterson
Service canadien de la faune

Le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques", qui a été signé à Washington le 14 mai, constitue véritablement un schéma directeur. Il ne s'agit pas d'un contrat pour commencer à bâtir maintenant, mais nous avons identifié une année au cours de laquelle nous réunirons les divers groupes d'intérêt et nous en ferons un programme au printemps 1987.

Lors des discussions, j'ai été heureux d'entendre que l'on mentionnait le lien entre la "Stratégie mondiale de la conservation " et le "Plan de gestion des oiseaux aquatiques". Si l'on veut que le Plan soit couronné de succès et atteigne les objectifs visés, il est certain que ce doit être une entreprise globale de conservation des sols, des eaux et de la faune, tel qu'envisagé dans la "Stratégie mondiale de la conservation".

Brièvement, le Plan avance des objectifs pour les populations d'oiseaux aquatiques en Amérique du Nord en tenant compte de tous les intérêts concernant la ressource "oiseaux aquatiques". Il définit des objectifs touchant l'habitat qu'il faut atteindre, protéger et améliorer, si l'on veut toucher ces populations. Il élabore des stratégies de prises dans lesquelles tous les secteurs de compétence en Amérique du Nord peuvent travailler de façon coordonnée pour s'attaquer aux périodes difficiles, si une population est en difficulté, ou inversement pour partager des populations abondantes. Il comporte un énoncé de politique ferme à propos de la légitimité de la chasse de subsistance dans le Nord et de la nécessité de faire participer les utilisateurs du Nord (à des fins de subsistance) à la gestion continentale des oiseaux aquatiques. Je pense qu'il englobe tous les groupes d'intérêt concernés qui doivent se réunir et collaborer pour partager la ressource, ainsi que les exigences nécessaires en matière de conservation.

Il met également en place un processus qui garantit la consultation et la coopération. Sur la scène intergouvernementale, le processus a exigé au Canada la mise sur pied du Conseil consultatif canadien sur la sauvagine qui vient tout juste de tenir sa première réunion.

Le Plan nord-américain exige la mise sur pied du Comité nord-américain du Plan qui, nous l'espérons, se réunira à la mi-juillet. Les membres canadiens de ce Comité sont les suivants : Barry Meadows (Maritimes), Don Simkin (Centre du Canada), Bob Andrews (Ouest du Canada), Kevin Lloyd (Nord du Canada) et Dennis Sherratt (Saskatchewan) et moi-même à titre de membres du gouvernement fédéral.

Entreprise conjointe

Pour ce qui est de la mise en oeuvre de ce Plan, tous les secteurs, publics et privés, seront encouragés à participer à la planification et à la mise en oeuvre des entreprises conjointes mentionnées dans le Plan. Un des succès obtenus jusqu'à présent, et c'est la raison, je crois, pour laquelle nous avons achevé un plan qui a été signé, provient du fait que les leaders politiques du Canada ont

été impliqués à toutes les étapes du processus, que tous les ministres chargés de la faune ont dû prendre la décision unanime de faire avancer le projet à chaque étape importante. Nous avons ouvert un dialogue avec tous les ONG et demandé leur participation à mesure de l'élaboration du Plan et nous avons développé un nouvel esprit d'association entre les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux chargés de la faune. Le processus doit se poursuivre et je pense qu'il constituera la base d'entreprises conjointes et de leur mise en oeuvre.

Bon nombre de gens se sont demandés comment on pouvait envisager de trouver et de dépenser 1,5 milliard $ sur la terre au milieu des années 80 alors que des pays traversent des situations économiques si difficiles. Je pense que c'est le seul moment propice pour lancer une entreprise de ce genre car il est évident qu'il n'y a pas assez d'argent dans les coffres des gouvernements fédéraux ou des administrations des provinces, des territoriaux ou des États. Nous devons étudier de nouveaux moyens innovateurs de regrouper nos ressources, de nouveaux moyens innovateurs de créer des associations pour répandre le programme. Je le dis assez souvent, et je ne le dis pas d'une façon désinvolte, mais nous avons une occasion de poursuivre cet important programme. Nous disposons des personnes qu'il faut dans les secteurs public et privé qui ont la volonté de démarrer le processus.

Nous avons la possibilité de collaborer avec les industries qui ont le plus d'incidences sur les habitats et je pense surtout à l'agriculture et ensuite à la foresterie. Comme vous l'entendrez de la bouche du sénateur Sparrow, dans le secteur agricole les pertes de sols dues à l'érosion, sous une forme ou une autre, auront vraisemblablement une plus grande importance économique que les répercussions des pluies acides. Autrement dit, l'érosion est une lourde responsabilité économique pour le Canada. La raison de cette situation provient surtout du fait que l'agriculture (je pense principalement aux Prairies mais cela pourrait tout aussi bien s'appliquer aux régions de cultures de la pomme de terre dans l'Est, en particulier dans l'Île-du-Prince-Édouard) a été, en raison des forces du marché, poussée à s'installer sur des terres marginales où il était économique jusqu'à maintenant de pratiquer des activités agricoles. Les marchés internationaux des céréales ont connu des changements radicaux qui provoquent une grave situation sur les plans social, économique et environnemental. Ce que le Plan fait essentiellement, c'est de donner une valeur marchande de 1,5 milliard $ aux oiseaux aquatiques et d'insérer la sauvagine dans cette équation.

Je suggère que si, de concert avec les étapes identifiées par le sénateur Sparrow et son équipe, nous abordons les questions de conservation des sols et des eaux en offrant des stimulants aux propriétaires fonciers, afin de les aider à traverser la période de transition pendant l'abandon de ces terres marginales, nous allons doubler, tripler ou multiplier cette force du marché. La sauvagine, par l'intermédiaire du Plan et d'autres activités, deviendra alors un levier permettant de produire cette force du marché qui, nous l'espérons, permettra de maintenir et de créer un paysage canadien plus sain.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les membres du Comité directeur canadien : Bob Andrews représentait l'Ouest, Kevin Lloyd le Nord et Doug Roseborough l'Est, sans oublier George Finney du Service canadien de la faune et enfin Bob Bailey le coordonnateur. Je tiens également à remercier Sandy Macaulay, qui a passé un an et demi au Service canadien de la faune dans le cadre d'un programme d'échange au poste de coordonnateur national de la sauvagine et qui a fait beaucoup pour favoriser des discussions productives avec les États-Unis.

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (3)

LA PERSPECTIVE D'UN ORGANISME NON GOUVERNEMENTAL

A.J. Macaulay
Biologiste en chef
Canards Illimités Canada

Je veux d'abord préciser que je vais tenter de vous présenter une perspective représentative des organismes non gouvernementaux mais que, naturellement, certains de mes commentaires qui refléteront au départ le point de vue de Canards Illimités Canada, ne représenteront pas nécessairement dans les faits l'opinion de l'ensemble des organismes non gouvernementaux à l'égard du Plan nord-américain, même si j'ai tenté de prévoir ce qu'elle pourrait être.

La participation des organismes non gouvernementaux aux programmes de gestion des oiseaux aquatiques est essentiellement complémentaire, et je ne le dis pas pour minimiser le rôle d'un quelconque des ONG, mais elle est fondamentalement un complément aux programmes des gouvernements fédéral et provinciaux qui sont chargés de la gestion des divers aspects de cette ressource. L'ONG peut être considéré comme un organisme bénévole qui prête son concours dans un domaine particulier relevant essentiellement d'une compétence gouvernementale.

Le besoin d'encouragement

Le rôle des organismes non gouvernementaux, comme nous le savons tous, est assez varié, allant de celui de défenseur à celui d'éducateur du public ou à celui de participant direct à des programmes. Pour assurer le succès d'une entreprise de taille comme la mise en oeuvre du Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, les organismes gouvernementaux devront s'assurer de l'aide des ONG intéressés qui s'acquittent de ces diverses fonctions. Pour s'assurer de la participation si nécessaire des ONG, le gouvernement devra les encourager. Il devra assumer un rôle de chef de file dans le processus de fixation des objectifs et dans l'identification des problèmes et des solutions appropriées. Ainsi, l'ONG sera en mesure, par définition, de se trouver une place qui légitimera, aux yeux de tous, les activités qu'il se propose d'entreprendre. Je pense que le processus d'élaboration du Plan nord-américain a, jusqu'ici, amplement démontré à tous, ONG y compris, ce qui peut être accompli lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux jouent un rôle de chefs de file et travaillent en étroite collaboration.

Une autre forme d'encouragement nécessaire pour conserver l'intérêt des ONG est l'élaboration, par les organismes publics, de programmes complémentaires à ceux proposés par les ONG. À titre d'exemple, je peux vous parler de la législation et de la réglementation qui sont en harmonie entre les différents secteurs d'utilisation des ressources, tellement en harmonie qu'elles évitent, par exemple, tout conflit entre les mesures de conservation des zones humides d'une part et les programmes d'assèchement des terres humides d'autre part. Je ne saurais trop souligner, aux membres du secteur public, l'importance de cette harmonie, notamment pour notre financement, aspect vital de la survie d'un ONG. Nos partisans sont bien mieux disposés lorsqu'ils sentent que l'organisme qu'ils appuient a un rôle à jouer et que les fonds qu'ils nous versent sont complétés par les autres intervenants.

Je pense que nous pouvons établir une analogie. Au cours d'une séance précédente, quelqu'un a dit que le Plan nord-américain était un schéma directeur d'intervention. Il offre une approche holistique à l'établissement d'objectifs; dans le cas présent, pour les populations, l'habitat et l'utilisation des ressources en oiseaux aquatiques. Il fournit un cadre global de gestion à l'intérieur duquel la composante ONG peut trouver la place qui lui revient. De plus, le Plan nord-américain, en identifiant les problèmes et des solutions, propose également aux "travailleurs bénévoles" l'aide du secteur public, c.-à-d. des organismes gouvernementaux qui ont identifié certaines des modifications législatives réglementaires à apporter. Le Plan énonce un processus administratif, tant à l'échelle nationale qu'internationale, qui devrait convaincre les travailleurs bénévoles qu'il est bien structuré et encadré et leur donner également le sentiment qu'ils pourront, au besoin, se faire entendre des dirigeants éventuels.

Le Plan fait de plus espérer au secteur privé que les efforts des bénévoles seront égalés par ceux du secteur public dans des domaines comme l'adoption de modifications aux politiques existantes et autres tâches dont seuls les organismes d'État peuvent s'acquitter.

En résumé, le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" représente pour les ONG un schéma directeur d'intervention. L'attitude énergique adoptée par nos organismes spécialisés dans la faune, lors de l'élaboration d'un plan valable, a été un signe très positif de leur volonté d'assumer un rôle de premier plan. Il présente un concept de gestion au sein duquel les ONG peuvent identifier la place qui leur convient le mieux et il nous a offert l'aide du secteur public dans des domaines où seul ce dernier peut oeuvrer. Pour terminer, le Plan a donné aux organismes non gouvernementaux de nouvelles possibilités de financement en établissant une série d'objectifs communs et un cadre de travail à l'intérieur duquel ils peuvent fonctionner. Son utilité ne se résume toutefois qu'aux progrès réalisés jusqu'ici et nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir en matière de mise en oeuvre.

La mise en oeuvre du Plan

J'aimerais faire part de certaines réflexions à ceux qui joueront un rôle majeur dans l'élaboration des mécanismes de mise en oeuvre des divers aspects de ce Plan :

1) Examinez de très près la question des sources de financement. Jim Patterson a souligné la philosophie globale incorporée au Plan et relative au regroupement des forces agissant sur le marché, et il est absolument essentiel que, lors de l'identification des sources possibles de financement au début de la mise en oeuvre, nous commencions par nous assurer de la participation de secteurs qui, comme l'agriculture, seront des partenaires essentiels à la réussite du Plan.

2) Dans les mois à venir, nous devons rallier le plus grand nombre possible de partisans de la conservation. Certains ont fait référence à la "Stratégie mondiale de la conservation", à la Convention de Ramsar, etc. Nous devons renforcer ces liens dès qu'une occasion se présente. Une autre façon de rallier un maximum de personnes à notre cause serait de soulever l'intérêt de partisans potentiels qui se préoccupent d'une espèce d'oiseau aquatique que le Plan ne met actuellement pas en valeur, Je pense, par exemple, aux cygnes. Les efforts de gestion des Cygnes trompettes ou des Cygnes siffleurs pourraient être importants, sans être nécessairement coûteux. Le gouvernement de la Saskatchewan

s'est montré particulièrement préoccupé par les populations de Cygnes trompettes. Je crois que nous pourrions ainsi nous gagner l'appui des groupes de naturalistes, segment de la population qui n'est actuellement pas beaucoup enthousiasmé par le Plan.

3) Je crois que nous devons nous efforcer de prévoir les répercussions à long terme du Plan de façon à ce qu'il fournisse un mécanisme des plus efficace pour résoudre les problèmes de gestion des oiseaux aquatiques. Nous devons disposer d'une tribune et d'un mécanisme quelconque pour nous efforcer de résoudre rationnellement des problèmes comme l'utilisation de la ressource, le partage de la ressource entre les pays et ainsi de suite. Il nous faudra donc en tenir compte lors de l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre : il faut que ce soit un outil efficace pour résoudre les problèmes.

4) Lors de l'application de la philosophie visant à faire payer les coûts par l'utilisateur pendant les phases ultérieures de la mise en oeuvre du Plan, nous devons nous assurer qu'aucune disparité n'apparaîtra entre les régions et les utilisateurs ou ne semblera apparaître aux yeux des divers groupes clients intéressés.

Pour terminer, je suggérerais, en me basant uniquement sur une expérience qu'a eue le Comité directeur, que nous continuions à travailler dans le cadre d'un échéancier, que nous respections les délais et que nous progressions de façon continue vers la mise en oeuvre du Plan. Je suis persuadé, et je crois qu'il en est de même pour la plupart des organismes non gouvernementaux, que des années riches en événements nous attendent si nous pouvons continuer à garder notre élan et à tenir compte de ces principes.

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques (5)

UNE PERSPECTIVE AGRICOLE

Nos sols dégradés

L'honorable H.O. Sparrow
Président suppléant
Comité permanent du Sénat sur l'agriculture, les pêches et les forêts

La dégradation des sols est un grave problème national qu'il faut étudier à l'échelle du pays. Il est extrêmement important que ce message soit transmis au plus grand nombre possible de citoyens d'un océan à l'autre, tant dans les régions urbaines que rurales. Notre pays fait face à la pire crise agricole de son histoire et, à moins que des mesures ne soient prises rapidement, le Canada perdra une partie considérable de sa capacité agricole.

En 1984, le Comité permanent du Sénat sur l'agriculture, les pêches et les forêts a établi un sous-comité chargé d'étudier les sols et leur conservation partout au Canada. En voyageant à travers le pays et en recueillant des données importantes auprès d'agriculteurs et d'organismes, le comité a constaté que, malgré l'existence de travaux de conservation des sols, il n'existe pas d'engagement général, ni de plan global pour aborder les problèmes des sols. On a répété souvent au comité que la plupart des agriculteurs sont conscients des problèmes sur leurs propres terres, mais qu'ils n'ont souvent ni les ressources financières, ni les connaissances spécialisées pour les résoudre. Dans l'ensemble, partout où le comité a tenu ses audiences et, par la suite, à de nombreuses autres réunions locales où j'ai pris la parole, la réaction a été la même : constatation de l'existence de problèmes dans la région, surprise en apprenant l'existence de problèmes semblables ailleurs au pays, volonté de contribuer à leur solution et frustration en raison de l'absence des ressources nécessaires.

On a essayé de fixer les pertes dues à la dégradation des sols au Canada. Selon les estimations, l'érosion par l'eau a entraîné des pertes annuelles de terre arable atteignant 30 t/ha dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique, les rendements ont été réduits dans une proportion allant jusqu'à 66 % sur des terres fortement assujetties à l'érosion en Ontario et au Nouveau-Brunswick, et les sols utilisés pour des cultures en rangées peuvent s'éroder dans une proportion atteignant jusqu'à 100 t/ha/année. On estime prudemment à 345 millions $ les pertes annuelles dues à l'érosion par l'eau.

Causes des pertes

Dans ma propre région, les Prairies canadiennes, l'érosion éolienne constitue un problème grave, surtout dans les zones méridionales de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba où des culturea ont été complètement perdues au cours de tempêtes au printemps avant que les plants aient eu la chance de prendre racine. Pendant les années de sécheresse, en l'absence d'une couverture de neige, l'érosion éolienne a également posé un grave problème en hiver. Elle existe aussi dans l'est du Canada. À l'Île-du-Prince-Édouard, elle est à l'origine d'une perte importante de terre arable dans les champs de pommes de terre. Les sols organiques du sud du Québec sont considérablement érodés par l'action du vent et, si aucune

mesure n'est prise pour freiner la vitesse de l'érosion, ces sols fertiles pourraient être perdus d'ici 20 ans. Les pertes de rendement et le coût accru des apports rendus nécessaires par l'érosion éolienne représentent environ 250 millions $ par an.

La salinisation, en particulier la salinité secondaire ou anthropique, constitue un autre grave problème dans les Prairies et s'accroît, selon les estimations, dans la proportion de 10 000 ha/année à un coût de 180 millions $. Avec le tassement et l'acidification, qui sont plus communs dans les régions humides du pays, on peut raisonnablement affirmer que presque chaque hectare de terre agricole au Canada est soumis à une forme ou une autre de dégradation des sols dont le coût, et selon une estimation très prudente à mon avis, atteindrait un milliard $ par an.

Ce chiffre n'inclut pas les coûts de dégradation des sols en dehors des exploitations agricoles. L'incidence véritable de l'érosion sur les cours d'eau est très grave et très coûteuse. En Ontario seulement, on estime à plus de 100 millions $ en 1984 le coût de l'érosion des cours d'eau, de la sédimentation des fossés, des dommages causés aux lacs intérieurs, aux réservoirs et aux chenaux. Le coût réel des dommages causés à la faune, des contraintes physiologiques imposées aux poissons par l'obstruction de leurs branchies et l'augmentation de leur vulnérabilité aux maladies, ou des dommages chimiques causés à la vie et aux habitats aquatiques par les herbicides, les pesticides et les engrais qui se retrouvent dans les eaux, est incalculable.

La réaction de la plupart des Canadiens à la description des problèmes pédologiques faite dans les journaux ou aux images télévisées qui montrent périodiquement des sols emportés par le vent est la suivante : "c'est un grand pays, et même si ces sols sont endommagés, il y aura toujours des terres qui pourront être exploitées". Cependant, les cartes sont parfois trompeuses. La superficie totale des terres du Canada couvre 922 milliards d'hectares, mais seulement 7 % d'entre elles peuvent être cultivées. Les terres agricoles "de choix" ne représentent que 0,5 % du territoire canadien. Les terres "garanties", qui ne sont pas sujettes à de grandes contraintes à cause d'un certain type de sol ou de climat, ne couvrent qu'environ 5 % de la totalité des terres. Le reste est soit trop loin des marchés, soit situé dans des régions qui ne se prêtent pas à l'agriculture du point de vue climatique.

Les terres agricoles ne sont pas illimitées au Canada. Elles ne s'étendent pas sur une superficie infinie et doivent être conservées dans la mesure de nos moyens.

Programme national

Au Canada, jusqu'à présent, aucune politique nationale globale de conservation des sols n'a encore été élaborée. Cette situation est due en partie au partage de la compétence fédérale-provinciale dans le secteur agricole et au fait que, même si les provinces ont juridiction sur les ressources naturelles, le gouvernement fédéral dispose du pouvoir en matière de recherche. La plupart des provinces ont des programmes qui tentent de résoudre les problèmes locaux, certains d'entre eux avec succès, et le gouvernement fédéral a des ententes avec les provinces visant à solutionner des problèmes particuliers, mais il n'existe pas encore de programme national à grande échelle.

Un tel programme doit être élaboré avec soin et comporter un certain nombre d'éléments. Il doit être axé sur le site, économique et rentable. Il doit également être conçu pour compléter les connaissances et les compétences de l'agriculteur, car ce ne sont pas les bureaucrates et les chercheurs qui peuvent sauver les sols. Ce sont les agriculteurs, proches de la terre et au courant des problèmes, qui peuvent et doivent conserver les sols.

Dans le cadre du rapport intitulé "Nos sols dégradés", le comité a formulé un certain nombre de recommandations en tenant compte de ce qui précède. Le comité a recommandé :

- que les gouvernements fédéral et provinciaux augmentent le financement des programmes de conservation des sols et de la recherche dans ce secteur, y compris le transfert technologique;

- que des encouragements de nature financière soient fournis aux agriculteurs afin de les aider à assumer les coûts de la conservation;

- qu'un "Conseil de la conservation des sols et des eaux" soit établi pour servir de tribune au débat sur les questions de conservation et pour formuler des recommandations de politiques sur les sols à tous les paliers de gouvernement;

- que la législation sur l'utilisation des terres soit mise en application; et

- qu'une politique globale fédérale et provinciale sur la conservation des sols et des eaux soit élaborée et adoptée, énonçant clairement les intentions des gouvernements de faire de la conservation des sols une priorité parmi tous leurs programmes, projets et politiques.

Je suis heureux d'annoncer qu'un certain nombre des recommandations du comité ont déjà porté fruit. La conservation des sols a été mise à l'ordre du jour de la réunion des Premiers ministres, en novembre 1985. La Semaine de la conservation des sols a été instituée en mai 1985 et organisée de nouveau en mai 1986. Une Conférence nationale sur la conservation des sols a eu lieu en avril 1986 à Saskatoon et, dans le budget de janvier 1986, la conservation des sols a été l'un des rares secteurs d'Agriculture Canada à bénéficier d'un plus gros financement.

Depuis lors, le comité du Sénat a étudié la question du coût des herbicides en relation avec la conservation des sols. Il a produit, l'hiver dernier, un bref rapport qui propose des moyens de réduire le coût des produits chimiques pour les agriculteurs, mais en portant une attention spéciale à ceux qui utilisent des méthodes de conservation. Le comité attend avec impatience qu'au moins l'esprit de ses autres recommandations fasse l'objet de mesures concrètes.

Sensibilisation au problème

C'est un grand plaisir pour moi de souligner que, depuis la publication du rapport du comité sénatorial intitulé "Nos sols dégradés", de nombreux citadins ont pris conscience des contraintes imposées aux terres agricoles canadiennes. Cela s'est produit dans une certaine mesure grâce au suivi des médias après la parution du rapport, et aussi à la suite des gros efforts déployés par le comité pour distribuer le rapport aux écoles et aux groupes communautaires. Je crois que les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté une attitude plus positive à l'égard de la conservation des sols en raison de l'intérêt grandissant de l'élec-

torat pour la question. J'espère que cette attitude se maintiendra et s'intensifiera.

L'une des faiblesses de la nature humaine consiste à se replier sur soi-même, à ne voir que ce qui nous importe personnellement et rien d'autre. J'ai indiqué que c'est l'attitude que le comité sénatorial a observée au départ dans différentes régions du Canada. Les Canadiens commencent à comprendre que toutes les parties du Canada sont indispensables à l'existence de notre pays. Toutes les terres du Canada doivent être entretenues et conservées. La même philosophie peut s'appliquer dans un contexte plus large. Chaque pays doit entretenir ses sols, mais il faut aussi s'occuper des sols du monde entier dans une perspective globale. Permettre à une région de se dégrader de façon irréversible peut ne pas être une catastrophe en soi, mais la possibilité de voir cette situation se répéter plusieurs fois est inquiétante. La dégradation des sols est un problème que l'on doit étudier au niveau des exploitations, des provinces et des pays.

Il faut considérer tout changement avec prudence et ne pas s'attendre à ce que tout fonctionne bien immédiatement. Bien que les problèmes des sols soient identifiables, il est difficile de changer radicalement toutes les pratiques agricoles traditionnelles du jour au lendemain. Néanmoins, ignorer l'urgence du problème, c'est négliger les perspectives d'avenir pour nos enfants.

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (5)

UNE PERSPECTIVE AMÉRICAINE

H.K. Nelson
Directeur régional (Minnesota)
US Fish and Wildlife Service

Je m'intéresse à la gestion des oiseaux aquatiques et à la planification des recherches depuis bon nombre d'années. Nous avons commencé à travailler aux États-Unis sur le "Plan national de gestion des oiseaux aquatiques" en 1964; les Flyway Councils (Conseils des voies migratoires) ont finalement souscrit à sa 17^{e} version qui a été approuvée par le Directeur de l'USFWS et le Secrétaire de l'Intérieur en 1979. Il faut du temps et de la patience. Je sais que le SCF a parcouru ce même chemin pendant plusieurs années avec la préparation de votre plan national. C'est pendant l'élaboration de ces plans nationaux que s'est fait sentir la nécessité d'un "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques". Ce Plan existe maintenant, ayant été approuvé le 14 mai 1986, et il en est à sa phase de mise en oeuvre. Nous, de l'USFWS, considérons que c'est l'une des plus importantes réalisations des dernières années en matière de gestion des ressources sur le plan international.

Il faut faire la preuve de sa valeur

La signature du "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" a permis de faire ressortir le ferme engagement du Service à l'égard de la gestion des oiseaux aquatiques sur les plans national et international. Cet important document et les objectifs qu'il énonce se sont déjà avérés précieux pour traiter les questions courantes du Service. Nous avons pu nous baser sur des ébauches antérieures du Plan pour nous aider à concentrer nos efforts de recherche, de gestion et d'acquisition d'habitats, à mesure que nous tracions une nouvelle voie à ces programmes.

Cette nouvelle orientation nous vient en grande partie d'une réunion de la Direction générale qui a eu lieu à Sacramento (Californie), en janvier 1985, et qui était entièrement consacrée à une réévaluation de l'ensemble de notre programme concernant les oiseaux migrateurs, notamment les oiseaux aquatiques. Les participants ont défini les besoins les plus pressants en matière de gestion et de recherche, ont recommandé des modifications à apporter au programme et ont amorcé les processus menant à la concrétisation des changements de politiques nécessaires et à l'obtention des ressources budgétaires pertinentes. Voici certaines des activités envisagées :

- accroître l'importance accordée à une gestion plus intensive des terres publiques et privées afin de maximiser la production d'oiseaux aquatiques dans leurs principales aires de reproduction;

- lancer de nouveaux projets de recherche pour évaluer et améliorer notre potentiel d'accroissement de la production d'oiseaux aquatiques;

- renforcer nos compétences techniques en matière de collecte et d'analyse des données sur les populations;

- effectuer des recherches particulières sur certaines populations;

- mettre au point des méthodes plus efficaces pour régler les problèmes causés par les maladies;

- poursuivre les recherches afin de mieux comprendre la dynamique des populations des principales espèces d'oiseaux aquatiques; et

- arriver à mieux comprendre le taux de recrutement et le taux de survie des oisillons.

La réunion a également accordé une attention particulière à l'intensification de la coopération avec le ministère de l'Agriculture des États-Unis, en vue de l'élaboration de la nouvelle Loi sur les exploitations agricoles de 1985 (Farm Security Act de 1985). Nous sommes très enthousiasmés par les dispositions sur la conservation insérées au projet de loi qui a été adopté. Différents titres ayant trait à la conservation comme "Réserve de conservation", "Zone exceptionnelle engazonnée" ou "Zone exceptionnelle de marécages" encouragent les propriétaires fonciers privés à appliquer des méthodes adéquates de gestion des terres qui seront avantageuses pour les hauts-plateaux et les terres marécageuses érodables. En vertu de cette Loi, le gouvernement ne versera aucune subvention pour la mise en culture de terres ou de terres humides très érodables, mais accordera des primes d'encouragement à ceux qui gardent ces régions à l'état le plus naturel possible.

La clause de "Réserve de conservation" a pour but de soustraire à l'exploitation près de 50 millions d'acres de terres agricoles marginales et de leur redonner un couvert végétal approprié qui en réduira l'érosion et offrira davantage d'habitats à la faune. La Loi prévoit également une restructuration de la dette agricole en vertu de laquelle les exploitations agricoles qui sont menacées de saisie ou de reprise de possession par la Farmers' Home Administration peuvent être exonérées par l'octroi de servitudes sur leurs terres marginales qui seront gérées à des fins de conservation. La gestion de ces terres peut être confiée à des organismes d'État ou de l'Administration fédérale. Ces dispositions ont pu être rédigées grâce à une étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture et à l'application prioritaire de mesures fondamentales de conservation des terres et des eaux qui reconnaissent également l'intérêt de ces pratiques pour les ressources halieutiques et fauniques.

La mise en application de bon nombre des dispositions de la Loi sur les exploitations agricoles de 1985 va déjà bon train, mais il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser pleinement ces dispositions et garantir un financement constant.

Autres initiatives

J'aimerais vous parler également d'un certain nombre d'autres activités américaines :

1. Apport d'une aide technique plus solide à la collecte et à l'analyse des données sur les populations d'oiseaux aquatiques.

2. Modifications de politiques pour mettre l'accent sur la gestion intensive des terres du Service (refuges et aires de production d'oiseaux aquatiques)

afin de maximiser la production d'oiseaux aquatiques. Poursuite des travaux de recherche et développement effectués par le Northern Prairie Wildlife Research Center à Jamestown (Dakota du Nord), et le Mid-Continent Waterfowl Project à Fergus Falls (Minnesota).

3. Attribution d'une plus grande importance aux exigences en matière d'habitat d'hivernage et examen plus poussé des faiblesses des principales régions de migration.

4. Nouvelle orientation dans la recherche axée sur des problèmes d'intérêt commun pour les États-Unis et le Canada.

5. Augmentation prévue du budget des dépenses des années financières 1987 et 1988 pour financer des efforts supplémentaires de gestion et de recherche, comme je l'ai mentionné plus tôt dans mon exposé.

6. Poursuite des recherches destinées à trouver d'autres solutions que l'acquisition de terres pour encourager la protection des terres humides privées. Voici quelques exemples : des stimulants fiscaux pour les propriétaires fonciers, des programmes de subventions proportionnelles comme ceux mis en oeuvre par le Minnesota et le Tennessee pour protéger les terres humides et améliorer leur couvert végétal, et des mécanismes permettant de mieux coordonner les intérêts mutuels et la mise en commun de fonds des organismes privés désireux de participer à des programmes de conservation de l'habitat des oiseaux aquatiques.

7. Amélioration de la mise en valeur des eaux dans les régions de reproduction de la faune aquatique à l'échelle de l'État, grâce à un programme conjoint avec Canards Illimités dans le Dakota du Nord, le Dakota du Sud, au Minnesota, au Montana et en Alaska.

8. Mise en oeuvre et financement du "Programme de mise en valeur et de protection des terres humides par des subventions proportionnelles" de Canards Illimités, connu sous le nom de MARSH, à l'échelle de l'État.

9. Poursuite des activités de promotion par des membres du Congrès en vue de l'adoption d'autres lois fédérales sur la protection des terres humides qui permettraient d'obtenir des fonds supplémentaires pour les programmes des États et de l'Administration fédérale relatifs à la conservation des terres humides.

10. Mise à jour du "Plan national de gestion des oiseaux aquatiques" des États-Unis pour le rendre conforme au "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques".

11. Réajustement de l'importance accordée aux plans sur les couloirs de migration et sur les espèces aux États-Unis, à mesure que seront mieux définis les efforts de coopération et les besoins à l'échelle internationale.

12. Mise à jour de "L'énoncé des incidences environnementales sur la chasse aux oiseaux migrateurs aux États-Unis", qui devrait être terminée en 1987.

Études des populations

Je veux souligner à nouveau l'importance de deux sujets dont j'ai parlé dans mon rapport annuel de l'US Fish and Wildlife Service (inclus dans le présent compte rendu).

Gestion des oiseaux aquatiques. L'analyse des données recueillies au cours du programme de stabilisation des saisons de chasse sera achevée cette année, en collaboration avec le SCF et nos autres collaborateurs. Nous espérons être en mesure de publier un rapport final complet sur les résultats d'ici la fin de décembre 1986. Les résultats des études des règlements de stabilisation de la chasse et d'autres informations seront incorporés à un nouvel "énoncé des incidences environnementales" concernant le programme de chasse aux oiseaux migrateurs aux États-Unis et soumis à un examen public d'ici juin 1987. Dans ce document, nous exposerons nos philosophies de gestion des prises, y compris toute modification apportée à la lumière de nouveaux renseignements. L'information fournie par ces études et leur évaluation sont essentielles à la gestion future des populations d'oiseaux migrateurs.

Gestion du Canard noir. Nous avons tous été préoccupés par la tendance continuelle à la baisse des populations de Canards noirs au cours des 15 dernières années. Les résultats d'un relevé effectué pendant l'hiver 1986, dans les voies migratoires du Mississipi et de l'Atlantique, montrent une augmentation du nombre de Canards noirs par rapport aux niveaux de population de 1985. La voie migratoire du Mississipi présente actuellement une augmentation de 11 % par rapport à la moyenne de 1976-1985, tandis que la voie migratoire de l'Atlantique accuse une baisse de 5 % par rapport à la moyenne de ces mêmes années. Même si notre programme actuel de réduction des prises de Canards noirs ne se terminera pas avant 1988, et fera l'objet d'un rapport en 1989, nous avons l'intention d'examiner de très près la situation de la population et les taux de prises dès que nous disposerons des données sur les prises de la saison dernière. Les modifications apportées à la réglementation pertinente, pendant la dernière année, peuvent avoir entraîné une diminution des prises dans certains États. D'autres modifications seront apportées au besoin, car nous devons suivre de très près la situation de cette espèce. La prochaine étape importante pour le Canard noir consistera à tenter de mettre en oeuvre, avec le Canada, les entreprises conjointes prévues par le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques".

Le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" nous donne donc un cadre politique plus rigide et une base plus solide de coopération en matière de gestion des oiseaux aquatiques aux États-Unis et au Canada, et confirme la nécessité d'une collaboration internationale plus efficace. Nous sommes confiants que le Mexique deviendra bientôt l'un de nos partenaires actifs. Je crois que le Plan rehausse particulièrement notre rôle de gestion conjointe avec les 50 États grâce aux Flyway Councils (Conseils des voies migratoires), aux États et aux nombreux organismes privés s'intéressant à la gestion des oiseaux aquatiques en Amérique du Nord. Le Plan reconnaît que des changements se sont produits au Canada, comme auparavant dans les Prairies américaines, et que les solutions ne sont pas simples et seront coûteuses. Je suis également persuadé qu'il jouera un rôle important pour nous aider à reconnaître et à comprendre l'immense effort de coopération nécessaire pour faire face aux nombreux problèmes de gestion qu'affrontent les biologistes spécialistes des oiseaux aquatiques, les gestionnaires de la faune, les administrateurs, les chasseurs et les autres utilisateurs des ressources en oiseaux aquatiques.

Un certain nombre d'autres détails concernant la mise en oeuvre devront être réglés bientôt, comme l'établissement d'un ordre de priorité et de jalons raisonnables, des ententes pour l'obtention de fonds de démarrage pour les tâches pressantes, des lignes directrices pour les projets d'entreprises conjointes et un examen plus approfondi du rôle important que les organismes non gouvernementaux doivent jouer pour atteindre les objectifs du Plan.

Une énorme tâche nous attend. J'attends avec impatience la nomination des 12 membres du Comité du Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, ce mois-ci, et la première réunion de ce Comité en août 1986, tandis que nous entreprendrons de mettre en oeuvre les dispositions du Plan. Je me réjouis également à l'avance des moments excitants que nous réservent les cinq prochaines années, au fil de l'évolution des divers aspects du Plan.

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (6)

LE POINT DE VUE D'AUTOCHTONES

L'honorable D. Porter
Ministre des Ressources renouvelables
Gouvernement du Yukon

Votre ordre du jour indique clairement que vous vous attendez à ce que je vous expose le point de vue des autochtones ou des aborigènes canadiens. Je voudrais clarifier la situation, car je ne crois pas qu'aucun membre de la communauté autochtone puisse vous donner un seul point de vue quant à la façon dont une question touche un groupe de personnes. Je pense toutefois être en mesure de vous donner le point de vue d'un aborigène du Nord.

J'ai grandi dans le Nord et j'ai été élevé dans une petite collectivité. J'ai passé la première partie de ma vie familiale à pratiquer des activités économiques de subsistance : chasse, pêche, piégeage. Mon père, tout comme mon oncle, exploitait une pourvoirie spécialisée dans le gros gibier. Dans cette optique, je pense donc pouvoir vous offrir un point de vue dont vous n'avez peut-être pas trop souvent entendu parler. Parallèlement à mon expérience personnelle de vie dans le Nord, j'ai également eu le plaisir de pouvoir voyager dans les Territoires du Nord-Ouest et de travailler dans la vallée du Mackenzie et j'ai beaucoup voyagé en Alaska où j'ai pu discuter de la question de la subsistance avec des autochtones de l'Alaska à de nombreuses reprises.

Ces voyages et ces entretiens ont renforcé ma conviction que la coopération internationale en matière de gestion des ressources renouvelables est essentielle. Je crois que nous, au Yukon, sommes de plus en plus persuadés que, lorsque nous parlerons concrètement de la gestion d'une ressource donnée, nous devrons le faire dans une perspective internationale, qu'il s'agisse des oiseaux aquatiques, du caribou, de la conservation des terres en général ou de la qualité de l'air. Nous devrons mettre nos énergies en commun pour toutes ces questions.

J'ai récemment eu la chance de présider une séance de la "Stratégie mondiale de la conservation". Lors de cet atelier, nous avons discuté des besoins de la région circumpolaire du globe. La nécessité pour les pays circumpolaires d'élaborer une stratégie qui leur soit propre a été clairement soulignée et c'est l'une des principales recommandations qui se sont dégagées de notre atelier. Le ministre des T.N.-O. et moi-même y assistions et nous avons immédiatement convenu d'y donner suite en ayant des entretiens avec nos homologues de l'Alaska en assistant à la Conférence de la CCI. C'est une question que nous nous sommes engagés à approfondir. Il nous faudra peut-être des années, mais je suis persuadé que c'est là ce qui est réellement nécessaire.

Disparités actuelles

En ce qui concerne les questions particulières relatives au "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" qui nous a été soumis, je serai très bref. Je pense que ce Plan est excellent et efficace. Je pense qu'il est pragmatique et qu'il portera fruit. Mais l'essentiel quant à son efficacité et à son acceptation par les peuples du Nord est de reconnaître l'existence des disparités actuelles

entre nous et les autres utilisateurs. Vous savez tous que le Nord offre des habitats à la majorité des oies et qu'il est clairement un habitat de choix pour un grand nombre des diverses espèces de canards. Toutefois, lorsque vous examinez la capacité des habitants du Nord à obtenir une part de cette ressource, vous vous apercevez que le rapport avec les Canadiens du Sud et les Américains est très disproportionné.

Un cas pertinent est la Loi sur la Convention internationale concernant les oiseaux migrateurs qui, nous le savons tous, a été adoptée en 1916 et qui, dans les faits, fixe l'ouverture de la chasse au 1er septembre. Malheureusement, les oies et les canards ont déjà quitté de nombreuses régions du Nord et de l'Alaska à cette date, nous privant ainsi, à notre point de vue, d'une part équitable de cette ressource. Je pense donc que les Canadiens et les Alaskans du Nord devront participer à l'étude de cette question. Soit que nous décidions de renégocier directement la Convention, soit que nous prenions des mesures pour que soit adopté un protocole ayant pour effet d'amender la teneur de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et d'assouplir les saisons de chasse et les nombres de prises. Nous pourrions envisager de permettre des prises au début du printemps, lorsqu'une partie des oiseaux sont en période de nidification, de même qu'au tout début de l'automne, lors du départ d'un certain nombre d'entre eux. Du point de vue des utilisateurs qui en tirent leur subsistance, ces mesures sont également très sensées.

D'après les renseignements que nous avons recueillis lors de nos entretiens avec des représentants de l'Alaska, il se pourrait bien qu'ils envisagent de permettre une chasse printanière dans cet État l'an prochain, en vertu d'une décision judiciaire. Si nous nous contentons de laisser le processus législatif fixer les décisions de gestion à notre place, nous n'utilisons pas judicieusement, à mon avis, les pouvoirs qui nous ont été confiés par les électeurs que nous représentons. Dans cette optique, je crois donc qu'il est très clair que nous sommes en faveur de la rédaction et de l'approbation d'un protocole approprié qui aura pour effet d'amender le traité pour prévoir les droits de prise.

Consultation

Je crois que nous devrons consulter les peuples aborigènes du Nord, dans le cadre de ces démarches. La consultation devra être réelle; il ne suffira pas de survoler une réserve en Tri-Star et de lui faire battre des ailes au passage. Je crois que nous devrons non seulement parler avec les utilisateurs de subsistance et les tenir au courant des intentions des gouvernements, mais également nous engager à les faire participer directement à la gestion des ressources.

Le règlement des revendications des autochtones est l'une des questions actuellement controversées dans le Nord; il faudra prendre des décisions à cet égard, comme l'ont déjà fait certaines localités de l'ouest de l'Arctique. Si vous examinez la situation qui découle de ces entretiens, vous vous apercevrez inévitablement que les peuples aborigènes sont devenus de très gros propriétaires fonciers. Dans la plupart des cas, ils sont simplement persuadés que le processus ne fait que légitimer ce qu'ils estiment leur revenir de plein droit.

Quoi qu'il en soit, il reste que ce sont de vastes étendues de terres qui, dans bien des cas, renferment des habitats essentiels à diverses espèces fauniques. Je crois qu'il est très logique de s'assurer, dès le début, de la participation des groupes aborigènes. Mes entretiens avec les Alaskans m'ont fait comprendre que la

tendance, surtout chez les groupes de Californie et les communautés d'utilisateurs de subsistance de l'Alaska, pointait dans cette direction, du moins à l'égard des oiseaux aquatiques, et nous nous en réjouissons.

Nous voulons donc féliciter les deux parties qui ont participé aux négociations pour la signature de ce Plan à Washington. Je crois que ces efforts ont été très positifs et très fructueux. Nous attendons avec impatience de collaborer avec les gouvernements, tant avec le gouvernement fédéral du Canada qu'avec celui des États-Unis, à l'élaboration des plans de gestion nécessaires afin que nous puissions mieux veiller sur les ressources qui nous ont été confiées, non seulement pour la génération présente, mais également pour toutes les générations à venir.

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (7)

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES

L'honorable C. Maxwell
Ministre des Parcs et des Ressources renouvelables
Saskatchewan

En Saskatchewan, nous avons pris dernièrement trois initiatives principales touchant la faune. Tout d'abord, nous avons voté une Loi sur la protection de la faune et des habitats critiques et nous y avons consacré 1,2 million d'acres (500 000 hectares) de terres de la Couronne. La Loi stipule que personne ne peut faire de bêtises avec ces terres à moins d'obtenir au préalable la permission du Ministre. Nous envisageons d'y consacrer encore 1,8 million d'acres (730 000 hectares) d'habitats.

En second lieu, (je viens tout juste de la faire passer ce printemps devant l'Assemblée législative) une modification à la Loi sur la faune a été votée en vue de renforcer les sanctions imposées pour le braconnage, la chasse la nuit et le trafic. J'avais beaucoup voyagé à travers la province, rencontré les médias et des tas de groupes. Je me suis adressé à la Société d'histoire naturelle et nous avons obtenu leur appui. Les 35 000 membres de la Fédération canadienne de la faune de la Saskatchewan se sont ralliés à notre point de vue et ont voté à l'unanimité, lors de leur congrès, une résolution mentionnant qu'ils souhaitaient des sanctions plus sévères. Le jour de la deuxième lecture devant l'Assemblée législative, je me suis assuré d'avoir dans la galerie tout l'exécutif de la Fédération de la faune et je les ai présentés avant la période de questions.

Nous disposons donc maintenant d'une Loi stipulant que si vous êtes pris à braconner en Saskatchewan (il ne s'agit pas des pauvres gens qui abattent un chevreuil pour nourrir leur famille, mais il s'agit d'enlever et de piller nos ressources fauniques) cela vous coûtera 5 000 $. Si vous êtes pris à chasser la nuit en Saskatchewan, il vous en coûtera 5 000 $. Si vous êtes pris à faire le trafic des ressources fauniques en Saskatchewan, il vous en coûtera 25 000 $ et, à la discrétion du magistrat, jusqu'à deux ans de prison en plus.

Le troisième volet de notre initiative concernant la faune est le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques". J'ai pris un engagement total envers ce Plan, ainsi que les fonctionnaires de mon ministère : nous n'y voyons pas de perdants. Il profitera non seulement aux fervents de la conservation, non seulement aux chasseurs, mais également aux agriculteurs et, élément primordial, il profitera à nos oiseaux aquatiques et à l'habitat dont parle Herb Sparrow.

Prêts à passer à l'action

Lorsque vous parlez de la faune, un seul argument compte. Si vous pouvez réduire le braconnage et le contrôler, une seule question compte, à savoir l'habitat. Que ce soit l'habitat de la faune ou des oiseaux aquatiques, il disparaît à un rythme inquiétant et nous allons arrêter cette tendance en Saskatchewan et prendre les mesures qui s'imposent. Nous disposons des fonds nécessaires et nous sommes prêts à passer à l'action. Nous voulons signer le Plan et nous voulons le voir donner des fruits. Nous ne sommes pas disposés à rester les bras croisés, à tergiverser,

à gémir et à nous plaindre du Plan. Il incombe aux gens comme vous et moi de collaborer avec toute la ferveur missionnaire que vous pouvez rassembler si vous y pensez bien.

La Convention de Ramsar se réunira l'an prochain à Regina : quelle meilleure tribune, quel meilleur endroit pour signer le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" et pour dire que nous sommes unanimes? Toutes les provinces sont concernées et le gouvernement fédéral aussi, alors n'acceptons plus d'autres arguments pour expliquer pourquoi nous ne pouvons pas le faire. Il nous incombe à tous d'y être présents, de faire passer le message, de faire le travail et de voir les résultats en juin prochain lors de la réunion de la Convention de Ramsar. Vous êtes tous invités à être présents à ce qui devrait être la cérémonie de signature par laquelle nous nous engagerons tous envers le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques".

Groupe de discussion sur le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (8)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

A.J. Macaulay (Canards Illimités Canada), dans une question à l'honorable Colin Maxwell, affirme que les détails de l'engagement du gouvernement de la Saskatchewan envers le "Plan de gestion des oiseaux aquatiques", de sa mise en oeuvre, n'ont pas reçu l'attention et la publicité qu'un engagement de ce genre semblerait devoir mériter. Il demande à M. Maxwell de leur donner certains détails sur les décisions prises par le Cabinet.

C. Maxwell (ministre des Parcs et des Ressources renouvelables, Saskatchewan) lui répond que le poste présenté au Cabinet exigeait des dépenses annuelles d'environ 3,28 millions $ pour une période de 15 ans, soit une dépense de 45 à 48 millions $ échelonnée sur 15 ans.

J. Patterson (Service canadien de la faune) dit qu'ils ont entendu le sénateur Sparrow et un certain nombre d'autres personnes parler du lien existant entre la mise en oeuvre du "Plan de gestion des oiseaux aquatiques" et le développement agricole durable, et il demande à M. Maxwell dans quelle mesure ce lien est intervenu dans la décision favorable prise par le Cabinet en Saskatchewan.

C. Maxwell lui répond que cela a beaucoup influencé la décision, une fois que le tout a été expliqué au Cabinet. La société de la Saskatchewan est fondamentalement une société agraire rurale et, par bonheur, le Premier ministre a un doctorat en économie agricole et est un agriculteur en activité. Ils ont eu beaucoup d'appui de la part des membres du Cabinet. Ils ont discuté des répercussions sur l'agriculture, des avantages qu'en tireraient les agriculteurs et des habitats d'oiseaux aquatiques qui seraient ainsi protégés.

R. Andrews, président (Division des ressources fauniques et aquatiques de l'Alberta), affirme, comme il l'a indiqué dans son discours d'ouverture, que le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" met en place un processus en tous points favorable à la coordination internationale et à des efforts internationaux conjoints de gestion de la ressource. Le véritable travail,c'est-à-dire l'abc de ce qui doit être fait, de ce qu'ils tentent de faire, de la façon dont ils le feront, de savoir qui paiera la note, de la façon dont ils rendront compte et dont ils feront connaître leur succès, doit être mis en chantier. Il pense que le Canada et les États-Unis sont en train d'emballer la machine, ce qui le porte à croire qu'ils tireront profit de ce processus et relèveront le défi.

Ce qu'ils doivent faire, poursuit-il, c'est s'attaquer à certaines des questions marquantes, tout en faisant preuve de discipline. Ils ont entendu parler des inégalités qui frappent l'accès aux ressources dans le Nord. Il est clair que c'est l'une des questions marquantes qui doivent être abordées. C'est de là que viennent leurs bernaches. S'ils s'attendent à ce que ces gens prennent, à long terme, le commandement, il n'est que naturel et raisonnable qu'ils trouvent un moyen de leur offrir un accès équitable. Ils auront besoin de nombreux champions pour ce faire, ils attendent avec impatience que certains se fassent entendre aux

États-Unis et ils ont toutes les raisons de croire que le potentiel, ainsi que le défi, existent vraiment. Ils espèrent tous voir sous peu la création d'organismes adéquats et la prise d'engagements majeurs dans un futur rapproché.

H. Schwenk (Conseil consultatif de la faune de l'Alberta), dans ses commentaires sur l'allocution du sénateur Sparrow, affirme que, pour lui, le sénateur a très bien cerné le problème de la dégradation des sols dans ce pays. Le conférencier est pleinement d'accord avec les commentaires sur la dégradation des sols et sur le lien étroit existant avec l'habitat des espèces fauniques. À titre de producteur agricole, il est quotidiennement aux premières loges. Ce n'est pas un problème facile à résoudre, mais il a été défini. Ils ont maintenant besoin de quelqu'un capable d'élaborer une stratégie qui contribuera à régler ce problème pendant qu'il en est encore temps. Il y a des producteurs agricoles très efficaces et instruits dans ce pays, à l'heure actuelle; ils pourraient produire beaucoup de nourriture et de façon très économique. Toutefois, dans cette affaire, quelqu'un ne voit pas assez loin, parce que ces producteurs agricoles instruits, ainsi que les technocrates avisés de notre pays, doivent commencer à élaborer une stratégie pour produire cette nourriture et conserver en même temps la base foncière, et maintenir et améliorer l'habitat faunique qui doit l'accompagner. Le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" est sur la bonne voie. Le problème de la dégradation des sols est, à son avis, l'absence d'encouragements appropriés pour motiver les gens à s'occuper adéquatement de leurs terres. Gagner sa vie est un encouragement.

C'est un problème qui touche l'ensemble de notre société, poursuit-il, pas uniquement un problème au niveau des producteurs agricoles. Les gouvernements n'ont pas vraiment agi, ils ont réagi. Ils doivent sensibiliser suffisamment la société pour qu'elle commence à exiger que différents programmes et encouragements soient conçus pour, à long terme, préserver la base foncière, ce qui est l'essentiel. Les autres choses viendront s'y rattacher. Si la base foncière disparaît, comme le sénateur Sparrow l'a souligné, il ne restera rien. Ce qui se produit partout en Afrique, comme le conférencier l'a mentionné dans son discours-thème, peut se produire partout dans le monde.

J. Patterson affirme avoir beaucoup apprécié ces commentaires parce qu'ils sont très à-propos. C'est exactement l'approche préconisée dans le "Plan de gestion des oiseaux aquatiques", de travailler avec le propriétaire foncier et le secteur agricole afin de fournir certains stimulants destinés à favoriser la création et la préservation d'un paysage canadien sain, les oiseaux aquatiques étant l'un des produits de ce paysage. La seule façon d'y parvenir est de garantir que les initiatives de conservation des sols, des eaux et de la faune soient diversifiées et rentables pour le propriétaire foncier. Le Plan suscite des réactions très positives, certaines très intéressantes, comme par exemple du ministère de l'Expansion industrielle régionale, du ministère de l'Agriculture et de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (LRAP), parce qu'il prévoit une approche intégrée de la gestion des terres. La mise en oeuvre du Plan donnerait en fait une valeur marchande à la sauvagine; son jumelage avec des initiatives de conservation des eaux et des sols renforcerait la valeur marchande de la conservation en vue de fournir des stimulants aux propriétaires fonciers pour aider à résoudre un large éventail de problèmes environnementaux et économiques. Il s'attend bien sûr à ce que ces stimulants ne puissent être fournis par un secteur isolé, mais plutôt par la collaboration de tous.

D. Munro (Naivasha Consultants) dit qu'il est très rare qu'une conférence sur la faune ou toute autre conférence soit le théâtre d'un engagement politique comme celui dont vient de nous parler Colin Maxwell. Ils ont passé beaucoup de temps à dire que l'une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas réussi à accomplir ce qu'ils souhaitaient était l'absence d'une volonté politique; or ils viennent tout juste d'en avoir un exemple remarquable. Ils ont trouvé une sorte de clef de voûte pour élaborer une approche intégrée de la gestion des ressources. Il ne pense pas que la volonté politique se serait manifestée s'ils n'avaient parlé que d'une activité unique. C'est le premier engagement vraiment concret à l'égard du Plan jamais pris dans un secteur de compétence en Amérique du Nord. Si cela est vrai, ils devront le faire connaître chez eux et l'utiliser comme point d'appui pour obtenir d'autres engagements. Il espère que le Comité des recommandations accordera également une certaine attention à cet événement.

B. Andrews dit espérer que les ministres de la Couronne, à Ottawa, prêteront une attention particulière au défi relevé par Colin Maxwell et au rôle de chef de file qu'il a joué. Il ne pense toutefois pas que ce plan puisse être financé de cette façon; il faudra que le fédéral y injecte des fonds. L'ensemble du programme du SCF, espère-t-il, n'est pas à effet multiplicateur, ni un appât, mais en ce qui concerne la sauvagine, ils envisagent un plan permettant de prendre des engagements fermes et assorti d'une solide participation financière. Il termine en remerciant les membres du groupe de discussion.

L'image du Canada sur la scène internationale (1)

INTRODUCTION

Résumé

D. Neave
Habitat faunique Canada
Président de la séance

Cette dernière séance porte sur la façon d'optimiser nos efforts en matière de conservation mondiale de la faune. Elle est destinée à nous permettre d'envisager l'image du Canada sur la scène internationale. Je connais très peu l'aspect international de la conservation et, personnellement, je n'ai assisté qu'à un petit nombre de réunions à ce sujet, mais j'ai été très impressionné par leur approche très méthodique et structurée face à des questions primordiales, ce qui n'est peut-être pas la norme pour la plupart d'entre nous, participants à des réunions sur la faune au Canada. Après avoir entendu des délégués canadiens, revenus quelque peu désillusionnés et frustrés, parler des rencontres internationales auxquelles ils avaient assisté, j'en suis venu à penser que, peut-être, nous étions non seulement mal préparés, mais également que nous manquions fort souvent d'esprit d'équipe.

En second lieu, j'aimerais parler de la définition des questions. Les différentes communautés internationales interprètent de diverses façons notre approche globale de la conservation. Bien que nous nous fassions souvent dire que notre réputation est excellente, notre philosophie de la gestion de la faune, qui en permet l'utilisation, est considérée par certains comme barbare, et d'autres voient notre approche scientifique comme compromettante et faible. Comme vous le savez tous, la gestion canadienne de la faune est soumise à des forces externes. Nous devons nous efforcer d'oeuvrer au sein de ces entreprises internationales pour nous assurer que la faune demeure un élément important de l'économie canadienne et de notre mode de vie.

Pour donner le ton à cette séance, j'aimerais vous poser quelques questions fondamentales pour orienter votre réflexion. Que tirez-vous de l'argent et du temps que vous consacrez à la conservation internationale? Quel en est le coût? Comment pourrions-nous dépenser ces fonds de façon plus efficace? Notre contribution à la conservation internationale devrait-elle augmenter ou diminuer, et pourquoi? Nous pourrions poser une foule de questions, mais il vous revient de le faire pendant cet atelier.

(M. Neave présente ensuite M. David Munro, M. Kirk Smith et les présidents de l'atelier, et dirige la période de discussion.)

L'IMAGE INTERNATIONALE DU CANADA EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA FAUNE

Résumé

D. Munro
Naivasha Consultants

Il est très approprié que cette Conférence fournisse l'occasion d'apporter un suivi à la visite au Canada des participants de la Commission mondiale de l'environnement et du développement et de la Conférence sur la "Stratégie mondiale de la conservation", le mois dernier. Je suis donc enchanté de vous parler de l'image du Canada sur la scène internationale.

Eugene Lapointe a déclaré que la CITES traversait encore son adolescence. On peut généraliser en mentionnant que toutes les institutions évoluent et mûrissent. Je pense d'ailleurs que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune est en train de le faire en étudiant cette année les dimensions internationales de la conservation de la faune. Dans le passé, nous avons déjà jeté notre regard par delà nos propres frontières. En fait, nous l'avons toujours fait dans une large mesure puisque l'une des préoccupations de cette Conférence a toujours porté sur les oiseaux migrateurs et que, si vous abordez les questions de gestion des oiseaux migrateurs, vous devez tenir compte des facteurs qui influencent leur gestion et leur bien-être dans d'autres pays que le Canada. Toutefois, c'est la première fois que nous jetons un regard plus vaste sur la conservation internationale et je pense que le sujet est approprié et le moment bien choisi.

Quelques points de vue

La première constatation qui s'impose c'est qu'aucun pays ne possède une seule image aux yeux de ses voisins. Nous avons plusieurs images. En fait, l'image perçue dépend beaucoup du point de vue du spectateur, de son intérêt. Lors de vos discussions concernant la CITES, vous avez entendu des points de vue différents à propos de l'image du Canada. Par exemple, quelqu'un a déclaré que la délégation canadienne avait été perçue comme une équipe mal organisée et donnant l'impression d'un groupe à l'esprit mesquin préoccupé surtout par l'exploitation des ressources. D'autres ont déclaré que le Canada se préoccupait de protéger le concept d'une utilisation judicieuse et que, en tout cas, la CITES était une convention destinée à réglementer le commerce et non pas essentiellement une convention de gestion de la faune.

Toutes ces déclarations sont probablement fondées, mais l'accent mis sur chacune dépend du point de vue de la personne qui s'exprime. Je pense d'ailleurs que cela est vrai pour presque tous les sujets que l'on choisit d'aborder. Par conséquent, étant donné l'immensité du Canada et les intérêts divers des Canadiens et des gens qui observent le Canada, nous ne pouvons projeter une seule image. En réalité, comme je l'ai déjà mentionné, il n'y a pas vraiment une seule image véritable du Canada.

Essayons d'étudier d'un peu plus près ces images multiples, en fait les réalités multiples du Canada qui ont un rapport avec notre rôle en matière de conservation à l'échelle internationale. À mon avis, le Canada est peut-être le meilleur exem-

ple unique d'un pays à la fois développé et en développement. Il est opportun, sur le plan politique, de diviser les pays du monde en blocs, en pays développés et en développement, Est et Ouest, Nord et Sud, etc. Le Canada est généralement considéré comme un pays de l'Ouest, développé, un pays du Nord, mais le fait est que nous sommes encore, dans une large mesure, un pays en développement. Cette réalité influence nos intérêts et la façon dont nous les présentons dans les diverses tribunes internationales.

Notre préoccupation à l'égard de l'utilisation de nos ressources, en vue de les convertir en capital afin de pouvoir mener à bien nos programmes sociaux et de faire avancer et développer nos institutions, se retrouve dans bon nombre de nos politiques et programmes. Notre pays dispose également d'un système d'éducation très avancé, d'un haut niveau d'alphalbétisation et d'un degré élevé de compétence dans les domaines techniques. Nous figurons donc parmi les chefs de file pour la mise au point des technologies destinées à l'industrie et à la gestion des ressources et pour la formulation des concepts de bonne gestion de l'environnement. Ces deux caractéristiques nous ont parfois mis dans une position où nous exprimons des concepts touchant la conservation qui sont au moins aussi avancés que ceux de n'importe quel autre pays au monde et, cependant, nous n'arrivons pas à mettre entièrement en pratique chez nous ce que nous exprimons.

Mme Bata nous a fait un excellent exposé dans lequel elle nous a fait part des domaines dans lesquels le Canada pourrait multiplier ses efforts de conservation à l'échelle internationale. Elle a parlé d'une perspective qui reflétait deux choses : la première était sa conviction que la faune, les terres sauvages, la diversité génétique, le fonctionnement efficace des écosystèmes, l'utilisation soutenue des ressources, en fait tous les éléments à la base des principes de la "Stratégie mondiale de la conservation", sont très importants. Par suite de son expérience personnelle dans diverses régions du monde, elle est également pleinement convaincue qu'il sera impossible de réaliser la conservation dans le monde entier à moins de prendre les mesures qui s'imposent pour soulager la pauvreté, pour réduire le déséquilibre au niveau du bien-être et de la sécurité entre les régions riches et les régions pauvres du monde.

Je pense qu'il s'agit là du message le plus important à transmettre à n'importe quel groupe de gens. Le Canada est capable de faire bien mieux que presque tous les autres pays pour améliorer le bien-être du monde, pour faire progresser la conservation et donc nos chances de survie. Nous sommes un pays très chanceux, non seulement en raison de notre base économique et de nos peuples, mais également en raison de notre position dans le monde. Nous ne sommes pas affligés du stigmate de la puissance. Les deux premières puissances au monde, c'est-à-dire les États-Unis et l'Union Soviétique, n'ont pas la liberté d'action d'un pays comme le Canada.

Il faut être prêt

Un point a été soulevé plusieurs fois ici, à savoir que les délégations canadiennes semblent parfois ne pas être aussi bien préparées qu'elles le devraient et semblent un peu perdues dans les débats mouvementés des négociations internationales. Cela peut se produire de temps à autre. J'ai participé à des réunions internationales avec un certain nombre de délégations canadiennes et je n'ai pas constaté personnellement de telles situations mais, si cela se produit de temps à autre, le remède n'est pas bien compliqué.

Je me souviens très bien des préparatifs en vue de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement humain à Stockholm en 1972. C'est une conférence qui a eu de très bonnes répercussions sur le Canada car le secrétaire général en était un Canadien, Maurice Strong, et parce que la délégation canadienne y a été très active et a largement participé à la rédaction et à l'adoption des principes très progressistes qui constituent la Déclaration de Stockholm. L'important, c'est que les préparatifs de cette conférence ont été un modèle du genre. Le processus a impliqué des consultations permanentes sur plusieurs années avec des réunions interministérielles au niveau fédéral en vue de définir nos positions sur diverses questions. Les documents de fond rédigés par le Secrétariat pendant les 12 ou 18 mois ayant précédé la conférence ont fait l'objet d'un examen attentif par de nombreux fonctionnaires. En outre, des consultations fédérales-provinciales approfondies ont eu lieu afin de garantir la mise au point d'une position canadienne. Tout a été fait dans une optique très professionnelle et tout a très bien marché.

Que devrions-nous donc faire pour améliorer notre image lors des conférences internationales? Chaque fois qu'une délégation canadienne doit participer à une négociation internationale, il faut s'assurer que les préparatifs sont suffisamment détaillés et approfondis et que l'approche est professionnelle.

Pour conclure, le point que j'aimerais souligner reprend les propos de Mme Bata. Nous devrions nous efforcer d'adopter des positions comportant deux objectifs sous-jacents. Le premier consiste à essayer de rétablir l'équilibre entre les nantis et les démunis, à établir une justice entre les peuples du monde car, sans cette condition, il n'y a pas de sécurité et, sans sécurité globale, il est impossible en fin de compte de garantir un monde avec des ressources que l'on peut utiliser de façon soutenue. Le second consiste à essayer de s'assurer que nos objectifs aboutiront à une véritable conservation des ressources. À mon avis, nous devrions étudier nos positions concernant toutes les questions internationales en gardant à l'esprit ces deux objectifs.

Lors des ateliers, vous pourrez peut-être étudier de façon plus précise comment nous pourrions améliorer notre image et comment nous pourrions collaborer de façon plus efficace à la conservation mondiale. Je vous suggère de garder à l'esprit ces deux objectifs : (1) le bien-être des peuples du monde et (2) l'utilisation continue et soutenue de nos ressources naturelles.

L'image du Canada sur la scène internationale (3)

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES

J. Berryman (Association internationale des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre) dit avoir entendu, au cours de la séance précédente, des opinions plutôt caustiques sur la façon dont le Canada est considéré par ceux qui ont une philosophie bien arrêtée sur la gestion et l'utilisation des animaux. Il formule ses commentaires à titre de collaborateur du Canada, de ses provinces et de son gouvernement fédéral, et estime que le Canada et les États-Unis sont dotés de programmes de gestion des ressources halieutiques et fauniques qui font l'envie du reste du monde. Ils n'ont pas à justifier leurs programmes aux yeux de quiconque. Il est important de regarder au-delà de la présumée image et d'examiner la performance réelle du Canada et des États-Unis dans le cadre de certaines relations internationales.

La Convention de 1916 concernant les oiseaux migrateurs est un modèle de coopération et ils ont maintenant, comme ils nous l'ont expliqué, le Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, c'est-à-dire deux pays dont les paliers supérieurs de gouvernement s'entendent sur des problèmes et sur une approche générale pour les résoudre. Il y a également la Commission des Grands lacs et aussi la Commission du phoque à fourrure (otarie) du Pacifique Nord dont les États-Unis, déplore-t-il, se sont retirés unilatéralement.

Les États-Unis, dit-il, considèrent le Canada comme un allié fiable, mûr et professionnel. Ils ont travaillé de concert pour s'opposer à la signature de la Convention de Bonn. Ils travaillent ensemble à la CITES. Le Canada a participé à un certain nombre de projets en Amérique latine, dont personne, à sa connaissance, n'a jamais parlé pour décrire son image peu prestigieuse. Habitat faunique Canada est un modèle de collaboration auquel s'intéressent les États-Unis.

Quoi qu'il en soit, il pense que le Canada est critiqué essentiellement pour deux raisons. La première, c'est qu'il est un ardent défenseur d'une gestion judicieuse, et la seconde, qu'il défend ses propres intérêts nationaux. La tactique a donc consisté à essayer de le mettre sur la défensive. Il prie le Canada de faire attention avant de revêtir ce manteau de culpabilité et de se retrancher dans une attitude défensive. Il ne le mérite pas entièrement.

Rapport de mise à jour

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'INSTITUT DE LA FOURRURE DU CANADA

Résumé

K. Smith
Président, Comité d'information publique
Institut de la fourrure du Canada

L'industrie de la fourrure existera-t-elle encore dans dix ans? Cette industrie d'un milliard de dollars donnera-t-elle encore de l'emploi à plus de 100 000 Canadiens? Ou bien la controverse continuera-t-elle de s'étendre pour entraîner des interdictions d'importation, le port de manteaux de fourrure démodés et un chômage massif? Tous les producteurs primaires, outre l'industrie de la fourrure, sont également menacés : les pêcheurs, les éleveurs, les chasseurs et les trappeurs, tous ceux qui participent à la récolte et à la gestion judicieuses de la faune, chacun d'entre nous. La conviction fondamentale de notre société, selon laquelle l'Homme a le droit d'utiliser les animaux à des fins d'exploitation, est mise en doute.

Pour faire face aux défis de la prochaine décennie, nous devrons regrouper toutes nos énergies pour travailler en collaboration et de façon constructive. Nombreux sont ceux qui pensent que nous n'avons peut-être plus beaucoup de temps. Mais, avant de paniquer et de prendre une série de mesures non mûrement réfléchies, sur le plan professionnel ou à long terme, n'oublions pas qu'il a fallu une décennie pour détruire l'industrie de la chasse au phoque. Une tâche beaucoup plus difficile attend maintenant nos adversaires et nous avons beaucoup plus d'atouts dans notre jeu.

Questions environnementales

De nos jours, la population se préoccupe beaucoup de l'environnement. Les pluies acides, les radiations nucléaires et l'assimilation de produits chimiques toxiques qui s'infiltrent dans la chaîne alimentaire sont des questions très préoccupantes. Ce phénomène s'accompagne d'un respect grandissant à l'égard des animaux qui se trouvent dans l'environnement. L'attitude maintenant dépassée et aberrante, selon laquelle l'Homme peut dominer et surexploiter tous les êtres vivants de cette planète, suscite une réaction générale d'aversion et de culpabilité. Nous avons été témoins d'assez de cruauté à l'égard des animaux et du genre humain. Nous devons avoir plus de respect pour nos semblables et nos animaux. Nous devons modifier nos attitudes, sinon nous entraînerons sûrement l'extinction d'un nombre beaucoup plus grand de plantes, d'animaux et peut-être, en fin de compte, de notre propre espèce.

C'est la raison pour laquelle le public réagit si fortement aux images qui montrent la cruauté et les abus dont les animaux sont victimes. Le public ne connaît toutefois pas la différence entre le bien-être et les droits des animaux, entre la conservation et la préservation. Notre société n'a besoin que d'être orientée et dirigée. Le public a soif de connaissances. Voilà une occasion pour l'industrie de la fourrure et tous les partisans de la conservation de se faire connaître et de participer à la recherche de nouvelles orientations.

Le comble de l'ironie veut que ceux qui sont le plus près de la nature ont peut-être le plus grand respect, la plus grande affection et la meilleure compréhension des animaux et de l'environnement. Mais ces personnes ne sont pas celles qui s'expriment ouvertement. Il nous appartient de nous faire entendre.

L'industrie de la fourrure repose sur des principes de conservation et de bien-être des animaux qui sont parfaitement "en harmonie" avec les nouvelles attitudes du public. La majorité du peuple canadien, comme le démontrent les sondages d'opinion, ne veut pas que les animaux soient surexploités; il veut être certain que la ressource est gérée de façon professionnelle; qu'aucun acte de cruauté inutile n'a été commis; il ne veut pas que les ressources fauniques soient gaspillées; il veut être certain que le produit fini a son utilité, qu'il est pratique et justifié; et il veut s'assurer que la ressource est une source d'avantages économiques essentiels.

L'industrie de la fourrure partage toutes ces préoccupations. Nous devons le démontrer publiquement. Il nous faudra mettre en oeuvre un programme bien pensé, professionnel et à long terme de recherche, d'éducation et de communication pour démontrer notre engagement à l'égard de ces préoccupations vitales du public.

Le plan d'action de l'Institut de la fourrure du Canada

L'Institut de la fourrure du Canada (IFC) a été créé pour faciliter cette tâche et assumer un rôle de premier plan au sein de notre industrie. Le gouvernement, les trappeurs, les grandes sociétés, les éleveurs d'animaux à fourrure et les organismes autochtones ne peuvent accomplir cette tâche seuls. Nous le pouvons assurément en collaborant.

L'IFC compte maintenant 62 membres représentant un large échantillon de l'industrie de la fourrure et de groupes d'intérêt connexes. Nous avons également des membres de la communauté internationale par le biais de diverses organisations américaines. Nous faisons partie de la Fédération internationale du commerce de la fourrure. L'IFC, grâce à cet appui étendu et diversifié, a pu mettre en oeuvre un programme global comportant des recherches sur le piégeage, la formation des trappeurs et un volet de communications pour assurer le futur à long terme de notre industrie.

Le plan d'action de l'IFC repose sur une stratégie globale et professionnelle de communications. Ses huits principes fondamentaux s'appliquent également à la promotion de la gestion et de la conservation de la faune et sont exposés ci-après.

1. Réagir aux préoccupations du public

   Nous devons comprendre les préoccupationsa légitimes du grand public et des consommateurs et faire connaître notre réaction. Nous devons tout d'abord comprendre ce que sont ces préoccupations, grâce à des sondages d'opinion, à des recherches sur les attitudes des consommateurs et à des analyses de groupes cibles, prendre ensuite les mesures qui s'imposent pour apaiser les préoccupations qui ont été cernées et faire clairement connaître au public les mesures internes qui sont prises. Nous ne devons jamais oublier que l'auditoire cible de nos messages est le public, et non pas nos adversaires.

2. Avoir une vue d'ensemble de la situation

Nous devons nous voir comme un outil faisant progresser les attitudes du public à l'égard des relations homme/animal et les préoccupations légitimes de la société à l'égard de l'écologie fragile dont nous faisons partie. La mesure dans laquelle le public appuie une attaque dirigée contre l'industrie de la fourrure n'est que le symptôme de la grande confusion qui règne à l'égard de ces questions fondamentales. L'industrie de la fourrure et les groupes connexes peuvent donc jouer un rôle de premier plan dans la quête de nouvelles orientations par la société.

3. Appuyer nos partisans

Nous avons consacré beaucoup trop de temps, d'énergie et de ressources à nous défendre contre les accusations et les critiques des personnes et des organismes partisans de la conservation et des droits des animaux. L'adoption d'une attitude positive plutôt qu'agressive ou défensive jouera en notre faveur. Nous devrions rejoindre la grande majorité du public qui appuie les principes de conservation sur lesquels repose l'industrie de la fourrure. Un programme honnête d'éducation s'impose.

4. Simplifier les questions

Les faits, peu importe leur belle présentation, ne sont pas suffisants pour faire passer notre message. Nous devons simplifier les questions et y ajouter du sentiment, sans pour cela nous rabaisser. Nous devons demander au public de soupeser les droits de l'Homme et ceux des animaux, d'envisager le bien-être des animaux et le respect, le souci et l'affection pour autrui. La nature est-elle cruelle? Les animaux sont-ils plus importants individuellement que l'espèce dans son ensemble? Ce sont des questions simples et fondamentales qui doivent être posées.

5. Être positifs

Nous devons nous montrer confiants et dignes dans tous nos efforts de communications, tant à titre personnel que collectif. Nous sommes fiers de notre contribution à l'histoire, à la culture et à l'économie de ce pays, et de notre contribution à l'environnement et à sa protection.

6. Avoir recours à des porte-parole qui ont de la crédibilité

Les personnes qui parleront au nom de l'industrie de la fourrure et sur d'autres questions connexes doivent toutes posséder les grandes qualités de sincérité, de crédibilité et de souci de la précision. Elles devront, au besoin, recevoir une formation portant sur les médias. Il faut mobiliser la "base".

7. Repenser la doctrine de la conservation

Les groupes d'utilisateurs doivent être reconsidérés à juste titre comme les partisans et les modèles des croyances, des attitudes et des valeurs actuelles du grand public en faveur de l'écologie, de l'environnement et du bien-être des animaux. Nous devons démontrer que ceux qui vivent le plus près de la nature, et qui en dépendent pour leur subsistance, ont un grand respect pour les animaux et l'environnement. Nous devons prouver notre appui aux questions concernant l'environnement et la conservation, comme les pluies acides, qui ont trait à nos vocations immédiates. Nous devons démontrer que l'industrie de la fourrure repose sur l'utilisation écologiquement judicieuse d'une ressource

renouvelable, que nos produits ont leur utilité et que notre utilisation des animaux est justifiée selon le système de valeurs de notre société de consommation contemporaine.

8. Faciliter les choses

L'IFC ne doit pas être le seul à diffuser le message de l'industrie de la fourrure. Toutes les industries et tous les organismes connexes doivent y collaborer étroitement. La diffusion des thèmes et des messages pertinents provenant de sources très variées sera un atout grâce à leur diversité, leur crédibilité et l'effet permanent de renforcement.

À partir de ces principes fondamentaux de communications, l'IFC a élaboré ses programmes triples de recherche sur le piégeage, de formation des trappeurs et de communications qui abordent les principales préoccupations du public mises en lumière par les recherches :

1. Recherche sur le piégeage

Nous nous sommes dotés d'un programme de recherche sur le piégeage car nous devons, comme toute autre industrie d'importance, réagir aux critiques fondées. Nous devons trouver de meilleures méthodes de capture des animaux en milieu sauvage. Nous disposons maintenant à Végreville, en Alberta, des meilleures installations de recherche existantes où les méthodes de mise à mort rapide ou de détention d'animaux vivants font l'objet d'essais en laboratoire et sur le terrain. Grâce à ce programme, nous pouvons dire aux Canadiens et à tous les peuples de la Terre que, s'il existe de meilleures méthodes, nous les trouverons.

2. Formation des trappeurs

L'IFC joue également un rôle de premier plan dans ce domaine pour démontrer que l'utilisation efficace des méthodes actuelles augmente la valeur économique des fourrures et que les modifications apportées aux méthodes de piégeage font du trappeur professionnel contemporain un membre important de l'équipe de gestion de la faune. Il faut encourager l'adoption de méthodes de capture réglementées et humanitaires et les mettre en application partout au Canada; d'autre part, les trappeurs doivent respecter ce système en comprenant bien qu'il s'agit de l'intérêt de tous (y compris celui des animaux).

3. Communications

Un programme de communications professionnel et global comporte beaucoup plus que des débats télévisés, des lettres aux rédacteurs en chef et des annonces publicitaires. Nous devons rejoindre un large éventail d'auditoires internes et externes avec des programmes d'éducation et d'information de première classe et des thèmes et des messages positifs. Ces auditoires comprennent notamment les étudiants, les journalistes, les leaders des courants de pensée, les politiciens, les détaillants et les trappeurs. Le programme de communications de l'IFC englobe tous ces besoins d'information à l'échelle nationale et internationale. Nous avons publié une série de bulletins d'information sur tous les secteurs de l'industrie, de même qu'une brochure de prestige. Nous tournons actuellement un film sur le sujet. Nous élaborons des pochettes d'information destinées aux écoles, aux grandes industries, aux médias et aux trappeurs.

Optimisme

Une tâche longue et difficile nous attend, mais bon nombre de raisons nous poussent à être optimistes sur l'issue de cette lutte. Jusqu'ici, aucune loi interdisant le piégeage n'a été adoptée en Europe. Les efforts en ce sens ont été moins bien coordonnés que prévu. Même si la campagne antifourrure a connu quelques succès, la lutte a été sporadique au niveau des pays. Des faits observés en Europe nous prouvent maintenant que certains des principaux pays, victimes des activités antifourrure, reprennent pied et commencent à réagir. Ainsi, nous avons appris que le marché du Royaume-Uni accuse une hausse de 25 % cette année. Notre propre industrie ne cesse de croître, ayant gagné 15 % l'an dernier et de nouveau 15 % cette année.

Nous nous attendons à ce que les adversaires de la fourrure s'activent au Canada et aux États-Unis et aient vraisemblablement certaines incidences sur le marché. Nous savons que nous sommes vulnérables car la force actuelle de notre marché est liée à la dévaluation du dollar canadien.

De toute évidence, les médias traitent maintenant cette question de façon plus positive. L'une des raisons de ce changement a été l'apparition des défenseurs des droits des animaux. L'attention est maintenant dirigée non seulement vers la fourrure des animaux sauvages, mais également vers tous les secteurs de notre industrie, ainsi que vers la recherche sur les animaux, l'élevage industriel, les zoos et la production de viande. Il existe toutefois un courant latent de violence qui "rebute" à la fois le public et les médias. L'idée que les animaux sont en quelque sorte égaux à l'être humain restera une idée des radicaux qui recevra peu d'appui de la part du public. Tandis que nos adversaires se discréditent très bien eux-mêmes, nous obtenons l'appui de tous les groupes qui ont également été désignés comme cibles des attaques.

Nous atteindrons nos objectifs en agissant de façon concertée et coordonnée et en disposant de ressources suffisantes. Ensemble, nous pouvons assurer qu'un futur prometteur attendra l'industrie de la fourrure pour les générations à venir. Ensemble, nous pouvons garantir que l'éthique de la conservation continuera d'être un principe fondamental de notre société.

Résumé de la discussion

H. Schwenk (Conseil consultatif des ressources aquatiques et fauniques de l'Alberta) dit, qu'en tant qu'éleveur, il considère que l'objectif à long terme des groupes de défense des droits des animaux irait même probablement jusqu'à fermer les industries de la viande; aucun animal ne devrait jamais être tué nulle part. Il se demande quels efforts l'industrie de la fourrure a déployés pour tenter d'obtenir l'appui des producteurs agricoles et de leurs associations.

K. Smith (Institut de la fourrure du Canada) estime que la première étape a consisté à reconnaître l'ampleur de la menace et à l'aborder comme une grande question, et en deuxième lieu à établir la communication. La dernière mise à jour des coupures de presse des États-Unis, du Canada et de partout montre que le secteur agricole est tout aussi menacé que l'industrie de la fourrure. Les particuliers

ou les divers secteurs des différentes industries ne doivent pas livrer bataille sur des fronts isolés, mais plutôt rassembler leurs troupes et faire front commun. Il faudrait en discuter davantage.

L. Mason (US Fish and Wildlife Service) nous informe qu'une réunion internationale se tiendra en Suisse, en juillet, pour élaborer les termes d'une Convention internationale sur les droits des animaux. Il demande si l'Institut de la fourrure assistera à la réunion et y jouera un rôle actif.

K. Smith lui répond que l'Institut de la fourrure a joué un rôle très important et très actif lors de la dernière Conférence de la CITES, à Buenos Aires, et qu'il a créé, de concert avec l'ensemble de la délégation canadienne, un groupe non gouvernemental pour examiner cette question. L'Institut n'assistera pas à la réunion sur les droits des animaux, en Suisse, mais en surveillera le déroulement et tentera de contrebalancer ces initiatives et de sensibiliser les gens à cette menace.

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) précise que la participation à la conférence en Suisse présente un danger, car la lettre d'invitation souligne que les premiers participants seront considérés comme les membres fondateurs de la Convention. La Fédération canadienne de la faune et, selon lui, le gouvernement canadien ne veulent certainement pas tomber dans ce piège.

L. Mason ajoute qu'il a entendu dire que, probablement, environ 25 pays assisteront à la conférence. Le gouvernement américain n'y sera pas représenté ni, selon lui, le gouvernement canadien. Il faut se méfier de cette réunion car elle n'a pas été officiellement sanctionnée ou parrainée par un gouvernement; c'est pourquoi, en tant que gouvernement, ils ne sont pas dans l'obligation de répondre à cette invitation. Mais ce n'est pas une question qui finira par disparaître et ils doivent donc, comme certains le leur ont suggéré, élaborer la position qu'ils adopteront parce qu'un gouvernement quelconque finira par adhérer à cette cause. C'est ce qui devrait vraisemblablement se produire lors de la réunion et ce pays pourrait bien être la Suisse.

K. Smith dit qu'ils ont passé un certain temps à parler avec les rédacteurs en chef de divers journaux du pays et qu'ils devront s'y employer beaucoup plus, non pas essentiellement pour faire de la propagande pour l'industrie de la fourrure ou manifester leur présence pour des raisons d'information, mais plutôt pour leur faire comprendre la distinction fondamentale entre le bien-être des animaux et les droits des animaux. Ils pourront certainement appuyer le bien-être des animaux, mais les droits des animaux sont une orientation fondamentalement différente, un pas de plus dans une direction qui ne peut que mener à la violence.

B. des Clers (Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier) pense que les organismes non gouvernementaux ont été jusqu'ici les seuls à prendre une mesure pour combattre la Convention sur les droits des animaux. Cette proposition, qui a été présentée à Buenos Aires et qui demandait à la CITES, et en fait aux Nations-Unies, d'appuyer cette initiative, a été rejetée, grâce aux délégations gouvernementales, parce qu'elle débordait du cadre de la CITES. Il se

demande s'il serait possible que les gouvernements, qui la jugent insensée et qui ont vraisemblablement de l'information sur cette Convention et sur ses protagonistes, puissent aider financièrement et autrement, possiblement par des moyens détournés, les organismes non gouvernementaux dans leurs efforts pour la combattre.

Ateliers

1. L'EXPORTATION DE NOTRE TECHNOLOGIE ET DE NOTRE AIDE FINANCIÈRE

Résumé des remarques du président de l'atelier 1

R.W. Roberts
Chef, Secteur des forêts
Agence canadienne de développement international (ACDI)

Comme on m'a demandé de présider cet atelier sur "L'exportation de notre technologie et de notre aide financière", nous supposerons que l'ACDI joue le rôle de chef de file dans ce secteur. Je décrirai d'abord l'organisation et le fonctionnement de l'ACDI, j'évaluerai ensuite le produit que nous exportons en examinant la capacité des organisations canadiennes à fournir des compétences en matière de gestion de la faune, puis l'engagement actuel des agences canadiennes de conservation dans le développement du Tiers-Monde, et enfin je vous informerai des activités de certains autres donateurs. Après avoir tiré des conclusions de ces données, je présenterai des recommandations visant à faire face à la situation.

Profil de l'ACDI

L'ACDI s'intéresse surtout à trois secteurs de développement : l'agriculture (y compris les pêches et les forêts, avec la responsabilité pour les parcs et la faune), l'énergie et les ressources humaines. L'aide est octroyée par l'entremise de quatre circuits principaux :

1) La Direction générale des programmes bilatéraux fonctionne de gouvernement à gouvernement et les projets sont entrepris à la demande des gouvernements hôtes.

2) La Direction générale des programmes multilatéraux appuie les efforts de quelque 85 organisations internationales, comme les institutions financières internationales, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).

3) La Direction générale de la coopération avec le monde des affaires appuie les efforts des entreprises canadiennes dans le Tiers-Monde.

4) La Direction générale des programmes spéciaux, qui constitue le secteur probablement le plus pertinent pour nos travaux aujourd'hui, appuie et encourage les initiatives des institutions et des groupes canadiens intéressés au développement international. Trois programmes administrés par cette direction générale sont dignes de mention :

   i) l'aide aux organisations non gouvernementales (ONG);

   ii) la Promotion de la gestion qui insiste sur la collaboration, ainsi que l'échange d'information et d'expérience entre les organisations canadiennes et les pays en développement. Une récente initiative encourage le jumelage de municipalités canadiennes avec des villes du Tiers Monde;

iii) le Programme de la coopération institutionnelle et des services au développement qui cherche à élaborer des relations de collaboration entre des organisations au Canada et les pays en développement.

L'ACDI et la conservation de la faune

L'ACDI a commencé à appuyer la conservation de la faune en 1963 et, depuis lors, a participé à environ 23 projets évalués à plus de 27 millions $. Trois observations principales peuvent être faites ici :

1) la majeure partie de l'effort portant sur la faune a été concentrée sur le continent africain;

2) un large éventail de circuits d'aide a participé à cet effort, la majeure partie de l'activité étant réalisée dans le cadre d'ententes bilatérales;

3) les travaux récents dénotent une tendance vers un financement accru par des organismes multilatéraux et des ONG qui s'intéressent à la conservation.

L'aide accordée dans le cadre de projets bilatéraux a comporté des conseils sur l'exploitation du gibier et l'élaboration de mesures législatives touchant la faune, la participation de conférenciers traitant de la gestion faunique, la préparation de classifications sur l'utilisation des terres et la création d'institutions.

À la fin des années 70 et au début des années 80, le nombre d'ONG actives dans le secteur de la conservation, qui ont reçu de l'aide par l'entremise des directions générales des Programmes spéciaux et des Programmes multilatéraux, s'est accru. L'UICN et l'IIED ont été les principaux bénéficiaires depuis 1978, mais il faut aussi mentionner le Centre de liaison pour l'environnement (CLE) à Nairobi, l'Association pour la conservation des Caraïbes, le World Resources Institute (Washington), l'Environnement et Développement, Terre du Monde et la Commission mondiale de l'environnement et du développement (WCED) à Genève. Lorsque les fonds sont acheminés par des OING, il est rare qu'ils soient utilisés directement à des fins de conservation de la faune.

La seule ONG canadienne qui s'intéresse principalement à la conservation de la faune et bénéficie actuellement de fonds de l'ACDI pour un projet outre-mer est l'African Wildlife Husbandry Foundation, petite organisation missionnaire établie précisément pour diriger le Projet faunique de Nazinga au Burkina-Fassau. Ce projet et la construction d'un collège pour l'étude des ressources naturelles au Malawi sont les seuls projets liés à la faune actuellement appuyés par l'ACDI.

Résultats de la participation de l'ACDI à la conservation de la faune

L'effort qui a peut-être donné les résultats les plus décevants a été déployé en Ouganda où des populations fauniques ont été systématiquement massacrées au cours des nombreux soulèvements politiques intervenus dans ce pays, ce qui réduit à néant toute action concrète canadienne.

Les tentatives d'établissement d'une institution avec la Section de surveillance écologique des parcours du Kenya (KREMU) et avec la Section de planification de la faune (WPU) ont connu un succès mitigé. Chacune des sections a effectué un travail utile et important pendant la période de participation de l'ACDI, mais elles n'ont pas réussi à établir une organisation viable et durable. Nous savons maintenant que la mise sur pied et le renforcement d'une institution nécessitent des engagements à long terme que l'ACDI peut difficilement prendre. Vos organismes fédéraux ou provinciaux pourraient peut-être jouer un rôle dans ce secteur.

En Tanzanie, la participation de l'ACDI a produit des résultats très positifs par la formation offerte au Collège d'études fauniques et par l'aide professionnelle fournie à l'Institut de recherches de Serengeti. Ces deux institutions sont bien connues et respectées à l'échelle internationale.

Enfin, la faune devrait bénéficier indirectement de l'aide offerte par l'ACDI à l'UICN, à la WCED et à l'IIED dans le cadre de leurs programmes généraux de conservation comme la "Stratégie mondiale de la conservation" (SMC). De plus, les contributions de l'ACDI aux OING les encouragent à faire appel aux compétences canadiennes, ce qui accroît le recrutement de Canadiens pour leurs travaux.

Engagements des organisations canadiennes de conservation dans le Tiers-Monde

Les conventions et les ententes internationales comme la CITES, la Convention de Ramsar et la Convention du patrimoine mondial sont les principales voies d'engagement pour le SCF et Parcs Canada. De plus, des scientifiques font partie, à titre individuel, de comités internationaux ou sont détachés auprès d'organisations internationales comme l'UICN et l'UNESCO. L'initiative du SCF en Amérique latine et la participation annuelle de Parcs Canada au Séminaire international sur les parcs nationaux et les réserves équivalentes constituent la principale contribution à la conservation dans le monde en développement.

Le SUCO et l'EUMC travaillent depuis toujours dans les pays en développement, mais leur mandat les a en général orientés vers les programmes éducatifs. En dépit de ce fait, ces deux organisations emploient actuellement dix biologistes sur le terrain. Malheureusement, leurs budgets sont souvent limités à l'embauche de bénévoles, ce qui restreint l'envergure des activités de leurs projets.

Au Canada, les organisations non gouvernementales, dont la principale préoccupation est la conservation, témoignent d'une indifférence surprenante à l'égard du monde en développement. Une enquête rapide a montré que seulement la Fédération canadienne de la faune (FCF) et le Fonds mondial pour la nature (FMN) Canada participent à des projets dans les pays en développement et qu'un troisième organisme, l'International Service for Environment and Development (ISED) a été créé récemment en vue d'élaborer des projets entre les organisations environnementales canadiennes et les pays du Tiers-Monde.

Actuellement, la FCF finance quelques projets dans des pays en développement et a accueilli conjointement la Conférence sur la "Stratégie mondiale de la conservation", organisée à Ottawa en juin dernier. Le FMN Canada, en qualité de membre d'une organisation internationale, participe à des projets choisis par le FMN International.

L'expérience d'autres donateurs

La principale organisation mondiale pour la conservation de la faune est l'UICN, de concert avec le FMN. Ce dernier organisme a financé 262 projets en 1985 et la conservation de la faune est un aspect intégral de la SMC.

Le PNUD et l'OAA ont une gamme de projets sur la faune allant de l'identification et de la gestion des parcs à l'exploitation. L'Agence internationale de développement (US-AID) a inscrit ses programmes sur la faune dans le contexte élargi de sa "stratégie de conservation de la diversité biologique" élaborée récemment.

Des échanges avec le personnel de toutes les organisations susmentionnées ont permis d'établir un certain nombre de thèmes communs :

- le besoin de formation;
- la nécessité de promouvoir les avantages économiques et sociaux de la faune; et
- la nécessité d'intégrer la faune dans les programmes de mise en valeur des ressources qui présentent une philosophie de développement durable.

Compétences canadiennes en conservation de la faune

La Conférence fédérale-provinciale sur la faune offre un accès direct, par le truchement des directeurs et des administrateurs participants, à l'un des plus importants regroupements de professionnels de la gestion faunique au monde, qui vient immédiatement après les ressources américaines disponibles dans ce secteur. Cependant, un examen plus approfondi montre que rares sont les biologistes canadiens possédant une formation ou une expérience en écologie tropicale ou dans les pays en développement, ce qui limite l'efficacité et l'autorité de cette banque de cerveaux dans le secteur de la conservation des ressources fauniques mondiales.

Les universités canadiennes enseignent la gestion faunique depuis le début des années 50 et, bien qu'un certain nombre d'entre elles participent activement, à l'heure actuelle, à des programmes de développement outre-mer, les facultés de gestion faunique ou les associations d'étudiants de ce secteur font rarement partie de ces projets. De plus, la formation offerte en écologie tropicale est élémentaire.

C'est dans ce contexte, et avec les contraintes et les priorités des pays hôtes, que l'ACDI doit envisager sa participation à la conservation de la faune dans les pays du Tiers-Monde.

Conclusions et propositions

Permettez-moi de tirer quelques conclusions de ce bref aperçu et de suggérer quelques propositions pour stimuler la pensée créative.

1) À la base, on observe à l'ACDI une meilleure prise de conscience des besoins environnementaux et de conservation des ressources, ainsi qu'une volonté d'étudier les initiatives dans le secteur de la conservation.

2) Il existe un besoin de programmes de formation et d'éducation en conservation faunique dans le Tiers-Monde et un besoin correspondant, chez les biologistes canadiens, d'acquérir une expérience dans le domaine des écosystèmes tropicaux.

En regardant les deux côtés de la question, l'atelier pourrait examiner un programme de jumelage des ministères provinciaux et fédéral chargés de la faune avec des ministères homologues dans certains pays du Tiers-Monde.

Le jumelage pourrait comporter :

- l'échange de personnel administratif, professionnel et technique pour une formation en cours d'emploi. Le personnel d'échange pourrait occuper des postes homologues, ce qui assurerait un certain degré de continuité avec la possibilité d'observer sur place les problèmes et le fonctionnement de chaque organisation;

- la sélection et l'appui éventuel de projets spéciaux. L'expérience permettrait de cerner rapidement de petits aspects des programmes que l'organisme canadien pourrait financer à même son propre budget ou par d'autres sources comme l'ACDI;

- l'identification d'emplois d'été ou de possibilités de rédaction de thèses pour des étudiants universitaires dans les deux pays.

Le jumelage pourrait permettre une relation active de travail à long terme avec au moins 13 organismes fauniques dans le Tiers-Monde. L'étroite collaboration présenterait de nombreux avantages, notamment un appui plus solide aux ministères plus faibles dans le Tiers-Monde, une coopération accrue dans la mise en application et l'administration des conventions internationales, une identification plus directe des besoins de développement, et une surveillance plus étroite de la mise en oeuvre des projets et de l'expérience acquise outre-mer par les biologistes canadiens. Le jumelage pourrait être élargi au niveau ministériel, qui inclut fréquemment des compétences dans les secteurs des forêts et des pêches.

Des discussions initiales exploratoires, au Canada et à l'étranger, pourraient être dirigées par une ONG comme l'ISED.

3) Le rôle économique et social de la faune doit être rehaussé, surtout en tant que source traditionnelle de protéines. Cependant, peu d'organisations canadiennes ou de facultés universitaires orientées vers la faune appuient la conservation de la faune dans les pays du Tiers-Monde.

Notre groupe pourrait aborder les deux questions en envisageant l'organisation d'un "atelier international sur la gestion de la faune" d'une durée d'une à deux semaines sur une base annuelle ou semestrielle. L'atelier pourrait être parrainé par une faculté d'université en collaboration avec la Conférence fédérale-provinciale sur la faune ou une ONG, peut-être avec l'aide de l'ACDI.

Le but des ateliers serait d'offrir au personnel administratif, professionnel et technique des ministères chargés de la faune dans les pays du Tiers-Monde la possibilité de se rencontrer et d'examiner en détail toute une gamme de techniques et de problèmes fauniques particuliers, comme :

- les méthodes de dénombrement des populations,

- les avantages économiques et sociaux de la gestion de la faune,

- la lutte contre le braconnage,

- la manipulation des habitats,

- l'évaluation des espèces rares et menacées d'extinction,

- l'administration des conventions internationales (CITES, Ramsar),

- la récolte du gibier et la gestion des populations.

La visite d'un certain nombre d'endroits au Canada et peut-être outre-mer pourrait faire partie du séminaire, de sorte que diverses organisations provinciales pourraient être les hôtes de ces réunions. Les ateliers pourraient éventuellement comprendre des aspects de la gestion des forêts et des pêches.

En conclusion, j'aimerais vous rappeler que la méthode de fonctionnement de l'ACDI consiste à donner suite aux demandes et aux initiatives. Si la Conférence fédérale-provinciale sur la faune tient à optimiser les efforts de conservation mondiale de la faune, c'est à vous de jouer. Les discussions qui ont lieu ici devraient donner une idée de vos visées.

Résumé du rapport de l'atelier 1

R.J. Herring
Service canadien des forêts
Rapporteur

La question posée par l'atelier 1 était la suivante : "Comment optimiser nos efforts en matière de conservation mondiale de la faune grâce à l'exportation de notre technologie et de notre aide financière". Ralph Roberts, en collaboration avec Paul Dean, a préparé l'allocution d'ouverture (qui précède le présent rapport).

M. Roberts a suggéré que les membres de l'atelier abordent la possibilité d'organiser des ateliers internationaux sur la gestion de la faune, ce qui a lancé un débat qui a porté sur trois thèmes principaux : toute la question de la formation comme moyen d'optimiser les ressources que nous mettons à la disposition des pays en développement; l'évaluation des incidences environnementales des projets de mise en valeur; et le bien-fondé de notre niveau de financement des projets outre-mer. Les recommandations que nous avons par la suite formulées au Comité des recommandations en sont le reflet.

Les participants au débat ont estimé que l'échec de nombreux projets est attribuable au manque de personnel compétent dans les pays en développement, et c'est la raison pour laquelle ils ont surtout parlé de la formation comme moyen d'optimiser les ressources et de s'assurer que les pays hôtes peuvent les mener à bien. Ils considérent que la solution n'est peut-être pas de leur donner une formation dans les universités et les collèges canadiens, car nous ne pouvons tout simplement pas transférer notre technologie dans les pays en développement. Il conviendrait peut-être mieux de financer des écoles d'enseignement de la faune dans les pays en développement, comme Moika.

Ils ont également estimé qu'il fallait concentrer notre attention, au lieu de nous éparpiller dans un grand nombre de pays et sur de nombreux sujets, et que l'idée du jumelage constituait une méthode utile pour rétrécir peut-être notre champ d'intérêt et maximiser nos possibilités d'utilisation des ressources. Nous avons parlé des avantages et des inconvénients du jumelage et nous avons convenu qu'il faudrait examiner ce processus de très près. Les ONG pourraient être appelés à participer.

Une autre question soulevée a porté sur la nécessité pour les grandes multinationales de faire leur part pour s'assurer que leurs projets outre-mer soient écologiquement sains, qu'elles s'acquittent convenablement de leur tâche à l'étranger. Nous en sommes ainsi venus à la question de l'évaluation des incidences environnementales des projets de mise en valeur à l'étranger et au fait que l'ACDI élabore actuellement une politique d'évaluation environnementale.

Nous avons parlé des compétences que nous avons acquises avec la mise en valeur du Nord. Les participants se sont dit d'avis que l'organisation Indigenous Peoples International pourrait nous apporter une certaine aide en la matière. Il nous faudrait peut-être avoir recours à une approche interdisciplinaire, car une approche sectorielle pourrait s'avérer impossible dans certains cas.

Certains ont souligné que nous avons fait beaucoup d'erreurs et que nous avons peut-être tendance à les exporter, mais que nous sommes très bons pour cerner les

problèmes. Peut-être souhaiterions-nous exporter notre technologie d'identification des problèmes, surtout puisque, dans certains cas, nous ne possédons tout simplement pas les compétences nécessaires, particulièrement en matière d'écosystèmes tropicaux.

Recommandations

Ces entretiens ont abouti à la formulation de quatre recommandations qui sont résumées ci-après :

- que nous souscrivions au principe du jumelage qui sera favorisé avec l'aide de l'ACDI;

- que la Conférence souscrive à l'élaboration d'un processus d'examen et d'évaluation des incidences environnementales, tâche à laquelle se consacre actuellement l'ACDI, et encourage d'autres organismes et les industries à élaborer également une politique pertinente à cet égard, et que ces politiques prévoient une évaluation postérieure aux projets;

- que la Conférence encourage ses membres à parrainer des ateliers spécialisés dans les pays en développement; ces ateliers pourraient être mis sur pied en collaboration avec les facultés universitaires ou les collèges, et peut-être avec un ONG, et même peut-être avec l'aide de l'ACDI;

- que l'on procède à un examen du bien-fondé de l'enveloppe octroyée actuellement par l'ACDI à des projets de conservation de la faune pour déterminer si elle est équilibrée par rapport à l'ensemble de son budget.

Ateliers

2. DIFFÉRENTES PERCEPTIONS DES PROGRAMMES DU CANADA

Résumé du rapport de l'atelier 2

J. Inder
Parcs, Loisirs et Faune, Terre-Neuve
Rapporteur

L'atelier 2 portait sur la façon d'optimiser nos efforts en matière de conservation mondiale de la faune grâce aux différentes perceptions des ressources fauniques et des programmes de gestion du Canada. Nous avons commencé en disant qu'une perception n'était pas vraiment un type de jugement technocratique. Chaque personne est convaincue que ses perceptions sont la représentation d'une réalité. Nous avons jugé utile de répartir ces perceptions en trois catégories : les positives, les négatives et les neutres (lorsque les gens sont indifférents à quoi que ce soit).

Nous avons ensuite énuméré plusieurs perceptions :

1) Le Canada utilise judicieusement ses ressources fauniques. Nous estimons généralement que c'est une perception positive chez le grand public et dans le reste du monde.

2) Nous utilisons nos ressources fauniques; nous ne les abandonnons pas à elles-mêmes. Nous sommes d'avis que la perception du comment et du pourquoi de cette utilisation est quelquefois négative, quelquefois positive.

3) Tous les citoyens du Canada ont la possibilité de profiter et de faire usage des ressources fauniques du pays. Cette perception est en général considérée comme positive.

4) En règle générale, le reste du monde considère comme un bon système nos parcs fédéraux et provinciaux et nos aires de conservation de la faune qui ont été mis en réserve au Canada.

5) Certains sont d'avis que nos méthodes de lutte contre les pluies acides et nos réalisations à cet égard sont valables, comparativement à ce qui se déroule officiellement aux États-Unis, mais nous nous sentons toutefois un peu en retard sur la Scandinavie et peut-être d'autres parties de l'Europe.

6) Tous sont généralement d'accord sur le fait que nos compétences techniques en matière de surveillance et de dénombrement des espèces fauniques font que ces activité sont perçues comme de bons programmes.

7) Nous savons qu'un grand nombre de personnes perçoivent notre utilisation de la faune comme cruelle à certains égards. C'est bien sûr une perception négative. Rich Goulden a souligné, au début de la séance, qu'il vaut mieux de pas trop s'attarder aux aspects négatifs, car nous, qui nous occupons de la faune, avons tendance à exagérer un peu dans ce sens.

8) Les ressources fauniques du Canada peuvent encore constituer un moyen de subsistance. Certaines personnes ont un peu déformé la situation et laissé croire

que beaucoup de gens de l'extérieur du Canada croient que nous devons tirer notre subsistance des ressources fauniques au Canada parce que nous ne disposons pas de suffisamment d'autres moyens plus perfectionnés pour gagner notre vie. Nous ne pensons pas que ce jugement soit vraiment fondé et nous le rejetons, aussi préférons-nous considérer uniquement la première interprétation.

Nous nous sommes ensuite attardés sur les moyens dont nous disposons pour modifier les perceptions de ceux que nous voudrions vraiment convaincre, et nous avons classé ces personnes dans quatre catégories :

1) nos homologues chargés de la conservation de la faune dans d'autres pays,

2) les pouvoirs politiques de ces autres pays,

3) le grand public et

4) les médias.

Recommandations

Nous avons établi une liste assez longue de recommandations. L'ordre dans lequel je vais vous les énumérer n'a aucun rapport avec leur priorité :

1) Le Service canadien de la faune devrait créer un bureau central chargé de diffuser, sur la scène internationale, l'information sur les bons programmes fauniques du Canada. Les critères servant à définir un "bon programme" seront tirés de la "Stratégie mondiale de la conservation".

2) La Conférence fédérale-provinciale sur la faune devrait encourager les universités et les organismes fédéraux et provinciaux responsables de la faune à déployer plus d'efforts pour réaliser des échanges de personnel avec d'autres pays. C'est l'une des choses auxquelles Richard Herring pensait en parlant de jumelage. À l'heure actuelle, des spécialistes d'autres disciplines du Canada participent à de tels échanges.

3) Tous les organismes chargés de la faune au Canada devraient profiter des rencontres internationales pour y promouvoir nos programmes fauniques.

4) Nous devrions améliorer la mise en marché de nos programmes fauniques en invitant, par exemple, les médias d'autres pays à venir au Canada pour examiner et analyser nos programmes.

5) La Conférence fédérale-provinciale sur la faune devrait se faire un point d'honneur de nommer un responsable des relations avec les médias à son Comité de programmation afin de promouvoir la Conférence et ses résultats.

6) Le Service canadien de la faune devrait créer une section internationale chargée d'aborder de façon plus efficace les questions fauniques internationales à l'échelle nationale.

7) Les organismes provinciaux chargés de la faune devraient travailler en étroite collaboration avec les ministères de l'Éducation afin que soient incorporés aux programmes d'enseignement des concepts de gestion de la faune.

8) La Conférence fédérale-provinciale sur la faune devrait rendre compte, chaque année, des progrès réalisés au Canada en matière de conservation internationale de la faune.

Il est très urgent d'établir ou peut-être de rétablir la crédibilité de bon nombre de nos programmes au Canada. Un bon moyen constituerait surtout à fournir aux médias des renseignements basés sur des faits plus convaincants. Nous devrons également nous efforcer de neutraliser certains de nos détracteurs nationaux.

Ateliers

3. DES ENTENTES INTERNATIONALES PLUS EFFICACES

Résumé du rapport de l'atelier 3

J. Lord
Rédacteur en chef, Nature Canada
Rapporteur

On nous a demandé d'examiner de quelle façon nous pourrions optimiser nos efforts de conservation de la faune dans le cadre d'ententes internationales contemporaines plus efficaces. Tous sont généralement d'accord pour dire que la Convention concernant les oiseaux migrateurs est très bonne, malgré ses imperfections. Elle est imparfaite en ce sens qu'elle présente des lacunes; ainsi, elle ne prend pas en compte les carouges et les rapaces n'y sont pas mentionnés; trop peu de pays ont adhéré à la Convention. Elle est toutefois excellente car elle implique un engagement solennel : l'engagement solennel des Parties contractantes est une caractéristique très inhabituelle en cette époque d'ententes moins rigides.

La grande rigidité de la Convention concernant les oiseaux migrateurs la rend à la fois excellente et extrêmement dangereuse à contourner. Un des participants à l'atelier a affirmé que nous devrions la garder comme les "joyaux de la Couronne". Un autre a dit que si nous commençons à l'altérer, nous ne savons pas ce qui ressortira des cendres. Mais c'est probablement un membre du Service canadien de la faune qui a souligné sa caractéristique la plus intéressante : que nous ne pouvons pas altérer très facilement cette loi et essayer de la rendre parfaite parce qu'elle est très ancienne et n'a pas été modifiée depuis 1916 et est en fait un "traité de l'Empire britannique". Les traités de l'Empire ont été supprimés de la Constitution il y a plusieurs décennies. Il n'existe aucun mécanisme de modification. Nous avons toutefois décidé qu'il existait une marge de manoeuvre en laissant la Convention intacte et en élaborant des protocoles efficaces.

C'est sur ce sujet que porte notre première recommandation. Nous recommandons d'accélérer les efforts en vue de ratifier le protocole et de modifier la Convention concernant les oiseaux migrateurs afin de permettre une chasse réglementée aux utilisateurs qui en tirent leur subsistance dans le nord du Canada et en Alaska.

La deuxième convention examinée a été la CITES. Les participants se sont préoccupés majoritairement de la nécessité d'apporter des modifications à sa structure et à ses procédures. Ils ont relevé diverses lacunes, certaines portant sur la question très épineuse du choix d'un président efficace pour les réunions de la CITES. Nous voulions surtout insister sur le fait que les questions doivent être abordées de façon intelligente et qu'il faut éviter l'atmosphère de cirque qui pourrait régner lors de ces réunions. Lorsque cela se produit, les manoeuvres en coulisse peuvent déchaîner plus de passions que les préparatifs eux-mêmes.

La recommandation suivante en est donc ressortie : attendu qu'un certain nombre de lacunes ont été décelées dans la structure et les procédures de la CITES... nous encourageons la CITES à poursuivre ses efforts pour apporter les modifications nécessaires à ses procédures et à sa structure afin d'améliorer l'efficacité de ses réunions et de garantir un examen intelligent de chaque question. De plus, nous encourageons le Secrétariat de la CITES à prendre les mesures qui

s'imposent pour s'assurer que les propositions initiales sont valables et scientifiquement bien fondées.

L'aspect positif, comme l'a indiqué notre président, est que le Canada aura l'occasion de donner le bon exemple lors de la prochaine réunion. Ce sont nos deux recommandations principales.

Autres conventions

Le reste de la discussion a porté en grande partie sur la Convention de Ramsar et sur des conventions plus récentes. Tous les membres du comité estiment que les autres conventions, comme celle de Ramsar, sont relativement peu puissantes comparativement à la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Ceci dit, nous ne voulons en aucune façon minimiser leur efficacité. Ainsi, les désignations en vertu de la Convention de Ramsar sont volontaires et sont assorties d'une clause de retrait; ce type d'entente a donc tendance à être plus facilement signée.

Un participant du SCF a donné l'exemple d'une entente qui est actuellement en vigueur et fonctionne efficacement depuis six ans; si le texte de cette entente avait été plus strict, elle n'existerait probablement pas aujourd'hui. Des travaux valables sont effectués dans le cadre de ces ententes moins rigides (par exemple, le programme de l'Amérique latine) et les ententes peu strictes offrent de grands avantages par rapport aux conventions. Les ententes exercent une force morale et donnent aux communautés favorables à la conservation un point d'appui à leurs efforts. De l'avis général, nous ne devrions pas nous limiter à des conventions officielles, mais envisager avec enthousiasme des ententes plus souples nous permettant de faire de petits pas en avant face à de gros problèmes.

Ateliers

4. IDENTIFICATION DE NOUVELLES POSSIBILITÉS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Résumé des remarques du président de l'atelier 4

H.K. Eidsvik
Parcs Canada
Président, Commission des parcs nationaux et des régions protégées de l'UICN

Certains d'entre vous se demandent probablement pourquoi le "rôle du Canada dans la conservation mondiale de la faune" est inscrit à l'ordre du jour; d'autres s'interrogent peut-être sur l'existence des possibilités de participation. Je sais qu'un grand nombre d'entre vous s'inquiètent du fait que le Canada projette une image négative au sein de la communauté mondiale de la conservation. Certains d'entre vous peuvent juger menaçantes des conventions internationales qui, de plus, empiètent sur vos sphères d'attribution. Dans ce contexte, la CITES prend une importance particulière.

Quelle que soit la façon dont nous envisageons la question, nous habitons tous le même village. L'information instantanée fournit sur le champ des données sur de nombreux sujets. Ce fait a été illustré l'année dernière par l'opération de réforme de loups dans le nord de la Colombie-Britannique, ainsi que par les inondations dans le nord du Québec qui ont causé la mort de caribous. Dans une certaine mesure, l'image du Canada n'est guère édifiante. Cette situation découle de la position du Canada touchant la chasse à la baleine, de la chasse au phoque du Groenland, du débat sur les pièges à mâchoires et des images de cruauté envers les animaux que divers groupes de défenseurs des droits des animaux font paraître dans la presse.

Au sein de la communauté internationale de conservation dont je fais partie, je constate cependant que les compétences et la participation du Canada sont bien accueillies et respectées. Cette attitude se reflète dans la "Stratégie mondiale de la conservation", ainsi que dans la "Charte mondiale de la nature" et la CITES.

La participation à des ententes internationales présente certains avantages. Je n'en citerai que trois : la Convention concernant les oiseaux migrateurs et les travaux de Canards Illimités illustrent parfaitement ce point, tandis que le Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques le souligne.

Depuis de nombreuses années, nous fournissons des services d'experts à l'échelle mondiale dans des domaines aussi variés que les ours blancs, les grues, les tortues, les rapaces et les phoques moines. Nos contributions à la CITES, au Patrimoine mondial et à l'Homme et la biosphère sont reconnues, ainsi qu'aux organismes comme l'UICN, le CIPO, CI et le FMN. Parmi les membres de la Commission spéciale de sauvegarde des espèces menacées de l'UICN, on compte plus de 40 chercheurs canadiens sur la faune.

Cependant, il est intéressant de constater que l'appui interne est fondé sur des engagements individuels plutôt que des structures institutionnelles. La liste des universités, des ONG ou des ministères gouvernementaux comprend toujours le nom d'une ou deux personnes qui établissent les liens essentiels avec les programmes internationaux. Ces rôles ne sont pas institutionnalisés.

De toute évidence, si nous souhaitons être considérés moins comme un exploiteur et davantage comme un gestionnaire d'une production équilibrée, nous devons participer aux programmes internationaux dans la mesure où des postes de gestion sont créés. Par conséquent, en qualité de gestionnaires de la faune, vous devez institutionnaliser un engagement envers la conservation internationale. En termes clairs, cela signifie engager des ressources humaines et financières. Cela pourrait vous éviter certains désagréments à l'avenir. Il se pourrait même que votre travail en soit facilité et votre contribution à la gestion de la faune accrue. La Conférence fédérale-provinciale sur la faune offre une possibilité d'assurer un leadership dans ce domaine.

Structures existantes

Toutefois, avant de s'engager dans une nouvelle voie, réussissons-nous à assurer la direction de nos activités actuelles? Cette question constitue le sujet de discussion de plusieurs autres ateliers. Cependant, nous devons respecter les ententes existantes :

la Convention concernant les oiseaux migrateurs, l'Accord sur la conservation des ours blancs, la CITES, la Convention de Ramsar, la Convention de Bonn concernant les espèces migratrices, le Patrimoine mondial, l'Homme et la biosphère, l'Hémisphère occidental, la Convention internationale baleinière, le Droit de la mer, la Charte mondiale de la nature.

Nous devons également tenir compte des organismes existants :

La Conférence nord-américaine sur la faune, le Comité canadien de l'UICN (CCUICN), Canards Illimités, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources), le CIPO (Comité international pour la préservation des oiseaux), le BIRS (Bureau internation de recherches sur la sauvagine), le FMN (Fonds mondial pour la nature), les FCF/FCN/APNPC (Fédération canadienne de la faune/Fédération canadienne de la nature/Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada).

Cette liste ne prétend nullement être exhaustive, mais il est important d'examiner nos organismes et structures existants, ainsi que les moyens adoptés pour atteindre nos objectifs, avant que la Conférence ne s'engage dans de nouvelles entreprises. L'important c'est de consolider ou d'adapter les structures existantes avant de tenter d'en élaborer de nouvelles pour atteindre les vieux objectifs. Je suis convaincu que les structures existent. Cet atelier a pour but de trouver de nouvelles façons de les faire fonctionner efficacement.

Au cours des derniers mois et semaines, nous avons eu des possibilités globales d'influencer l'impact du Canada et son engagement sur la scène internationale par les moyens suivants :

Comité mixte (Chambre/Sénat) des affaires extérieures, Commission Bruntland, Conférence de la "Stratégie mondiale de la conservation", Réunion sur le thème "Fate of the Earth", Réunion du Conseil de l'UICN, Réunion du CIPO, et Congrès international ornithologique.

Avons-nous bien travaillé? Peu importe car cela appartient au passé. Avons-nous bien profité de toutes les possibilités? Ce point est important car, dans la négative, nous sommes mal organisés.

Sur la liste des activités à venir, figurent deux importantes réunions qui se dérouleront au Canada en 1987, soit celle de la Convention de Ramsar à Regina et celle de la CITES à Ottawa. Êtes-vous prêts et organisés pour que ces réunions soient utiles à la conservation de la faune au Canada? Dans l'affirmative, vous accéderez à la scène internationale.

Êtes-vous prêts, comme participants à cette Conférence, à établir un rapport entre ces objectifs nationaux et les préoccupations internationales? Dans l'affirmative, comment est-il possible d'intégrer ces objectifs aux tâches futures de la Conférence?

Avons-nous besoin d'un pendant de l'American Committee for International Conservation (ACIC), qui est un organisme non gouvernemental? Est-il possible de faire fonctionner un organisme existant pour atteindre cet objectif (CCUICN), qui soit un mélange d'ONG et d'organismes gouvernementaux? Ou bien, en qualité de participants à l'atelier, sommes-nous plus intéressés à accroître notre engagement, à faire en sorte que nos gouvernements augmentent leur participation, à communiquer plus de connaissances outre-mer, à recevoir plus d'information ici et à maintenir le statu quo?

Enfin, je soumets à votre examen quatre propositions concernant des orientations futures.

Orientations futures à considérer

1) Le Comité canadien de l'UICN devrait reprendre ses activités en vue :

   a) de maintenir une liaison entre les membres canadiens de l'UICN et les activités internationales de cet organisme;

   b) d'élaborer des positions nationales sur les questions qui préoccupent l'UICN et de les faire connaître au président, ainsi qu'au directeur général;

   c) de nommer et d'appuyer des délégués à l'UICN et à d'autres réunions internationales pour représenter les positions des membres du CCUICN.

2) Les membres de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune devraient devenir membres de l'UICN à titre "d'agence" et désigner un agent chargé de contribuer aux programmes et de surveiller les activités de l'UICN.

3) Les membres de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune devraient demander au secrétariat de la Conférence de fournir l'information de base sur les conventions et les initiatives de la communauté internationale de conservation, de façon à pouvoir explorer plus facilement leur rôle futur.

4) Les membres de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune devraient proposer à leurs gouvernements d'envisager sérieusement l'envoi d'au moins deux délégués ou observateurs à :

   a) la réunion à Regina des Parties à la Convention sur les terres humides;

   b) la réunion à Ottawa des Parties à la CITES.

Si les participants sont d'avis qu'il est impossible de faire plus, nous devrions maintenant passer à une discussion de la conservation in situ et de la préservation de la diversité biologique. Cependant, s'il existe des possibilités de consolider les activités actuelles, occupons-nous d'abord de cette question au cours de l'atelier.

Résumé du rapport de l'atelier 4

J. Walker
Direction de la faune de la Colombie-Britannique
Rapporteur

Le thème de notre atelier était le suivant : "Comment optimiser nos efforts en matière de conservation mondiale de la faune grâce à l'identification de nouvelles possibilités à l'échelle internationale"? Notre tâche a été quelque peu facilitée car notre président, Harold Eidsvik, avait eu la gentillesse de mettre sur papier quelques idées maîtresses pour lancer la discussion. J'aimerais également souligner que, lorsque nous parlons de la conservation mondiale de la faune, nous incluons l'habitat faunique. Nous ne parlons pas uniquement des populations fauniques.

Notre groupe a tenté de définir pourquoi nous devrions nous préoccuper tellement de la conservation mondiale de la faune. Nous avons trouvé trois raisons fondamentales que je vais vous exposer en commençant par la plus altruiste :

1) pour aider sincèrement les pays en développement à gérer adéquatement leurs ressources fauniques;

2) pour améliorer notre image sur le plan international et tenter de contrer certaines des critiques négatives que nous avons reçues;

3) pour aider à promouvoir une meilleure acceptation de concepts comme l'utilisation légitime de la faune à l'échelle internationale.

Notre groupe a tout d'abord fait remarquer le manque évident d'intérêt des médias pour la gestion de la faune. Pour aider à éduquer et à informer les peuples du monde, nous ferions mieux de commencer chez nous. Un seul représentant des médias a assisté à toute cette Conférence, même avec l'exposé approfondi et passionnant de Mme Bata. Nous croyons que nous devons intensifier nos efforts pour informer le peuple canadien. Nos efforts ont tendance à être trop théoriques et à supposer souvent que nous connaissons les désirs du public, sans vraiment nous donner la peine de l'interroger. Nous nous préoccupons même très peu de promouvoir les bonnes choses que nous réalisons.

Résolution des problèmes

Comment mieux optimiser notre rôle en matière de conservation de la faune? Nous ne croyons pas que de vastes ententes multilatérales plus officielles soient nécessairement ce qui nous procurera les plus grands avantages futurs. Il est probable que nous ayons besoin d'une approche plus individuelle avec certains des pays intéressés. Nous devrons nous attacher davantage à exporter des programmes de formation sur la conservation de la faune et commencer à explorer plus sérieusement des méthodes comme des échanges d'étudiants et de compétences. Nous sommes arrivés à la conclusion que les compétences que nous avons exportées auparavant vers d'autres pays pour leur venir en aide ont peut-être été à caractère trop politique ou, d'autre part, trop technique. Nous devons doter les pays d'un potentiel de résolution des problèmes, non pas uniquement de spécialistes. Nous pensons qu'il faut viser quelque chose comme un "Wildlife Peace Corps" américain (spécialiste de la faune).

Il ne suffira pas de tenter d'établir des liens entre les avantages tirés de la faune et les avantages économiques. Nous devrons également tenter, mais de façon diplomatique, d'assortir nos programmes d'aide à l'étranger de "conditions" écologiques, afin de donner plus de poids à ceux qui permettent de fixer des avantages pour la faune dans le cadre d'un important projet.

Nous avons également parlé de la possibilité d'accorder un crédit ou un allègement sur les prêts impayés, si un projet se rapporte à la faune; il nous faut également élaborer notre propre politique et nos propres règles sur les questions internationales, au lieu de calquer simplement notre action sur les initiatives des autres. Nous croyons que la présente Conférence devrait montrer le chemin et élaborer des politiques et des positions semblables aux directives nationales de la politique sur la faune, le SCF orchestrant nos efforts nationaux, avec la collaboration active des provinces.

Pour terminer, notre groupe a souligné que le Canada avait, cette année, une occasion en or de démontrer son intérêt pour la conservation mondiale de la faune lors de l'Exposition internationale de Vancouver où la presque totalité du monde sera représentée, mais que seuls les Territoires du Nord-Ouest avaient su en tirer parti.

Ateliers

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) reprend les propos de Jim Inder qui a recommandé d'examiner les mesures que nous pourrions prendre pour élaborer de nouveaux programmes éducatifs. Ses remarques laissent entendre que la Semaine de la faune serait une occasion excellente pour mettre cette recommandation en oeuvre.

J. Inder (Parcs, Loisirs et Faune, Terre-Neuve) répond qu'à Terre-Neuve, par exemple, et également, à son avis, dans d'autres provinces, on encourage réellement le projet WILD qui progresse bien et qui intéresse directement le ministère de l'Éducation.

Une intervenante de l'assemblée, qui ne s'est pas identifiée, fait mention d'une recommandation relative à l'évaluation des incidences environnementales et a le plaisir de nous faire savoir que les meilleurs spécialistes en matière d'évaluation des incidences environnementales, dans les pays industrialisés, se sont réunis à l'OCDE pour concevoir des directives spécialement adaptées aux problèmes des pays en développement. Cette recommandation arriverait donc peut-être un peu tard. Les directives, ajoute-t-elle, devraient être présentées d'ici quelque mois aux organismes de protection de l'environnement des pays en développement qui examineront, avec les experts des pays industrialisés, la façon de les appliquer.

R.J. Herring (Service canadien des forêts) répond que leurs discussions se rapportaient non pas tant à l'existence de ces directives, mais à leur mise en application par les organismes qui financent directement des projets dans les pays en développement ou apportent une aide financière quelconque à l'industrie qui y exécute des projets.

H. Schwenk (Conseil consultatif de la faune de l'Alberta) déclare que deux des ateliers semblent établir que les médias jouent un rôle assez important dans toute cette affaire. Il se demande si quelqu'un ne devrait pas tenter, dans les années à venir, d'exploiter l'aspect positif des médias à des fins constructives. Les médias réussissent facilement à sensibiliser le public à des événements négatifs car ces derniers semblent davantage retenir leur attention -- l'art de faire vibrer la corde sensible -- mais il n'est pas aussi facile d'exploiter et de faire ressortir les aspects positifs des événements du quotidien qui offrent des avantages à toutes les sociétés du monde.

K.A. Brynaert fait référence à la Conférence de l'an dernier qui, pense-t-il, en était venue à reconnaître que l'on ne retenait pas l'attention des médias par accident ou en invitant des journalistes à des conférences. Il avait fini par prendre conscience qu'il fallait faire preuve de professionnalisme et avoir des personnes sachant comment traiter avec les médias pour réussir à faire passer un message. Ainsi, une conférence récente, à laquelle participaient 83 pays, portait sur un sujet à son avis très important, la "Stratégie mondiale de la conservation". Cinq jours de travaux n'ont donné lieu à aucun article dans aucun journal,

ni local, ni national, ni international, et cela s'expliquait car les responsables de la Conférence n'avaient fait aucune démarche à cet effet. Ils ne disposaient malheureusement pas des fonds nécessaires. Ils doivent réaliser qu'il leur faudra payer s'ils veulent rallier la presse à leur cause.

J. Walker (Direction de la faune de la Colombie-Britannique) affirme que ses collègues sont persuadés que, s'ils doivent s'intéresser d'une façon quelconque à des questions d'ordre international, des représentants des Affaires extérieures devraient être invités en permanence à ces conférences et que ce Ministère devrait charger des fonctionnaires de traiter des questions relatives à la faune et d'assurer une liaison constante.

H.A. Clarke (Service canadien de la faune) lui répond qu'ils ont été invités et qu'il y a des personnes ressources au sein du ministère des Affaires extérieures.

B. Des Clers (Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier) est d'avis qu'il faudrait probablement inviter aussi l'ACDI.

D. Neave (Habitat faunique Canada) lui répond que c'est la première fois, à sa connaissance, que l'ACDI a été invitée cette année.

R. Goulden (Direction de la faune du Manitoba) dit que quelqu'un de son atelier a suggéré que, s'ils voulaient vraiment prendre au sérieux le rôle du Canada en matière de conservation de la faune à l'échelle internationale, ils devraient en connaître davantage sur ce qui se fait à l'heure actuelle. Le rapport du SCF vante les activités du Service à l'échelle internationale, mais la plupart des rapports des provinces et territoires et des ONG ne mettent pas ces activités en lumière. Cela pourrait être utile pour tous, s'ils décidaient de présenter dorénavant, lors de la présente Conférence, un rapport annuel sur leurs activités à l'échelle internationale qui préciserait leurs entreprises collectives. Ils pourraient exposer certaines de leurs réalisations et élaborer davantage sur leurs expériences positives.

J. Inder suggère au Comité des recommandations que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune présente, chaque année, un rapport sur tous les progrès réalisés par le Canada en matière de conservation de la faune à l'échelle internationale. Les participants à son atelier ont également souligné le fait que chaque Canadien devrait se faire l'ambassadeur des programmes de gestion de la faune du Canada lorsque l'occasion se présente.

Résumé de la Conférence

IMPRESSIONS SUR LE DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

P. O'Malley
Président, O'Malley Communications

Je présume que les organisateurs de la Conférence m'ont demandé de vous adresser la parole pour avoir le point de vue d'une personne spécialisée en communications et en relations avec les médias, et c'est dans cette optique que je m'adresserai à vous.

Pour résumer mes impressions sur le déroulement de la Conférence, permettez-moi de les présenter sous deux rubriques connexes à des fins d'analyse : la première portera sur des questions institutionnelles et la deuxième sur des questions de nature, disons, substantielle au sens intrinsèque du mot. Je vais tenter de résumer, sous le couvert de chaque catégorie, ce que la Conférence m'a appris, tant à titre de profane non scientifique que de communicateur professionnel, sur le rôle du Canada dans la défense de la conservation à l'échelle internationale.

L'aspect institutionnel

Une grande partie des discussions de la présente Conférence ont inévitablement convergé vers les institutions internationales par l'intermédiaire desquelles, en tant que pays, nous participons à la prise de décisions en matière de conservation, comme la CITES, la convention de Ramsar, la Stratégie mondiale de la conservation et l'UICN. À titre de citoyens, nous ne pouvons que nous enorgueillir du rôle qu'a joué notre pays dans le développement de ces importantes institutions internationales. À titre de communicateur professionnel, je dois toutefois me demander pourquoi moi-même, ou la grande majorité des Canadiens, ne savons rien de nos préoccupations et de nos réalisations dans ce domaine à l'échelle internationale.

Ces derniers jours, un certain nombre de conférenciers ont souligné que le Canada a été le siège de divers événements internationaux importants, depuis quelques semaines, comme la visite de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement économique, la tenue de la Conférence de la Stratégie mondiale de la conservation, la proclamation de la Journée mondiale de l'environnement par l'ONU et, maintenant, la présente Conférence.

Lors de tous ces événements, la table réservée aux médias est restée presque toujours inoccupée. Les médias ont également été absents pendant toute la présente Conférence fédérale-provinciale. Il faut donc se demander si quelqu'un, au Canada, se soucie des travaux effectués par les institutions que nous avons accueillies et dont nous avons discuté. Est-ce que quelqu'un se soucie des questions qui sont débattues au sein de ces diverses tribunes? Je réponds par un "oui" catégorique à toutes ces questions. Les Canadiens se préoccupent de l'environnement et de la conservation, et même des dimensions internationales de la conservation. Le public a suffisamment fait connaître ses opinions pour corroborer cette affirmation.

Vous vous rappelez peut-être que, l'an dernier, le ministère des Affaires extérieures avait fait effectuer une série de sondages d'opinion publique au Canada,

dont les médias avaient obtenu une copie en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Dans le cadre de cette étude, il était demandé aux Canadiens d'énumérer par ordre d'importance les activités auxquelles, selon eux, le Canada devrait se livrer à l'échelle internationale et les questions dont leur gouvernement devrait s'occuper en priorité sur un plan global.

Les résultats ont vraiment été surprenants et, du point de vue du mouvement de la conservation, également très encourageants. Le Canadien moyen accordait la priorité à la faim dans le monde et aux questions touchant la famine. En deuxième lieu, venait la double question inissociable de la guerre et de la paix. Les questions purement économiques qui préoccupent tellement nos médias et nos politiciens se classaient au troisième rang.

Fait tout aussi important, le Canadien moyen attribuait non seulement la priorité à la faim et à la famine, mais estimait également que c'était le domaine dans lequel le Canada devait apporter sa contribution majeure, et que cette contribution devait s'attacher à trouver des solutions à long terme et pas uniquement des palliatifs à court terme. Bref, les sondages ont démontré que les Canadiens accordent beaucoup d'importance à vos sujets de discussion des derniers jours et aux sujets abordés ces dernières semaines dans les autres tribunes qu'a accueillies le Canada. Et, malgré tout, les Canadiens lisent, voient et entendent très peu de débats étoffés sur ces questions dans les médias.

À titre de non-initié, j'aimerais vous demander à vous, gestionnaires de la faune, si vous pensez que le peu de sensibilisation du public et des médias à l'égard des véritables questions de conservation et de gestion de la faune constitue un obstacle, voire une menace, à une gestion saine de la faune. N'étant pas un expert, je suis porté à croire que la réponse est affirmative. De plus, d'après ce que m'ont appris un certain nombre de personnes ici présentes, et d'après ce que certains conférenciers précédents ont dit, il ne me semble pas alarmiste de dire qu'un problème grave et profond est en gestation, à savoir que les gestes à poser à l'avenir pour gérer adéquatement la faune peuvent ne pas se produire du tout, ou ne pas se produire convenablement ou assez rapidement, si vous ne commencez pas dès maintenant à transmettre certains messages aux médias et au public sur les véritables questions et la gestion réelle de la faune.

En termes plus simples, je suis, par exemple, frappé par la difficulté grandissante, sinon la quasi-impossibilité , de pratiquer l'élimination sélective de bêtes au Canada. Si j'étais un gestionnaire de la faune et si j'avais décidé qu'il faut réduire la population d'une espèce donnée de façon à rétablir un certain équilibre pour de pures raisons de conservation, je pense que je ne procéderais pas volontiers à une élimination sélective en raison de l'opposition que je pourrais rencontrer. Je pourrais encore la pratiquer trop tard ou plus tard que je ne l'aurais dû, par crainte des conséquences politiques.

Je pense, par exemple, au problème de plus en plus aigu des phoques de la côte Ouest où des préoccupations politiques semblent supplanter la raison scientifique biologique. Un autre exemple est le problème en puissance des phoques de la côte Est et le danger qu'il peut représenter pour l'industrie canadienne de la pêche. S'il s'avère que les données biologiques exigent une élimination sélective de ce troupeau, sommes-nous prêts à en assumer les conséquences, c'est-à-dire à l'expliquer au reste du monde? Nous avons eu d'énormes difficultés à justifier l'image du Terre-Neuvien qui, debout sur la glace, le gourdin à la main, s'apprête à assommer le bébé phoque et nous n'avons pu rallier absolument personne à notre cause. Comment expliquerons-nous les hélicoptères armés ou tout autre moyen mis

en oeuvre pour pratiquer une élimination sélective du troupeau dans cinq ans d'ici pour sauver la pêche?

J'ai également le sentiment que même la recherche fondamentale sur la faune devient de plus en plus difficile à effectuer en raison du manque de sensibilisation du public et des médias à ce qu'elle est réellement. J'ai remarqué un article dans un journal, l'autre jour, qui disait que le Service canadien de la faune avait lâché une cinquantaine de canards autour de l'Île Walpole pour découvrir, au cours de l'été, les incidences de la pollution sur les oiseaux aquatiques. À l'automne, le SCF prévoit recapturer ces canards et les disséquer pour déterminer la quantité de polluants qu'ils auront absorbée. Qui serait prêt à parier que le SCF pourra effectivement terminer cette étude? Si un groupe de défense des animaux venait à se saisir de cette affaire et décidait de faire campagne dans les médias, il y a fort à parier qu'il l'emporterait.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que les gens se préoccupent vraiment des mêmes choses que vous, mais que personne ne vous écoute et n'est très au courant des questions réelles auxquelles est confrontée la gestion de la faune. Il s'ensuit qu'il vous sera de plus en plus difficile de faire le nécessaire pour que les ressources fauniques soient gérées adéquatement. Il existe une solution sur laquelle je reviendrai un peu plus tard.

L'aspect substantiel

Permettez-moi maintenant d'aborder la deuxième catégorie dont j'ai entendu parler ces jours derniers, à savoir l'état de l'image globale du Canada à l'échelle internationale en matière de questions fauniques, et le rôle que nous devrions jouer en matière de conservation internationale de la faune. Ce sujet a été au coeur de la séance précédente et du groupe de discussion sur la CITES.

Je dois tout d'abord dire que je suis d'accord avec M. Munro sur le fait que tout pays, tout produit ou toute personne, projette une gamme d'images différentes. Je voudrais toutefois ajouter qu'il arrive souvent qu'une image domine. En outre, je pense que l'image dominante du Canada en matière de traitement de la faune est celle d'un homme debout sur un bloc de glace, le gourdin à bout de bras, s'apprêtant à fracasser le crâne d'un bébé phoque.

Aussi choquante que puisse paraître cette image et aussi injuste qu'elle puisse nous sembler, je crois que nous devons être honnêtes avec nous-mêmes et admettre que l'image internationale du Canada en matière de gestion de la faune est très vraisemblablement dégradante. Je dis "très vraisemblablement" car personne n'a vraiment sondé l'opinion publique internationale dans ce domaine. Toutefois, les entretiens et les recherches effectuées par mon entreprise à l'échelle internationale laissent supposer qu'il en est ainsi.

Un examen des stratégies fondamentales de commercialisation du mouvement international de défense des droits des animaux, dont certains membres ont effectué des recherches sur les attitudes et sondé les opinions, nous amène également à cette conclusion. Si vous vous penchez sur la façon dont il vend ses messages aux médias et au public en Europe de l'Ouest et aux États-Unis, vous vous apercevrez qu'il pense avoir un intérêt dévolu à dépeindre systématiquement le Canada comme un pays cruel envers sa faune. Je ne vois aucune raison de mettre leur conviction en doute.

Ainsi, ce n'est pas un hasard si nous avons le plus vaste mouvement anti-fourrure par suite de la campagne contre la chasse au phoque, qui a été une mine d'or pour la plupart des principaux organismes de défense des droits des animaux. Il n'est pas non plus accidentel que l'une des principales cibles du mouvement anti-fourrure soit le trappeur canadien ou que l'un des principaux films projetés dans le monde entier contre le piégeage soit intitulé "Canada's shame" (La honte du Canada).

Le fait est que des sommes d'argent importantes ont été dépensées et continuent de l'être par le mouvement de défense des droits des animaux pour donner une image négative du Canada. Ce faisant, il ne fait que continuer de bâtir autour de l'image négative déjà existante qu'il a édifiée autour de la chasse au phoque. Pourquoi se trouver un nouveau méchant quand l'ancien fait encore l'affaire?

Pour contrer ces efforts, les secteurs public et privé combinés consacrent ce qu'il convient d'appeler une quantité minime de temps et d'argent à se défendre contre ses critiques. En rapport avec notre incapacité, en tant que pays, de nous mobiliser et de nous efforcer sérieusement de neutraliser les messages négatifs de nos détracteurs, j'ai remarqué, depuis quelques jours, que notre démarche consiste surtout à communiquer lors des réunions des diverses institutions internationales, comme la CITES. Ce qui m'embête, c'est que nous ne sommes pas aussi habitués à penser aux façons de faire sortir hors des murs des salles de réunion nos messages sur les préoccupations réelles et les réalisations du Canada en matière de conservation, et de les faire connaître à l'opinion publique internationale.

Pour ce faire, quel serait "l'atout unique de mise en marché" du Canada, comme disent les spécialistes du marketing? Pendant la Conférence, un certain nombre d'idées ont été étoffées et certains participants ont soulevé la question de savoir pourquoi nous sommes particuliers et ce que nous pourrions dire de notre pays pour refléter son caractère unique et améliorer son image sur le plan de nos préoccupations environnementales et fauniques. Une démarche dont nous avons parlé consiste à renforcer notre rôle au sein des diverses institutions, et nous ne pouvons que l'appuyer. Mais j'ai le sentiment, comme je l'ai souligné plus tôt, que nous avons déjà déployé beaucoup d'efforts dans ce domaine, que nos ONG sont extrêmement actifs au sein de la CITES, que notre gouvernement ne s'avoue pas encore vaincu, que nous nous préoccupons de ces événements et les suivons de près, que nous avons vraiment joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied et le développement de la coalition utilisateurs-ONG.

Une image positive

Deux caractéristiques ou aspects de notre pays, dont je n'ai pas beaucoup entendu parler, me semblent constituer des bases à partir desquelles nous pourrions édifier une image positive et spéciale en matière de conservation à l'échelle internationale.

La première et la plus importante de toutes est la présence des aborigènes au Canada et le rôle qu'ils jouent non seulement dans notre mode actuel de gestion de la faune, mais également dans ce qui est sur le point de se produire. Pour des raisons qu'il est inutile de vous expliquer, des raisons qui se rapportent à la nouvelle Constitution, aux tribunaux et aux activités entourant les revendications territoriales, nous nous dirigeons en fait vers un système institutionnalisé de gestion conjointe des ressources fauniques entre les peuples aborigènes

et non aborigènes. En effet, même si l'État et les pouvoirs publics conservent le pouvoir juridictionnel final sur les ressources, il est indubitable que nous sommes maintenant dans une position où la réalité légale et politique converge vers une gestion conjointe de nos ressources fauniques dans de vastes régions importantes de notre pays.

Du point de vue des communications, cela nous donne l'occasion de faire valoir mondialement un aspect unique et positif de notre pays qui, selon moi, est au coeur du message des utilisateurs : que l'utilisation et la conservation sont en harmonie, que l'exploitation est une composante légitime de la gestion de la faune et que les ressources fauniques ont besoin d'être gérées. Je pense que les communications peuvent nous permettre de faire passer très clairement ces éléments d'un message positif sur la conservation à l'échelle internationale, en démontrant et en faisant ressortir la relation qui existe entre le peuple aborigène et la terre.

Selon moi, le deuxième atout que nous avons, qui tout en n'étant pas unique est tout au moins spécial, se rapporte au fait que nous sommes une nation arctique et même une puissance arctique. Si l'on se trouve au Pôle nord de notre planète et que l'on regarde autour de soi, on observe que près du tiers des terres polaires appartiennent au Canada. Je crois que cette constatation est un atout important pour vendre une série positive de messages sur notre pays, sur notre gestion de la faune et sur notre souci envers l'environnement. Depuis les 20 ou 30 dernières années, toute cette idée que le Canada est une puissance arctique a été reléguée aux oubliettes pour des raisons qui me sont inconnues, mais je suis d'avis que cette dimension fondamentale arctique constituerait un autre élément clé pour redorer l'image du Canada en matière de conservation à l'échelle internationale.

Si nous voulons renforcer notre image internationale, si le Canada veut se présenter aux yeux de l'opinion publique internationale comme le modèle d'une utilisation responsable de la faune et non pas comme le pays des assommeurs de bébés phoques, nous devons alors prendre certaines décisions. Nous devons tout d'abord reconnaître en principe que nous avons un très grave problème d'image à l'échelle internationale et que ce problème représente et constitue un obstacle majeur à notre efficacité internationale au sein du mouvement mondial de conservation.

Une fois cette notion bien ancrée, nous devons alors nous demander s'il y a quelque chose à faire, ce que nous pouvons faire pour redorer ou rehausser l'image du Canada. À cet égard, je suis d'avis que ceux d'entre vous qui sont chargés de la gestion de la faune de notre pays et de nos efforts internationaux devraient tout d'abord réaliser que le problème est soluble, mais que vous ne disposez pas des outils nécessaires à cette fin. Demander aux gestionnaires de la faune de s'asseoir et d'élaborer un programme de communications pour "créer une nouvelle image" du Canada équivaudrait à me demander d'élaborer, de concevoir et de mettre en oeuvre un plan de gestion de la faune. L'une et l'autre propositions sont aussi insensées.

L'essentiel de ce que je veux vous faire comprendre, et pardonnez-moi mon franc-parler, c'est que vous devez consacrer des fonds à la communication. Ce n'est pas par hasard que les médias n'ont pas couvert la Conférence de la "Stratégie mondiale de la conservation". Aucun budget n'avait été affecté au chapitre des communications. Ce n'est pas par hasard que la table réservée à la presse soit restée inoccupée ici. Aucun budget n'a été prévu pour les médias. À parler franchement, si vous examinez la plupart des responsabilités qui incombent aux gestionnaires de la faune, vous vous apercevrez que le budget réservé aux communications

est habituellement nul. Par conséquent, il en va généralement de même ou à peu près de l'efficacité des communications.

Garder le contrôle du débat

En prenant un certain recul face à la situation dans laquelle se retrouvent les gestionnaires de la faune, nous avons le sentiment d'être ici témoins d'une situation semblable, à certains égards, à celle du mouvement de conditionnement physique en Amérique du Nord, au cours des 10 à 15 dernières années. Ce souci du conditionnement physique, nous le savons tous, a profondément influencé certaines de nos attitudes et activités sociales fondamentales. Mais le fait est que le corps médical ne s'en est pas aperçu. Lui qui avait réussi à s'imposer comme régisseur de notre santé, n'a joué aucun rôle d'importance dans l'ensemble de ce mouvement. En conséquence, cette profession a perdu une grande part du respect et de l'influence qu'elle détenait à titre de gardien de notre santé.

On peut se demander si la même chose se produit dans le domaine de l'environnement. Le public est de plus en plus sensibilisé aux questions environnementales et s'en préoccupe. Ce phénomène pourrait même être en partie un prolongement du mouvement de conditionnement physique (en d'autres termes, si je me suis mis physiquement en forme pour vivre sur cette planète, vous feriez mieux, les gars, de faire en sorte que la planète soit physiquement acceptable pour que je puisse y vivre).

La question est de savoir si le mouvement existant de conservation et si les responsables de la gestion de la faune de notre société souhaitent influencer et orienter le débat sur les questions de gestion de la faune, ou bien s'ils veulent laisser à d'autres (surtout aux groupes de défense des droits des animaux) le soin de se saisir du débat. Si ces groupes réussissent à diriger le débat, les responsables de la faune pourraient se retrouver dans une situation où ils auraient à se défendre contre des personnes qui connaissent très peu de choses sur leurs activités ou sur les questions importantes intervenant dans la gestion de la faune, et qui insistent sur le recours à des emplâtres politiques et à d'autres moyens de fortune qui, pour eux, semblent bons, mais par pour vous.

Par conséquent, vous vous retrouverez peut-être avec des programmes qui, selon vous, sont au mieux ineptes et qui, du point de vue de la conservation, sont absolument inefficaces. Bref, vous pourriez perdre le contrôle de la situation.

Afin d'éviter que cela ne se produise, nous n'avons pas d'autre choix que d'appuyer les rapports d'un certain nombre d'ateliers qui nous pressent de nous préoccuper de notre image internationale et de commencer à examiner les outils de communication nécessaires pour résoudre nos problèmes d'image. En bref, j'estime que les gestionnaires de la faune ne devraient plus considérer les communications comme un accessoire, comme un moyen auquel on aura recours s'il reste des fonds. Si les gestionnaires de la faune et les partisans de la conservation n'accordent pas une plus grande priorité aux efforts de communication, ils perdront alors le contrôle sur les questions et les débats entourant la gestion de la faune et il leur sera de plus en plus impossible de mettre en oeuvre des programmes de gestion de la faune, en raison de l'hostilité de l'opinion publique.

RAPPORTS ANNUELS SUR LES POINTS SAILLANTS DES PROGRAMMES

Neuf provinces et les Territoires du Nord-Ouest ont déposé des rapports sur les points saillants de leurs programmes. La Nouvelle-Écosse et le Yukon n'ont pas présenté de rapport à la Conférence. Le Service canadien de la faune et plusieurs organismes non gouvernementaux ont également déposé leurs rapports. En raison d'un manque d'espace, ces rapports ne figurent pas dans le présent compte rendu. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces rapports en écrivant aux adresses suivantes :

Organismes provinciaux et territoriaux responsables de la faune

Alberta

Division de la faune aquatique
et terrestre
Ministère de l'Énergie et
des Ressources naturelles
Gouvernement de l'Alberta
Plaza Petroleum, Tour Nord
9945 - 108^{e} Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

Colombie-Britannique

Direction de la faune
Ministère de l'Environnement
Gouvernement de la
Colombie-Britannique
Édifice du Parlement
Victoria (C.-B.)
V8V 1X5

Manitoba

Direction de la faune
Ministère des Ressources
naturelles
Gouvernement du Manitoba
C.P. 24
1495 rue St. James
Winnipeg (Man.)
R3H 0W9

Nouveau-Brunswick

Direction de la faune aquatique
et terrestre
Ministère des Forêts, des Mines et de
l'Énergie
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Terre-Neuve

Division de la faune
Ministère de la Culture, des
Loisirs et de la Jeunesse
Gouvernement de Terre-Neuve
C.P. 4750
St-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

Territoires du Nord-Ouest

Division de la gestion de la faune
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Ontario

Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement de l'Ontario
Édifice Whitney
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Île-du-Prince-Édouard

Section de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Affaires communautaires et culturelles
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Édifice Jones
11 rue Kent
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7N8

Québec

Direction générale de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse, de la Pêche et du Tourisme
Gouvernement du Québec
150 boul. Saint-Cyrille est
Québec (Qué.)
G1R 4Y3

Saskatchewan

Direction de la faune
Ministère des Parcs et des Ressources renouvelables
Gouvernement de la Saskatchewan
3211 rue Albert
Regina (Sask.)
S4S 5W6

Organisme fédéral chargé de la faune

Service Canadien de la faune

Communications scientifiques et techniques
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Organismes non gouvernementaux

Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux

101 avenue Champagne sud
Ottawa (Ont.)
K1S 4P3

Fédération canadienne de la nature

75 rue Albert
Suite 203
Ottawa (Ont.)
K1P 6G1

Fédération canadienne de la faune Canada

1673 avenue Carling
Ottawa (Ont.)
K2A 3Z1

Canards Illimités

1190 rue Waverley
Winnipeg (Man.)
R3T 2E2

Institut de la fourrure du Canada

C.P. 29
60 rue Bloor ouest
Suite 205
Toronto (Ont.)
M4W 3B8

Habitat faunique Canada

1704 avenue Carling
Suite 301
Ottawa (Ont.)
K2A 1C7

Wildlife Society of Canada

a/s Scott Jones
Président suppléant
Wildlife Society of Canada
Ministère des Ressources naturelles
322 rue Kent ouest
Lindsay (Ont.)
K9V 4T7

Fonds mondial pour la nature (Canada)

60 avenue St-Clair ouest
Suite 201
Toronto (Ont.)
M4T 1N5

Rapport (points saillants des programmes)

SITUATION DES OISEAUX AQUATIQUES, JUIN 1986

Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune

Sommaire des conditions de reproduction pour les populations de canards

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Durant les 20 dernières années, en même temps qu'on a connu un mouvement, vers les provinces de l'Est, de la zone d'hybridation entre les Canards noirs et les Canards malards, le nombre de Canards noirs a diminué en Ontario et au Québec mais est demeuré stable dans les provinces de l'Atlantique. De nouveaux résultats provenant de recensements des canards nicheurs et des oiseaux nicheurs indiquent maintenant que le nombre de Canards noirs, provenant de la population de l'Atlantique, a diminué légèrement durant les dernières années. Il est néanmoins encore tôt pour dire si cette tendance va persister ou si c'est une partie intégrante d'un cycle à long terme.

Les programmes de recensement des populations de canards dans la région de l'Atlantique ne sont pas conçus pour faire des prédictions si tôt en juin. Toutefois, les conditions sont bonnes cette année et il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de problèmes de température qui pourraient compromettre le succès de nidification et le taux de survie des jeunes. Donc, une bonne année de production en perspective. En particulier, les observations faites chez les Canards noirs nicheurs semblent indiquer une année normale pour la reproduction de cette espèce.

RÉGION DU QUÉBEC

Les conditions nécessaires à la nidification pour le Canard noir semblent excellentes. Un printemps hâtif, à peu près de deux semaines, a fait que la nidification a commencé plus tôt. Les conditions sont donc favorables pour des taux élevés de succès de reproduction.

Dans le nord du Québec, les niveaux des plans d'eau sont plus élevés que d'habitude. Dans le sud, la fonte rapide des neiges a causé des inondations, tôt au mois de mai, ce qui a causé la destruction des nids spécialement dans la partie sans marée du St-Laurent. En résumé, pour la plupart des espèces de canards du Québec, le succès de reproduction devrait être similaire à 1985.

RÉGION DE L'ONTARIO

Dans le nord de l'Ontario, les conditions de reproduction sont moyennes. En effet, au début du printemps, les terres étaient sèches et il y a même eu des feux de forêt. Le nombre de canards reproducteurs de retour est donc moyen.

Dans le sud de l'Ontario, les conditions sont excellentes pour la reproduction. Le taux de succès sera donc très bon même si la quantité d'habitats favorables aux populations de canards est restreinte dans cette partie de la province.

Dans l'est de l'Ontario, au début, le printemps a été sec et le nombre de canards nicheurs réduit. Par la suite, il y a eu des pluies abondantes, ce qui devrait aider au succès de reproduction d'un nombre limité de canards nicheurs.

RÉGION DES PRAIRIES

Les prévisions pour la reproduction des canards varient de l'est à l'ouest dans les Prairies canadiennes. En effet, au Manitoba et en Saskatchewan, le succès de reproduction est plus ou moins bon tandis qu'en Alberta les prévisions sont à la baisse à cause d'un trop petit nombre de canards nicheurs, dans le sud de cette province tout spécialement.

Donc, sauf dans le sud de l'Alberta, les niveaux des plans d'eau se sont améliorés cette année comparativement à ce qu'ils étaient au début des années 1980. Il y a eu de la neige et de la pluie dans la majeure partie des provinces centrales ce printemps-ci, ce qui est un signe positif pour de meilleurs taux de reproduction et de survie des jeunes dans toute la région des Prairies où les niveaux des populations de canards sont à la baisse dans l'ensemble.

RÉGION DU PACIFIQUE

La température douce au printemps a été suivie d'un courant froid, ce qui peut signifier une diminution du succès de reproduction des populations de canards dans certaines parties de la Colombie-Britannique.

Sommaire des conditions de reproduction pour les populations d'oies et de bernaches

Pour les populations de bernaches qui nichent dans la partie nord, les données ne sont pas encore disponibles. Les Bernaches du Canada commencent leur nidification dans la baie d'Hudson et on s'attend à une production normale. Les populations de Bernaches du Canada sont généralement prospères.

La situation est sensiblement différente pour la Petite Oie blanche, la Grande Oie blanche et la Bernache cravant. L'arrivée tardive du printemps dans l'Arctique laisse entrevoir une production limitée pour ces populations cette année. Dans la région de Frobisher Bay, on est au moins deux semaines en retard pour la fonte des neiges. Au Cap Dorset, le mouvement vers le nord des Petites Oies blanches a été ralenti par les mauvaises conditions atmosphériques. Dans la région de Pond Inlet, c'est encore l'hiver. Il fait très froid. La nidification des Grandes Oies blanches est nettement en retard et risque d'être compromise.

Dans l'ouest de l'Arctique, la nidification des Bernaches cravants et des Petites Oies blanches est aussi en retard à cause du froid.

Les populations locales de Bernaches du Canada dans la partie sud du Canada continuent d'augmenter, surtout en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

Vente de permis de chasse pour l'année passée

Les ventes de permis de chasse aux oiseaux migrateurs ont diminué en 1985-1986, continuant ainsi la tendance qui prédomine depuis 1979. En 1985, pour une première année, le Timbre de conservation des habitats fauniques (4 $) était obligatoire à l'achat d'un permis de chasse pour amasser des fonds pour Habitat Canada. Le tableau 1 présente les ventes totales de permis par zone au sein de chaque province :

Tableau 1 : Ventes de permis de chasse

Province/ Territoire	Zone	1983	1984	1985
T.-N.	01	28 335	28 607	23 137
	02	2 642	2 702	2 515
Î.-P.-É.		5 898	5 525	5 171
N.-É.	01	9 064	8 569	7 317
	02	4 404	4 327	3 432
N.-B.	01	8 621	7 745	7 096
	02	4 137	3 741	3 258
Qué.	01	52 859	50 980	47 672
	02	14 841	14 328	13 151
Ont.	01	38 194	38 796	36 457
	02	76 001	75 919	69 362
	03	25 374	25 806	24 270
Man.	01	33 304	28 850	26 322
	02	7 139	6 388	5 431
Sask.	01	17 854	14 658	14 734
	02	8 251	7 440	6 663
	03	19 278	15 622	15 048
Alb.	01	25 927	19 447	18 454
	02	35 815	32 270	26 426
C.-B.	01	10 711	9 269	7 880
	02	13 459	12 623	10 873
T.N.-O.		750	850	713
Yukon		474	496	361
Total		443 332	414 958	375 743

Résultats des relevés d'oiseaux aquatiques dans les Prairies

Le tableau 2 présente quelques points saillants des relevés coopératifs permanents d'oiseaux aquatiques.

Tableau 2 : Populations de Malards reproducteurs dans les Prairies canadiennes et américaines, 1982-1986 (en milliers)

Zone	1982	1983	1984	1985	1986
Alberta Sud	766	846	607	803	717
Saskatchewan Sud	2 377	2 067	1 722	1 333	1 599
Manitoba Sud	752	650	371	226	394
Prairies canadiennes	3 895	3 563	2 700	2 362	2 710
Montana	324	230	189	152	157
Dakota du Nord	466	399	549	361	488
Dakota du Sud	292	415	334	310	532
Prairies américaines	1 082	1 044	1 072	823	1 177
Total	4 977	4 607	3 772	3 185	3 887

Les lecteurs qui ne connaissent pas très bien les strates désignées dans les relevés coopératifs des aires de reproduction devraient savoir que les résultats précédents portent sur toute la région du relevé, sauf pour les secteurs les plus septentrionaux pour lesquels on n'a pas encore obtenu les résultats.

Ces résultats sont préliminaires et, pour certaines strates, les renseignements n'étaient pas encore disponibles.

Récents dénombrements du Canard noir et autres relevés

L'US Fish and Wildlife Service coordonne les relevés d'oiseaux aquatiques en janvier de chaque année. Le tableau 3 contient les résultats obtenus pour les Canards noirs au milieu de l'hiver au cours des dernières années.

Tableau 3 : Canards noirs

1979 - 264 200	1983 - 170 200
1980 - 221 000	1984 - 165 700
1981 - 301 400	1985 - 145 900
1982 - 217 600	1986 - non disponibles pour l'instant

Le tableau 4 compare les prises des trois principales espèces de sauvagine chassées en 1984 et 1985, incluant le canard noir.

Tableau 4 : Prises des trois principales espèces de sauvagine, 1984 et 1985

Province/ Territoire	Canard Malard		Canard noir		Bernache du Canada	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985
T.-N.	811	782	26 760	28 878	13 584	10 550
Î.-P.-É.	747	1 282	23 189	18 692	13 331	15 310
N.-É.	2 061	3 226	51 573	43 983	6 900	6 936
N.-B.	1 628	3 280	33 391	32 835	3 090	3 387
Qué.	66 849	97 157	107 624	110 541	24 220	27 003
Ont.	283 624	290 463	64 390	64 748	63 859	71 640
Man.	118 071	84 455	350	474	93 292	105 912
Sask.	181 682	158 428	-	179	93 641	97 901
Alb.	304 785	180 870	517	-	98 753	94 756
C.-B.	89 916	81 816	-	-	15 849	18 323
T.N.-O.	7 516	5 816	-	-	-	500
Yukon	1 681	1 168	-	-	379	205
Total	1 059 371	908 749	307 794	300 330	369 428	452 429

Les résultats des enquêtes nationales sur les prises d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier en 1985-1986 sont maintenant disponibles. Le tableau 5 donne une décomposition des prises par province.

Tableau 5 : Prises d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier, 1985-1986

Province/ Territoire	Canard	Total Oies et Bernaches	Bécassines	Bécasses
T.-N.	110 687	11 315	10 457	290
Î.-P.-É.	31 078	15 343	390	-
N.-É.	92 300	6 961	1 774	3 364
N.-B.	69 577	4 297	4 555	7 170
Qué.	494 931	54 946	21 791	30 094
Ont.	871 549	80 728	7 716	49 456
Man.	174 489	207 399	2 498	-
Sask.	210 919	165 648	810	-
Alb.	282 779	128 105	2 804	-
C.-B.	145 398	23 553	1 182	-
T.-N.-O.	15 510	923	931	-
Yukon	2 973	213	63	-
Total	2 502 190	699 427	54 971	90 374

Rapport (points saillants des programmes)

COMITÉ SUR LE STATUT DES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES D'EXTINCTION AU CANADA

J.A. Keith
Président

Voici le neuvième rapport du Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC) présenté à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune (CFPF). La Conférence a confié au COSEWIC le mandat de déterminer le statut des espèces de faune et de flore sauvages dont l'avenir pourrait se trouver menacé au Canada et de diffuser les informations sur la base desquelles ces espèces sont classifiées.

Mesures de classification

Dans l'exercice de son mandat principal, le 8 avril 1986, le Comité a procédé à la classification de 25 espèces et populations. La classification d'une autre espèce a été reportée dans l'attente de plus amples informations à son sujet. Voici les décisions du Comité, fondées sur les rapports de situation et les définitions des catégories approuvées :

Rares :
- Habénaire blanchâtre
- Potamot de Hill
- Scirpe pauciflore
- Rosier grimpant
- Lamproie à grand disque
- Crapaud de Fowler

Menacées :
- Martre de Terre-Neuve
- Clèthre à feuille d'aulne
- Sterne rosée
- Pie-grièche migratrice

Menacées d'extinction :
- Benoîte de Peck
- Pycnanthème
- Pogonie verticillée
- Lespédièze de Virginie
- Loutre de mer
- Baleine boréale (population de l'ouest de l'Arctique)
- Meunier de Salish
- Chouette tachetée

Dans aucune catégorie : (espèces n'ayant pu être déclarées rares, menacées, menacées d'extinction, déracinées ou éteintes, après étude des rapports de situation)
- Ours blanc
- Narval
- Phoque à capuchon
- Éléphant de mer
- Esturgeon de lac
- Épervier brun
- Petit-duc maculé

Classification non effectuée ou reportée : (dans l'attente de plus amples informations)

Marmotte de l'Île de Vancouver

Tableau 1. Espèces classées par le COSEWIC jusqu'en avril 1986
(Classification selon les principaux groupes biologiques et le statut)

Catégorie (statut)	Oiseaux	Mammifères (terrestres)	Mammifères (marins)	Poissons	Plantes	Amphibiens et reptiles	Total
Rares	16	6	1	17	10	1	51
Menacées	8	4	1	1	10	-	24
Menacées d'extinction	7	4	5	3	14	1	34
Déracinées	-	2	-	-	-	-	2
Éteintes	3	2	-	2	-	-	7
Dans aucune catégorie	9	8	4	2	1	-	24
Total	43	26	11	25	35	2	142

Autres points saillants du COSEWIC

1) Le Manuel de l'organisation et des procédures, déjà en préparation et révision depuis un certain temps, à la demande des membres du Comité, a été adopté lors de l'assemblée annuelle. Il a été inscrit aux annales du COSEWIC à titre de "Première édition" et peut être modifié au besoin par un vote des membres.

2) Le COSEWIC tient à souligner avec gratitude la productivité remarquable du sous-comité des plantes, sous la présidence d'Erich Haber de la Division de la botanique du Musée national des sciences naturelles. Ce sous-comité a de loin le plus grand nombre d'espèces à étudier (environ 3 300), comparativement aux autres sous-comités du COSEWIC, et c'est également parmi les plantes que se trouve le plus grand nombre d'espèces susceptibles de devenir menacées. Nous félicitons donc Erich et les membres de son sous-comité pour leur travail.

3) Étant donné l'amélioration du sort de certaines espèces (telles que le bison des bois, la marmotte de l'Île de Vancouver et la loutre de mer), les membres du Comité ont demandé d'établir des critères permettant de radier des espèces de la liste ou de les transférer dans des catégories moins menacées, si cela est suffisamment justifié. L'élaboration de ces critères est en cours.

Résumé de la discussion

L. Lemieux (Diomedia Consultants) demande quel est le lien entre la liste des espèces canadiennes désignées rares, menacées, etc. préparée par le COSEWIC et la

liste utilisée à la même fin par la CITES, en ce qui a trait au Canada. La CITES obtient-elle ses renseignements auprès du COSEWIC? Il existe des contradictions qui lui semblent intéressantes.

J.A. Keith (Service canadien de la faune) répond que la liste du COSEWIC est produite indépendamment de celle de la CITES, les sources des deux listes étant assez distinctes. Les rapports de la CITES sont préparés pour des espèces qui pourraient faire l'objet d'un commerce et figurer sur une liste de la CITES. Les rapports du COSEWIC n'ont rien à voir avec le commerce. Ils sont simplement préparés au Canada pour les espèces que l'on juge menacées. Le COSEWIC s'efforce maintenant de collaborer avec les gens de la CITES pour s'assurer de ne pas faire trop de chevauchements inutiles, mais les deux listes ne sont pas identiques.

L. Lemieux répond que, d'après les paroles de Tony Keith, il pensait que la liste du COSEWIC était plus longue que celle préparée par la CITES. Toutefois, c'est le contraire qui semble s'être passé et il trouve cela curieux.

J.A. Keith explique que la liste du COSEWIC reflète l'énergie consacrée à sa production. Elle ne prétend pas être complète. Dans certains cas, la liste de la CITES inclut des blocs d'espèces, par exemple toutes les chouettes. Ce n'est pas le cas du COSEWIC et il est donc tout à fait normal que la liste de la CITES puisse parfois sembler plus longue que celle du COSEWIC.

B. des Clers (Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier) pense qu'il serait peut-être souhaitable que le COSEWIC transmette ses données à la CITES et suggère à la CITES de revoir les annexes en tenant compte des données canadiennes.

Rapport (points saillants des programmes)

COMITÉ ADMINISTRATIF DE RECHERCHE ET DE GESTION DE L'OURS BLANC

I. Stirling
Service canadien de la faune
et K. Lloyd
Division de la gestion de la faune des T.N.-O.

La réunion de 1986 a eu lieu le 15 juin. Aucun représentant du Québec n'y a assisté. Kevin Lloyd y a été élu président pour un mandat de deux ans.

Le Comité s'est attaqué à une vaste gamme de problèmes de recherche et de gestion, les suivants présentant un intérêt particulier :

- la drogue expérimentale Telazol qui a été soumise à des essais sur le terrain et s'est avérée particulièrement efficace sur l'ours blanc, est maintenant en vente aux États-Unis;

- la recherche sur les méthodes de dissuasion se poursuit et des progrès notables ont été accomplis sur un projectile pouvant être tiré au moyen d'un fusil de calibre 12;

- une conférence sur les conflits entre l'homme et l'ours blanc se tiendra à Yellowknife (T.N.-O.) en avril 1987;

- le COSEWIC a classé l'ours blanc comme n'entrant "dans aucune catégorie";

- tous les membres ont convenu de poursuivre la surveillance des dépôts de produits chimiques toxiques et de métaux lourds dans les tissus de l'ours blanc.

Les participants ont examiné les contingents d'ours blanc de toutes les zones de gestion. Il a été souligné que les Inuit de l'est de l'île de Baffin ont volontairement consenti à diminuer leur contingent, le faisant passer de 97 à 55 pour les sept prochaines années parce qu'ils sont préoccupés par l'éventualité d'une surexploitation. C'est un jalon dans la gestion de l'ours blanc au Canada, puisque c'est la première fois qu'un contingent est réduit. Cela démontre également que les utilisateurs et les gestionnaires sont de plus en plus capables de collaborer en matière de gestion de l'ours blanc.

Autres secteurs de compétence

Des entretiens entre les Inuit du Canada et de l'Alaska en vue de la signature d'une entente sur les contingents et la gestion de l'ours blanc dans la mer de Beaufort ont débuté l'an dernier et se poursuivent toujours.

Le Comité a dit appuyer les grandes lignes des recommandations du Groupe de spécialistes sur l'ours blanc de l'UICN, qui s'est réuni en 1985. Le groupe de l'UICN a notamment souligné la nécessité de s'assurer d'une collaboration en matière de gestion des populations plurinationales d'ours blancs et de protection des femelles avec leurs petits et des ours dans leurs tanières, partout dans l'aire de distribution de l'espèce. Le Canada fera connaître par lettre à l'UICN ses réactions face aux questions qui ont été soulevées.

Le projet d'accord concernant la recherche sur l'ours blanc du bassin de Foxe et de la baie d'Hudson a été abandonné parce que certains secteurs de compétence se sentaient dans l'incapacité d'y participer et parce que les travaux de recherche convenus par d'autres étaient déjà en cours. Certains se sont dit préoccupés par le manque de coordination des activités de gestion des populations d'ours blancs communes aux Inuit du nord du Québec, des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et de l'Ontario.

Le Comité élabore actuellement un ensemble de lignes directrices en vue de la répartition des prises disponibles entre les différents secteurs de compétence qui se partagent des populations d'ours blancs.

RECOMMANDATIONS DE LA 50e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au gouvernement du Canada et à l'honorable Tom McMillan, à Geneviève Sainte-Marie, à Tony Clarke, à Doug Pollock, ainsi qu'aux autres membres du Service canadien de la faune, pour l'excellente organisation de cet événement et pour leur hospitalité chaleureuse à l'égard des délégués à la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 2 (Remerciements pour la réception et le barbecue)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Environnement Canada et au Service canadien de la faune pour la réception offerte la veille de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et pour le barbecue du 18 juin.

Recommandation 3 (Remerciements pour le petit déjeuner)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités Canada pour le petit déjeuner offert le 18 juin aux délégués à la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 4 (Remerciements pour le banquet)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux ministres des Ressources renouvelables du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour le banquet offert le 19 juin, et au Sénateur Bélisle pour la disponibilité de la salle à dîner du Sénat.

Recommandation 5 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux participants des organismes non gouvernementaux pour leur contribution au succès de la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 6 (Conférence sur la "Stratégie mondiale de la conservation")

Attendu que la Conférence sur la "Stratégie mondiale de la conservation", qui s'est tenue à Ottawa du 31 mai au 5 juin 1986, a réitéré l'importance des stratégies nationales et régionales de conservation pour garantir la conservation et le développement soutenu des ressources naturelles comme la faune, les sols et les eaux, et

attendu que le Canada a adopté, en 1981, la "Stratégie mondiale de la conservation" et que plusieurs territoires et provinces participent actuellement à l'élaboration de stratégies provinciales et territoriales,

en conséquence, il est recommandé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, avec l'aide des organismes non gouvernementaux intéressés, collaborent à l'élaboration d'une stratégie canadienne de la conservation intégrant à la

fois les stratégies fédérale, provinciales et territoriales en un seul document global encourageant la gestion intégrée des ressources naturelles.

Recommandation 7 (Faune 87)

Attendu que les organismes non gouvernementaux du secteur de la faune désirent dédier une année à la conservation de la faune au Canada, et

attendu que 1987 est une année particulièrement appropriée pour célébrer la conservation de la faune puisque la 6e Conférence de la CITES, la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar et la Conférence nord-américaine sur les ressources naturelles et la faune se tiendront au Canada, et

attendu que 1987 marquera le centenaire de la création du premier refuge faunique d'oiseaux migrateurs dans l'hémisphère occidental au lac de la Dernière-Montagne en Saskatchewan, et

attendu que les organismes fauniques fédéraux, provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire de leurs ministres respectifs, ont donné leur accord de principe à l'idée de déclarer 1987 comme année spéciale de la faune,

en conséquence, il est recommandé que les participants à la 50e Conférence fédérale-provinciale sur la faune reconnaissent officiellement 1987 comme l'année de la conservation de la faune au Canada sous le nom de "Faune 87", que la Conférence appuie la célébration de "Faune 87" et que le Comité de programmation de la 51e Conférence envisage de choisir le thème "Faune 87, En plein élan".

Recommandation 8 (Contrôle des dommages causés par la faune)

Attendu que certaines populations fauniques très appréciées du public et dont la demande est particulièrement forte peuvent être décimées et réduites à des niveaux inacceptables par l'action des prédateurs, et

attendu que les dommages causés par la faune aux cultures et à la propriété privée risquent d'entraîner des difficultés économiques,

en conséquence, il est recommandé d'axer le contrôle des prédateurs et des espèces fauniques causant des problèmes sur la déclaration suivante :

Déclaration unanime sur le contrôle des espèces fauniques causant des dommages

Il est reconnu que les provinces et les territoires peuvent avoir des objectifs différents en matière de gestion de la faune et que chaque secteur de compétence s'est engagé à gérer scientifiquement toutes les espèces pour répondre à ces divers objectifs. Il est également admis que certaines espèces peuvent nuire à la sécurité de l'homme, à la propriété et aux objectifs de gestion d'autres espèces. Lorsqu'il sera jugé approprié de contrôler ces espèces, il faudra utiliser la "Politique de contrôle des dommages causés par la faune" de la Wildlife Society comme orientation générale, en reconnaissant que les conditions locales dicteront les détails de sa mise en oeuvre.

La "Politique de contrôle des dommages causés par la faune" de la Wildlife Society

La politique de la Wildlife Society à l'égard du contrôle des dommages causés par les animaux est la suivante :

1) appuyer exclusivement les programmes de lutte contre les animaux qui sont biologiquement, socialement et économiquement justifiés;

2) encourager la poursuite des recherches destinées à améliorer les méthodes :

   a) d'évaluation précise des dommages causés par la faune,

   b) de contrôle et de prévention des dommages causés par les animaux, notamment par des moyens non toxiques, et

   c) de mesure de l'efficacité des programmes de contrôle des dommages;

3) recommander que les efforts de lutte s'en tiennent au niveau minimum nécessaire pour ramener les dommages à un seuil tolérable;

4) appuyer uniquement le recours aux méthodes les plus efficaces, sûres, économiques et humanitaires pour contrôler les animaux nuisibles et préconiser le recours à des méthodes terminales efficaces uniquement lorsque les autres méthodes sont insatisfaisantes;

5) recommander expressément que tous les programmes de contrôle des populations et des espèces fauniques soient étroitement réglementés par les lois provinciales, territoriales ou fédérales.

Recommandation 9 (Chasse et piégeage)

Attendu que les organismes de gestion de la faune considèrent la chasse et le piégeage comme des utilisations légitimes et souhaitables de la faune, et

attendu que les organismes de gestion de la faune reconnaissent la nécessité pour le gouvernement d'appuyer officiellement la chasse et le piégeage,

en conséquence, il est recommandé que la déclaration suivante sur les activités de chasse et de piégeage soit entérinée par tous les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux responsables de la faune :

Déclaration unanime sur les activités de chasse et de piégeage considérées comme des utilisations souhaitables de la faune

Conformément à la "Stratégie mondiale de la conservation", l'objectif premier de la gestion de la faune au Canada est le maintien de la diversité et de l'abondance naturelles des espèces fauniques dans leurs aires habituelles de répartition. Les objectifs secondaires visent à préserver les populations fauniques à un niveau suffisant pour répondre aux besoins esthétiques, culturels, récréatifs et économiques de la société, et à gérer les populations fauniques pour les maintenir à des niveaux qui soient compatibles avec les utilisations des autres ressources et les divers intérêts de la communauté. En raison de ce

large éventail d'utilisations de la faune et des demandes exercées par les autres utilisateurs des eaux et des terres, la plupart des populations fauniques doivent faire l'objet d'une gestion active afin de maintenir et, le cas échéant, d'accroître leurs effectifs par l'amélioration et la réglementation de leur utilisation. Dans le cadre de cette stratégie de gestion, la chasse et le piégeage sont reconnus comme des activités extérieures profondément enracinées dans le patrimoine et la culture du Canada et sont honorablement liés à notre histoire et à notre évolution. La chasse et le piégeage peuvent, en outre, amener la population à apprécier et à comprendre les milieux naturels, caractéristiques considérées comme des éléments souhaitables de l'identité canadienne.

Ces activités seront gérées de façon à ne pas mettre en danger le bien-être écologique des populations animales et là où des méthodes et des pratiques qui montrent le respect de l'animal et de sa dignité seront utilisées. Les intérêts, les sentiments et les opinions des personnes ne pratiquant ni la chasse ni le piégeage seront pris en compte dans la gestion de la chasse et du piégeage.

Compte tenu des considérations humanitaires et éthiques décrites, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'engagent pleinement à perpétuer la chasse et le piégeage et à permettre aux Canadiens de pratiquer ces activités.

Recommandation 10 (CITES)

Attendu que le Canada sera l'hôte de la prochaine réunion des Parties adhérant à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), en juillet 1987 à Ottawa, et

attendu qu'elle offre aux Canadiens une occasion unique de démontrer aux délégués de la CITES venant d'autres nations la richesse des ressources fauniques du Canada, sa beauté et son immensité, ainsi que l'unité de son peuple,

en conséquence, il est recommandé que les provinces, les territoires, le gouvernement fédéral et les ONG intéressés commencent immédiatement à appuyer le Comité des activités et des événements spéciaux en préparant des démonstrations et en fournissant du matériel éducatif mettant en relief la répartition, l'abondance et l'utilisation judicieuse de nos ressources fauniques, et

que les délégués canadiens à la CITES soient choisis immédiatement afin qu'ils puissent se préparer adéquatement et traiter les questions de façon solidaire et en connaissance de cause.

Recommandation 11 (Symposium international sur l'agriculture et la faune)

Attendu qu'il faut établir des stratégies pour faire participer la communauté agricole en vue d'atteindre les objectifs du "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (PNAGOA), et

attendu que les gestionnaires de la faune se préoccupent énormément et constamment de la dépendance générale de la faune à l'égard des terres agricoles et des méthodes qui y sont utilisées,

en conséquence, il est recommandé de tenir un Symposium international sur l'agriculture et la faune, en 1989 ou avant, et que l'une de ses séances porte sur les

besoins particuliers du PNAGOA, et qu'un comité composé de trois personnes rende compte à la 51e Conférence fédérale-provinciale sur la faune de leurs recommandations quant au choix de l'emplacement, aux grandes lignes du thème, à l'envergure de l'événement, à la date, etc., pour recevoir d'autres directives des délégués de la présente Conférence.

Recommandation 12 (Colloque sur la faune)

Attendu qu'un Colloque des ministres de la Faune s'est tenu à Ottawa, du 6 au 8 mai 1986, pour discuter de nouveaux modes de financement et de nouvelles approches de la gestion de la faune, et

attendu que les ministres ont demandé à recevoir un rapport élaborant davantage les nombreuses idées mises de l'avant lors de ce Colloque,

en conséquence, il est recommandé que les délégués à la Conférence acceptent le rapport verbal sur le Colloque, présenté par David Munro, et qu'un groupe de travail soit constitué pour superviser et coordonner la poursuite de l'étude des conclusions du Colloque et soumettre un rapport aux ministres d'ici un an.

Recommandation 13 (Félicitations à la Saskatchewan)

Attendu que le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" (PNAGOA) améliorera considérablement la conservation des sols et des eaux, de même que la production de la sauvagine et d'autres espèces fauniques des terres humides, et

attendu que le Canada a signé le PNAGOA, et

attendu que la Saskatchewan est allée de l'avant en consacrant des ressources à la mise en oeuvre du Plan dans cette province,

en conséquence, il est recommandé que la Saskatchewan soit félicitée pour son initiative et que les autres provinces, territoires et instances fédérales prennent rapidement des mesures semblables pour mettre en oeuvre le Plan dans leurs propres territoires ou domaines de responsabilité.

Recommandation 14 (Conférence de Ramsar)

Attendu que le bien-être des oiseaux aquatiques du Canada dépend des terres humides d'autres pays, et

attendu que la protection et la conservation des terres humides est essentielle en vue d'atteindre les objectifs du "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques", et

attendu que le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan accueilleront la Conférence des Parties adhérant à la Convention de Ramsar, en 1987 à Regina, et continuent donc à jouer un rôle de premier plan,

en conséquence, il est recommandé :

1) que tous les groupes intéressés consacrent des fonds ou apportent une aide, dans la mesure du possible, pour assurer le succès de la Conférence de Regina en 1987,

2) que le Canada appuie les modifications proposées au texte de la Convention en vue de la rendra plus efficace,

3) que les gouvernements du Canada et des provinces et territoires prennent eux-mêmes des mesures immédiates pour désigner de nouvelles terres humides d'importance internationale dont l'ajout à la liste de la Convention de Ramsar coïncidera avec la célébration de "Faune 87", et

4) que l'occasion offerte par Faune 87 et la Conférence de Regina soit mise à profit pour sensibiliser davantage le public à la nécessité de préserver et d'utiliser judicieusement les terres humides.

Recommandation 15 (Semaine de la conservation de la faune)

Il est recommandé que les 36 recommandations du rapport du comité qui a examiné le programme de la Semaine de la conservation de la faune en 1984, qui ont été acceptées par les participants lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, à Timmins, comme lignes directrices du programme de la Semaine de la conservation de la faune (Recommandation 10), soient transmises comme directives officielles aux provinces, aux territoires et au Service canadien de la faune pour rendre plus efficace la mise en oeuvre du programme.

Recommandation 16 (Atelier 1 - Jumelage d'organismes fauniques)

Il est recommandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune demande à l'ACDI d'étudier la possibilité et les mécanismes de jumelage d'organismes fauniques du Canada avec certains organismes appropriés de pays en développement. Le rapport pourrait établir les profils et les descriptions des organismes canadiens et étrangers, en examinant des points comme les capacités, les objectifs, les avantages, les inconvénients, les besoins et les comportements.

Recommandation 17 (Atelier 1 - Évaluation des incidences environnementales)

Il est recommandé que la Conférence appuie l'élaboration par l'ACDI d'un processus d'examen et d'évaluation des incidences environnementales de tous ses projets et encourage d'autres organismes participant au financement de projets de mise en valeur et de développement industriel dans les pays en développement à adopter des politiques appropriées en matière d'évaluation des incidences environnementales. Les politiques devront prendre en compte l'évaluation postérieure au projet.

Recommandation 18 (Atelier 1 - Ateliers sur la gestion de la faune)

Il est recommandé que la Conférence demande à l'ACDI d'examiner la possibilité d'organiser une série d'ateliers sur la gestion de la faune dans les pays en développement, en collaboration avec certains collèges et universités du Canada, et avec la Conférence fédérale-provinciale sur la faune ou un ONG.

Recommandation 19 (Atelier 1 - Projets de conservation de la faune de l'ACDI)

Il est recommandé que la Conférence demande à l'ACDI d'examiner le bien-fondé de son niveau de financement de projets de conservation de la faune par rapport à l'ensemble de son budget.

Recommandation 20 (Atelier 2 - Service canadien de la faune - Activités internationales)

Attendu qu'un manque d'information et de fausses conceptions sur les programmes fauniques du Canada nuisent à la réputation de notre pays et à notre utilisation des ressources naturelles,

en conséquence, il est recommandé que les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la faune améliorent la mise en marché des programmes fauniques du Canada qui sont en harmonie avec la "Stratégie mondiale de la conservation" :

a) en faisant assumer au Service canadien de la faune un rôle de chef de file en matière de diffusion de l'information touchant ces programmes aux médias internationaux;

b) en tirant parti des réunions internationales pour promouvoir les programmes fauniques grâce à des expositions;

c) en établissant des contacts avec les médias des pays étrangers et en les invitant à venir discuter de ces programmes; et

d) en demandant à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de nommer un agent de liaison avec les médias au sein du Comité de la programmation afin d'élaborer un plan de communications pour promouvoir la Conférence et d'assurer la diffusion des résultats de la Conférence.

Recommandation 21 (Atelier 2 - Conservation mondiale de la faune)

Attendu que le Canada doit mettre davantage l'accent sur la conservation mondiale de la faune,

en conséquence, il est recommandé que le Service canadien de la faune, en consultation avec les provinces et les territoires, prenne les mesures qui s'imposent pour aborder de façon plus efficace les questions touchant la faune à l'échelle internationale.

Recommandation 22 (Atelier 2 - Éducation touchant la faune)

Attendu que l'éducation constitue l'un des principaux piliers de la conservation de la faune,

en conséquence, il est recommandé que les organismes fauniques fédéraux, provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux apportent une aide aux ministères de l'Éducation afin d'incorporer les concepts de gestion de la faune aux programmes pédagogiques.

Recommandation 23 (Atelier 2 - Rapports des organismes sur les efforts de conservation mondiale de la faune)

Il est recommandé que les organismes fauniques fédéraux, provinciaux et territoriaux rendent régulièrement compte de leurs efforts d'aide à la conservation mondiale de la faune lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 24 - (Atelier 3 - CITES)

Attendu qu'un certain nombre de lacunes ont été décelées dans la structure et les procédures de la CITES,

en conséquence, il est recommandé que la CITES poursuive ses efforts en vue d'apporter les modifications nécessaires à sa structure et à ses procédures afin d'améliorer l'efficacité de ses réunions et de son processus décisionnel. De plus, le Secrétariat de la CITES est encouragé à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les propositions d'inscription aux annexes de la CITES ou de radiation reposent sur de bonnes données scientifiques et statistiques.

Recommandation 25 (Atelier 4 - Invitation aux Affaires extérieures)

Il est recommandé que le Secrétaire de la Conférence envoie une lettre au ministère des Affaires extérieures, lui exprimant notre regret qu'aucun représentant de ce ministère n'ait participé à la 50^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Il est de plus recommandé que le ministère des Affaires extérieures soit instamment prié d'assister aux Conférences fédérales-provinciales sur la faune pertinentes et que son agent de liaison pour les questions internationales liées à la faune soit invité à faire un rapport sur leurs activités concernant la faune.

REMARQUES SUR LA CONFÉRENCE

L. Mason
Affaires internationales
US Fish and Wildlife Service

Au nom de l'US Fish and Wildlife Service et des organismes non gouvernementaux américains ici présents, je tiens à vous remercier de nous avoir offert la possibilité de participer à une autre Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Cette agréable expérience a été des plus enrichissante et des plus instructive.

À mon avis, le thème de la Conférence est fort à-propos comme sujet de débat. Pour les raisons déjà mentionnées par Dave Munro, la crédibilité du Canada s'est renforcée au sein de la communauté mondiale de la conservation et je pense que vous assumerez donc de nouvelles responsabilités. En tant qu'Américains fervents de la conservation, nous soutenons votre rôle de chef de file et, en tant que voisins, nous apprécions la possibilité de participer à cet effort. Par exemple, le "Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques" est un modèle qui peut servir aux Parties à la Convention concernant les espèces migratrices. Par notre coopération dans le cadre de ce Plan, nous prônons les concepts positifs de la Convention, sans être soumis aux aspects négatifs de l'adhésion.

Je suis heureux d'avoir pu participer aux préparatifs de la Conférence de la Convention de Ramsar de 1987, activité qui a occupé une bonne partie de mon temps ici. Cette Conférence pourrait être une rencontre cruciale en ce qui concerne la préservation globale des terres humides. L'organisation d'une journée de l'Amérique du Nord pendant cette Conférence constitue également un symbole de cet échange.

Il est évident que votre discussion sur le rôle du Canada en matière de conservation mondiale de la faune ne se terminera pas avec la fin de cette Conférence, mais nous tenions à vous féliciter pour une excellente 50^{e} Conférence fédérale-provinciale. Nous vous remercions de votre hospitalité et d'une entière participation à vos réunions.

PARTICIPANTS À LA 50e CONFÉRENCE

R. (Bob) Andrews
Director of Wildlife
Fish and Wildlife Division
Department of Energy and
Natural Resources
Government of Alberta
Petroleum Plaza, North Tower
9920 - 108th Street
Edmonton, Alberta
T5K 2C9

Caporal Derrick Anthony
Sous-direction de l'exécution des
lois fédérales
Gendarmerie royale du Canada
1200 promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Judith Armatage
(Canadian Nature Federation)
2418 Huntley Avenue
Ottawa, Ontario
K1V 8E6

John Bair
Ontario Manager
Ducks Unlimited (Canada)
Unit 10
240 Bayview Drive
Barrie, Ontario
L4N 4Y8

John Bailey
Co-ordinator, Program Transfers
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

John Baird
Chief Wildlife Biologist
Fish and Wildlife Branch
Department of Natural Resources
PO Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Sonja Bata, Director
Bata Limited and
International Trustee
World Wildlife Fund
59 Wynford Drive
Don Mills, Ontario
M3C 1K3

L'hon. Rhéal Bélisle
Président suppléant du Sénat
Pièce 361-S
Édifices du Parlement
Rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Mike Berger
Director
National/International Operations
Ducks Unlimited Inc.
1 Waterfowl Way at Gilmer Road
Long Grove, Illinois 60047-0216
USA

Jack Berryman
Executive Vice-President
International Association of
Fish and Wildlife Agencies
1412 - 16th Street, NW
Washington, DC 20036
USA

Richard Bill
Planificateur
Division du réseau des parcs
nationaux
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1G2

Hans Blokpoel
Biologiste de la faune
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

James W. Bourque
Deputy Minister
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Hugh Boyd
Directeur régional intérimaire
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Trina Brothers
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Joseph E. Bryant
447 Thessaly Circle
Ottawa, Ontario
K1H 5W7

Kenneth A. Brynaert
Executive Vice-President
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Patrick Calnan
Communications Assistant
Wildlife Habitat Canada
Suite 301, 1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

R.R. Campbell
Conseiller principal
Politiques et programmes
Pêches dans le Nord et l'intérieur
Direction générale de la recherche sur les pêches
Ministère des Pêches et des Océans
Poste n° 1256, 200 rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Gisèle Cantin
Directrice
Affaires multilatérales
Ministère de l'Environnement
22e étage
Terrasses de la Chaudière
10 rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H3

J.F.T. Carreiro
Chef intérimaire
Conservation de la faune
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Gilles Chrétien
Association provinciale des trappeurs du Québec
84 Lisieux
Gatineau (Québec)
J8T 4P3

J. Cinq-Mars
Directeur régional
Région du Québec
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141 route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Tom Clark
Consultant
CMC Ecological Consulting
RR 3
North Augusta, Ontario
K0G 1R0

H. Anthony Clarke
Directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Bertrand des Clers
Directeur
Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier
15 rue de Téhéran
75008 - Paris, France

Kenneth W. Cox
National Program Co-ordinator
Wildlife Habitat Canada
Suite 301, 1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Steve Curtis
Directeur intérimaire
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

C. Dauphiné
Coordonnateur
Espèces menacées et faune migratrice
Direction de la recherche sur la faune et de l'interprétation
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Paul B. Dean
Consultant
2641 Merivale Road
Nepean, Ontario
K2C 3A1

Pierre Desmeules
Conseiller scientifique
CITES
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Kenneth F. DesRoches
Deputy Minister
Department of Community and Cultural Affairs
PO Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

François Drolet
Direction de la conservation de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse, de la Pêche et du Tourisme
Gouvernement du Québec
150 boulevard Saint-Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 4Y3

Theresa Dupuis (Mme)
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Harold Eidsvik
Conseiller principal
Groupe de la politique du programme
Parcs Canada
Pièce 523, 5e étage
Les Terrasses de la Chaudière
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1G2

Dr. George Finney
Regional Director
Atlantic Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
PO Box 1590
Sackville, New Brunswick
E0A 3C0

Kathy Fischer
Coordonnatrice, Programme TADPA
Section de la toxicologie faunique
Direction de la recherche sur la faune et de l'interprétation
Centre national de recherche sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Arthur Frayling
Executive Consultant and Vice-President
International Fur Trade Federation
67 Upper Thames Street
London, England
EC4V 5AH

Rob Gardner
Vice-President
Federation of Alberta Naturalists
c/o 508 - 1st Street, SE
Medicine Hat, Alberta
T1A 1T3

Dr. Fred Gilbert
Professor
Department of Wildlife Biology
Washington State University
Pullman, Washington 99164-4220
USA

Ray Gilbert
Executive Director
Fur Institute of Canada
Suite 205, PO Box 29
60 Bloor Street, West
Toronto, Ontario
M4W 3B8

David Gimmer
President
Ottawa Duck Club Inc.
34 Cedarview Road
Nepean, Ontario
K2B 6K1

Richard Goulden
Director, Wildlife Branch
Department of Natural Resources
Government of Manitoba
PO Box 24
1495 St. James Street
Winnipeg, Manitoba
R3H 0W9

Roland Grant
Secrétaire-Trésorier
Fédération Québécoise
des Gestionnaires de ZEC Inc.
2016 Fortier
Jonquière (Québec)

Paul A. Gray
Supervisor
Habitat Management Section
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest
Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Diane Griffin
Executive Director
Island Nature Trust
PO Box 265
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7K4

Gary M. Gurbin
Secrétaire parlementaire du
ministre de l'Environnement du
Canada
Édifice de la Confédération
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Douglas Hagan
Supervisor
Wildlife Program Development
Wildlife Branch
Ministry of Natural Resources
Room 2321, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

William (Bill) Hall
Assistant Director of Wildlife
Fish and Wildlife Division
Department of Energy and
Natural Resources
Government of Alberta
Petroleum Plaza, North Tower
9920 - 108th Street
Edmonton, Alberta
T5K 2C9

Edlon Hawton
Manager, Member Services
Ontario Trappers' Association
Box 705
North Bay, Ontario
P1A 3P1

Del Haylock
Directeur exécutif
Conseil de la fourrure du Canada
1435 St-Alexandre, Suite 1270
Montréal (Québec)
H3A 2G4

Stephen Hazell
Corporate Counsel
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Richard J. Herring
Sous-ministre adjoint
Service canadien des forêts
Agriculture Canada
21e étage, Place Vincent Massey
351 boulevard St-Joseph
Hull (Québec)
K1A 1G5

Harry E. Hodgdon
Executive Director
The Wildlife Society
5410 Grosvenor Lane
Bethesda, Maryland 20814
USA

Walter Hopewell
Treasurer
Ottawa Duck Club Inc.
3421 Carling Avenue
Nepean, Ontario
K2H 7V5

Grant Hopkins
Outdoor Columnist
Ottawa Duck Club Inc.
6074 Vineyard Drive
Orleans, Ontario
K1C 2M5

Barry Hughson
Scientifique de la faune
Parcs Canada
Environnement Canada
2e étage, Tour Nord
Les Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
K1A 1G2

Monte Hummel
President
World Wildlife Fund (Canada)
Suite 201
60 St. Clair Avenue, East
Toronto, Ontario
M4T 1N5

Hugh Hunt
Superintendent of Wildlife
Department of Parks and
Renewable Resources
Government of Saskatchewan
3211 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 5W6

Gilles Hupé
Vice-président
Fédération Québécoise
des Gestionnaires de ZEC Inc.
517 de la Cathédrale
Rimouski (Québec)
G5L 5N4

Jim Inder
Assistant Deputy Minister
Parks, Recreation and Wildlife
Department of Culture,
Recreation and Youth
Province of Newfoundland
3rd Floor, Confederation Complex
PO Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Amanda M. Jones
Program Officer
Wildlife Habitat Canada
1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Scott Jones
(Acting President
Wildlife Society of Canada)
Environmental Biologist
Ministry of Natural Resources
322 Kent Street, West
Lindsay, Ontario
K9V 4T7

Neal Jotham
Coordonnateur
Piégeage non cruel
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Mireille Katz
Assistante
Relations internationales
UICN
Avenue du Mont-Blanc
1196 Gland, Suisse

J.A. (Tony) Keith
Directeur
Direction de la recherche sur la faune et de l'interprétation
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Trevor Kellar
Regional Wildlife Biologist
Ministry of Natural Resources
Concession Road
Kemptville, Ontario
K0G 1J0

Gordon Kerr
Regional Director
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
Room 230, 4999 - 98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Juliette Krause
Executive Officer
International Fur Trade Federation
67 Upper Thames Street
London, England
EC4V 3AH

L. Lamarre-Proulx
Conseiller juridique
Service juridique
Environnement Canada
6e étage, Place Vincent Massey
351 boulevard Saint-Joseph
Hull (Québec)
K1A 0E7

Sylvain Lamoureux
Accords et nouvelles perspectives internationales
450 rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 5Z4

Eugène Lapointe
Secrétaire général
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
6 rue du Maupas
Case postale 78
CH-1000 Lausanne 9, Suisse

Lynn Laprise-Gauthier (Mme)
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

John Law
Deputy Minister
Department of Parks and Renewable Resources
Government of Saskatchewan
3211 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 5W6

Dr. Louis Lemieux
Président
Diomedia Consultants
Suite 2202
505 St. Laurent Boulevard
Ottawa, Ontario
K1A 9E7

David Livingstone
Spécialiste des incidences environnementales
Division de l'environnement marin
Affaires indiennes et du Nord Canada
Pièce 648, 6e étage
Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Kevin Lloyd
Director
Wildlife Management Division
Department of Renewable Resources
Government of the Northwest Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

Judy Lord
Editor
Nature Canada
Canadian Nature Federation
Suite 203, 75 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1P 6G1

Dr. A.J. (Sandy) Macaulay
Chief Biologist
Ducks Unlimited Canada
1190 Waverley Street
Winnipeg, Manitoba
R3T 2E2

Barry Kent MacKay
Representative
International Wildlife Coalition
197 Main Street
Unionville, Ontario
L3R 2G8

Lynda Maltby (Mme)
Conseillère principale et
coordonnatrice de la
planification
Bureau du directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Frank Manuel
Deputy Minister
Department of Culture,
Recreation and Youth
Government of Newfoundland
PO Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Keith Marshall
Chef
Section des programmes sur les
produits chimiques toxiques
Direction de la recherche sur la
faune et de l'interprétation
Centre national de recherche sur
la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Dr. Art Martell
Regional Director
Pacific and Yukon Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
5421 Robertson Road
PO Box 340
Delta, British Columbia
V4K 3Y3

George Martin
Director, Habitat
Ottawa Duck Club Inc.
35 Lindenlee Road
Ottawa, Ontario
K1M 1A7

Larry Mason
International Affairs
US Fish and Wildlife Service
Department of the Interior
Room 2441, 18th and C Streets, NW
Washington, DC 20240
USA

Roxanne Massé-Proulx (Mme)
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

The Hon. Colin Maxwell
Minister of Parks and
Renewable Resources
Room 340, Legislative Building
Regina, Saskatchewan
S4S 0B3

Jan McDonnell
District Biologist
Ministry of Natural Resources
Box 605
Brockville, Ontario
K6V 5Y8

Fred McFarland
Chef intérimaire
Division de l'environnement terrestre
Affaires indiennes et du Nord Canada
Pièce 640, 6^{e} étage
Les Terrasses de la Chaudière
10 rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H4

Bob McLean
Adjoint de l'administrateur
Convention sur le commerce
international des espèces de faune
et de flore sauvages menacées
d'extinction (CITES)
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Barry Meadows, Director
Fish and Wildlife Branch
Department of Forests,
Mines and Energy
Government of New Brunswick
PO Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

T.J. Millard
Executive Co-ordinator
Outdoor Recreation Group
Ministry of Natural Resources
Province of Ontario
Room 2341, Whitney Block
99 Wellesley Street, West
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Mary Mogford
Deputy Minister
Ministry of Natural Resources
Government of Ontario
Room 6320, Whitney Block
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Hugh Monaghan
Director
Fish and Wildlife Branch
Department of Renewable Resources
Government of the Yukon Territory
PO Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

Rick Morgan
Executive Vice-President
Ontario Federation of
Anglers and Hunters
PO Box 28
Peterborough, Ontario
K9J 6Y5

D. Stewart Morrison
Executive Vice-President
Ducks Unlimited Canada
1190 Waverley Street
Winnipeg, Manitoba
R3T 2E2

Dr. David Munro
President
Naivasha Consultants
2513 Amherst Avenue
Sidney, British Columbia
V8L 2H3

Luba Mycio-Mommers
National Programs Director
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Daniel Navid
Chef
Relations internationales
UICN
Avenue du Mont-Blanc
1196 Gland, Suisse

David Neave
Executive Director
Wildlife Habitat Canada
Suite 301
1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Harvey K. Nelson
Regional Director
US Fish and Wildlife Service
Federal Building
Fort Snelling
Twin Cities, Minnesota 55111
USA

Sylvia Normand (Mme)
Adjointe au Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale
sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Peter O'Malley
President
O'Malley Communications
Suite 310
130 Slater Street
Ottawa, Ontario
K1P 6E2

Ron Orenstein
Representative
International Wildlife Coalition
Suite 203
121 Richmond Street, West
Toronto, Ontario
M5H 2K1

Richard M. Parsons
Attorney
Washington Counsel
Safari Club International
5151 East Broadway
Suite 1680
Tucson, Arizona 85711
USA

James Patterson
Directeur
Mise en oeuvre du Plan national de gestion des oiseaux aquatiques
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

The Hon. Red Pedersen, MLA
Minister of Renewable Resources
6th Floor, Laing Building
Government of the Northwest Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9

D.G. Pike
Director
Wildlife Division
Department of Culture, Recreation and Youth
Building 810, Pleasantville
Box 4750
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Douglas Pollock
Directeur
Direction de la gestion et de l'administration
Secrétaire
Conférence fédérale-provinciale sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

The Hon. David Porter, MLA
Minister of Renewable Resources
Yukon Territorial Government
PO Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

W.H. Prescott
Conseiller scientifique principal adjoint
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

M.H. Prime,
Director, Wildlife Division
Department of Lands and Forests
Province of Nova Scotia
PO Box 516
Kentville, Nova Scotia
B4N 3X3

Gabriel Racle
Rédacteur
Fédération canadienne de la faune
1673 avenue Carling
Ottawa (Ontario)
K2A 3Z1

A.W. Rathwell
Chef
Section des communications
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Julyan Reid
Directeur général
Direction des affaires
intergouvernementales
Environnement Canada
22e étage
Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Ralph Roberts
Chef
Secteur forêt
Agence canadienne de développement
international
Hull (Québec)
K1A 0G4

W. David Robertson
Co-ordinator
Fish and Wildlife Programs
c/o Sir Sandford Fleming College
PO Box 8000
Lindsay, Ontario
K9V 4T4

Wayne Roddick
Communication Manager
Wildlife Habitat Canada
Suite 301, 1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Nestor Romaniuk
President
Alberta Fish and Game Association
11921 Albert Trail
Edmonton, Alberta
T59 4G5

J.D. Roseborough
Consultant
143 Glenrove Avenue, West
Toronto, Ontario
M4R 1P1

S. Rutherford
Agent de recherche
Service de recherche
Bibliothèque du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Geneviève Sainte-Marie
Sous-ministre
Environnement Canada
Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Herman Schwenk
Member
Unifarm Association
Box 386
Coronation, Alberta
T0C 1C0

Ken Seabrook
2nd Vice-president
Ontario Trappers' Association
Box 705
North Bay, Ontario
P1B 8J8

Jack Shaver
Chairman
Fish and Wildlife Advisory Council
11443 - 39th Avenue
Edmonton, Alberta
T6J 0M5

Gregg Sheehy
Conservation Director
Canadian Nature Federation
Suite 203, 75 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1P 6G1

Dennis Sherratt
Director, Wildlife Branch
Department of Parks and
Renewable Resources
Government of Saskatchewan
3211 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 5W6

Don W. Simkin
Director
Wildlife Branch
Ministry of Natural Resources
Province of Ontario
Whitney Block, Room 2327
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Michael Smart
Assistant Director (Conservation)
IWRB (International Waterfowl)
Research Bureau)
Slimbridge, Glos.
England GL2 7BK

Arthur Smith
Director
Fish and Wildlife Unit
Department of Community
and Cultural Affairs
Province of Prince Edward Island
Jones Building, 11 Kent Street
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

Kirk Smith
Chairman
Public Information Committee
Fur Institute of Canada
60 Bloor Street, West
Suite 205, PO Box 29
Toronto, Ontario
M4W 3B8

Maria L. Smith
Policy and Research Assistant
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

L'hon. Herbert O. Sparrow
Président suppléant
Comité permanent du Sénat sur
l'agriculture, les pêches et
les forêts
Pièce 263E, Édifice du Centre
Édifices du Parlement
Rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Sue Stephenson
Conservation Assistant
Canadian Nature Federation
Suite 203, 75 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1P 6G1

Donna Stewart
Écologiste
Division de l'environnement terrestre
Direction générale des ressources
renouvelables et de l'environnement
du Nord
Programme des affaires du Nord
Affaires indiennes et du Nord Canada
6e étage
Les Terrasses de la Chaudière
10 rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H4

Walt Stieglitz
Associate Director
Wildlife Resources
US Fish and Wildlife Service
Interior Building
Washington, DC 20240
USA

Dr. Ian Stirling
Research Scientist
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
4999 - 98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Jim Stoner, Chef
Division des règlements
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Toby Styles
Director
Canadian Association of Zoological
Parks and Aquariums (CAZPA)
c/o Metro Toronto Zoo
Box 280
West Hill, Ontario
M1E 4R5

Gaston Tessier
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Inspecteur George Timko
Sous-directeur
Sous-direction de l'exécution des
lois fédérales
Gendarmerie royale du Canada
1200 promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Ron Tomosk
Vice-President
Ottawa Duck Club Inc.
6 Lynhurst Avenue
Ottawa, Ontario
K1V 9W7

Barry Turner, Député
Circonscription d'Ottawa-Carleton
Pièce 214, Édifice de l'Ouest
Chambre des communes
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Robyn Usher
Wildlife Biologist
Beak Associates
250, 2635 - 37th Avenue, NE
Calgary, Alberta
T1Y 5Z6

Suzanne Vincent-Turcotte (Mme)
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E7

Jim Walker, Director
Wildlife Branch
Ministry of Environment
Government of British Columbia
Parliament Buildings
Victoria, British Columbia
V8V 1X5

Leonard Werner
President
Hudson's Bay Company
Fur Sales Canada Limited
65 Skyway Avenue
Rexdale, Ontario
M9W 6C7

Penny West
Administrative Assistant
to Regional Director
Western and Northern Region
Canadian Wildlife Service
Environment Canada
4999 - 98th Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3

Laurel Whistance-Smith
Supervisor
Extension Development
Wildlife Branch
Ministry of Nature Resources
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Kathryn Wiegers
Ministerial Assistant
Saskatchewan Parks and
Renewable Resources
Room 340, Legislative Building
Regina, Saskatchewan
S4S 0B3

John Williamson
Regional Biologist
Ministry of Natural Resources
Concession Road
Kemptville, Ontario
K0G 1J0